

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

En action dans un monde en changement

Centre des congrès de Québec,
du 25 au 28 novembre 2019

ftq.qc.ca/congres-2019



Coordination et rédaction Alexis Boyer-Lafontaine et Wilfried Cordeau

Équipe de rédaction Les conseillers et les conseillères de la FTQ

Équipe de relecture Manon Fournier, Marie-Claude Groulx, Yuriko Hattori et Isabelle Touchette

Secrétariat Yuriko Hattori

Page couverture Upperkut

Mise en page Anne Brissette

Photographies Archives FTQ, Archives Métallos, Clément Allard, Normand Blouin, Éric Demers

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

565, boul. Crémazie Est, bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : 514 383-8000
Sans frais : 1 877 897-0057
Télécopie : 514 383-8000
www.ftq.qc.ca

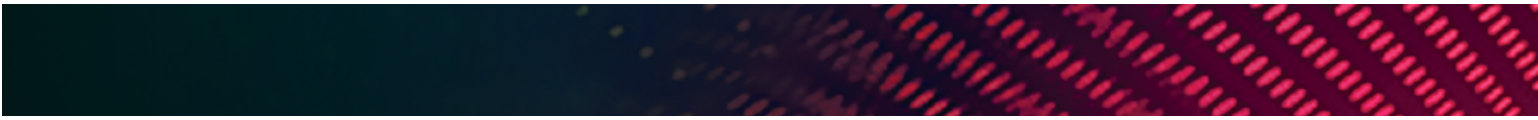
Dépôt légal — 4^e trimestre 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)
ISBN 978-89639-422-7

Imprimé par le service de l'imprimerie de la FTQ



TABLE DES MATIÈRES

1 – LE MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	5
2 – LES PRIORITÉS DE LA PÉRIODE 2016-2019	9
3 – LA CHRONOLOGIE DES TROIS ANNÉES	11
4 – LES GRANDS DOSSIERS (INDEX THÉMATIQUE)	31
5 – LE SOUTIEN AUX AFFILIÉS	55
5.1 La représentation politique	56
5.2 La consultation des affiliés	57
5.3 Le soutien à la mobilisation	60
5.4 L'offre de formation	61
5.5 Le réseau d'entraide syndical	64
5.6 Les mémoires publiés en soutien à la représentation	65
5.7 L'information et la documentation	69
5.8 La solidarité internationale	73
6 – LA FORCE DU NOMBRE : CES GENS QUI FONT LA FTQ	77
6.1 Les syndicats affiliés	78
6.2 Le Bureau de direction	79
6.3 Les membres du Conseil général 2016-2019	80
6.4 La représentation régionale	81
6.5 Les comités permanents	87
6.6 Le personnel et les services	95
7 – LA SITUATION FINANCIÈRE	105
8 – LA SITUATION DES FEMMES À LA FTQ	107
9 – LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	113
10 – LE RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL (RRFS-FTQ)	115
ANNEXES	
1. La représentation et le dialogue social	117
2. Bienvenue à la FTQ ! Les nouvelles affiliations	123
3. Portrait de la participation aux activités de formation 2016-2019	131
4. Données sur les communications	135



1. LE MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Après 62 ans d'existence, il ne fait aucun doute que la FTQ est une organisation syndicale solidement ancrée au sein de la société québécoise et qu'elle est en mesure d'exercer une influence considérable sur une très large gamme d'enjeux qui contribuent à façonner le Québec. Forts de nos 600 000 membres et de leur engagement au sein de nos instances, nous continuons à nous mobiliser avec passion sur la condition ouvrière et ses différentes facettes, mais aussi plus largement sur la société et sur la planète. C'est évidemment une grande source de fierté pour nous que de pouvoir continuer à exercer ce leadership sur des horizons aussi vastes.

Depuis 2016, beaucoup de batailles ont été menées par les dirigeants et les équipes de la FTQ autant au plan national que dans les régions du Québec. Grâce à l'implication et à la vigilance de nos conseils régionaux et de nos représentants partout sur le territoire, nous disposons d'une formidable assise d'action proche des milieux de travail et des réalités vécues par les travailleurs et les travailleuses. C'est un atout considérable.


Ce rapport regroupe des informations et des données colligées au fil des trois dernières années qui rendent compte des principaux chantiers menés par nos équipes depuis le dernier congrès et les priorités qui ont fait l'objet d'actions ou de campagnes au cours de cette période. Le rapport contient également un aperçu des grands enjeux des trois dernières années, les priorités, les campagnes, les mémoires ainsi que les hommes et les femmes qui se sont impliqués au quotidien dans l'accomplissement de nos mandats. Tout ceci donne évidemment un bon aperçu de nos actions et de l'esprit qui a animé notre organisation depuis le 31^e congrès. Tout ceci fait état des résultats obtenus par l'union de nos forces. Nous espérons que ce rapport vous sera utile pour mieux comprendre les mandats de notre centrale et les efforts déployés pour améliorer le sort des gens que nous représentons.



Constats 2017-2019

La conjoncture évolue toujours d'un congrès à l'autre. À l'ouverture de celui de 2016, le Québec et le monde syndical étaient dans un contexte complètement différent. La société québécoise se relevait péniblement d'une phase relativement longue d'austérité imposée par le gouvernement libéral de Philippe Couillard. Un niveau de cynisme sans précédent prévalait et ne laissait que peu de doute sur l'impact des compressions et des décisions sur l'humeur de nos membres. À ce moment précis, peu d'observateurs auraient pu prédire que seulement deux années plus tard, à la faveur de l'élection québécoise d'octobre 2018, une recomposition politique aussi significative interviendrait. Bien entendu, le processus électoral n'est pas l'unique déterminant de la conjoncture sociopolitique québécoise, mais il reste néanmoins un facteur important pour mieux en comprendre l'évolution.

Notre confrère Daniel Boyer a rappelé avec justesse lors de son intervention en 2016 les principaux enjeux qui allaient retenir notre attention pendant le mandat. Sans surprise, nous savions que la transition juste et la lutte contre les changements climatiques seraient à l'ordre du jour de l'ensemble de la société. Déjà à l'élection fédérale de 2015, les électeurs et les électrices avaient témoigné de leur sensibilité face aux enjeux environnementaux. Nous savions alors pertinemment que la préoccupation des citoyens et des citoyennes allait se manifester de façon beaucoup plus nette contre les changements climatiques. Cette évolution, la FTQ l'avait déjà bien anticipée dans les années précédentes en amorçant une réflexion de fond sur notre utilisation des énergies fossiles.



La déclaration de politique qui a résulté du dernier congrès est venue confirmer par ailleurs notre volonté d'inscrire à l'agenda syndical des revendications précises sur la transition juste et d'inciter nos membres et nos partenaires à emboîter le pas. Le Sommet pour une transition énergétique juste tenu au printemps 2018 a justement marqué l'ensemble des partenaires présents. Peu de temps après, le Fonds de solidarité a pris une nouvelle trajectoire en s'engageant dans une démarche de décarbonisation de son portefeuille d'investissement. Ces décisions ont été influencées directement par nos actions et celles de nos représentants et représentantes qui œuvrent au sein du Fonds. Plus largement aussi dans la société, nos actions ont contribué à la mobilisation citoyenne qui a culminé le 27 septembre dernier par une mobilisation sans précédent pour le climat. Pour ceux et celles qui l'ont vécu, cet événement restera longtemps gravé dans leur mémoire. À n'en pas douter, les Québécois et les Québécoises sont préoccupés par le sort de la planète et ils peuvent être fiers et fières de leur capacité à se mobiliser et à prendre la rue lorsqu'ils estiment que des actions doivent être posées par leurs gouvernements. Notre action sociopolitique a contribué à positionner les enjeux de la transition dans l'espace public et à faire évoluer les mentalités sur ces questions. Même si la bataille est loin d'être terminée sur le front écologique, nous pouvons néanmoins saluer l'immense travail accompli en quelques années seulement. Il y a là une leçon porteuse d'espoir pour le mouvement syndical et ceux qui s'intéressent au changement social.

Bien que l'environnement ait mobilisé notre attention, la FTQ s'est également déployée sur d'autres fronts pour exprimer sa vision d'une société plus juste et solidaire. Nous l'avons fait partout où c'était nécessaire : la lutte contre les inégalités sociales, la défense des non-syndiqués au salaire minimum avec la campagne sur le 15 \$ de l'heure, la bataille contre les clauses de disparité de traitement, la campagne pour un régime universel d'assurance médicament, la lutte pour l'amélioration des régimes de retraite ainsi que notre défense acharnée pour un meilleur régime d'assurance-emploi au bénéfice des travailleurs et des travailleuses. Lutte après lutte, la FTQ a démontré qu'elle est encore et toujours en mesure d'exercer une influence considérable partout où des décisions se prennent, autant sur la scène provinciale, fédérale ou internationale. Nous prenons notre place et nous menons les actions que nous considérons comme essentielles pour défendre nos membres, mais aussi plus largement l'ensemble des citoyens et des citoyennes du Québec. À bien des égards, nous sommes là où nous devons être.

Au fil du rapport et tout particulièrement en prenant connaissance de la section 4 portant sur nos grands dossiers, vous verrez que nos équipes sont véritablement capables de se mobiliser sur un très grand nombre d'enjeux et de le faire avec rigueur, en se basant sur des mémoires ou des documents de recherche fouillés. Nos prises de position prennent racine aussi dans des consultations que nous menons auprès des syndicats affiliés qui nous permettent de rester proches de la vie syndicale locale et du quotidien des gens que nous représentons. C'est le cas pour nos revendications sur les régimes de retraite, l'assurance médicament, la santé et sécurité du travail, l'assurance-emploi, la lutte contre l'évasion fiscale, l'équité salariale et les enjeux touchant à l'égalité entre les femmes et les hommes. Sur toutes ces luttes, nous avons été présents et notre voix forte a été entendue.

Même si nos principales actions se déroulent souvent dans la sphère publique, la FTQ a également des objectifs en tant qu'organisation pour assurer sa pérennité et sa bonne santé financière. Je suis fier de noter que notre situation s'est sensiblement améliorée au fil des trois dernières années. Sous l'impulsion d'une équipe professionnelle, nous avons été en mesure de stabiliser nos revenus et nos dépenses et ainsi conserver une capacité opérationnelle pour remplir efficacement nos mandats. Ces différents éléments nous permettent d'espérer un avenir plus radieux pour la poursuite de nos missions et de nos luttes.

Un monde ouvrier en changement

Je vous invite à prendre connaissance de ce bilan qui traduit les espoirs de beaucoup de nos militants et de nos militantes. On aperçoit au fil des pages des centaines de contributions des membres de la FTQ partout sur le territoire du Québec, une société dynamique, riche d'un tissu social et d'une société civile forte et mobilisée grâce à laquelle nous pouvons nouer des alliances uniques. Ces alliances sont aussi possibles grâce au soutien constant et indéfectible de nos syndicats affiliés, des centaines de militantes et militants engagés et dévoués qui s'investissent dans toutes les structures (instances, comités, réseaux, etc.) et des activités (camps, colloques, formations, mobilisation, etc.) qui font vivre la FTQ au quotidien, lui donnent corps, la portent dans les milieux et sur le terrain, la nourrissent et l'enrichissent sans relâche, avec passion et conviction.

Je suis fier évidemment d'y avoir contribué comme secrétaire général, une fonction qui permet d'avoir une vue unique et transversale sur l'univers syndical et la société québécoise dans son ensemble. C'est un privilège dont j'espère avoir été à la hauteur. Ce labeur patient rappelle à quel point ce sont les hommes et les femmes qui donnent vie aux organisations syndicales par leur passion, leur créativité et leur sens du bien commun.

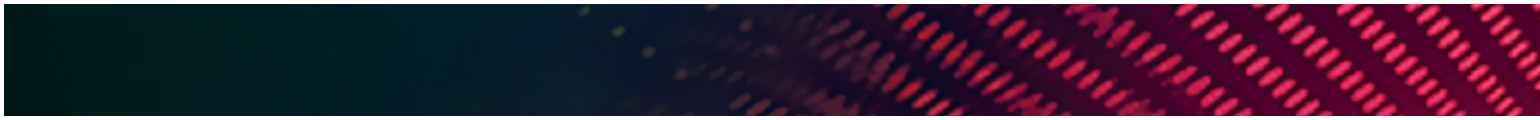
En lien avec la préoccupation que nous avons sur la place des femmes au sein du mouvement syndical, le présent rapport contient également une analyse qui montre que les moyens et les mécanismes que nous nous sommes donnés portent leurs fruits. Des progrès sont encore possibles pour assurer une meilleure représentation des femmes au sein de nos instances. Là comme ailleurs, il faut demeurer tenaces et je suis tout particulièrement heureux d'avoir appuyé le comité de la condition féminine dans son action au fil de mon mandat.

Un mot également de remerciement à mon fidèle compagnon et ami, notre président, Daniel Boyer qui est à la hauteur des fonctions prestigieuses qui lui ont été confiées et qui incarne bien l'idéal porté au fil des décennies par ses illustres prédécesseurs. Grâce à lui et à son travail rassembleur et patient, notre mouvement évolue et affirme la pertinence de ses luttes. Par son action, il trace une voie originale à suivre pour ceux et celles qui voudront, à leur tour, un jour assumer un rôle actif au sein de la société québécoise. L'espoir d'un monde différent.

Bonne lecture et bon congrès !

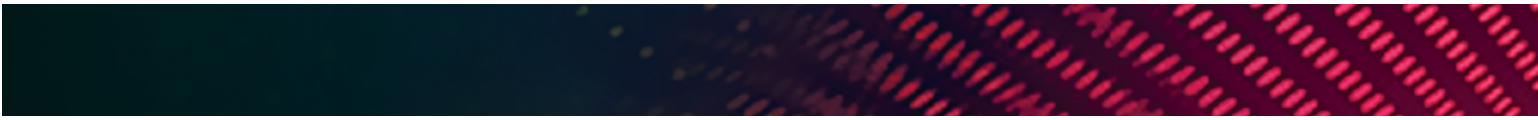


Serge Cadieux,
Secrétaire général



2. LES PRIORITÉS DE LA PÉRIODE 2016-2019

1. Poursuivre la **lutte contre l'austérité budgétaire** du gouvernement libéral de Philippe Couillard et obtenir des réinvestissements significatifs dans les programmes sociaux et les services publics du Québec, particulièrement dans les secteurs de la santé et de l'éducation.
2. Déployer le **plan d'action pour lutter contre les inégalités** adopté par le 31^e Congrès en 2016 et le mettre au cœur des interventions et de la FTQ et de ses syndicats affiliés, notamment en revendiquant l'instauration d'un salaire minimum à 15 \$, des mesures pour favoriser l'emploi et des stratégies pour lutter contre les paradis fiscaux.
3. Positionner la FTQ comme un interlocuteur et un acteur de premier plan en matière de lutte contre les changements climatiques et comme référence incontournable d'une **transition énergétique juste** pour les travailleuses et les travailleurs du Québec.
4. Lutter pour **l'amélioration du Régime des rentes du Québec** de manière à ce qu'il soit bonifié à un niveau au moins équivalent au Régime de pensions du Canada.
5. Lutter pour **l'interdiction des clauses de disparité de traitement** (« clauses orphelins ») relatives aux régimes de retraite et aux avantages sociaux, dans les législations québécoise et canadienne.
6. Exiger une **réforme en profondeur du régime de santé et de sécurité du travail** pour améliorer la protection des travailleurs et des travailleuses dans les milieux de travail.
7. Mobiliser la société civile et réclamer des gouvernements de Québec et d'Ottawa **l'instauration d'un régime public et universel d'assurance-médicaments** pour offrir à toute la population une protection sociale plus complète en matière de santé.
8. Demander des **améliorations significatives à l'assurance-emploi** pour qu'elle puisse mieux protéger les travailleurs et travailleuses en situation de chômage, notamment en réclamant du gouvernement fédéral qu'il entreprenne une réforme du Tribunal de la sécurité sociale.
9. Lutter pour la reconnaissance et l'effectivité du **droit à l'égalité et à la dignité pour les femmes dans le monde du travail, en obtenant notamment une réforme de la Loi sur l'équité salariale** et des avancées en matière de conciliation travail-vie personnelle et de lutte contre le harcèlement sexuel.
10. Promouvoir une démocratie saine et représentative, notamment en réclamant une **réforme du mode de scrutin** et des mesures de protection pour assurer la pérennité des médias québécois et l'accès du public à une information de qualité.



3. LA CHRONOLOGIE DES TROIS ANNÉES



Année 2016

- ▼ 4 novembre : À l'occasion de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris sur le climat, la FTQ rappelle au gouvernement du Québec qu'il doit se donner des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre ambitieuses et ouvrir un dialogue social sur la transition énergétique.
- ▼ 14 novembre : Le Conseil général du Parti libéral du Québec (PLQ) adopte une résolution dénonçant les clauses de disparité de traitement. La FTQ encourage le gouvernement à passer à l'acte et à mettre fin à cette pratique discriminatoire.
- ▼ 21 novembre : À l'occasion du vingtième anniversaire de la Loi sur l'équité salariale, la FTQ rappelle qu'elle découle de la lutte des femmes pour l'égalité au travail, et qu'elle doit être encore améliorée pour permettre la pleine reconnaissance du travail des femmes.
- ▼ 25 novembre au 6 décembre : La FTQ prend part aux activités de la campagne 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes.
- ▼ 28 novembre : 31^e Congrès de la FTQ : plus de 1 000 délégués et déléguées sont réunis sur le thème *Dessignons l'avenir ensemble*.
- ▼ 30 novembre : 31^e Congrès : les personnes déléguées FTQ adoptent à l'unanimité la déclaration de politique sur les changements climatiques *Changeons le Québec, pas le climat* et font du salaire minimum à 15 \$ l'heure la priorité des négociations collectives dans tous les milieux de travail
- ▼ 1^{er} décembre : 31^e Congrès : la FTQ adopte un *Plan d'action syndical contre les inégalités sociales* pour faire du Québec une société plus juste et plus solidaire. Le Congrès dénonce également la fermeture graduelle de la biscuiterie Christie dans l'est de Montréal, appartenant à la compagnie Mondelez, qui met 454 personnes au chômage (membres SITBCTM et AIMTA).
- ▼ 2 décembre : 31^e Congrès : Daniel Boyer et Serge Cadieux sont respectivement réélus président et secrétaire général de la FTQ et annoncent que la lutte contre les politiques d'austérité du gouvernement de Philippe Couillard figurera parmi les priorités de leur mandat.
- ▼ 6 décembre : Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes. La FTQ met son drapeau en berne et réclame notamment que la création d'une commission d'enquête publique indépendante portant sur les causes systémiques du maintien des actes de violence envers les femmes autochtones du Québec.
- ▼ 9 décembre : La FTQ dénonce l'adoption sous le bâillon du projet de loi n° 106, concernant la mise en œuvre de la *Politique énergétique 2030*, et l'absence de mesures permettant une transition juste pour les travailleurs et travailleuses et les communautés.
- ▼ 12 décembre : Le gouvernement Couillard dévoile sa nouvelle *Stratégie d'action jeunesse 2016-2021*. La FTQ dénonce le report indéterminé du chantier sur les disparités de traitement.
- ▼ 13 décembre : La FTQ et les membres de la Coalition des Sans-Chemise rencontrent le ministre fédéral responsable du dossier de l'assurance-emploi et lui remettent des cartes signées par 20 000 citoyens et citoyennes du Québec pour réclamer des améliorations au programme d'assurance-emploi.
- ▼ 14 décembre : Suite au décès d'un quatrième travailleur sur le chantier d'Hydro-Québec à la Romaine, la FTQ et la FTQ-Construction unissent leurs voix pour réclamer une commission d'enquête publique sur les dangers en matière de santé et de sécurité des chantiers de construction.
- ▼ 14 décembre : La FTQ devient membre du Front commun pour la transition énergétique (FCTÉ) et sera représentée au sein de son comité de coordination.
- ▼ 18 décembre : Lancement de la consultation sur l'avenir du Régime des rentes du Québec (RRQ). La FTQ dénonce la vision gouvernementale marquée par une hausse anémique de la pension de retraite, l'augmentation de l'âge de la retraite, la diminution de l'indexation, la réduction de la rente au conjoint survivant, etc.

Année 2017

- ▼ 18 janvier : Intervenant auprès de la Commission des finances publiques dans le dossier de la consolidation du Régime des rentes du Québec (RRQ), la FTQ dénonce la vision du gouvernement Couillard et le retard pris par le Québec dans la modernisation du régime face au reste du Canada.
- ▼ 19 janvier : Alors que le gouvernement annonce une hausse de 0,50 \$ l'heure du salaire minimum, la FTQ souligne que c'est encore insuffisant pour atteindre le taux de 15 \$ l'heure et réclame un véritable plan d'action pour sortir les travailleuses et travailleurs au bas de l'échelle de la pauvreté.



- ▼ 30 janvier : En réaction à un attentat meurtrier qui a fait six morts et cinq blessés graves à la mosquée de Québec deux jours plus tôt, la FTQ se joint aux milliers de personnes rassemblées à l'occasion d'une vigile de solidarité.
- ▼ 1^{er} février : La FTQ dénonce l'abandon par le premier ministre Justin Trudeau de sa promesse de réformer le mode de scrutin fédéral.
- ▼ 16 février : 60^e anniversaire de la fondation de la FTQ.
- ▼ 16-17 février : Lors du Rendez-vous national sur la main d'oeuvre, la FTQ joint sa voix aux autres centrales syndicales pour réclamer que la qualité de vie au travail soit mise au cœur de la stratégie gouvernementale sur la main d'oeuvre.
- ▼ 21 février : La FTQ et le SQEES-298 saluent le rapport de la Commission sur l'éducation à la petite enfance, qui confirme les principes d'universalité, de gratuité et d'accessibilité des services éducatifs à la petite enfance et réclame un réinvestissement massif dans le réseau.

- ▼ 27 février : Forte d'un appui unanime du Conseil général, la FTQ dénonce la loi spéciale de retour au travail adoptée par le gouvernement du Québec à l'endroit des 1100 juristes de l'État en grève depuis le 24 octobre 2016.
- ▼ 8 mars : Journée internationale des femmes. Mobilisation du Collectif 8 mars, dont fait partie la FTQ, devant les bureaux du premier ministre Couillard pour demander que l'autonomie économique des femmes constitue une priorité gouvernementale transversale et que l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) soit appliquée à toutes les mesures et politiques gouvernementales.
- ▼ 9 mars : La Cour suprême refuse d'entendre la cause des cols blancs de la ville de Gatineau (membres SCFP) concernant l'exigence du bilinguisme pour certains postes de travail. La FTQ et le collectif Partenaires pour un Québec français (PQF) dénoncent une nouvelle expression de la tendance de l'État et des tribunaux à minimiser la portée de la Charte de la langue française.



- ▼ 10 mars : La FTQ souligne le 60^e anniversaire du déclenchement de la grève des 1000 travailleurs de la mine Noranda de Murdochville.
- ▼ 13-17 mars : La FTQ et ses syndicats affiliés parrainent pour une troisième année consécutive une semaine de lutte contre l'itinérance, dont l'objectif est de venir en aide aux sans-abris.
- ▼ 16 mars : La FTQ appelle à une manifestation unitaire des travailleurs et travailleuses du secteur préhospitalier à Montréal pour dénoncer le piétinement de leurs négociations malgré six semaines de grève et l'abandon des travaux par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

- ▼ 17 mars : Le séminaire sur la retraite de la FTQ réunit plus de 200 personnes autour d'une réflexion sur le mouvement syndical et la place qu'il doit prendre en ce qui concerne la gouvernance et la gestion du capital. À cette occasion, un mouvement de solidarité spontané permet de recueillir plus des fonds pour soutenir les 1 900 grévistes de l'Université Laval (SEUL-SCFP 2500).
- ▼ 22 mars : La FTQ réagit au dépôt du budget fédéral en dénonçant l'insuffisance des mesures en assurance-emploi, en matière de lutte contre l'évasion fiscale, ainsi que pour lutter contre les changements climatiques et entreprendre une transition juste. La centrale déplore aussi l'absence d'initiatives pour soutenir la livraison postale à domicile, les industries forestières et du bois d'œuvre.
- ▼ 24 mars : 25^e Rencontre annuelle des membres des comités de francisation de la FTQ, sur le thème *Le français, outil d'intégration*. Une centaine de participants et participantes discutent de l'avenir de la langue française avec les différents intervenants et conférenciers, dont le ministre québécois responsable de la langue française, Luc Fortin.
- ▼ 28 mars : Dépôt du budget du gouvernement du Québec. La FTQ dénonce la minceur des réinvestissements annoncés et rappelle que les surplus budgétaires ont été accumulés en coupant dans les services à la population et dans les programmes sociaux. « Il ne faut pas croire qu'on est sorti de la spirale de l'austérité », conclut Daniel Boyer.
- ▼ 29 mars : Journée d'information sur la légalisation du cannabis, organisée par le comité alcoolisme, toxicomanie et autres dépendances de la FTQ.



- ▼ 3 avril : Journée internationale d'action contre les paradis fiscaux. La FTQ manifeste avec le collectif Échec aux paradis fiscaux (ÉPF), dont elle est membre,

et d'autres organisations devant les bureaux du premier ministre Justin Trudeau à Montréal pour réclamer des actions plus vigoureuses en matière de lutte contre l'évasion et l'évitement fiscaux.

- ▼ 6 avril : Plus d'une centaine de membres de la FTQ rencontrent une quarantaine de députés de l'Assemblée nationale pour discuter de hausse du salaire minimum à 15 \$ l'heure, d'interdiction des clauses de disparité de traitement et de bonification du Régime de rentes du Québec.
- ▼ 10-13 avril : 6^e Semaine de la relève syndicale de la FTQ.
- ▼ 22 avril : La FTQ s'associe à l'organisme Jour de la Terre et contribue à l'opération de bénévolat *La grande mobilisation*, qui vise la plantation de 150 000 arbres dans le grand Montréal.
- ▼ 25 avril : Alors que le gouvernement américain s'apprête à imposer une nouvelle surtaxe sur le bois d'œuvre canadien, la FTQ, Unifor et les Métallos enjoignent les gouvernements de Québec et d'Ottawa de venir en aide au secteur forestier.
- ▼ 27 avril : Les quatre centrales syndicales rencontrent le premier ministre Philippe Couillard et la ministre du Travail, Dominique Vien, à l'occasion de la traditionnelle rencontre de la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs. Les centrales leur ont fait part de leurs attentes et préoccupations en matière d'emploi, de travail et de justice sociale.



- ▼ 28 avril : Plusieurs dizaines de militants et militantes des syndicats affiliés à la FTQ défilent devant l'Assemblée nationale du Québec afin de souligner la Journée internationale de commémoration des personnes décédées ou blessées au travail, et réclamer une application universelle de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

▼ 30 avril : La FTQ participe à la grande marche forestière organisée à l'occasion du Mois de l'arbre et des forêts. Cette démonstration de solidarité envers les travailleurs et travailleuses de la forêt a lieu cette fois à Dolbeau-Mistassini sur le thème *Cultiver nos forêts pour la planète*, et dans le contexte d'une nouvelle surtaxe américaine sur le bois d'œuvre canadien.

▼ 1^{er} mai : Fête internationale des travailleuses et travailleurs. Des rassemblements et manifestations ont lieu dans toutes les régions du Québec, sur le thème *Le travail pas à n'importe quel prix!*, et mettent l'emphase sur la revendication d'une hausse du salaire minimum à 15 \$ l'heure.

▼ 1^{er} mai : La FTQ invite ses membres à souligner la Semaine nationale de la santé mentale dans leurs milieux de travail.

▼ 5 mai : La FTQ salue le rejet par la ministre fédérale du Travail, Patty Hajdu, des amendements du Sénat sur le projet de loi C-4 et la confirmation que son gouvernement l'adoptera de manière à abroger les lois antisyndicales (C-377 et C-525) du gouvernement Harper.

▼ 10 au 11 mai : La FTQ tient son 27^e Séminaire annuel sur le droit du travail et l'arbitrage de griefs, sur le thème *Nouveaux regards sur le droit du travail et l'arbitrage de griefs*.

▼ 15 mai : La FTQ et le SQEES-298 appuient la *Déclaration pour la reconnaissance du droit à des services éducatifs de qualité dès la naissance*, qui fait suite au Sommet sur l'éducation à la petite enfance, tenu les 4 et 5 mai à Montréal.

▼ 15 mai : La FTQ participe au lancement du Collectif pour une forêt durable, qui sera chargé de mener pendant trois ans la campagne *Une forêt de possibilités* pour valoriser le secteur forestier et ses emplois.

▼ 16 mai : La FTQ rend public un sondage Léger sur le régime public de retraite. 88 % des répondants demandent que le gouvernement du Québec s'assure que les retraités du Québec reçoivent une rente dont le montant est le même que celui des retraités du reste du Canada.

▼ 17 mai : La FTQ et son comité sur les droits des personnes gaies, lesbiennes, bissexuelles et transgenres (GLBT-FTQ) soulignent la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, sur le thème *Peu importe le genre*.



▼ 30 mai : Le gouvernement dépose un projet de loi forçant le retour au travail dans l'industrie de la construction.



▼ 30 mai : La FTQ profite de la réunion de son Conseil général au Château Frontenac de Québec pour souligner le 60^e anniversaire de sa fondation, intervenue le 16 février 1957 dans le même établissement.

▼ 1^{er} juin : La FTQ salue l'annonce par le gouvernement fédéral d'une aide à l'industrie forestière qui comprend, entre autres, des mesures de soutien en formation de la main-d'œuvre et en assurance-emploi.

▼ 6 juin : La FTQ dénonce un appel d'offre qui permettrait aux autorités de santé et de services sociaux des régions de Montréal et Laval de sous-traiter plus de 800 postes en soins à domicile.

▼ 15 juin : La FTQ salue la ratification par le gouvernement canadien de la Convention n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective de l'Organisation internationale du travail (OIT). Cette convention internationale vise entre autres à protéger les travailleurs et travailleuses contre la discrimination antisyndicale et à promouvoir le droit à la libre négociation.

- ▼ 16 juin : Journée internationale des travailleuses domestiques. La FTQ réclame du gouvernement du Québec un projet de loi visant à couvrir les travailleuses domestiques par le régime de santé et sécurité au travail, et des mesures pour faire respecter la *Loi sur les normes du travail*. La centrale demande au gouvernement du Canada de faire le nécessaire pour signer et ratifier la convention n° 189 de l'OIT sur le travail décent pour les travailleurs et travailleuses domestiques.
- ▼ 20 juin : La FTQ applaudit l'adoption du projet de loi fédéral C-4, qui abroge les lois antisyndicales du gouvernement Harper (C-377 et C-525).
- ▼ 22 juin : Le gouvernement de Philippe Couillard annonce un surplus budgétaire de 2,5 G\$. La FTQ y voit le résultat de la campagne d'austérité menée depuis son arrivée au pouvoir, et dénonce les coupes abusives pratiquées dans les services publics et les programmes sociaux pour constituer cette cagnotte.
- ▼ 28 juin : La FTQ lance une campagne de promotion du français au travail qui cible les secteurs de l'aérospatiale, de l'automobile et des télécommunications. La campagne souligne que des manuels, logiciels et formations en français optimisent efficacité, rendement et bien-être au travail.
- ▼ 29 juin : Dévoilement de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. La FTQ salue des intentions louables, mais juge insuffisantes les mesures visant, notamment, l'autonomisation économique des femmes et la conciliation famille-travail-études. La centrale doute que la stratégie suffise à compenser l'austérité libérale et à faire échec aux discriminations systémiques et aux inégalités vécues par les femmes.
- ▼ 25 juillet : Renégociation de l'ALENA : la FTQ dresse un bilan désastreux du libre-échange nord-américain sur le plan des conditions de travail et de vie des populations et exige du gouvernement canadien qu'il négocie un nouvel accord économiquement plus juste et plus inclusif, écologiquement plus responsable et culturellement plus avantageux.
- ▼ 10 au 20 août : La FTQ et son comité sur les droits GLBT célèbrent la diversité en participant aux festivités de la Fierté Canada Montréal 2017, dont la Journée communautaire (19 août) et le Défilé de la fierté (20 août).
- ▼ 26 août : 40^e anniversaire de la *Charte de la langue française* : la FTQ souligne le recul inquiétant du français dans plusieurs aspects de la vie et du travail

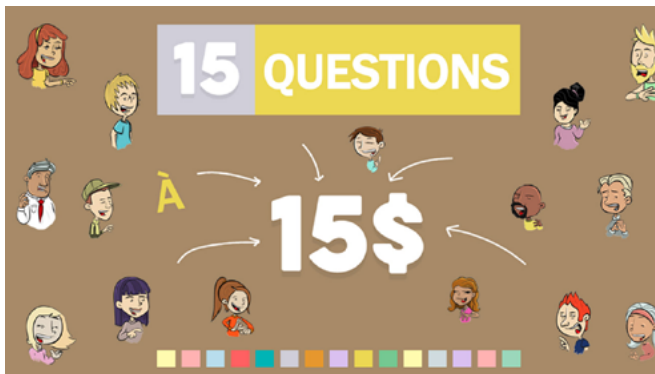
au Québec. La centrale presse le gouvernement d'agir en faveur de la francisation des entreprises et de consacrer les énergies et ressources nécessaires pour améliorer la Charte et mieux protéger la langue française.

- ▼ 31 août : La FTQ et le Congrès du travail du Canada (CTC) demandent aux gouvernements du Québec et du Canada de mettre en place, le plus rapidement possible, un régime public et universel d'assurance médicaments.
- ▼ 3 septembre : La FTQ et les autres centrales unissent leurs voix dans le dossier de l'assurance-emploi pour exiger du gouvernement Trudeau qu'il garantisse l'accès à la justice pour tous en rendant le processus de contestation des décisions à l'assurance-emploi plus humain, plus juste et plus efficace.



- ▼ 12 et 13 septembre : Près de 225 participantes sont réunies à la Biennale des femmes de la FTQ sur le thème *Faisons partie du changement*, pour discuter notamment d'action politique, de lutte contre les inégalités sociales et de violence conjugale.
- ▼ 13 au 15 septembre : Le Camp de formation des jeunes 2017 de la FTQ réunit près d'une centaine de jeunes syndicalistes à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour réfléchir sur la démocratie syndicale, l'action politique et la lutte contre les inégalités sociales.
- ▼ 14 septembre : Près d'une quarantaine d'organisations, dont la FTQ, rendent public le manifeste *Continuité – Équité – Soutien* et lancent la Coalition pour la culture et les médias, qui demande aux gouvernements du Québec et du Canada de prendre tous les moyens pour assurer la vitalité de l'industrie culturelle et médiatique et préserver les milliers d'emplois qui en dépendent.

- ▼ 21 septembre : La FTQ joint sa voix à celles des groupes citoyens et environnementaux pour dénoncer les projets de règlements de mise en œuvre de la *Loi sur les hydrocarbures* du gouvernement Couillard. La centrale demande que les stratégies publiques en matière environnementale soient élaborées en concertation avec les acteurs concernés et avec la population.
- ▼ 22 septembre : Face à l'absence de négociation avec les mouvements sociaux, la FTQ apporte son concours et participe au Sommet de la société civile sur l'ALENA, à Ottawa.
- ▼ 27 septembre : La FTQ dénonce la décision américaine d'imposer des droits compensatoires préliminaires de 220 % sur les appareils C Series de Bombardier. La centrale presse les gouvernements d'intervenir pour bloquer cette mesure nuisible pour l'industrie de l'aérospatiale québécoise.
- ▼ 25 septembre : La FTQ manifeste son appui à la réforme fiscale du gouvernement fédéral visant à éliminer certaines échappatoires. Pour la centrale, cette réforme permettra de s'assurer que les contribuables à revenus élevés payent leur juste part d'impôt, au même titre que le reste de la population.
- ▼ 3 octobre : La Coalition pour la culture et les médias, dont la FTQ est membre, salue l'intention du gouvernement du Québec d'appliquer la taxe de vente aux services offerts par l'entreprise numérique Netflix. Cette mesure d'équité permettra de réduire la concurrence déloyale dont l'industrie culturelle québécoise est victime.
- ▼ 4 octobre : Journée nationale de commémoration des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées. La FTQ se joint à la 12^e vigile annuelle à Montréal et invite la population à rendre hommage à ces femmes et ces filles.



- ▼ 4 octobre : La FTQ lance 15 questions à 15 \$, un jeu-questionnaire ludique et éducatif à propos des mythes et des réalités sur le salaire minimum.

- ▼ 7 au 17 octobre : Journées d'action pour un salaire minimum à 15 \$ l'heure. La FTQ organise dans les différentes régions du Québec une série d'activités afin de sensibiliser la population à la nécessité de hausser le salaire minimum à 15 \$ l'heure.
- ▼ 13 et 14 octobre : À l'occasion du Colloque en santé et sécurité du travail de la FTQ qui se tient à Trois-Rivières, près de 250 personnes sont réunies pour apprendre et échanger sur les enjeux de la prévention de la santé et sécurité du travail et de l'indemnisation des victimes de lésions professionnelles.



- ▼ 15 octobre : La FTQ et ses membres se joignent à la marche de 15 kilomètres pour un salaire minimum à 15 \$ l'heure, dans les rues de Montréal.
- ▼ 2 novembre : Au terme d'une lutte menée par la FTQ durant 8 ans, durant laquelle elle a coalisé plus de cent organisations de la société civile, le gouvernement Couillard s'engage à signer l'accord de Vancouver bonifiant le Régime des rentes du Québec, de 25 % à 33 %.
- ▼ 16 novembre : La FTQ dénonce la menace du gouvernement Couillard d'adopter une loi spéciale pour mettre fin aux moyens de pression des ingénieurs de l'État, sans contrat de travail depuis 36 mois. Une entente de principe intervient le jour même.



- ▼ 20 novembre : La FTQ et le SEP-B-Québec manifestent devant le siège social de la Banque Laurentienne pour dénoncer la fermeture et la fusion d'une cinquantaine de points de service, ainsi que la politique de peur et

la campagne de désyndicalisation qu'elle mène depuis plusieurs mois à l'endroit des employés syndiqués de ses succursales.

- ▼ 21 novembre : Mise à jour économique du gouvernement du Québec. La FTQ dénonce la faiblesse des réinvestissements dans les grands réseaux de la santé, de l'éducation et dans les programmes sociaux.
- ▼ 23 novembre : La FTQ salue les recommandations du rapport Fortin en ce qui a trait à l'interdiction des clauses « orphelin » dans les régimes de retraite, les assurances et les avantages sociaux. La centrale dénonce toutefois la proposition que l'abolition des clauses de disparité de traitement entre en vigueur au moment où les autres provinces auront adopté une loi similaire.
- ▼ 23 novembre : En commission parlementaire, la FTQ accueille favorablement le projet de loi n° 151 sur les violences sexuelles dans les établissements d'enseignement supérieur et fait part de ses observations et recommandations.
- ▼ 28 novembre : En commission parlementaire, la FTQ exprime sa satisfaction envers le contenu du projet de loi n° 149, qui bonifie le Régime de rentes du Québec. Pour la centrale, il s'agit d'une avancée importante pour que les retraités du Québec ne deviennent pas les plus pauvres du Canada.
- ▼ 30 novembre : Selon un rapport annuel de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la rémunération globale des employés et employées de l'État accuse encore un retard de 8,6 % par rapport aux autres salariées et salariés du Québec.
- ▼ 6 décembre : Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes. La FTQ met ses drapeaux en berne, appuie la campagne des 12 journées d'actions contre les violences faites aux femmes et participe à certaines activités pour souligner l'anniversaire de la tragédie de Polytechnique.
- ▼ 7 décembre : En commission parlementaire au sujet du projet de loi n° 157 sur l'encadrement du cannabis, la FTQ salue les décisions du gouvernement de confier à une société d'État la prise en charge du cannabis et de ne pas accorder davantage de pouvoir aux employeurs en matière de tests de dépistage en milieu de travail.
- ▼ 11 décembre : Dévoilement du plan d'action gouvernemental contre la pauvreté. La FTQ salue la mise sur pied d'un revenu de base pour certains prestataires de l'aide sociale mais déplore la création de deux classes de pauvres, puisque le plan prévoit aussi un régime de pénalités pour les autres.

Année 2018

- ▼ 11 janvier : Refusant la main tendue du syndicat pour négociateur (Métallos, section locale 9700), la direction d'Aluminerie Bécancour Inc. (ABI), qui appartient aux géants de l'aluminium Alcoa et Rio Tinto, décrète un lockout qui mettra à la rue 1030 travailleurs et travailleuses et leurs familles durant 18 mois.
- ▼ 17 janvier : Le gouvernement du Québec annonce que le salaire minimum sera majoré de 50 ¢ à compter du 1^{er} mai, pour atteindre 11,25 \$ l'heure. Pour la FTQ, cette hausse importante est certainement le fruit de la mobilisation syndicale et populaire en faveur d'un revenu viable, mais il reste encore fort à faire pour atteindre le seuil attendu de 15 \$ l'heure et sortir les travailleurs et travailleuses de la pauvreté.
- ▼ 25 janvier : Le collectif Échec aux paradis fiscaux, dont fait partie la FTQ, lance la campagne *L'heure des vraies solutions a sonné* pour exiger du gouvernement fédéral qu'il mette en place des mesures plus ambitieuses et plus efficaces de lutte contre les paradis fiscaux.
- ▼ 26 janvier : À l'occasion d'une table ronde avec l'ensemble des organisations syndicales du Canada, la FTQ présente ses observations et demandes à la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail du Canada quant à la modernisation des normes fédérales du travail.
- ▼ 27 janvier : La FTQ et plusieurs organisations de la société civile provenant de l'ensemble de l'Amérique du Nord prennent part à un rassemblement citoyen à Montréal en marge des renégociations de l'ALÉNA. Plusieurs centaines de personnes soutiennent cette action.
- ▼ 4 au 10 février : Semaine de prévention du suicide. La FTQ et son réseau de délégués sociaux et de déléguées sociales invitent les syndicats à participer aux activités de prévention de cette 28^e édition, ayant pour thème *Parler du suicide sauve des vies*.
- ▼ 5 et 6 février : Rencontre *Bâtir ensemble la formation professionnelle du XXI^e siècle*, organisée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). La FTQ y réitère l'importance de se doter de leviers favorisant l'accès à une formation initiale et continue, qualifiante, transférable et adaptée aux besoins des travailleurs et des travailleuses du Québec.
- ▼ 7 février : Manifestation en soutien aux lockoutés d'ABI devant l'Assemblée nationale du Québec pour interpeller les parlementaires. La FTQ et le Syndicat des Métallos dénoncent le maintien, malgré le conflit

de travail, des tarifs d'électricité préférentiels dont l'aluminerie bénéficie par les fonds publics.

- ▼ 7 février : En commission parlementaire sur le projet de loi n° 152, la FTQ remet en question le projet gouvernemental de limiter la durée des mandats des administrateurs de la CNESST et de la CCQ. La centrale dénonce comme une violation aux libertés d'association et d'expression, la volonté de sanctionner par de lourdes amendes toute forme de réunion sur les lieux de travail sans le consentement de l'employeur.
- ▼ 8 février : Symposium sur l'économie numérique. Après de 700 décideurs et acteurs économiques de la capitale nationale, le secrétaire général fait part des réflexions de la FTQ sur le développement des technologies numériques, de la robotisation et de l'intelligence artificielle et invite au dialogue social pour entreprendre une transition numérique juste pour les travailleurs et les travailleuses, et leurs communautés.
- ▼ 13 février : Partage des pourboires. La FTQ met en garde le gouvernement contre les voix qui le pressent de réformer la *Loi sur les normes du travail* pour permettre aux patrons de la restauration de partager les pourboires entre le personnel du service et celui des cuisines. La centrale y voit un déplacement du problème de précarisation du travail en restauration et invite plutôt le gouvernement à favoriser un rehaussement des conditions en portant le salaire minimum à 15 \$ l'heure.



- ▼ 14 février : À l'occasion de la Journée de reconnaissance des délégués sociaux et des déléguées sociales, la centrale organise une Conférence nationale du réseau d'entraide syndicale et souligne le 35^e anniversaire de ce dernier.
- ▼ 27 février : Dépôt du 3^e budget Morneau à Ottawa. La FTQ constate que certaines revendications syndicales ont été entendues, notamment au sujet de l'égalité

hommes-femmes et du gâchis du système de paye Phénix. Par contre, la FTQ reste sur sa faim en matière d'assurance-emploi, de lutte contre les inégalités socioéconomiques et de taxation des biens et services numériques.

- ▼ 2 mars : Les membres du Collectif 8 mars, dont la FTQ, ont rencontré le premier ministre Philippe Couillard et la ministre de la Condition féminine, Hélène David, pour la première fois depuis leur élection en 2014, pour leur faire part de leurs revendications en matière d'égalité entre les sexes, en prévision de la Journée internationale des femmes.
- ▼ 5 au 9 mars : Semaine de lutte contre l'itinérance. Tout au long de cette semaine thématique, la FTQ et ses affiliés mènent des actions dans le but de venir en aide aux groupes de soutien des personnes itinérantes.



- ▼ 8 mars : Journée internationale des femmes. La FTQ et ses affiliés se joignent aux dizaines de manifestantes et manifestants réunis à Montréal pour dénoncer, notamment, les effets dévastateurs de l'austérité libérale sur les droits et conditions de vie des femmes, ainsi que la précarisation de l'emploi pour les femmes.
- ▼ 13 au 18 mars : Une délégation de la FTQ prend part aux travaux et activités du Forum social mondial, qui réunit 80 000 à Salvador de Bahia, au Brésil. Les représentants de la centrale y multiplient les interventions sur des enjeux de solidarité internationale importants, tels que les changements climatiques, l'extractivisme, la transition numérique, le racisme systémique.
- ▼ 19 mars : La FTQ reçoit des mains de la ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Marie Montpetit, une reconnaissance au chapitre du *Rayonnement de la langue française*, pour la *Campagne de sensibilisation pour une francisation plus efficace* lancée par la centrale en avril 2017.
- ▼ 21 au 22 mars : Le séminaire annuel FTQ retraite et assurances est l'occasion de souligner le 10^e anniversaire du Régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ).

- ▼ 27 mars : Dépôt du 4^e budget Leitão à Québec. La FTQ se réjouit des réinvestissements annoncés dans les services publics et les programmes sociaux, ainsi que de la concrétisation d'investissements promis, par exemple en culture, dans la transformation numérique de la presse écrite, en environnement et pour la transition énergétique. La centrale appréhende cependant une manœuvre électoraliste à courte vue.



- ▼ 16 au 20 avril : 7^e Semaine de la relève syndicale de la FTQ. Plusieurs activités, telles que des rencontres sur l'histoire syndicale, des conférences, des dîners-causeries en milieu de travail ou encore des journées de mentorat et de réseautage pour favoriser une plus grande participation des jeunes à la vie syndicale et démocratique.
- ▼ 17 avril : La FTQ se joint à la Coalition pour l'avenir du CHU Sainte-Justine (et contre le regroupement forcé avec le CHUM) afin d'apporter son appui à la lutte contre l'affaiblissement du CHU Sainte-Justine, notamment en réaction à la fusion de son conseil d'administration et de sa direction générale avec ceux du CHUM en vertu d'un décret adopté sans consultation et daté du 2 septembre 2015.
- ▼ 18 avril : La FTQ salue le rapport du Comité permanent de la santé de la Chambre des communes qui recommande l'instauration d'un régime universel d'assurance médicaments à payeur unique. La centrale rappelle l'urgence de mettre en place un régime public et universel à cette fin.
- ▼ 19 avril : Dans le cadre de la Semaine de la relève syndicale, le comité des jeunes de la FTQ, ainsi qu'une centaine de jeunes militants syndicaux et de lockoutés d'ABI (Syndicat des Métallurgistes, section locale 9700) manifestent à Montréal pour dénoncer le lock-out décrété par les multinationales Alcoa et Rio Tinto Alcan.
- ▼ 19 avril : La FTQ et le Syndicat des Teamsters rencontrent le ministre de l'Éducation pour lui présenter des solutions aux problèmes d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre dans l'industrie du transport scolaire, dont les travailleurs et travailleuses font les frais d'un sous-financement récurrent.
- ▼ 22 avril : À l'approche des élections québécoises, la FTQ présente sa plateforme électorale, qui met l'accent sur les milieux de travail, les services publics, les changements climatiques, l'économie, les emplois, la fiscalité, la démocratie et la langue.
- ▼ 26 avril : Les présidences des centrales syndicales du Québec, dont la FTQ, rencontrent le premier ministre Philippe Couillard et la ministre responsable du Travail, Dominique Vien, lors de la traditionnelle rencontre dans le cadre de la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs. Ils abordent différents dossiers touchant plusieurs secteurs d'activités, ainsi que les politiques gouvernementales qui touchent les travailleuses et les travailleurs.
- ▼ 28 avril : Journée nationale de commémoration des personnes décédées ou blessées au travail. La FTQ dénonce une fois de plus le trop grand nombre de victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, et le fait que plus de 80 % des travailleurs et travailleuses soient encore exclus de l'application d'une grande partie de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*. Loi que la centrale presse le gouvernement de moderniser dans les plus brefs délais.
- ▼ 28 avril : La FTQ et ses membres se joignent à la traditionnelle marche de la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs, sur le thème *Prendre le parti des travailleurs et travailleuses*. Des milliers de personnes manifestent dans les rues de Montréal pour réclamer, entre autres, un réinvestissement dans les services publics et les programmes sociaux, des mesures de conciliation travail-famille-études et l'augmentation du salaire minimum à 15 \$ l'heure.
- ▼ 1^{er} mai : Dans le cadre de la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs, près d'une centaine de militants et militantes de la FTQ rencontrent des députés et députées de l'Assemblée nationale du Québec afin de les sensibiliser à leurs préoccupations et revendications, notamment à celles touchant un régime public et universel d'assurance médicaments, une transition verte sans pétrole et une réforme du mode de scrutin.
- ▼ 3 mai : Le Collectif pour un Québec sans pauvreté, dont la FTQ est membre, presse le ministre François Blais de bonifier le projet de loi n° 173, notamment en s'engageant à abolir le délai de carence de 66 mois aux personnes en situation de pauvreté pour confirmer leur admissibilité au revenu de base, ce que les membres du collectif dénoncent comme un « purgatoire ».

- ▼ 9 mai : À l'initiative du Mouvement démocratie nouvelle, dont la FTQ est membre, les chefs du Parti québécois, de la Coalition Avenir Québec, de Québec solidaire et du Parti vert signent un protocole d'entente les engageant à déposer au plus tard le 1^{er} octobre 2019 un projet de loi pour réformer le mode de scrutin au Québec et le remplacer par un système proportionnel mixte compensatoire avec listes régionales.
- ▼ 10 mai : La Cour suprême confirme l'inconstitutionnalité des articles de la *Loi sur l'équité salariale* révisés par les libéraux en 2009 sur l'absence de rétroactivité au regard du maintien de l'équité salariale ainsi que sur la non-information pour les personnes salariées en ce qui concerne l'affichage du maintien, sources d'injustice pour des milliers de femmes. La FTQ souligne une importante victoire du mouvement syndical.
- ▼ 17 mai : La FTQ ainsi que son comité sur la diversité sexuelle, corporelle et de genre soulignent, la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, dont l'édition 2017 porte sur le droit des personnes LGBT dans le monde.
- ▼ 17 mai : Commission parlementaire sur le projet de loi n°176 révisant la *Loi sur les normes du travail*. La FTQ salue les nouvelles mesures de conciliation travail-vie personnelle et l'encadrement des agences de placement de personnel, mais déplore que l'abolition des clauses de disparité de traitement à l'égard des assurances collectives et des régimes de retraite ne soit que partielle.
- ▼ 22 mai : Le gouvernement du Québec dévoile une *Stratégie nationale sur la main-d'œuvre*, assortie d'un investissement 1,3 G\$ sur 5 ans. La FTQ accueille positivement ce plan ambitieux qui assouplit certains programmes de formation où il y a une rareté de main-d'œuvre, et favorise une plus grande prise en compte des besoins des travailleurs et des travailleuses.
- ▼ 23 et 24 mai : Organisé à l'instigation de la FTQ et de ses partenaires, dont le Fonds de solidarité FTQ, le Sommet pour une transition énergétique juste accueille à Montréal près de 300 personnes issues du Québec économique, social et environnemental, des Premières Nations et de multiples secteurs d'activité économique. Un consensus fort s'en dégage quant à l'urgence que le Québec s'engage sur la voie d'une transition juste, avec la participation active de l'État.
- ▼ 23 et 24 mai : Près de 200 personnes prennent part au 28^e Séminaire sur le droit du travail et l'arbitrage de griefs de la FTQ, qui se déroule à Longueuil, sur le thème *Se réunir pour mieux agir !*



- ▼ 27 mai : Un millier de personnes se rassemblent à Montréal pour dénoncer le projet de pipeline de sables bitumineux de Kinder Morgan, dans l'Ouest canadien, ainsi que le soutien que lui apporte le gouvernement Trudeau. À cette occasion, la FTQ clame que l'argent fédéral devrait être utilisé pour favoriser une transition énergétique juste pour les travailleurs et travailleuses, ainsi que pour les communautés.
- ▼ 29 mai : La FTQ et le SEP-B-Québec rencontrent des parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec afin de les convaincre de consentir au changement de statut du quotidien *La Presse*. Pour faire face à la crise des médias, le journal souhaite devenir un organisme à but non lucratif, ce qui assurerait sa pérennité et celle de ses emplois.
- ▼ 29 mai : La ministre du Travail, Dominique Vien, dépose un projet de loi sur les décrets de convention collective qui prévoit entre autres que la charge et la surveillance des décrets de convention collective soient confiées à la CNESST. La FTQ dénonce une initiative improvisée qui fait reculer les conditions des salariés en plus de menacer la paix industrielle. Ce projet de loi n° 189 mourra au feuillet.
- ▼ 31 mai : Une sentence arbitrale reconnaît que les factrices et facteurs ruraux ont un salaire inférieur à leurs consœurs et confrères urbains, et condamne Postes Canada pour discrimination. La FTQ salue cette décision et presse le gouvernement Trudeau à déposer un projet de loi sur l'équité salariale.
- ▼ 6 juin : En commission parlementaire, la FTQ et le SEP-B-Québec apportent leur appui au projet de loi n° 400, qui permet au journal *La Presse* de changer de statut et de passer sous contrôle d'un organisme à but non lucratif.
- ▼ 12 juin : Dévoilement du *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec*. La

FTQ y voit un manque d'ambition, particulièrement en ce qui a trait à la réduction de la dépendance du Québec aux produits pétroliers. Avec ce plan, la centrale doute de la capacité du gouvernement d'atteindre ses cibles de réduction de gaz à effet de serre pour 2030.



- ▼ 16 juin : À l'occasion de la Journée internationale des travailleuses et travailleurs domestiques, la FTQ invite ses membres et la population à participer à la campagne *Les travailleuses domestiques ont des droits!* du Centre international de solidarité ouvrière (CISO) et à signer une pétition réclamant du Parlement canadien la ratification de la Convention n° 189 de l'OIT.
- ▼ 18 juin : Les 1300 opérateurs et opératrices de grues, membres du local 791G de la FTQ-Construction, amorcent un débrayage illimité en protestation contre les modifications apportées au règlement qui régit leur métier et permettent d'opérer des camions-flèches sans formation ni certification spécifiques.
- ▼ 21 juin : Grève des grutiers. La Commission de la construction du Québec (CCQ) demande une ordonnance provisoire pour forcer le retour au travail des grutiers et grutières membres de la FTQ-Construction. Une centaine d'entre eux manifestent devant les bureaux de la CCQ à Montréal, pour protester contre la réduction des exigences de formation pour opérer des camions-flèches.
- ▼ 22 juin : La FTQ, qui soutient les revendications des grutiers et grutières, les invite à respecter l'ordonnance émise la veille et à fournir leur prestation normale de travail. La centrale presse cependant le gouvernement du Québec de former un comité indépendant afin d'étudier l'aspect sécuritaire du nouveau règlement qui modifie la formation dans ce métier.
- ▼ 23 juin : 35^e anniversaire de la création du Fonds de solidarité FTQ, par l'adoption du projet de loi n° 192, ou *Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec* (L.Q.1983, c.58).
- ▼ 27 juin : La FTQ se réjouit de la décision de Québec de confier à un comité indépendant l'étude de l'aspect sécuritaire du nouveau règlement sur la formation des opérateurs et opératrices de grues. La centrale rappelle sa solidarité envers les revendications des grutiers et grutières qui craignent avec justesse pour leur sécurité et pour celle de la population.
- ▼ 9 au 19 août : La FTQ et son comité sur la diversité sexuelle, corporelle et de genre célèbrent la diversité en participant aux festivités de Fierté Montréal 2018, dont la Journée communautaire (18 août) et le 34^e Défilé de la fierté (19 août).
- ▼ 21 août : La FTQ joint sa voix à celles de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), de l'Union étudiante du Québec (UEQ) et des autres centrales syndicales pour réclamer des partis politiques québécois, en prévision de l'élection générale d'octobre, qu'ils prennent des engagements clairs pour lutter contre la précarité étudiante.
- ▼ 21 août : Le gouvernement Trudeau annonce un projet pilote d'une durée de deux ans visant à offrir cinq semaines supplémentaires de prestations d'assurance-emploi dans les régions du Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Centre-du-Québec et Chicoutimi-Jonquière. La FTQ salue les mesures de soutien proposées, mais doute qu'elles soient suffisantes, car elles ne règlent pas le problème à la source du « trou noir » de l'assurance-emploi.
- ▼ 6 septembre : Décès de Lise Payette (1931-2018). La FTQ rend hommage à cette syndicaliste de la première heure, artisane privilégiée de la Révolution tranquille et figure marquante de la lutte des femmes au Québec.
- ▼ 7 septembre : La FTQ, l'APTS, la CSN et la CSQ dénoncent conjointement l'abandon des femmes par le gouvernement du Québec, qui refuse toujours de régler les plaintes de maintien de l'équité salariale dans le secteur public. Depuis le 31 décembre 2010, des dizaines de milliers de travailleuses du secteur public ne sont toujours pas payées à la juste valeur de leur travail.
- ▼ 7 septembre : Près d'une centaine de personnes prennent part à la 26^e édition de la Rencontre annuelle des membres des comités de francisation, à Longueuil, sur le thème *Le français pour qui, pourquoi?* Pour l'occasion, la FTQ dévoile les résultats d'un sondage qui fait état d'une dégradation de la place du français comme langue du travail. Un débat électoral a également lieu sur des enjeux entourant l'état de la langue française au Québec.



- ▼ 9 septembre : La FTQ et la CSN lancent la campagne conjointe *La pièce manquante* pour réclamer la mise sur pied d'une véritable assurance médicaments publique et universelle au Québec. La CSQ se joindra à la campagne quelques semaines plus tard.
- ▼ 10 septembre : Journée mondiale de la prévention du suicide. La FTQ salue le rôle de ses déléguées sociales et délégués sociaux dans la prévention du suicide dans les milieux de travail. La centrale invite aussi ses membres à prendre part aux activités proposées sur le thème *Travaillons ensemble pour prévenir le suicide*.
- ▼ 10 septembre : La FTQ se joint au SQEES-298 et au Conseil pour la protection des malades pour dénoncer, devant l'Assemblée nationale du Québec, les dizaines de services qui ne sont pas rendus aux personnes résidentes des CHSLD et des hôpitaux à cause du manque d'effectifs, du non-remplacement des absences et du recours au personnel provenant d'agences.
- ▼ 13 septembre : La FTQ, la CSN et la CSQ interpellent les partis politiques en prévision de l'élection générale d'octobre. Des engagements clairs sur l'environnement, le développement économique, le financement des services publics et les conditions de travail des Québécoises et des Québécois figurent au cœur des attentes syndicales.
- ▼ 19 au 21 septembre : Plus de 120 jeunes syndicalistes participent à l'édition 2018 du Camp de formation des jeunes, à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, après avoir manifesté aux côtés des travailleurs et travailleuses membres de l'AFPC devant la base de Valcartier pour dénoncer les ratés du système de paie Phénix.
- ▼ 30 septembre : Alors que le salaire minimum passera à 15 \$ l'heure en Alberta dès le 1^{er} octobre, la FTQ enjoint

le gouvernement qui sera élu ce même jour à faire de la hausse du salaire minimum vers la cible des 15 \$ l'heure un objectif économique et social.

- ▼ 1^{er} octobre : La FTQ accueille avec réserve et appréhension la conclusion du nouvel Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), obtenu en sacrifiant, notamment, la gestion de l'offre dans le domaine du lait et des importations de poulet, des œufs et de dindons, ainsi que la durée de protection des brevets pharmaceutiques. Pour la centrale, l'accord ne règle pas les tarifs douaniers sur l'acier et l'aluminium, ni le litige sur le bois d'œuvre.
- ▼ 1^{er} octobre : Jour d'élection générale au Québec. Obtenant 74 sièges, la Coalition Avenir Québec (CAQ) est portée au pouvoir et forme un gouvernement majoritaire. François Legault devient premier ministre du Québec, et le Parti libéral du Québec (PLQ) forme l'opposition officielle, avec 31 sièges. Défaits, Philippe Couillard (PLQ) et Jean-François Lisée (Parti québécois) quittent la vie politique.
- ▼ 1^{er} octobre : La FTQ prend acte du résultat du scrutin et invite le nouveau gouvernement à mettre un terme aux politiques d'austérité et à déposer rapidement un nouveau budget. La réforme du mode de scrutin, le réinvestissement dans les services publics, l'environnement, les conditions de travail, le développement économique et la mise en place d'un régime d'assurance médicaments public et universel figurent parmi les attentes de la centrale.
- ▼ 4 octobre : Journée nationale de commémoration des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées. La FTQ se joint à la 13^e vigile annuelle à Montréal et invite la population à exprimer sa solidarité à l'endroit de ces femmes et de ces filles victimes de violences.
- ▼ 7 octobre : À l'occasion de la 11^e Journée mondiale pour le travail décent, conduite sur le thème *Changer les règles du jeu*, la FTQ dénonce le niveau d'inégalité et d'insécurité sociales engendré par le système économique mondial. La centrale rappelle l'importance de combattre pour la démocratie et pour le progrès social et économique de tous et toutes, en déployant un ensemble de mesures et de conditions qui favorisent un travail décent au Québec.
- ▼ 11 et 12 octobre : À l'occasion du Colloque en santé et sécurité du travail de la FTQ qui se tient à Trois-Rivières, plus de 200 personnes sont réunies pour apprendre et échanger sur les dossiers de l'heure en prévention ou en réparation.



- ▼ 17 octobre : Entrée en vigueur du projet de loi C-45, légalisant l'usage du cannabis à des fins récréatives. La FTQ rappelle que cette légalisation ne doit pas servir de prétexte aux employeurs pour imposer des politiques d'entreprise ou des tests de dépistage au-delà de ce qui est permis par les lois du travail et de la jurisprudence.
- ▼ 25 octobre : La chaîne de détaillants Simons hausse son salaire minimum à 16 \$ l'heure. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre dans le secteur du commerce au détail, la FTQ y voit la preuve qu'un salaire décent est un moyen viable d'attirer et de retenir des travailleurs et des travailleuses, tout en leur permettant de vivre plus dignement.
- ▼ 26 octobre 2018 au 11 juin 2019 : La FTQ, en collaboration avec le Fonds de solidarité FTQ et l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), mène une tournée des régions du Québec auprès des leaders syndicaux et fait campagne pour une transition énergétique juste de l'économie. Au total, 10 villes seront visitées et près de 350 militantes et militants seront rencontrés.
- ▼ 30 octobre : La FTQ et la CSN mettent en garde le nouveau ministre responsable du Travail, Jean Boulet, contre la tentation de modifier la loi qui encadre le partage des pourboires dans le secteur de la restauration. Pour la FTQ, l'amélioration des conditions de travail des plus bas salariés de la restauration passe plutôt par un salaire minimum à 15 \$ l'heure.
- ▼ 31 octobre : Le gouvernement Trudeau dépose un projet de loi pour établir un régime proactif d'équité salariale dans les secteurs public et privé sous réglementation fédérale comptant dix personnes salariées ou plus. Pour la FTQ, il était plus que temps !
- ▼ 6 novembre : Décès de l'ex-premier ministre Bernard Landry (1937-2018). La FTQ rend hommage à l'un des bâtisseurs du Québec moderne, qui a été de tous les combats qui ont fait du Québec une société plus juste, plus égalitaire et plus démocratique. La centrale salue aussi son engagement de tous les instants pour faire du Québec un pays.

- ▼ 8 novembre : Bombardier annonce la mise à pied de 2 500 travailleurs et travailleuses au Québec. En colère, la FTQ et l'AIMTA dénoncent l'incertitude dans laquelle l'entreprise plonge les 15 000 familles qui en dépendent, et rappellent la multinationale à son devoir d'amorcer un dialogue productif avec le syndicat pour réduire l'impact de ses mises à pied sur son personnel.



- ▼ 10 novembre : La FTQ et ses affiliés participent à une *Grande Marche pour le climat* afin d'exiger des gouvernements qu'ils en fassent davantage pour sauver la planète. Pour la centrale, les décideurs doivent prendre acte de l'urgence de la situation climatique et proposer des mesures sérieuses de réduction des gaz à effet de serre, selon un plan de transition juste pour les travailleurs et travailleuses du Québec.



- ▼ 13 et 14 novembre : Plus de 400 personnes se réunissent sur le thème *Les médicaments : pièce maîtresse de notre santé*, à l'occasion du colloque de la FTQ sur les régimes privés et public d'assurance médicaments, à Laval.
- ▼ 22 novembre : Le gouvernement Trudeau dépose un projet de loi spéciale pour mettre fin aux moyens de pression et forcer le retour au travail des postiers et postières, qui exercent des journées de grève tournante depuis un mois. Pour la FTQ, par ce geste,

le gouvernement brime le droit de grève et se fait complice de la stratégie de négociation immobiliste de Postes Canada.

- ▼ 28 novembre : Des centaines de lockoutés d'ABI, de militants et militantes des Métallos et de plusieurs syndicats affiliés à la FTQ manifestent devant le siège social d'Hydro-Québec à Montréal. Ils dénoncent le lockout à l'Aluminerie de Bécancour, qui coûte près de 600 000 \$ par jour à Hydro-Québec parce qu'elle a invoqué la clause de « force majeure » ou « Act of God » pour ne pas avoir à payer tout le bloc d'électricité qui lui est réservé.
 - ▼ 29 novembre : Selon un rapport annuel de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la rémunération globale des employés et employées de l'État accuse encore un retard de 6,6 % par rapport aux autres salariés et salariées du Québec. L'enquête confirme aussi que le coût du régime de retraite des employés de l'État est inférieur à la moyenne des autres salariés québécois.
 - ▼ 2 décembre : Lancement de la *Déclaration commune pour le salaire minimum à 15 \$ l'heure*, appuyée et signée par plus d'une centaine d'organisations et groupes issus des mouvements syndical, communautaire, citoyen et étudiant du Québec, dont la FTQ.
 - ▼ 3 décembre : Mise à jour économique du gouvernement québécois. La FTQ rappelle que les surplus de 3,9 milliards de dollars annoncés sont le fruit des années d'austérité libérale, qui ont mis à mal les services à la population. La centrale se serait attendue à de véritables réinvestissements dans les services publics et les programmes sociaux.
 - ▼ 6 décembre : Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes. La FTQ met ses drapeaux en berne et participe à l'activité de commémoration organisée par les groupes de défense des droits des femmes pour souligner l'anniversaire de la tragédie de Polytechnique.
 - ▼ 6 décembre : L'Assemblée nationale du Québec adopte à l'unanimité une motion réclamant l'abolition de toutes les clauses de disparité de traitement. Pour la FTQ, il s'agit d'un message clair des parlementaires qui ouvre la voie à un changement dans la *Loi sur les normes du travail* afin de mettre fin à une injustice affectant principalement les jeunes travailleurs et travailleuses.
 - ▼ 19 décembre : La FTQ dénonce le chantage honteux d'Aéroports de Montréal (ADM), qui menace, à la veille de Noël, de mettre à pied 93 préposés à l'accueil, agents d'administration et agents du bureau des permis (AFPC) en ayant recours à la sous-traitance s'ils ne réduisent pas leur salaire d'un tiers.
- ## Année 2019
- ▼ 11 janvier : Les 1030 travailleurs et travailleuses de l'Aluminerie de Bécancour (Métallos, section locale 9700) soulignent le premier anniversaire du lockout dont ils sont victimes. Un an plus tard, et malgré l'intervention du premier ministre François Legault dans le dossier, les négociations sont toujours dans l'impasse et la compagnie exige davantage de concessions qu'au début du conflit.
 - ▼ 13 janvier : La FTQ énonce ses priorités pour l'année 2019 et invite le nouveau gouvernement du Québec, notamment, à rompre avec l'héritage de son prédécesseur en tournant la page des politiques d'austérité par un réinvestissement dans les services publics et les programmes sociaux, et à travailler de concert avec les partenaires de la société civile.
 - ▼ 18 janvier : La FTQ et la CSN rencontrent le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Jean-François Roberge, sur la problématique de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre dans l'industrie du transport scolaire et demander son intervention pour améliorer les salaires et les conditions de travail dans ce secteur.
 - ▼ 28 janvier : Après 38 années de militantisme, dont 6 à la direction de la FTQ, le secrétaire général de la centrale, Serge Cadieux, annonce qu'il ne sollicitera pas de nouveau mandat à l'occasion du 32^e Congrès, en novembre 2019.
 - ▼ 30 janvier : Le gouvernement annonce une hausse du salaire minimum de 0,50 \$ l'heure à compter du 1^{er} mai, pour atteindre 12,50 \$ l'heure. Pour la FTQ, cette hausse témoigne une nouvelle fois de l'influence du mouvement syndical et social pour un salaire viable, mais elle reste insuffisante pour atteindre le seuil de 15 \$ l'heure et sortir des milliers de travailleurs et de travailleuses de la pauvreté.
 - ▼ 3 au 9 février : À l'occasion de la 29^e Semaine de prévention du suicide, la FTQ et son réseau de délégués sociaux et de déléguées sociales invitent les syndicats à participer aux activités de prévention menées dans toutes les régions du Québec, sur le thème *Parler du suicide sauve des vies*.
 - ▼ 14 février : À l'occasion de la Journée de reconnaissance des délégués sociaux et des déléguées sociales, la centrale souligne le travail des quelque 3 000 délégués sociaux et déléguées sociales qui donnent de leur temps pour venir en aide à leurs collègues qui traversent des épreuves.

- ▼ 28 février : En commission parlementaire sur le projet de loi n° 10 sur l'équité salariale, la FTQ salue la démarche du gouvernement visant à donner une réponse au jugement de la Cour suprême de 2018. La centrale invite cependant le gouvernement à bonifier le projet de loi pour qu'il favorise une meilleure mise en œuvre de la *Loi sur l'équité salariale*.
- ▼ 3 mars 2019 : La FTQ se joint à plusieurs organisations syndicales et de la société civile pour presser le gouvernement fédéral de mettre en place un véritable régime d'assurance médicaments public et universel afin de permettre à toutes les personnes qui en ont besoin d'avoir accès aux médicaments nécessaires. Ce front uni demande de plus que le nouveau régime ne reproduise pas le modèle hybride québécois.
- ▼ 5 mars 2019 : Séminaire annuel de la FTQ sur la retraite et les assurances collectives. Sur le thème *Plus que jamais concernés*, la rencontre a permis d'aborder la question de la sécurité financière à la retraite pour les futures cohortes de travailleurs et de travailleuses.
- ▼ 8 mars : Journée internationale des droits des femmes sur le thème *Le respect ça se manifeste !* Pour l'occasion, le Collectif 8 mars, dont fait partie la FTQ, rencontre la ministre responsable de la condition féminine, Isabelle Charest, afin de présenter leurs revendications et de proposer des pistes de solution. Les conseils régionaux de la FTQ proposent différentes activités afin d'inciter les membres à agir, individuellement et collectivement, en faveur de l'égalité réelle et des droits des femmes.
- ▼ 14 mars : La FTQ salue l'initiative du mouvement La Planète s'invite à l'université. Pour la centrale, il est pressant de réduire les émissions de gaz à effet de serre. En ce sens, la mobilisation planétaire des jeunes est inspirante et contribue à cette prise de conscience collective en permettant d'attirer l'attention des élus sur la question des changements climatiques.
- ▼ 17 mars : Comme chaque année, la FTQ tient sa Semaine du français au travail. Cette année marque les 50 ans d'action de la FTQ en matière de francisation. Pour l'occasion, la centrale, en collaboration avec le Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française du ministère de la Culture et des Communications, présente une exposition qui permet de voir les contours des actions de la centrale en matière de francisation.
- ▼ 19 mars : La FTQ réagit au budget fédéral en saluant les mesures annoncées en matière de formation de même que la volonté d'Ottawa de mieux contrôler le coût des médicaments. La FTQ estime positif que le

gouvernement fédéral ait répondu à une partie des revendications de la centrale en matière d'assurance-emploi, mais elle l'invite à faire preuve de davantage de leadership en matière d'environnement.

- ▼ 21 mars : La FTQ réagit de façon prudente au premier budget caquiste présenté par le ministre des Finances, Éric Girard. Alors que le gouvernement dispose d'une importante marge de manœuvre, il a raté une belle occasion d'investir dans sa main-d'œuvre, notamment dans le personnel des grands réseaux de la santé et de l'éducation. Au chapitre de l'environnement, la FTQ constate qu'aucun investissement neuf n'est alloué à la lutte contre les changements climatiques.



- ▼ 27 mars : Les lockoutés d'ABI marchent sur la colline Parlementaire dans le cadre de la *Marche de l'énergie* afin de demander au premier ministre de faire preuve de leadership et de faciliter le dénouement du lockout qui dure depuis plus de 14 mois.
- ▼ 28 mars : La FTQ, la FTQ-Construction et la section locale 791G représentant les grutiers saluent le travail du comité d'experts indépendants mandaté pour étudier les changements réglementaires concernant la formation des grutiers. Le comité donne raison aux arguments syndicaux sur la santé et sécurité et recommande que les inscriptions à la formation en entreprise soient suspendues en attendant la révision du règlement.



- ▼ 13 avril : La FTQ tient une Journée de réflexion sur la crise de médias à l'ITHQ. La journée a permis de faire

le point sur les impacts dans nos milieux de travail ainsi que d'élaborer des stratégies de sortie de crise pour le maintien des emplois et la qualité de l'information.

- ▼ 1^{er} mai : Des travailleuses et des travailleurs répondant à l'appel de la Coalition montréalaise du 1^{er} mai marchent dans les rues de Montréal pour souligner la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs sur le thème *Pour le Québec qu'on veut*.
- ▼ 6 mai : La FTQ interpelle Simon Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, sur sa décision d'annuler 18 000 dossiers de demandes d'immigration
- ▼ 8 mai : La FTQ, le Syndicat des Métallos, le Regroupement des propriétaires de taxi de Montréal (RPTM), l'Association haïtienne des travailleurs du taxi (AHTT) et le Regroupement des travailleurs autonomes Métallos (RTAM), dans un mémoire conjoint, mettent en garde le gouvernement contre les dangers de son projet de déréglementation de l'industrie du taxi.
- ▼ 8 mai : Les membres de la Coalition pour la culture et les médias demandent au gouvernement fédéral de légiférer pour que la TPS/TVH soit perçue auprès de toutes les entreprises offrant des biens et services numériques taxables au Canada, qu'elles soient nationales ou étrangères.
- ▼ 13 mai : La FTQ fait connaître ses commentaires aux déclarations du ministre du Travail, Jean Boulet, sur le phénomène de la rareté de main-d'œuvre et le maintien et le retour au travail des travailleuses et travailleurs expérimentés.
- ▼ 16 mai : La FTQ et ses syndicats affiliés dans le secteur public annoncent leur décision de quitter la table du comité conjoint des syndicats du secteur public et du Conseil du trésor dans le dossier de la mise en œuvre de la relativité salariale.
- ▼ 17 mai : La FTQ prend part à la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, une initiative de la Fondation Émergence qui a pour mission d'éduquer, d'informer et de sensibiliser la population à la réalité de la diversité sexuelle. L'édition 2019 a pour thème *La violence en ligne envers les personnes LGBTQ+*.
- ▼ 17 mai : La FTQ réagit à la hausse de la cotisation au fonds de la santé et de la sécurité au travail annoncée par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), qui passe de 1,79 \$ à 1,85 \$ par 100 \$ de la masse salariale en raison, entre autres, des coûts de traitement reliés à la surdité professionnelle.

- ▼ 24 mai : La FTQ et ses syndicats affiliés dans le secteur public, le SFCP, le SQUEES-298, le SEPB et l'UES 800, annoncent la poursuite de leur tournée de consultations dans le but d'élaborer le cahier de revendications pour la prochaine négociation du secteur public.



- ▼ 25 mai : La FTQ prend part à la grande marche de solidarité à l'endroit des travailleurs et travailleuses d'ABI de Bécancour qui se tient à Trois-Rivières. Les travailleurs d'ABI étaient en lockout depuis 16 mois.
- ▼ 26 mai : Le Mouvement Démocratie Nouvelle (MDN), le Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFDP) et leurs partenaires de la société civile interpellent le gouvernement Legault sur l'importance d'inclure la parité dans le projet de loi sur la réforme du mode de scrutin.
- ▼ 30 mai : Dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 9 sur l'intégration des personnes immigrantes aux besoins du marché du travail, la FTQ invite le gouvernement à porter une attention particulière aux droits des travailleuses et travailleurs immigrants afin que ces derniers ne deviennent pas des salariés de seconde zone.
- ▼ 3 juin : Dépôt du rapport de la commission d'enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées. Réagissant aux constats choquants et troublants du rapport, la FTQ lance un appel aux gouvernements de Québec et d'Ottawa pour qu'ils lui donnent suite et agissent sans tarder afin de tenter de réparer les erreurs du passé.
- ▼ 5 juin : Des représentants de la FTQ, du Fonds de solidarité FTQ et de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) sont présents dans la région de la capitale nationale dans le cadre de la tournée du Québec pour une transition énergétique juste de l'économie.

- ▼ 6 juin : La FTQ fait connaître sa réaction au dépôt de la *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées* annoncée par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
- ▼ 12 juin : La FTQ, la CSN et la CSQ se réjouissent des recommandations déposées au gouvernement fédéral par le Comité consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments. Ce dernier recommande à Ottawa de mettre en place, d'ici le 1^{er} janvier 2022, un régime public et universel d'assurance médicaments en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.



- ▼ 16 juin : Journée internationale des travailleuses et travailleurs domestiques. La FTQ dénonce les conditions inacceptables dans lesquelles ces travailleuses et travailleurs doivent œuvrer au quotidien, et les abus dont ils sont souvent victimes. La centrale presse le gouvernement du Canada de signer la convention n° 189 de l'OIT concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques.
- ▼ 21 juin : La FTQ, la CSN et la CSQ saluent l'adoption d'une *Déclaration du centenaire pour l'avenir du travail* dans le cadre de la conférence internationale de l'Organisation internationale du travail (OIT), réunissant plus de 6 000 délégués du monde entier à Genève, dont ceux du Québec. Les trois centrales syndicales québécoises étaient présentes lors de l'adoption de ce document historique.
- ▼ 26 juin : Le SCFP, le SQEES-298 et le SEPB-Québec déposent au Conseil du trésor des griefs contestant la non-reconnaissance des années d'expérience dans le processus d'intégration à la nouvelle structure salariale de l'exercice des relativités des employés et employées de l'État.

- ▼ 4 juillet : Les principales centrales syndicales québécoises – CSN, CSQ et FTQ – sollicitent le Secrétariat du Conseil du trésor ainsi que les comités patronaux de négociation de la santé et des services sociaux, des commissions scolaires et du collégial afin de résoudre la problématique de la non-reconnaissance de l'expérience.
- ▼ 5 juillet : La FTQ fait connaître son opposition à la décision du ministre du Travail, Jean Boulet, concernant la diminution des heures de formation des grutiers et grutières. La centrale reste solidaire avec les travailleurs et travailleuses dans leurs revendications et demande au ministre de revoir sa décision.
- ▼ 5 juillet : La FTQ réagit aux mesures annoncées par le ministre de l'Immigration, Simon Jolin-Barrette et estime qu'il faut bien davantage pour réussir la francisation des personnes immigrantes.
- ▼ 15 août : La FTQ participe à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre des consultations sur la planification de l'immigration. La centrale insiste sur le fait que la société québécoise a le devoir moral de bien recevoir et d'intégrer les personnes immigrantes.
- ▼ 15 août : Accompagnée du SCFP et du Syndicat des Métallos, la FTQ participe à la consultation parlementaire sur les enjeux du recyclage et de la valorisation locale du verre. La centrale invite le gouvernement à élargir la consigne du verre, notamment aux bouteilles de vin et de spiritueux et à confier à la Société des Alcools du Québec le mandat de les recueillir.
- ▼ 20 août : La FTQ, la CSN, la CSQ et la CSD applaudissent la décision du gouvernement fédéral de réinstaurer le tribunal tripartite d'appel de l'assurance-emploi pour 2021. Le tribunal avait été aboli par le gouvernement Harper.
- ▼ 26 août : La FTQ présente son mémoire sur la crise des médias à la commission parlementaire de la Culture et de l'éducation et demande au gouvernement du Québec d'agir afin de sauvegarder cette industrie.
- ▼ 3 septembre : Le collectif syndical La Planète s'invite au travail, dont la FTQ est membre, signe une lettre ouverte pour faire connaître ses revendications concernant la mise sur pied par le gouvernement d'un plan structurant pour assurer une transition énergétique et écologique juste.

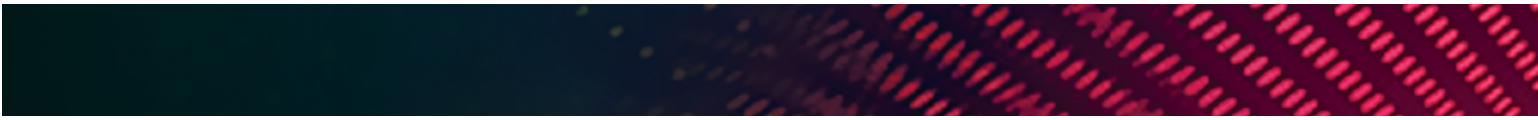
- ▼ 4 septembre : La FTQ organise une Journée thématique en santé et sécurité du travail.
- ▼ 6 septembre : Lancement officiel de la Coalition pour la réforme électorale maintenant ! qui regroupe des dizaines d'organisations issues de tous les secteurs de la société civile (groupes de femmes, associations de retraités, de jeunes, d'étudiants, syndicats, environnementalistes, milieux communautaire, scolaire et philanthropique, groupes de la diversité) et qui vise à promouvoir la réforme électorale au Québec.
- ▼ 9 septembre : Afin de convaincre le gouvernement du Québec de mettre sur pied une stratégie nationale en prévention du suicide, plus de 25 organisations nationales œuvrant en prévention du suicide et en santé mentale lancent Le collectif pour une stratégie nationale en prévention du suicide.
- ▼ 14 septembre : Le premier ministre François Legault déclare que les surplus budgétaires n'appartiennent pas aux syndicats du secteur public. Les centrales syndicales sortent avec vigueur pour rappeler le premier ministre à l'ordre et dénoncer la volonté du gouvernement de négocier sur la place publique.
- ▼ 16 septembre : Les membres du collectif La Planète s'invite au travail et Oxfam-Québec appellent la population à la mobilisation générale en vue de la manifestation mondiale pour le climat du 27 septembre 2019.
- ▼ 17 septembre : Le président de la FTQ, accompagné par des représentants du SFCP-Québec et du SQEES-298, présente devant la Commission de l'économie et du travail les recommandations de la centrale sur le projet de loi n° 33 qui revoit les normes relatives au maintien des services essentiels dans les services publics et dans les secteurs public et parapublic.
- ▼ 18 septembre : Dans le cadre de la campagne électorale fédérale, la CSD, la CSN, la CSQ et la FTQ demandent aux partis politiques fédéraux de prendre position en faveur de neuf revendications prioritaires en matière d'assurance-emploi.
- ▼ 20 septembre : La Coalition pour la réforme électorale maintenant ! réagit aux intentions gouvernementales sur le mode de scrutin.
- ▼ 23 septembre : La FTQ tient à ses bureaux une journée de réflexion sur la diversité sexuelle, corporelle et de genre.

- ▼ 25 septembre : La FTQ réagit avec déception au dépôt du projet de loi n° 39 sur la réforme du mode de scrutin qui reporte au minimum à 2026 le premier scrutin en mode proportionnel mixte, tout en soumettant ce changement à un référendum qui se tiendrait en même temps que les prochaines élections.



- ▼ 27 septembre : Les syndicats affiliés et les membres de la FTQ participent en très grand nombre à la marche mondiale pour le climat, qui réunit près de 500 000 personnes à Montréal et mobilise près de 40 000 personnes dans plusieurs régions du Québec. Il s'agit de la plus grande mobilisation de l'histoire du Québec et du Canada.
- ▼ 1^{er} octobre : La FTQ demande publiquement au ministre du Travail, Jean Boulet de déposer son projet de loi sur la réforme de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*.
- ▼ 1^{er} octobre : Dépôt du projet de loi n° 40 sur l'abolition des commissions scolaires. La FTQ dénonce un autre brassage inutile de structure, qui retirera le droit à la population d'élire ses représentants à une instance démocratique, concentrera les pouvoirs aux mains du ministre et n'apportera aucune amélioration des services offerts aux élèves.
- ▼ 2 octobre : La FTQ présente ses réactions à l'aide aux médias écrits annoncée par le gouvernement, et ce, avant même le dépôt du rapport de la Commission de la culture et de l'éducation portant justement sur l'avenir des médias.
- ▼ 4 octobre : La FTQ souligne la Journée nationale de commémoration des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, et invite la population à se joindre à la 14^e marche et vigile commémorative à Montréal pour les femmes, les filles, les personnes trans et bispirituelles autochtones disparues ou assassinées.

- ▼ 8 octobre : Les centrales syndicales québécoises réclament des modifications au régime d'assurance-emploi dans le cadre de la campagne électorale fédérale.
- ▼ 10 octobre : À l'appel du collectif Échec aux paradis fiscaux, plusieurs membres de la FTQ se joignent à une manifestation devant l'Agence du Revenu du Canada (ARC) à Montréal pour attirer l'attention sur l'enjeu des paradis fiscaux pendant la campagne électorale fédérale.
- ▼ 15 octobre : Le secrétaire général signe une lettre ouverte pressant le gouvernement de déposer la réforme promise visant la modernisation du régime de santé et sécurité du travail.
- ▼ 21 octobre : Dépôt au Conseil du Trésor à Québec des demandes de la FTQ et de ses syndicats affiliés dans le secteur public (SCFP, SQEES-298, SEPB, UES 800) pour le renouvellement des conventions collectives qui viennent à échéance le 31 mars 2020.
- ▼ 21 octobre : Jour d'élection générale au Canada. Obtenant 157 sièges, le Parti libéral du Canada, mené par Justin Trudeau, est reporté au pouvoir, avec un mandat minoritaire. Le Parti conservateur du Canada (PLQ) forme l'opposition officielle, avec 121 sièges. Le Bloc québécois, le Nouveau parti démocratique (NPD) et le Parti vert du Canada se répartissent le reste des sièges à la Chambre des Communes.
- ▼ 22 octobre : La FTQ prend acte des résultats des élections fédérales et invite le nouveau gouvernement minoritaire à travailler avec les tiers partis pour mettre en place un régime d'assurance médicaments public et universel, améliorer le régime d'assurance-emploi, lutter contre les paradis fiscaux et contre les changements climatiques.
- ▼ 29 octobre : Plus d'une centaine de travailleurs et travailleuses du SCFP, du SQEES-298, du SEPB-Québec et de l'UES 800, tous œuvrant dans le secteur public et affiliés à la FTQ, occupent les locaux du Conseil du Trésor à Québec.
- ▼ 7 novembre : La FTQ a réagi à la mise à jour économique en déplorant l'insensibilité du gouvernement caquiste face aux services publics qui ne cessent de se dégrader. Considérant le surplus de 4 milliards avant le versement au fonds des générations, la FTQ estime que le gouvernement possède une marge de manœuvre suffisante pour répondre positivement aux demandes des travailleuses et travailleurs du secteur public.
- ▼ 13 novembre 2019 : En commission parlementaire sur le projet de loi n° 40, qui vise le remplacement des commissions scolaires par des centres de services dirigés par des conseils d'administration, la FTQ dénonce l'abolition de la démocratie scolaire et du suffrage universel pour les contribuables francophones du Québec.



4. LES GRANDS DOSSIERS (INDEX THÉMATIQUE)

Cette section du rapport présente les dossiers et enjeux incontournables des trois dernières années, en ordre alphabétique et à la manière d'un index thématique. On y retrouve l'information clé pour comprendre l'évolution de la situation et les interventions de la FTQ.

A POUR ARBITRAGE DE GRIEFS ET DÉCISIONS

ARRÊT CARON DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA

La Cour suprême a mis fin à une saga juridique qui a duré plus d'une décennie en déclarant en février 2018 que la *Charte québécoise des droits et libertés* s'appliquait pour les victimes de lésions professionnelles qui conservent des limitations fonctionnelles et des atteintes permanentes. Désormais, contrairement à ce que prétendaient la CNESST et les employeurs, ces derniers devront s'assurer que toutes les démarches nécessaires en matière d'accommodement raisonnable pour les travailleurs et travailleuses handicapés en raison du travail ont été prises avant de congédier légalement une personne. La plus haute cour du Canada confirme ainsi de manière convaincante que le temps où les employeurs pouvaient tout simplement mettre fin à l'emploi d'une personne salariée parce qu'elle était devenue handicapée dans le cadre de son travail est bien révolu.

Cet arrêt constitue une avancée significative en matière de protection du droit de retour au travail pour les travailleurs et travailleuses qui subissent un handicap à la suite d'une lésion professionnelle.

ARRÊT QUÉBEC C. APTS DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA ET LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE

Les modifications à la loi découlent de l'arrêt de la Cour suprême du Canada qui, en mai 2018, a donné raison aux organisations syndicales, dont le SCFP, le SEPB et le SQEES-298, qui dénonçaient le caractère inconstitutionnel des modifications apportées à la *Loi sur l'équité salariale* en 2009. Dans son jugement, la Cour a notamment reconnu que, lors des affichages, les personnes salariées se devaient d'être informées des changements ayant mené à des ajustements salariaux, et que l'employeur devait faire rétroagir ces ajustements à la date du changement les ayant générés.

La Cour a estimé que maintenir les iniquités salariales qui apparaissent au cours de la période de cinq ans reviendrait à accorder aux employeurs une « amnistie » qui aurait pour effet de discriminer et de priver un nombre important de travailleuses québécoises des ajustements salariaux et de la compensation auxquels elles ont droit.

La FTQ, déçue par le projet de loi, a d'autant plus déploré que les personnes salariées ayant porté leur cause jusqu'à la plus haute cour du pays se voient refuser le droit au versement des ajustements salariaux qui leur sont dus depuis les amendements de 2009.

LA LÉGALISATION DU CANNABIS

Sans faire la promotion de sa consommation, la FTQ a vu d'un bon œil la légalisation du cannabis. Du même souffle, elle estime que cette légalisation ne doit pas servir de prétexte aux employeurs pour imposer des politiques d'entreprise ou des tests de dépistage au-delà de ce qui est permis par les lois du travail et de la jurisprudence. Nous avons en effet constaté que plusieurs employeurs, sous la brusque volonté de protéger la santé et la sécurité de leurs travailleurs et travailleuses, se sont mis à exiger des tests de dépistage de drogue n'importe quand, et cela, peu importe la situation.

Sur cette question, les tribunaux ont déjà statué que le dépistage aléatoire n'était justifié que dans les lieux de travail dangereux et seulement en cas de motif valable, et que les tests de dépistage réalisés au hasard étaient une atteinte injustifiable à la vie privée.

A POUR ASSURANCE MÉDICAMENTS

Depuis le dernier Congrès, l'assurance médicaments est demeurée un sujet de préoccupation majeure pour les syndicats. Malheureusement, la situation est loin de s'être améliorée. Plusieurs syndicats affiliés ont d'ailleurs témoigné de ces difficultés en 2018 lors du séminaire retraite et assurances. Les dépenses du régime hybride d'assurance médicaments, déjà très élevées, augmentent à un rythme insoutenable. Les prix des médicaments, qu'ils soient brevetés ou génériques, sont exorbitants en comparaison avec les pays de l'OCDE. D'importantes iniquités existent entre les régimes privés et le régime public, notamment en raison des honoraires des pharmaciens et des pharmaciennes. Le financement des divers régimes d'assurance médicaments ne tient pas suffisamment compte de la capacité de payer des individus. Une proportion importante de personnes se privent de médicaments dont elles ont besoin faute de moyens financiers. Dans les milieux de travail, le volet médicaments vient gruger les augmentations de salaire. Le régime hybride constitue une menace directe à la viabilité des assurances collectives et cause plusieurs problèmes pour les travailleurs et les travailleuses. Pour la FTQ, le régime hybride québécois n'est plus viable. Il doit impérativement être remplacé par un régime public et universel.

Au cours des trois dernières années, la FTQ s'est mise en action pour que les gouvernements accèdent finalement à ses revendications. En août 2018, la centrale a produit un mémoire conjointement avec la CSN dans le cadre des consultations du Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments, lequel a été créé par le gouvernement fédéral. En septembre 2018, la FTQ a lancé conjointement avec la CSN une campagne réclamant la mise sur pied d'un régime public et universel d'assurance médicaments. La CSQ s'y est jointe au début 2019. Parallèlement à ces efforts, la FTQ a tenu un colloque sur les régimes privés et public d'assurance médicaments en novembre 2018. Cela a permis de mieux comprendre les préoccupations des membres et de mener une réflexion en profondeur sur le sujet. Les participants et les participantes ont adhéré spontanément aux propositions de la FTQ et ont fait preuve d'une attitude combative bien qu'étant conscients de la puissance du lobby des entreprises pharmaceutiques et des assureurs.

Pour coordonner leurs efforts, les trois centrales ont d'abord développé une plateforme de revendications communes largement inspirée du document d'appui rédigé par la FTQ. Elles ont ensuite produit des outils de mobilisation – fiches argumentaires, site web, macarons, pétition – et exercé des pressions auprès des gouvernements, notamment en envoyant une lettre au Conseil consultatif. La FTQ a également collaboré avec d'autres groupes pour montrer qu'il existait un fort consensus au sein de la société civile québécoise pour la mise sur pied d'un régime public et universel d'assurance médicaments. En outre, la campagne a été présentée à plusieurs conseils régionaux et sections locales.

Avant et pendant les élections fédérales, la question de l'assurance médicaments a occupé une place prépondérante. Lors du dernier séminaire retraite et assurances, la FTQ a invité les partis politiques à présenter leur analyse quant au rapport provisoire du Conseil consultatif et de discuter de manière générale de l'assurance médicaments. La mise sur pied d'un régime public et universel a également fait partie des principales revendications de la centrale auprès des partis politiques dans le cadre des élections fédérales d'octobre 2019. Le rapport final du Conseil consultatif, publié quelques mois avant les élections, répond largement aux revendications portées par la centrale. L'élection d'un gouvernement libéral, bien que minoritaire, laisse croire que les chances sont bonnes pour que des suites soient données à ce rapport, et la FTQ compte bien y veiller. Malheureusement, de son côté, le gouvernement québécois favorise le maintien du régime hybride québécois et compte se prévaloir d'un droit de

retrait avec pleine compensation. Des efforts devront donc être consentis pour convaincre le gouvernement que le régime hybride ne répond plus aux besoins de la population.

A POUR ASSURANCE-EMPLOI

Fin 2016, une partie des promesses annoncées par le gouvernement Trudeau en matière d'assurance-emploi ont été mises en œuvre. Bien que ces mesures soient fragmentaires, elles ont constitué une amélioration importante du programme d'assurance-emploi, notamment par le délai de carence passant de deux à une semaine, l'abolition du critère de 910 heures assurables pour les travailleurs et travailleuses revenant sur le marché du travail et l'abolition des critères liés à la notion d'emploi convenable. Cependant, rien ne visait le processus de contestation actuel, pourtant un problème de taille, qui réduit l'accès à la justice pour les travailleurs et les travailleuses.

À la suite d'un processus de consultation du Tribunal de la sécurité sociale (TSS) commandé par le gouvernement, un groupe de travail restreint a produit plusieurs recommandations qu'il convient de souligner :

- ▼ L'audition en personne ;
- ▼ Tribunal à trois membres ;
- ▼ La publication de toutes les décisions.

Le rapport du groupe de travail restreint a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme par la FTQ. Dans le dernier budget fédéral avant les élections 2019, le gouvernement a annoncé qu'il retournerait aux commissions d'appel tripartites où employeurs et travailleurs seraient à nouveau impliqués dans les décisions d'appel.



Un autre enjeu sur lequel la FTQ a dû réfléchir au cours des trois dernières années est le fameux « trou noir ». Rappelons que le « trou noir » est la période où un ou une prestataire écoule ses semaines de prestations payables de chômage avant de pouvoir retourner au travail (ex. : pêcheurs et pêcheuses, travailleuses et travailleurs saisonniers et à temps partiel).

Dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre et de chute du taux de chômage, certaines régions économiques de l'assurance-emploi voient leur taux de chômage chuter bien en dessous de leur niveau historique. Cette particularité a un effet dévastateur sur les régions ayant une économie basée sur l'emploi dit « saisonnier ». La FTQ, de concert avec ses alliés, a revendiqué des mesures d'urgence afin d'atténuer cette situation. Dans son budget 2018, le gouvernement fédéral a prévu des sommes permettant l'ajout de semaines payables, mais cela n'a pas aidé celles et ceux qui étaient exclus par insuffisance d'heures assurables. La centrale a salué ces mesures de soutien proposées, mais doute qu'elles soient suffisantes. Elles ne règlent pas le problème à la source du « trou noir » de l'assurance-emploi.

La FTQ s'est positionnée en faveur du fait que le régime d'assurance-emploi doit être repensé de manière à ce que la grande majorité des personnes qui perdent leur emploi puissent y avoir accès. À ce titre, la centrale revendique de procéder à un examen exhaustif indispensable du programme d'assurance-emploi.

En vue d'une éventuelle consultation gouvernementale pour une révision du programme d'assurance-emploi, la FTQ a participé à développer une proposition de réforme qui rejoint les principes suivants :

- ▼ L'accès aux prestations doit être plus égalitaire.
- ▼ Les exclusions du régime doivent être l'exception plutôt que la règle.
- ▼ Le régime doit aussi assurer un taux de remplacement du revenu suffisant pour permettre aux prestataires de ne pas se sentir obligés de prendre n'importe quel emploi.
- ▼ Pour ce faire, la rémunération maximale assurable doit être augmentée de façon substantielle.
- ▼ La durée de la période de prestations doit également être allongée et uniformisée, puisque quelqu'un qui perd son emploi dans une zone à bas taux de chômage n'a pas des besoins moindres qu'une autre personne qui vit dans une zone où le chômage est élevé.
- ▼ Le travail durant une période de prestations doit être encouragé plutôt que l'inverse, surtout en cette

période où un nombre de plus en plus élevé d'emplois demeurent non comblés.

- ▼ Finalement, le financement du régime doit servir les travailleurs et les travailleuses et non pas être soumis à l'impératif de réduire le taux de cotisation à tout prix, et la caisse du régime doit être séparée de la comptabilité du gouvernement et gérée de façon tripartite.

Bref, le régime d'assurance-emploi doit redevenir un programme social digne de ce nom.

C POUR CONCILIATION TRAVAIL-VIE PERSONNELLE ET CENTRES DE LA PETITE ENFANCE (CPE)

La FTQ continue d'être active et de revendiquer des mesures concrètes de conciliation travail-vie personnelle. Dans le contexte actuel de rareté de la main-d'œuvre, il est urgent de repenser l'organisation du travail et de développer des stratégies concrètes permettant de faire face aux enjeux et aux défis de la conciliation travail-vie personnelle. En participant à divers comités aviseurs de la Commission des partenaires du marché du travail, la FTQ témoigne de ces besoins et travaille à la mise en place de solutions novatrices. À titre d'exemple, les travaux du Comité consultatif Femmes pour le développement de la main-d'œuvre ont permis de faire ressortir l'importance de mettre en place des mesures concrètes de conciliation pour favoriser un meilleur accès et un maintien des femmes en emploi.

Dans le cadre de la réforme de la *Loi sur les normes du travail*, la FTQ a défendu le droit, pour tous les travailleurs et toutes les travailleuses, de jouir d'une vie personnelle protégée contre les obligations déraisonnables et les empiètements incessants du monde du travail. La FTQ a réitéré que la conciliation travail-vie personnelle doit être abordée comme la recherche d'un équilibre entre les responsabilités, les contraintes et les besoins, non seulement professionnels et familiaux, mais aussi sociaux et personnels.

Par ailleurs, la FTQ continue de travailler avec la Coalition pour la conciliation famille-travail-études (CCFTÉ) qui regroupe une vingtaine de groupes syndicaux, féministes, étudiants, communautaires et familiaux du Québec. La CCFTÉ milite pour qu'une réponse collective soit articulée afin de faire face plus efficacement aux nouvelles réalités des milieux de travail et aux défis de conciliation qui s'y rattachent. Dans ce cadre, la FTQ a collaboré aux actions de démarchage auprès des élus du gouvernement du Québec, en vue de la réforme sur les normes du travail, à la rédaction du mémoire de la CCFTÉ concernant cette réforme et à la mise à jour de la



plateforme politique de la Coalition. De plus, de concert avec la CCFTÉ et le Collectif 8 mars, la FTQ continue de revendiquer l'adoption d'une loi-cadre sur la conciliation travail-vie personnelle afin d'obliger les milieux de travail et d'enseignement à prendre en compte de façon collective les besoins réels des travailleuses et des travailleurs de tous les secteurs d'activité.

La FTQ poursuit également son partenariat avec une équipe de chercheuses de l'Université du Québec à Montréal et du Centre de recherche interdisciplinaire sur le bien-être, la santé, la société et l'environnement en faisant le suivi du rapport de recherche *La conciliation travail-famille dans les milieux de travail avec des horaires atypiques*. Notons que cette recherche a été menée avec le syndicat de l'AIMTA, section locale 1751, et que ce chantier de recherche se poursuivra encore jusqu'en 2021.

SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS — LE RÉSEAU DES CPE DOIT DEMEURER AU CŒUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE QUÉBÉCOISE

Au cours des trois dernières années, la FTQ a profité de toutes les occasions qui se sont présentées pour réitérer l'excellence du modèle des centres de la petite enfance (CPE). Ce réseau a permis aux femmes et aux hommes de demeurer actifs sur le marché du travail lorsqu'ils fondent une famille. Il a aussi contribué à la hausse de l'activité des femmes sur le marché du travail, tout en facilitant l'insertion des enfants provenant de différents milieux socioéconomiques, dans le réseau préscolaire. Il s'agit d'un outil important pour soutenir l'égalité des chances au Québec et pour lutter contre les inégalités. Dans divers contextes, la FTQ a réaffirmé son attachement à un réseau public des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité, de même qu'à un réinvestissement significatif dans ce réseau.

Sous prétexte d'en moderniser la structure, le gouvernement libéral s'est acharné, au cours des dernières années, à affaiblir le réseau des services de garde éducatifs au Québec, en ouvrant toute grande la porte aux garderies commerciales privées. Outre les coupes budgétaires, plusieurs mesures telles que l'augmentation des tarifs (modulés selon le revenu), les sanctions pour les « places fantômes », ainsi que des règles restrictives quant à la création de nouvelles places en CPE ont sensiblement mis en péril la qualité et l'accessibilité du réseau. La FTQ continue ses représentations auprès du gouvernement caquiste en affirmant qu'il demeure pressant d'agir pour protéger et renforcer le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.

C POUR CRISE DES MÉDIAS

Les enjeux d'accès et de qualité de l'information ont fait couler beaucoup d'encre ces derniers temps. Depuis 2018, pas une semaine ne s'est passée sans que l'on annonce des fermetures de journaux et des mises à pied. Interpellés par ces enjeux de société, les membres du comité d'information de la FTQ ont lancé un cri d'alarme au Conseil général de la FTQ. Des discussions se sont poursuivies au Bureau de la FTQ et ont mené à la tenue d'une Journée de réflexion sur la crise des médias. Organisé conjointement par le service des communications et celui de la recherche, cet événement, qui a eu lieu le 13 avril 2019 à l'ITHQ, a fait salle comble.

Une brochette impressionnante de conférenciers et de conférencières y ont participé afin de faire un état des lieux des transformations du secteur, de nous aider à définir les répercussions concrètes dans nos milieux de travail et de réfléchir collectivement aux initiatives émergentes et étrangères d'encadrement et de financement ainsi qu'aux meilleures politiques publiques à mettre en œuvre.

Les syndicats affiliés, particulièrement ceux présents dans les médias, ont répondu présents à cette invitation.





Cette journée leur a permis de faire le point sur les impacts dans les milieux de travail ainsi que de définir des stratégies de sortie de crise pour le maintien des emplois et la qualité de l'information.

LA FTQ EN COMMISSION PARLEMENTAIRE

Les pistes de solutions pour assurer la survie des médias traditionnels, des salles de rédaction et des emplois qui ont émergé de cette journée ont servi à la rédaction du mémoire sur l'avenir des médias d'information que la FTQ a déposé, le 16 mai 2019, à la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec.

C'est dans le contexte du choc causé par l'annonce, à la fin août, de la quasi-faillite du Groupe Capitales Médias (qui possède notamment Le Soleil et La Tribune) qu'ont débuté les auditions publiques sur l'avenir des médias d'information. Accompagné de représentants du SCFP, d'Unifor-Québec et du SEPB-Québec, le président de la FTQ s'est présenté en commission parlementaire pour exprimer ses plus vives inquiétudes quant à la survie des médias d'information, réclamer une action rapide du gouvernement pour endiguer la crise et proposer des pistes de solutions concrètes.

Dans son mémoire, la FTQ et ses syndicats affiliés ont répondu aux trois principales questions posées par la Commission, visant à identifier des pistes de solutions quant :

- ▼ Au financement des entreprises et des organismes tout en garantissant leur indépendance ;
- ▼ À la valorisation du rôle de l'information locale ;
- ▼ À la viabilité des modèles d'affaires à l'ère numérique.

Après avoir énoncé les grands principes de l'aide gouvernementale, notamment la transparence, le soutien à l'information d'intérêt public et l'indépendance des salles de nouvelles, la FTQ et ses affiliés ont formulé sept recommandations :

- ▼ Développer rapidement une stratégie concertée de sortie de crise entre les deux paliers de gouvernements ;
- ▼ Établir une équité fiscale et réglementaire entre les géants du Web et les entreprises canadiennes et québécoises, et exiger que le gouvernement du Québec fasse pression sur Ottawa pour obliger les plateformes numériques à percevoir et à verser la TPS ;
- ▼ Augmenter la part des placements publicitaires provenant du gouvernement, des ministères, des organismes publics et des municipalités dans les médias traditionnels du Québec ;
- ▼ Instaurer un crédit d'impôt remboursable sur la masse salariale dédiée à la production d'information semblable à celui du gouvernement fédéral ;
- ▼ Mettre sur pied un crédit d'impôt aux personnes qui s'abonneront à un média traditionnel ou numérique québécois, et offrir un taux plus élevé que celui du fédéral ;
- ▼ Harmoniser les législations fiscales en matière de dons aux médias afin de permettre aux particuliers et aux entreprises de bénéficier d'un crédit d'impôt dans le cadre de leur déclaration de revenus du Québec ;
- ▼ Promouvoir l'éducation aux médias.

Le 2 octobre 2019, le gouvernement du Québec a annoncé la création d'un crédit d'impôt sur les salaires et une aide aux entreprises pour la transformation numérique. La FTQ accueille ces nouvelles favorablement, mais considère que le problème de fond, soit l'absence d'encadrement du siphonnage des contenus journalistiques par les géants du Web et la baisse des revenus publicitaires des médias traditionnels, n'est pas réglé.

D POUR DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL ET RÉGIONAL

Les trois dernières années n'ont pas été bien différentes des précédentes en ce qui a trait au développement économique local et régional. Depuis le début des années 2000, l'abolition de diverses structures régionales ont laissé des traces, et certaines régions peinent encore à s'en remettre. Pensons notamment aux conseils régionaux de développement (CRD), aux conférences régionales des élus (CRÉ) ou aux centres locaux de développement (CLD).

Bien que des structures régionales de concertation et de développement aient vu le jour, il n'en demeure pas moins que la désorganisation causée par les gouvernements Charest et Couillard affecte toujours les acteurs du

développement socioéconomique. Il est évident que des actions sont posées pour permettre à l'écosystème de développement socioéconomique de se réorganiser. Les efforts que la FTQ a déployés au cours des trois dernières années devront se poursuivre, et même s'intensifier, afin de soutenir ses partenaires historiques du développement socioéconomique.

E POUR ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'égalité entre les femmes et les hommes fait partie des valeurs fondamentales portées par le mouvement syndical, et le travail syndical en est empreint. La FTQ, et particulièrement les femmes de la FTQ, y investit depuis longtemps beaucoup d'efforts, de temps et d'espoir en vue d'une véritable égalité entre les sexes partout. Ces trois dernières années, de nombreux dossiers, enjeux et activités ont retenu l'attention et mobilisé l'énergie et les membres de la FTQ en matière de condition des femmes.

La FTQ a participé à toutes les consultations du Secrétariat à la condition féminine du Québec sur la *Stratégie gouvernementale en matière d'égalité entre les hommes et les femmes 2016-2021*, laquelle a remplacé la politique gouvernementale sur le sujet. La centrale a participé, au sein d'une coalition de groupes autonomes de femmes et d'organisations syndicales, à des réunions et à des actions politiques pour renforcer le projet de stratégie gouvernementale.

À la suite d'une recommandation du *Rapport final du Comité mixte sur le portrait des femmes à la FTQ*, la centrale a préparé un aide-mémoire syndical pour l'égalité entre les femmes et les hommes, lors de la Biennale 2017.

FEMMES DANS LES EMPLOIS TRADITIONNELLEMENT MASCULINS

L'accès des femmes au marché du travail est en progression constante, cependant certains corps de métiers demeurent hautement genrés et encore trop peu de catégories professionnelles sont mixtes. En 2016, les femmes ne représentaient qu'environ 17 %¹ de la main-d'œuvre du secteur minier. En 2019, le milieu de la construction peine à accueillir plus de 2 % de femmes, alors que la profession d'infirmière auxiliaire est représentée à près de 85 %² par des femmes.



La diversification des choix professionnels pour les femmes demeure un défi.

De concert avec le Comité consultatif Femmes de la Commission des partenaires du marché du travail, la FTQ fait valoir l'importance de dépasser la ségrégation professionnelle et de favoriser une réelle égalité en emploi. En effet, les femmes qui intègrent un milieu exclusivement masculin continuent de faire face à des défis spécifiques et les entreprises demeurent souvent mal outillées, non préparées et parfois réticentes à la gestion de la mixité de leur équipe. Pourtant, favoriser l'accès à des emplois de qualité permet non seulement une véritable sortie de la pauvreté pour certaines femmes, mais cela apparaît aussi comme une réponse intéressante aux difficultés de recrutement dans plusieurs secteurs économiques.

Par ailleurs, comme chaque année depuis 1998, la FTQ a poursuivi son partenariat avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dans le cadre du concours *Chapeau, les filles!* La centrale a également continué de faire des représentations auprès de ce même ministère, afin de rétablir les volets régionaux du concours. La FTQ est fière de commanditer cette importante initiative qui valorise la diversification des choix de carrières des femmes qui s'orientent ou se réorientent vers des professions ou des métiers traditionnellement masculins.

SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DES FEMMES

La sécurité économique des femmes est une composante centrale à l'atteinte d'une véritable égalité entre les sexes. En avril 2017, la FTQ a rencontré le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes du Canada pour réitérer l'importance que le gouvernement travaille à lever les obstacles économiques qui alimentent l'inégalité de fait entre les femmes et les hommes. La FTQ a invité les élus à agir rapidement et sur plusieurs fronts afin d'offrir une réponse efficace aux multiples discriminations qui continuent d'affecter les femmes sur le marché du travail.

1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Retombées économiques et fiscales du secteur minier québécois*, Ministère des finances, Direction de la taxation des entreprises, [En ligne] [https://mern.gouv.qc.ca/publications/mines/Retombees_econo_fiscales_mines_qc.pdf].

2. RUTH ROSE, *Les femmes et le marché du travail au Québec : portrait statistique, 2^e édition*, « Comité consultatif femme », 2016, [En ligne] [https://ccfemme.files.wordpress.com/2018/05/etude_femmes-et-marche-du-travail-au-quebec_mise-a-jour_2eme-edition_2016.pdf].

La FTQ estime en effet que bien que le Canada ait ratifié la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, la discrimination demeure bien réelle. Les écarts salariaux, la ségrégation professionnelle, la précarisation du travail des femmes, l'accès limité à l'assurance-emploi, la difficulté d'avoir accès à une retraite décente sont autant d'exemples des discriminations qui continuent d'affecter les femmes. Outre l'adoption d'une loi proactive sur l'équité salariale, la FTQ demandait notamment l'amélioration de l'accès à l'assurance-emploi, le retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite, la protection et la consolidation des services publics, l'augmentation du salaire minimum fédéral à 15 \$ l'heure et la mise en place de mesures structurantes favorables à la conciliation travail-vie personnelle.

VIOLENCE ENVERS LES FEMMES

Le mouvement *#moiaussi*, déferlante sans précédent de dénonciations d'agressions et de harcèlements au travail, a eu d'importantes répercussions à la FTQ comme dans l'ensemble de la société. Le service de la condition féminine et de l'équité salariale a reçu et continue de recevoir de nombreuses demandes de la part des affiliés, tant pour de l'information générale, de la recherche de conférencières ou de matériel de sensibilisation, que pour du soutien plus spécifique.

La FTQ a aussi donné suite de plusieurs façons à une résolution du Congrès de 2016 portant sur la violence conjugale et ses liens avec les milieux de travail. Ainsi, à la demande du comité de la condition féminine de la FTQ, le service de la condition féminine et de l'équité salariale a organisé une partie de la Biennale des femmes de 2017 sur ce sujet et a préparé un document de référence, soit un amalgame de clauses de convention collective à l'intention des équipes de négociation des syndicats affiliés. Le service soutient également les syndicats affiliés en leur fournissant de l'information, de la documentation, des liens avec des ressources locales ou nationales, etc.



Parallèlement, le service de la condition féminine et de l'équité salariale de la FTQ a collaboré avec celui du CTC sur l'adaptation en français de capsules vidéos sur le sujet. Il a aussi commenté le projet de réponse du CTC au questionnaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT) de 2017 sur la violence et le harcèlement au travail, en vue d'une convention forte de l'OIT contre la violence sexiste au travail. Ce projet a été discuté à la Conférence internationale du travail de juin 2018 et 2019.

En novembre 2017, la FTQ a participé aux consultations en commission parlementaire sur le projet de loi n° 151 sur les violences sexuelles dans les établissements d'enseignement supérieur. Si la centrale a accueilli favorablement le projet de loi, elle a demandé du même coup qu'il soit renforcé à plusieurs égards.

E POUR ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2019

La dernière campagne électorale fédérale s'est conclue par l'élection d'un gouvernement libéral minoritaire. Pour la FTQ, il fallait absolument éviter le retour au pouvoir des conservateurs. Cela est fait. Maintenant, le gouvernement Trudeau doit livrer la marchandise promise, et la centrale a bien l'intention de maintenir la pression sur l'administration fédérale comme elle l'a fait au cours des trois dernières années.

Au Québec, les électeurs et les électrices ont clairement rejeté les politiques de droite du Parti conservateur, il faut s'en féliciter. Malgré l'élection d'un gouvernement libéral, la centrale s'attend à ce que ce dernier, puisqu'il est en position minoritaire, tende la main aux élus du Bloc québécois, du NPD et du Parti vert afin de faire évoluer le pays vers une économie plus verte et une société plus juste, plus égalitaire et plus démocratique.

Au cours de la campagne électorale, la FTQ et ses affiliés ont déployé des énergies pour positionner leurs préoccupations dans le débat et obtenir l'appui des électeurs et des électrices sur des revendications sociales, économiques, politiques et environnementales résolument tournées vers le bien commun. À cette fin, la centrale et ses affiliés ont notamment fait la promotion d'une plateforme électorale en sept points, en insistant sur des enjeux prioritaires pour les travailleurs et travailleuses qu'ils représentent, soit :

1. Instaurer un véritable régime d'assurance médicaments universelle et publique.
2. Jeter les bases d'une transition juste vers une économie du 21^e siècle, qui sera impactée par la numérisation et les changements climatiques. Sur ce dernier point, le gouvernement Trudeau a manqué de cohérence avec l'achat du pipeline Trans Mountain et



est en contradiction avec les objectifs du Canada de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30 % d'ici 2030.

3. Réformer le programme d'assurance-emploi. Actuellement, ce ne sont que 40 % des travailleurs et travailleuses en chômage qui se qualifient pour recevoir des prestations d'assurance-emploi, ce qui est scandaleux.
4. Moderniser les lois fédérales pour la protection des travailleurs et travailleuses. La FTQ a milité pour l'instauration d'un retrait préventif pour les travailleuses enceintes, pour l'adoption d'une loi anti-briseurs de grève, pour l'interdiction des clauses de disparités de traitement et pour une meilleure protection des régimes de retraite en cas de faillite des entreprises.
5. Lutter sérieusement et efficacement contre les paradis fiscaux.
6. Moderniser les lois pour protéger les industries culturelles et médiatiques d'ici contre la concurrence des multinationales de l'Internet (GAFA).
7. Se doter d'une stratégie canadienne de l'aérospatiale ciblant spécifiquement le Québec.

La FTQ compte notamment sur l'opposition du Bloc québécois, du NPD et du Parti vert pour faire pression sur le gouvernement minoritaire afin de promouvoir ses principales revendications à la Chambre des communes. Elle entend par ailleurs poursuivre son action directe et ses représentations auprès du gouvernement sur les enjeux prioritaires qu'elle a mis de l'avant durant la campagne électorale.

E POUR ÉLECTIONS QUÉBÉCOISES 2018

Avec l'élection d'un gouvernement de la Coalition avenir Québec en octobre 2018, les électeurs et électrices ont mis fin au règne libéral marqué surtout par l'austérité, des coupures dans les services publics et la mise à mal du modèle québécois. Tout au long du mandat libéral, la

FTQ a déploré l'absence d'un dialogue social constructif entre la société civile et le gouvernement. À plusieurs reprises, la centrale a réclamé un réinvestissement rapide et suffisant en santé, en éducation et dans les programmes sociaux, mais en vain. Le gouvernement dirigé par Philippe Couillard a littéralement abandonné sa population et les travailleurs et travailleuses les plus démunis en refusant entre autres de hausser le salaire minimum à 15 \$ l'heure, en adoptant des lois bafouant les droits des travailleurs et travailleuses, particulièrement dans le secteur municipal, en modifiant les lois sur les régimes de retraite et en refusant d'interdire toutes les clauses de disparité de traitement, pour ne parler que de ces dossiers. Les libéraux ont aussi gouverné en adoptant des lois spéciales forçant le retour au travail des travailleurs et travailleuses de la construction et des juristes de l'État, et en menaçant les ingénieurs de l'État de subir le même sort.

Comme ce fut le cas lors des élections précédentes, la FTQ a présenté une plateforme électorale dans laquelle elle a revendiqué des engagements clairs, s'attendant à l'élection d'un gouvernement qui s'engagerait à promouvoir un régime de justice sociale, de dignité de la personne et de liberté démocratique visant à améliorer les droits et les conditions de vie des travailleurs et travailleuses du Québec et de sa population. Cela veut dire entre autres : le maintien et le développement de services publics de qualité et universellement accessibles ; la mise en place d'une assurance médicaments universelle et publique ; des mesures aidant la conciliation travail-vie personnelle ; un salaire minimum viable pour tous et toutes ; et un plan québécois de transition juste vers une économie verte et sans pétrole.

L'arrivée au pouvoir de la CAQ n'a pas été accueillie avec grand enthousiasme par la FTQ, compte tenu des engagements électoraux et du programme de cette formation politique, axés sur le renforcement de l'économie de marché, la rationalisation des services publics et des programmes sociaux, une gouvernance managériale des institutions et une approche plus populiste des défis et des enjeux sociaux. Si le gouvernement de François Legault s'avère jusqu'à présent plus ouvert à entendre les représentants syndicaux que ne l'était son prédécesseur, il devra encore faire ses preuves quant à la prise en considération des intérêts et revendications des travailleurs et des travailleuses. Et nombreuses sont les attentes de la centrale à cet égard, qui multiplie les représentations et les actions pour les faire valoir auprès de l'administration caquiste.

E POUR ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET TRANSITION JUSTE

Guidée par la déclaration politique sur les changements climatiques adoptée lors de son 31^e Congrès en 2016, la FTQ, par l'entremise de son comité environnement et développement durable, a été très active ces trois dernières années sur l'enjeu de la transition juste et de la lutte contre les changements climatiques.

Dès décembre 2016, la FTQ joignait les rangs du Front commun pour la transition énergétique (FCTÉ). Cette coalition regroupe plus d'une soixantaine d'organisations environnementales, syndicales et communautaires. La présence de la FTQ a permis de s'assurer que l'élaboration de tous les plans de transition énergétique se fasse avec les travailleurs et les travailleuses. À toutes demandes d'opposition à des projets mettant en péril l'environnement, la FTQ a exigé que des solutions soient proposées en contrepartie. C'est ainsi qu'en 2019, le FCTÉ s'est doté d'une feuille de route proposant un Québec zéro émission nette d'ici 2050. Cette feuille de route sera bonifiée dans la prochaine année par l'entremise d'une consultation régionale. La FTQ s'est donc assurée que le concept de la transition juste y soit présent.

Faisant suite à sa déclaration de politique sur les changements climatiques, la centrale a organisé une journée de réflexion sur l'écofiscalité en 2017. Cette journée a permis à la FTQ d'établir des pistes de réflexion sur ce concept complexe et d'approfondir des éléments clés de contenu pour alimenter ses interventions publiques.

La FTQ travaille maintenant depuis 2014 sur l'adaptation du concept de transition juste au Québec. Ces longues années de travail ont fait gagner en expertise la plus grande centrale syndicale du Québec. Les exemples sont multiples. La FTQ a été présente aux conférences des

parties (COP) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 2017 et 2018. Cette participation aux COP a permis d'approfondir le concept de transition juste pour le Québec, mais également de porter haut et fort les revendications et les préoccupations des membres de la FTQ auprès des décideurs publics. Ensuite, elle a agi à titre de porte-parole pour la Confédération syndicale internationale (CSI) à l'été 2019, dans une importante session de négociation de la CCNUCC portant entre autres sur la transition juste.

Au Québec, la FTQ a initié, avec la CSN, Greenpeace, la Fondation David Suzuki, le Fonds de solidarité FTQ et Fondation un important sommet pour une transition énergétique juste au mois de mai 2018. Pendant deux jours, des représentants syndicaux, environnementaux, patronaux, des investisseurs, des jeunes, des Premières Nations, des artistes, des chambres de commerce et des scientifiques ont fait le point sur la transition énergétique au Québec. Ces échanges ont permis de dégager un consensus sur la transition juste. Au sortir du sommet, il apparaissait clair aux participants et participantes que le Québec détient tous les leviers pour atteindre les cibles de réduction de gaz à effet de serre qu'il s'est fixées, mais qu'il a besoin d'une gouvernance forte de la part du gouvernement.

À ce sujet, le gouvernement du Québec a lancé une vaste consultation en 2019 pour mettre en place son *Plan d'électrification et de changements climatiques* (PECC). Pour la première fois, un gouvernement du Québec a fait appel à l'expertise de la FTQ sur la transition juste en l'invitant à participer à deux des cinq comités de travail.

Malgré ces avancées, la FTQ a continué à se mobiliser pour faire pression sur les gouvernements. C'est ainsi qu'elle a appuyé la campagne de Greenpeace contre les investissements dans les hydrocarbures du Mouvement des caisses Desjardins, signé le *Pacte pour la Transition énergétique* et appuyé l'importante mobilisation étudiante du 15 mars 2019.

C'est dans ce contexte que la centrale a coordonné la marche historique pour le climat qui s'est déroulée le 27 septembre 2019 à Montréal. Rappelons que cette marche a réuni 500 000 personnes dans la métropole, dont la jeune Suédoise et figure de proue internationale du mouvement, Greta Thunberg, et mobilisé près de 40 000 autres à travers le Québec.

Plus près de ses rangs, la FTQ a effectué une deuxième tournée du Québec sur la transition juste auprès de ses membres en 2019, en collaboration avec le Fonds de solidarité FTQ.



Le comité de la FTQ s'est également réuni plus d'une quinzaine de fois dans les trois dernières années et a traité d'une foule de sujets allant de la gouvernance de l'État à l'électrification des transports, en passant par l'investissement responsable et les diverses poursuites envers le gouvernement fédéral concernant l'environnement. Les membres du comité ont également nourri la FTQ sur les pratiques de leurs propres milieux de travail et sur les pratiques syndicales. Cela a permis à la centrale d'élaborer un guide et un répertoire de pratiques syndicales concernant la transition juste. La FTQ a également initié des discussions auprès de certains de ses syndicats affiliés pour développer des laboratoires de transition juste, notamment dans le domaine de la biométhanisation.

Enfin, la FTQ a déposé plusieurs mémoires au cours des trois dernières années, notamment sur le *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec*, sur le recyclage du verre et sur le PECC.

E POUR ÉQUITÉ SALARIALE

Au cours des trois dernières années, le dossier de l'équité salariale, loin d'être réglé, a occupé une place importante dans les travaux de la FTQ, et plus particulièrement ceux du service de la condition féminine et de l'équité salariale. La centrale a donc été très active, tant sur la scène québécoise que fédérale.

AU QUÉBEC

Le groupe de travail FTQ en équité salariale s'est réuni à plusieurs reprises et la centrale a participé aux travaux du Comité consultatif sur l'équité salariale de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), ainsi qu'à ceux du Comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail de la Commission. La centrale a fait diverses interventions auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans le cadre du processus entourant la révision de la *Loi sur l'équité salariale* (LÉS), en 2018-2019.

En avril 2017, les membres du groupe de travail FTQ ont rencontré des représentants de la CNESST pour une première consultation sur divers aspects de la LÉS en vue de la production du rapport ministériel sur la mise en œuvre de la Loi et sur l'opportunité de la maintenir en vigueur ou de la modifier. Ce rapport a finalement été déposé en mai 2019. En novembre 2017, les membres du groupe ont été consultés de nouveau sur le projet de texte de la CNESST concernant l'application de la LÉS dans les secteurs public et parapublic.

En mai 2018, la FTQ et les syndicats affiliés ont salué la décision de la Cour suprême du Canada (CSC) qui maintenait le jugement précédent de la Cour d'appel dans le dossier de l'équité salariale. En effet, en 2016, la Cour d'appel avait jugé inconstitutionnels les articles de la LÉS révisés par le gouvernement libéral du Québec, en 2009, et concernant l'absence de rétroactivité au regard du maintien de l'équité salariale, ainsi que la non-information pour les personnes salariées, en ce qui a trait à l'affichage du maintien. Cette décision était particulièrement injuste puisqu'elle privait des milliers de femmes des ajustements rétroactifs auxquels elles avaient droit. Les organisations syndicales et leurs alliés ont contesté et ont gagné cette bataille en Cour d'appel, mais le gouvernement avait décidé de porter le jugement à la CSC. Au terme d'un long processus judiciaire, cette dernière a finalement donné raison aux organisations syndicales et à leurs alliés, en mai 2018. La CSC donnait un an au gouvernement pour se conformer au jugement.

En octobre 2018, le groupe de travail FTQ en équité salariale a fait le point sur les travaux du Comité consultatif sur l'équité salariale et a discuté du jugement rendu par la CSC qui invalidait certaines dispositions de la loi modificatrice de 2009, et des stratégies à adopter jusqu'à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, notamment en ce qui concerne le recours au mécanisme de plaintes.

En janvier 2019, le ministère du Travail a invité la FTQ à une consultation afin d'échanger sur les enjeux relatifs à l'application de la LÉS à la suite de la décision de la CSC portant sur le maintien de l'équité salariale. Par la suite, le gouvernement a déposé un projet de loi sur lequel la FTQ s'est prononcée en commission parlementaire, en février 2019. Dans son mémoire, la centrale a fait valoir que bien que le projet de loi marquait un pas dans la bonne direction en corrigeant certains des changements problématiques introduits en 2009, le gouvernement devait impérativement bonifier son projet. En effet, la FTQ estime que le projet de loi, tel que présenté, offrait une réponse incomplète au jugement de la CSC de mai 2018. Malheureusement, l'ensemble des modifications proposées par la FTQ n'ont pas été retenues. La centrale continue donc de suivre le dossier avec le groupe de travail en équité salariale.

AU CANADA

La FTQ a aussi participé à diverses activités sur la scène fédérale. En avril 2017, la centrale participait à une consultation du gouvernement du Canada sur les principaux éléments de conception d'une loi proactive en équité salariale pour la fonction publique et les entreprises sous juridiction fédérale.

En février 2018, la centrale a aussi participé à une journée de réflexion et de stratégies, organisée par le Congrès du travail du Canada (CTC), en vue de déterminer les exigences minimales du mouvement syndical canadien pour cette loi. En octobre 2018, la FTQ a réagi plutôt positivement au dépôt, par le gouvernement fédéral, d'un volumineux projet de loi (*Loi C-86*) traitant, entre autres, d'un régime proactif d'équité salariale dans les secteurs public et privé sous réglementation fédérale comptant dix personnes salariées ou plus. Cette loi prévoit notamment une obligation pour l'employeur de travailler en comité lors de l'exercice initial d'équité salariale, mais aussi lors des travaux de maintien pour les entreprises de 100 personnes salariées ou plus et les entreprises syndiquées nonobstant la taille. La *Loi C-86* oblige un affichage complet de la démarche, ainsi que la possibilité qu'un programme distinct soit refusé, s'il empêche d'identifier suffisamment de catégories masculines au sein d'un programme. Ce sont des gains très importants pour les femmes salariées. Cependant, puisque les règlements afférents n'ont pas encore été présentés, la FTQ travaille de concert avec le CTC sur une stratégie coordonnée de suivi et d'amélioration du cadre législatif en équité salariale.

F POUR FRANCISATION

L'année 2019 marque le 50^e anniversaire de l'adoption par la FTQ de sa première politique linguistique affirmant l'idée que « le français doit devenir la langue du travail normale et courante à tous les paliers de l'activité économique au Québec ».

Pour souligner cet anniversaire, le service de la francisation de la FTQ a développé une exposition relatant l'histoire des luttes engagées pour le français ainsi que les diverses campagnes et activités de promotion du français que la centrale a menées au cours des 50 dernières années. Cette exposition, réalisée grâce à la contribution financière du Secrétariat à la politique et à la valorisation de la langue française du ministère de la Culture et des Communications, peut être visionnée sur le site web de la FTQ à <https://ftq.qc.ca/50ansfrancisation>.

Les dernières années ont aussi été marquées par des changements dans le mode d'attribution des subventions provenant de l'Office québécois de la langue française (OQLF). Conséquemment, deux principaux projets sont menés par le service de la francisation.

Le premier volet du projet *La valorisation de la maîtrise du français*, s'intitule *Prendre racine en français*. Il vise à concevoir et à mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation favorisant la promotion et la valorisation de l'apprentissage du français. À ce propos, le cœur

PRENDRE RACINE EN FRANÇAIS



du projet est la production d'un documentaire sur des histoires à succès en matière de francisation. En plus de ce documentaire, nous avons débuté le processus de création d'un réseau d'ambassadeurs qui aura pour mission la promotion des cours de français auprès des travailleuses et des travailleurs immigrants membres de nos syndicats affiliés.

Quatre portraits vidéo plus intimistes s'ajouteront aussi à ce documentaire. Un premier portrait du confrère Mario Ayala du syndicat des Teamsters a été présenté lors de la semaine du français au travail de 2019. Il relate avec émotion son parcours depuis son arrivée au Québec.

Pour le projet *La promotion de l'utilisation du français dans les entreprises*, une stratégie de promotion du français intitulée *Mettons le français au travail* a été conçue. C'est d'ailleurs grâce à l'aide financière de l'OQLF que la FTQ a pu commander un sondage sur les intérêts des travailleuses et des travailleurs québécois envers le français dont les résultats ont été dévoilés à la rencontre annuelle des comités de francisation du 7 septembre 2018.

Les résultats de cette enquête ont permis d'approfondir la réflexion sur la situation du français au Québec en vue de créer cette nouvelle campagne qui mise sur l'importance de vivre et de parler en français dans les milieux de travail. Trois capsules vidéo de nature humoristique viennent d'ailleurs d'être réalisées.

La rencontre annuelle des comités de francisation de 2018 a permis de questionner les candidates et candidats du PQ, de la CAQ et de QS sur leur vision du français au Québec pour les prochaines années. Elle a



aussi été une occasion unique de lier langue et culture à travers la prestation du comédien Marcel Sabourin et du chanteur Pierre-Hervé Goulet.

Une rencontre annuelle des comités de francisation s'est également tenue en mars 2017, à laquelle ont participé l'anthropologue Serge Bouchard ainsi que le chercheur Éric Poirier. Cette rencontre a notamment permis d'examiner les succès et insuccès de la *Charte de la langue française*, 40 ans après son adoption.

Dans le cadre de son partenariat avec le Service aux collectivités de l'UQÀM, la FTQ a participé à une recherche portant sur l'histoire de l'OQLF. L'étude a permis de mieux décortiquer l'action de l'Office depuis sa fondation et de la situer dans la période actuelle. Une action marquée sous le signe de « l'institutionnalisation du mouvement social » pour un Québec français et de « l'essoufflement de son charisme ».

D'autres campagnes de communication ont également été menées pendant les dernières années, notamment avec différents partenaires syndicaux regroupés au sein du portail languedutravail.org. On pense particulièrement à la campagne sur les mythes en matière de francisation : *Ça coûte cher la traduction ! Tout le monde comprend l'anglais, L'anglais, c'est la langue des affaires ! Le Canada est un pays bilingue et Respectons les immigrants en parlant anglais*.

Le Recueil de bonnes pratiques - Dix bonnes pratiques pour renforcer l'usage du français dans votre entreprise ! a aussi été très populaire auprès des personnes intéressées à la promotion et à la valorisation du français dans les milieux de travail. Ce recueil est venu s'ajouter aux diverses autres publications du service de la francisation comme les bulletins *Travailler en français* en version papier ou électronique.

Toutes ces actions visent notamment à freiner le déclin du français au travail et dans la société québécoise. Des constats sont observés et fréquemment discutés lors des rencontres du comité de promotion du français de la FTQ et lors des tables sectorielles de l'aéronautique/aérospatiale et télécommunication.

Le service de la francisation s'est aussi grandement impliqué dans la Coalition pour la culture et les médias. Comme on le sait, le combat pour le français et la protection de l'identité culturelle sont intimement liés et demeurent plus que jamais d'actualité face à la menace que font peser les nouvelles plateformes électroniques que sont notamment *Netflix, Spotify, Apple Music et YouTube*. Des plateformes qui malheureusement laissent peu de place au contenu en français et à la présence du Québec sur la toile.

J POUR JEUNES

Le comité des jeunes de la FTQ a tenu un Camp d'orientation en mars 2017 qui a permis de dégager les principaux éléments qui constituent son plan d'action triennal. Trois sous-comités de travail ont alors vu le jour afin de faire cheminer les objectifs du plan d'action : les comités sur l'éducation, sur la diversité et sur les communications. Les membres se sont ainsi donné la responsabilité de faire avancer leur plan d'action dans leur syndicat respectif et dans les différentes instances de la FTQ. Parmi les orientations, on retrouvait notamment l'atteinte de la parité dans leur comité. Ils ont d'ailleurs tenu leur engagement en se dotant d'une coprésidence paritaire en 2017.

Plusieurs dossiers ont été à l'ordre du jour des trois dernières années, notamment celui de la conciliation travail-vie personnelle, de la lutte contre les changements climatiques, des inégalités sociales et de la participation des jeunes aux élections, tant fédérales que québécoises. Évidemment, le comité des jeunes maintient son principal objectif d'informer les jeunes et de les conscientiser au syndicalisme, aux droits des travailleurs et travailleuses. Pour ce faire, il continue d'organiser, avec l'appui du service de l'éducation, ses deux activités annuelles les plus importantes : la Semaine de la relève syndicale et le Camp de formation des jeunes de la FTQ.

La Semaine de la relève syndicale permet à la FTQ de sensibiliser les nouveaux militants et les nouvelles militantes dans les structures syndicales. Cet événement, tenu au mois d'avril, est une occasion d'informer sur les grands sujets de l'heure (campagnes en cours, politique provinciale et fédérale, etc.). Il permet également aux jeunes de réseauter entre eux et de partager leur expérience militante. Les activités de cette semaine ont aussi pour objectif de susciter l'intérêt des jeunes à participer aux différentes instances de la FTQ. En 2019, la thématique retenue était celle du 32^e Congrès. Les jeunes ont participé activement à une simulation de congrès avec plusieurs résolutions à rédiger et à débattre.

Le traditionnel Camp de formation des jeunes, quant à lui, reste toujours aussi populaire. Il a d'ailleurs soufflé, en 2019, sa 17^e bougie. Plus d'une centaine de jeunes de partout au Québec s'y rassemblent tous les ans pour assister à des ateliers sur divers sujets d'actualité. La plus récente édition a d'ailleurs suscité beaucoup d'intérêt de la part des jeunes présents. Elle était entièrement consacrée à la question climatique et à la transition juste dans les milieux de travail. Pas surprenant, quand on sait que ce seront les plus jeunes qui subiront de front les conséquences des changements climatiques.



Le comité a également maintenu sa lutte assidue contre les clauses de disparité de traitement dans le but d'assurer une équité intergénérationnelle dans les milieux de travail. Que ce soit avec les comités de jeunes des autres centrales syndicales, les associations étudiantes, des organisations comme Force jeunesse ou encore en faisant des représentations auprès des partis politiques, les jeunes de la FTQ ont martelé le message que ces clauses sont discriminatoires. Les membres du comité ont naturellement continué la promotion de la campagne pour un salaire minimum à 15 \$ l'heure, dont ils ont été les instigateurs. Plusieurs nouveaux liens ont été développés avec différents organismes, notamment avec Oxfam-Québec, avec qui le comité a mené une série d'activités sur le vote des jeunes aux élections fédérales.

Enfin, le comité poursuit ses efforts de mobilisation des jeunes de la structure FTQ grâce à ses médias sociaux et en collaboration avec le service des communications de la FTQ.

COMITÉ CONSULTATIF JEUNES (CCJ)

La FTQ participe aux travaux du Comité consultatif Jeunes (CCJ), un comité aviseur financé et rattaché à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Le CCJ s'intéresse aux divers enjeux liés à l'emploi des jeunes de 18 à 35 ans. Lors des dernières années, le CCJ a travaillé à développer un inventaire de mesures et de programmes de stages destinés aux

jeunes éloignés du marché du travail et à l'élaboration d'une enquête sur les compétences génériques des jeunes à l'ère numérique.

J POUR JOURNÉE INTERNATIONALE DE COMMÉMORATION DES PERSONNES DÉCÉDÉES OU BLESSÉES AU TRAVAIL : 28 AVRIL

Au cours des trois dernières années, la FTQ a tenu différentes manifestations avec ses affiliés pour souligner la Journée internationale de commémoration des personnes décédées ou blessées au travail : minutes de silence, distribution de rubans noirs, marches funèbres, rassemblements devant le Parlement où sont érigées des croix blanches à la mémoire des personnes décédées. Autant de gestes pour se souvenir que le travail brise encore trop de familles. En effet, durant la période 2016-2018, officiellement 673 personnes ont perdu la vie des suites d'une lésion professionnelle, le pire bilan se chiffrant à 230 décès en 2017. Pour la FTQ, il ne fait aucun doute que la société québécoise a un devoir de mieux protéger ses travailleurs et travailleuses.

Depuis l'entrée en vigueur de la LSST en 1979, la CNESST a reconnu 7 252 décès liés à une pratique professionnelle au Québec. Cette situation est inacceptable. Il devient impératif que tous les mécanismes de prévention prévus à la loi s'appliquent à l'ensemble des travailleurs et travailleuses et non à seulement à 11 % d'entre eux, comme c'est le cas actuellement. Le nombre de lésions professionnelles au cours des trois dernières années n'a cessé d'augmenter et démontre l'urgence d'agir dans tous les secteurs d'activités.

J POUR JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES : 8 MARS

La FTQ participe aux travaux du Collectif 8 mars depuis sa création, il y a plus de 20 ans. Chaque année, celui-ci propose le thème de la Journée internationale des femmes pour l'ensemble du Québec, produit du matériel (affiches, épinglettes et autocollants) à l'intention de ses groupes membres et organise au moins une action politique. De plus, la centrale soutient les syndicats affiliés dans l'organisation de leurs activités du 8 mars.

En 2017, le thème privilégié a été *L'égalité sans limites* parce que l'accès des femmes à l'égalité est sans cesse limité par des politiques d'austérité sexistes, des iniquités salariales qui perdurent, la privatisation de services publics qui ont un impact direct sur les femmes, des discriminations directes ou systémiques qui persistent ou encore les multiples violences que celles-



ci continuent de subir. Le Collectif proposait comme antidote la solidarité renouvelée des femmes pour faire de l'égalité une réalité pour toutes, sans limites ! Les revendications mises de l'avant par le Collectif 8 mars, en 2017, étaient le salaire minimum à 15 \$ l'heure, l'application rigoureuse de la *Loi sur l'équité salariale*, l'amélioration du Régime des rentes du Québec en tenant compte des spécificités des femmes, le maintien du retrait préventif pour la travailleuse enceinte et un réseau entièrement public de services de garde éducatifs de qualité. Le premier ministre Couillard ayant refusé de rencontrer les représentantes politiques du Collectif 8 mars, ces dernières sont allées porter elles-mêmes leurs revendications à son bureau de Montréal, appuyées par une centaine de manifestantes.

Féministes tant qu'il le faudra ! s'est imposé comme thème en 2018, après la déclaration, l'année précédente, de la ministre responsable de la Condition féminine qui disait ne pas s'identifier au féminisme et la montée du mouvement *#moiaussi* dénonçant les harcèlements et violences commis à l'endroit des femmes un peu partout dans le monde. Les militantes ont porté des revendications pour contrer toutes les formes de violence envers les femmes, y compris dans les milieux de travail, pour favoriser l'autonomie économique des femmes, pour lutter contre le racisme et les discriminations et pour remettre les personnes, mais aussi les femmes, au cœur des priorités. En cette année électorale, le premier ministre Couillard et la ministre responsable de la Condition féminine, Hélène David, ont rencontré les membres du Collectif 8 mars. Quelques jours plus tard, le 8 mars même, le Collectif a organisé une marche avec double arrêt. Le premier était prévu devant les bureaux du ministère de la Santé

et des Services sociaux et le second devant l'agence de placement Thomson Tremblay, à Montréal. Ces lieux ont été choisis pour leur caractère symbolique, soit les coupes dans les services publics et la précarisation de l'emploi des femmes.

Enfin, en 2019, le Collectif 8 mars a proposé de modifier l'appellation de la Journée internationale des femmes pour la Journée internationale des droits des femmes, et ce, afin de redonner une perspective militante et féministe à cette importante journée. Le thème retenu en 2019 était *Le respect, ça se manifeste !*, parce qu'il est plus que temps d'agir concrètement, tant au quotidien qu'au travail, dans la rue, dans nos vies personnelles, sur les médias sociaux et sur les décisions et les engagements des gouvernements. Le Collectif 8 mars a retenu quatre revendications pour inviter le gouvernement du Québec à passer de la parole aux actes : la hausse du salaire minimum à 15 \$ l'heure, une loi cadre en matière de conciliation travail-famille, un réinvestissement massif dans la fonction publique, les services publics et les programmes sociaux, ainsi que pour les groupes de femmes, et la fin du détournement des pensions alimentaires destinées aux enfants. Le Collectif 8 mars a manifesté devant le Palais de justice de Montréal, le matin du 8 mars, en appui aux victimes d'agressions sexuelles, l'une des inégalités flagrantes pour les femmes. Les responsables politiques du Collectif 8 mars, dont Louise Michaud, vice-présidente représentant les femmes de la FTQ, ont également rencontré la ministre responsable de la Condition féminine concernant les revendications du Collectif.

J POUR JOURNÉE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS : 1^{ER} MAI

Depuis trois ans, la FTQ profite de la journée symbolique du 1^{er} mai pour tenir des rencontres avec les députés de l'Assemblée nationale sur des enjeux prioritaires pour la centrale. Ces expériences confirment que la FTQ et ses syndicats affiliés doivent continuer de développer leur fréquentation des élus, autant à Québec qu'à Ottawa. Il faut multiplier les occasions de faire entendre la voix des membres, militantes et militants.

Parallèlement, la FTQ poursuit son travail au sein de la Coalition montréalaise du 1^{er} mai qui organise chaque année une marche pour souligner la Fête internationale des travailleuses et travailleurs, à laquelle la centrale, ses syndicats affiliés et de nombreux et nombreuses militants et militantes participent chaque année.

Le 1^{er} mai est également l'occasion pour le président de la FTQ et celles et ceux des autres centrales syndicales de



rencontrer le premier ministre. Ces rencontres annuelles permettent d'échanger sur les dossiers importants de l'heure, mais aussi sur les grandes priorités communes aux centrales syndicales.

J POUR JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION ET D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES : 6 DÉCEMBRE

Les violences faites aux femmes constituent une violation des droits de la personne. À maintes reprises depuis la tuerie de 14 jeunes femmes à l'école Polytechnique Montréal, en 1989, la FTQ a réaffirmé son engagement à éliminer les diverses formes de violences faites aux femmes.

Chaque année depuis, la FTQ participe de diverses façons aux activités d'action et de commémoration sur la violence faite aux femmes, entre autres celles organisées dans le cadre de la campagne des *12 jours d'actions contre les violences faites aux femmes*. Elle invite également ses syndicats affiliés à réfléchir aux effets de ces violences sur la vie des membres, leur travail, leurs milieux de travail et de militance et à agir pour contribuer à les éliminer.

Ainsi, en 2016, dans une lettre aux affiliés, la FTQ rappelait l'important rôle qu'ont à jouer les syndicats pour améliorer la sécurité en milieu de travail et mettre fin à ces violences. De la part du gouvernement, la centrale réclamait qu'il consacre plus d'efforts et de ressources pour enrayer les violences faites aux femmes, y compris dans les milieux de travail. Par la même occasion et à la suite d'une résolution adoptée à son Congrès, la FTQ exhortait le gouvernement du Québec à créer une commission d'enquête publique indépendante portant sur les causes systémiques du maintien des actes de violence envers les femmes autochtones du Québec. Au début 2017, le gouvernement Couillard mettait sur pied la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec

(Commission Viens), dont le rapport a été rendu public en septembre 2019. Ayant pris acte du rapport, la FTQ compte poursuivre son action afin que le gouvernement agisse et adopte des mesures concrètes pour avancer vers une véritable réconciliation.

En 2017, en appui au mouvement grandissant de dénonciation du harcèlement sexuel subi dans divers milieux de travail, la FTQ a souligné l'importance d'améliorer la sécurité des femmes tant au travail qu'au quotidien, dans la rue, dans le sport ou à l'école, notamment par de la prévention. La centrale a aussi invité ses affiliés à adopter une politique de tolérance zéro contre la violence et le harcèlement au travail. Enfin, la FTQ a interpellé le gouvernement du Québec pour qu'il inclue, dans la réforme à venir de la Loi sur les normes du travail (LNT), des congés payés pour les victimes de violence conjugale, ce à quoi le projet de loi n° 176 a répondu au printemps 2018.

En 2018, la FTQ a rappelé à ses affiliés l'obligation pour tous les employeurs, y compris les organisations syndicales, d'adopter une politique de tolérance zéro en matière de violences et de harcèlement et de traitement des plaintes. À l'occasion du 6 décembre, la FTQ a fait une mise à jour importante du document de référence intitulé *La violence conjugale dans les milieux de travail : des arguments pour agir syndicalement*. Outre les nombreux exemples de clauses de convention collective sur le sujet, la mise à jour inclut les changements apportés en 2018 à la LNT et au Code canadien du travail et présente des idées d'actions syndicales à mener dans les milieux de travail (sensibilisation, information, formations, etc.).

M POUR MODERNISATION DES CONSEILS RÉGIONAUX

Lors de la réunion du Bureau de la FTQ d'avril 2016, les vice-présidents et vice-présidentes ont réagi au rapport du comité qui fut créé à la suite de l'adoption d'une résolution sur le financement des conseils régionaux au Congrès de la FTQ en 2013. Les membres du Bureau se sont montrés préoccupés par cet enjeu. La proposition d'une cotisation uniforme prise à même la cotisation de la FTQ ne semblait pas la voie à suivre pour financer adéquatement les conseils régionaux.

À la suite de cet échange, Serge Cadieux a suggéré de former un comité qui verrait le rôle et le financement des conseils. Les conseils régionaux, rencontrés le 17 mai 2016 par le secrétaire général de la FTQ, ont accepté de participer à ce comité mixte afin de trouver des solutions viables.

Le mandat du comité a été défini de telle sorte qu'il puisse formuler des recommandations sur la structure

des conseils, leur rôle, leur fonctionnement, leur territoire de représentation, leurs besoins de financement et sur toutes autres recommandations qu'il juge pertinentes.

Dans un premier temps, un portrait des conseils régionaux a été réalisé afin que le comité ait une vue d'ensemble des différents conseils. Trois consensus se sont dégagés au fil des différentes rencontres du comité :

1. Tous les conseils régionaux exercent des mandats similaires. En effet, ils assurent la représentation régionale et locale en matière de développement social et économique, ainsi que la représentation politique régionale et municipale. Ils coordonnent le réseau des délégués sociaux et déléguées sociales sur leur territoire et offrent la formation et le perfectionnement s'y rattachant. Ils coordonnent la mobilisation en lien avec les campagnes FTQ, les relations intercentrales et les liens avec les groupes communautaires.
2. Les conseils régionaux sont des acteurs importants de la formation syndicale. En effet, ils peuvent offrir toutes les formations offertes par la centrale, mais doivent respecter les principes de formation de la FTQ. Une coordination devrait être mise en œuvre afin d'éviter qu'un conseil régional et un affilié offrent une formation dans la même période et dans la même région, puisque cela fait diminuer le nombre de participants et participantes à chacune des formations. Cela peut parfois amener à annuler les deux formations, faute de participation. La formation des délégués sociaux et déléguées sociales et celle sur le développement socioéconomique régional et local sont considérées comme des formations exclusivement offertes par les conseils régionaux.
3. Une grille d'analyse commune auprès des directions syndicales et des sections locales des affiliés est nécessaire pour se donner des objectifs communs. Ainsi, la méthodologie utilisée par le comité pour réaliser l'analyse auprès des affiliés a d'abord consisté à faire un état de la situation auprès des directions syndicales et, par la suite, selon la réalité de chacun des syndicats affiliés, auprès de leurs sections locales respectives. Le comité a également décidé de mettre à contribution les conseils régionaux en leur demandant d'identifier dans la mesure du possible les sections locales des syndicats affiliés qui sont sur leur territoire et qui ne participent pas à leurs différentes activités.

Le comité a également effectué une analyse de l'apport financier et en ressources de la FTQ aux différents conseils régionaux. En résumé, la centrale contribue pour un peu plus de 500 000 \$ par année, sous diverses formes, pour l'ensemble des conseils régionaux. De plus,

elle contribue à hauteur de 1 941 893 \$ pour les frais des conseillères et conseillers régionaux et une partie du salaire du conseiller politique responsable des régions. D'ailleurs, l'initiative de la FTQ d'avoir un conseiller politique qui a comme mandat, entre autres, le soutien aux régions est saluée par le comité.

Pour ce qui est du financement des différents conseils régionaux, l'analyse effectuée à ce jour auprès des directions des syndicats affiliés et de leurs sections locales révèle qu'il y a une volonté forte de maintenir une affiliation volontaire aux conseils régionaux.

Au terme de cet exercice d'analyse, le comité a présenté son rapport au Bureau de la FTQ en octobre 2018, ainsi qu'à la rencontre des conseils régionaux du 23 octobre 2018. Dans son rapport, le comité a formulé quatre grandes recommandations :

1. Que le service de l'éducation de la FTQ, après consultation du comité d'éducation, prépare une proposition sur la façon de coordonner les formations offertes par les conseils régionaux et celles offertes par les affiliés afin d'éviter les effets négatifs qui ont été identifiés ;
2. Que les directions des syndicats affiliés offrent la possibilité à des représentants et représentantes de la FTQ et/ou des conseils régionaux de faire une présentation des conseils régionaux dans leurs instances : congrès, conseils généraux, colloques ou autres ;
3. Que l'analyse débutée auprès des sections locales se poursuive et que le comité étudie les résultats de cette analyse afin d'y donner suite. De plus, que la FTQ soit mandatée à refaire cette analyse de façon périodique ;
4. Que les conseils régionaux soient encouragés à avoir des discussions sur la possibilité de mettre en commun leurs ressources. Ces discussions pourront aller (s'il y a une volonté de leur part) jusqu'à redéfinir leur territoire de représentation.

Des efforts ont rapidement été déployés pour donner suite à ces quatre recommandations, mais un travail en continu doit être poursuivi pour chacune d'elles. Un rapport du suivi des recommandations a été présenté par le secrétaire général à chacune des rencontres des conseils régionaux.

M POUR MONDIALISATION ET LIBRE-ÉCHANGE

Au cours de la période, trois accords internationaux ont été dûment ratifiés : l'Accord économique et commercial global (AÉCG), le 21 septembre 2017 ; le très médiatisé

Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACÉUM), le 30 novembre 2018 ; et le Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), avec dix pays de la zone du Pacifique, le 30 décembre 2018. Malgré quelques avancées sur les modes de consultation et sur les droits des travailleuses et des travailleurs, ces accords vont orienter la production sur l'exportation et les circuits longs, accorder aux entreprises étrangères le pouvoir d'intervenir sur les réglementations passées, actuelles et futures, soumettre les travailleuses et les travailleurs à une dure concurrence, libéraliser davantage les marchés, faire pression en faveur d'une plus grande privatisation des services publics et renforcer les pouvoirs des grandes entreprises multinationales. Ils risquent ainsi de restreindre la démocratie plus que jamais en s'attaquant à la souveraineté canadienne et québécoise en matière de politiques publiques.

AÉCG : DANS LA FOULÉE DES AUTRES ACCORDS NÉOLIBÉRAUX

Cet accord est en vigueur depuis un an. L'adhésion des pays concernés a été chaotique : en Europe, seulement neuf pays l'ont ratifié et l'Italie a annoncé qu'elle ne le ferait pas. Au Canada, sa ratification s'est réalisée dans la précipitation et sans réel débat public. Bien qu'il soit un peu tôt pour tirer des conclusions fermes, l'accord ne donnera pas lieu à la forte création d'emplois que le gouvernement canadien avait annoncée. Mais ce à quoi s'attaquait réellement l'AÉCG, ce sont les lois et la réglementation qui font soi-disant obstacle au commerce. Or, l'entente conclue favorise une plus grande déréglementation et donne toujours plus de pouvoir aux entreprises transnationales. La FTQ a suivi étroitement ces négociations. Membre du Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC), la centrale a été en soutien à plusieurs actions (communiqués de presse et lettres ouvertes ont été émis) pour faire connaître un point de vue critique. En mai 2017, le RQIC a participé aux auditions du Sénat sur l'AÉCG. Un mémoire a été présenté dans lequel il fait valoir que la mise en œuvre de l'AÉCG constitue un déni de démocratie et une perte de souveraineté. Enfin, le RQIC a produit un court document qui déboulonne les mythes de l'AÉCG.

ACÉUM : CHANGEMENT DE PARADIGME À LA FAVEUR DES ÉTATS-UNIS

À la suite de l'élection de Donald Trump à la tête des États-Unis, qui qualifiait l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) de « désastre total », le Canada a été entraîné bien malgré lui dans une renégociation de l'accord. Tandis que le président américain annonçait sur toutes les tribunes qu'il avait la ferme intention d'obtenir d'énormes concessions de la part de ses partenaires

canadien et mexicain, le Canada a choisi de maintenir l'approche traditionnelle. Alors que, habituellement, on amorce des pourparlers pour sécuriser l'accès à un marché étranger, l'administration Trump, fidèle à son slogan de campagne *America First*, s'est présentée à la table de négociation avec la ferme intention de restreindre l'accès à son marché domestique afin de le protéger. Il s'agit là d'un changement de paradigme. En juillet 2018, la FTQ a déposé un mémoire (voir section 5.6) auprès d'Affaires mondiales Canada (AMC) pour mettre en garde le gouvernement canadien contre ce changement de paradigme et pour énoncer les nouveaux critères sur lesquels devrait s'appuyer cette nouvelle ronde de négociations.

Encore une fois, la FTQ a travaillé de concert avec le RQIC pour promouvoir l'intégration, dans les accords de libre-échange, de garanties visant le respect des droits individuels et collectifs, dont les droits fondamentaux des travailleurs et travailleuses, de même que le respect de l'environnement. Dans le cadre de la poursuite des négociations commerciales de l'ALÉNA qui se sont tenues à Montréal, une conférence publique a été organisée à l'UQÀM pour discuter du bilan de l'intégration économique en Amérique du Nord et des perspectives économiques à venir dans un contexte de tensions croissantes. Une des participantes, la chercheuse universitaire Michèle Rioux, a été invitée au Conseil général pour présenter son analyse de l'accord. Aussi, le service de la solidarité internationale a animé quelques sessions d'information sur ces enjeux auprès des affiliés et d'organisations intéressées telle l'Association canadienne des avocats du mouvement syndical (ACAMS) à Toronto, en 2019. Enfin, en janvier 2019, Daniel Boyer a pris la parole au Rassemblement des peuples de la société civile, lesquels sont préoccupés par les impacts du libre-échange sur le climat et sur l'environnement. Une lettre d'opinion a circulé dans les médias québécois à ce sujet.

PTPGP : PROGRESSISTE QUE DE NOM

Selon plusieurs observateurs, l'Accord Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) représente un échec de la politique commerciale canadienne. Alors que les États-Unis s'en retiraient en grande pompe en janvier 2017, donnant ainsi l'occasion au gouvernement canadien libéral nouvellement élu de s'en libérer, ce dernier a plutôt choisi de poursuivre les négociations sur la base du modèle du Partenariat transpacifique (PTP) entrepris sans transparence et sans participation de la société civile par le précédent gouvernement conservateur. Après quelques modifications — dont l'ajout du terme « progressiste » dans le titre — le PTPGP

s'inscrit dans la même logique que les accords précédents : il restreint de façon encore plus marquée la marge de manœuvre politique et réglementaire des gouvernements, renforce les droits de propriété intellectuelle (brevets, droits d'auteur) et ouvre de nouveaux secteurs à la privatisation et à l'investissement étranger (l'assurance maladie et l'éducation), ce que la FTQ dénonce. Encore une fois, le RQIC et la FTQ se sont engagés dans un bon nombre d'activités de mobilisation et de communications publiques visant à sensibiliser la population aux dangers de cet accord.

N POUR NÉGOCIATIONS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

La nouvelle ronde de négociations dans le secteur public est lancée, depuis octobre 2019. La FTQ et ses affiliés, le SCFP, le SQUEES-298, le SEPB et l'UES 800, dont les membres sont des travailleurs et travailleuses du secteur public, sont à l'œuvre déjà depuis plus d'un an pour préparer leur cahier de demandes afin de conclure un contrat de travail juste et équitable pour les quelque 52 000 travailleurs et travailleuses qu'ils représentent, répartis dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Le dépôt des demandes syndicales à la table centrale a eu lieu le 21 octobre 2019 auprès du Conseil du trésor à Québec. L'austérité de l'ancien gouvernement libéral, en plus d'appauvrir davantage ceux et celles qui œuvrent dans le secteur public et de favoriser des conditions de détresse inacceptables, a créé une grave pénurie de main-d'œuvre. Mais la partie ne sera pas plus facile maintenant que la CAQ a remplacé les libéraux. Le premier ministre Legault a déjà annoncé que les surplus budgétaires dont il a hérité devaient revenir dans les poches des citoyens et citoyennes, sans égard pour la qualité des services offerts à la population. D'emblée, il claironne que les hausses de salaire devront se limiter à l'inflation. Cela n'augure rien de bon pour le dialogue social.

L'attraction et la rétention des travailleurs et travailleuses, l'amélioration des conditions d'exercice d'emploi, l'amélioration de la rémunération incluant un rattrapage salarial, l'amélioration du régime de retraite et des droits parentaux ne sont que quelques-uns des enjeux de cette négociation. Pour la FTQ, le message est clair : la population du Québec, les travailleurs et travailleuses du secteur public ont assez souffert; il est temps de réinvestir dans les services publics, les services à la population. Si rien n'est fait, plus personne ne voudra

travailler dans les réseaux de la santé ou de l'éducation. Le Québec mérite mieux !

N POUR NORMES DU TRAVAIL

Le 20 mars 2018, la ministre du Travail, Dominique Vien, présentait à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 176, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail. Bien qu'en partie satisfaite de cette réforme qui encadre les agences de placement et bonifie un certain nombre de congés pour les salariées et salariés du Québec, la FTQ était déçue du fait que le gouvernement libéral ait refusé d'interdire dans ce projet de loi toutes les clauses de disparité de traitement.

Pour la FTQ, le fait que Québec interdise les « clauses orphelin » pour le futur est une bonne chose. Cependant, en refusant d'interdire ce genre de clauses pour les travailleurs et travailleuses qui en sont déjà victimes, le gouvernement Couillard a pénalisé des dizaines de milliers d'hommes et de femmes. Dans les faits, Québec n'a fait que la moitié du chemin.

Quant aux agences de placement, il faut se réjouir du fait qu'elles sont maintenant tenues de payer leurs travailleurs et travailleuses aux mêmes salaires que ceux et celles qui œuvrent chez l'employeur. Dorénavant, l'agence et l'employeur sont solidairement responsables en cas de différends pécuniaires.

Sur la question de la conciliation travail-vie personnelle, le projet de loi octroie davantage de possibilités de se prévaloir d'un congé pour les personnes proche aidantes et pour les titulaires d'une charge parentale. Néanmoins, Québec aurait pu faire l'effort d'accorder une troisième semaine de vacances dès la première année d'embauche et non après trois ans, et de hausser le salaire minimum à 15 \$ l'heure comme l'ont fait l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Enfin, la réforme clarifie certains mécanismes de prévention et de traitement des plaintes en matière de harcèlement sexuel ou psychologique au travail, et oblige l'employeur à se doter d'une politique à cet égard et à la faire connaître à ses salariées et salariés.

N POUR PERSONNES IMMIGRANTES

Au cours des trois dernières années, le traitement des enjeux touchant l'intégration des personnes immigrantes a notamment été marqué par la mise en place d'un nouveau groupe de travail associé à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), par quelques consultations, ainsi que par les développements dans le dossier de la main-d'œuvre étrangère temporaire.

COMITÉ CONSULTATIF PERSONNES IMMIGRANTES (CCPI)

Sous l'égide de la CPMT, le Comité consultatif personnes immigrantes (CCPI) a vu le jour officiellement en décembre 2016 et regroupe des membres en fonction de collègues particuliers. On y retrouve ainsi des organismes associés en développement de l'employabilité, des représentants d'employeurs et de travailleurs. Le travail de ce comité est coordonné par la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes. L'action principale du CCPI pendant cette période a été la publication du *Portrait de l'intégration en emploi de personnes immigrantes au Québec : expériences et points de vue croisés sur les obstacles systémiques, les éléments facilitants et les ressources*³.

La FTQ s'est impliquée dans ce travail qui a permis d'identifier 26 pistes d'action visant à bonifier ou à mettre sur pied des initiatives pour favoriser durablement l'intégration professionnelle des personnes immigrantes. La FTQ participe maintenant à promouvoir ce rapport qui a notamment été présenté aux acteurs régionaux de la Montérégie et du Centre-du-Québec.

CONSULTATIONS SUR L'IMMIGRATION

En juillet 2019, la FTQ a participé à l'exercice de consultation sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022. Devant la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale, la FTQ a jugé nécessaire de rappeler que la société québécoise a le devoir moral de bien recevoir et d'intégrer dans de bonnes conditions les personnes immigrantes.

Pour la centrale, l'intégration culturelle et linguistique doit être prioritaire. Les personnes immigrantes ne doivent pas devenir du « cheap labour » pour les entreprises d'ici, mais avoir la possibilité de devenir des citoyens à part entière dans la société québécoise.

Les actions syndicales en matière de francisation ont d'ailleurs été rappelées aux membres de la commission parlementaire.

TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES MIGRANTS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

La FTQ s'est impliquée auprès des travailleuses et travailleurs migrants étrangers temporaires en soutenant un projet spécifique dans les secteurs agricole et de la transformation alimentaire.

Le Canada doit reconnaître la contribution précieuse de tous les travailleurs migrants à l'économie et à la

société canadiennes, en leur permettant d'immigrer de façon permanente au Canada, s'ils le souhaitent. Pour la FTQ, le recours à l'immigration devrait favoriser l'épanouissement des sociétés québécoise et canadienne, tout en répondant aux besoins économiques. À cette fin, les travailleurs venant occuper des emplois « peu qualifiés » ne devraient pas être moins valorisés que ceux qui occupent des emplois « hautement qualifiés ». À l'heure actuelle, le Canada et le Québec encouragent l'immigration permanente de travailleurs hautement qualifiés et la migration temporaire de travailleurs peu qualifiés et faiblement rémunérés, malgré la demande continue de travailleurs et travailleuses dans tous les secteurs de l'économie canadienne.

Le Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec (RATTMAQ), la FTQ et les travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) section locale 501 associés à l'organisme Formation de base pour le développement de la main d'œuvre, ont décidé de développer un projet en appui aux travailleuses et travailleurs migrants du programme fédéral des travailleurs étrangers temporaires, en milieu agricole et dans celui de la transformation alimentaire, dans un premier temps. D'autres groupes cibles pourraient aussi être visés par la suite, compte tenu de l'augmentation prévisible du recours à ces travailleuses et ces travailleurs au cours des prochaines années.

Le nombre de travailleuses et de travailleurs migrants temporaires augmente de façon significative d'année en année dans une multitude de secteurs de travail. Or, les différents programmes gouvernementaux qui régissent cette forme de travail génèrent des obstacles majeurs à l'exercice et au respect de leurs droits fondamentaux. Depuis 2012, avec le projet de loi n° 8, au Québec, le droit à la négociation collective a été retiré aux travailleuses et travailleurs de plusieurs exploitations agricoles, ce qui a entraîné la fermeture de plusieurs services offerts par les syndicats. Cela est inconstitutionnel et contraire à la Convention internationale du travail n° 98, récemment ratifiée.

Si ces travailleuses et travailleurs sont couverts par les lois québécoises du travail et, théoriquement, peuvent bénéficier des recours qu'on y trouve, elles et ils ne sont généralement pas informés de ces droits et recours, et ignorent la langue et les services offerts par les institutions. Aussi les organismes communautaires qui pourraient leur venir en aide sont presque inexistantes et ceux qui existent disposent de très peu de moyens. Les organismes intervenants (RATTMAQ, CTI, ABE, FPDM)

3. Voir <https://www.cpq.qc.ca/workspace/uploads/author-uploads/rapport-ccpi-2019.pdf>

visent donc à rétablir les droits de cette main-d'œuvre des plus vulnérable.

R POUR RÉGIMES DE RETRAITE

Alors que le triennat précédent fut caractérisé par les grandes réformes du système de retraite en ce qui a trait aux régimes du secteur privé, la période 2016-2019 fut quant à elle particulièrement importante pour le dossier des régimes publics, tant au Québec que dans le reste du Canada. Pour donner suite au rapport D'Amours publié en 2013, plusieurs des recommandations de ce Comité d'experts sur l'avenir du système de retraite de travail restaient à être débattues et mises en œuvre, notamment en ce qui a trait à la bonification des régimes publics, à l'interdiction des « clauses orphelin » et à la mise en place de régimes à prestations cibles.

LA BONIFICATION DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC : UNE VICTOIRE POUR LA FTQ

Après une lutte qui aura duré plus de huit ans et pour laquelle la FTQ a réussi à coaliser plus de cent organisations de la société civile, le gouvernement libéral de Philippe Couillard a finalement annoncé en 2017, à la suite d'une commission parlementaire, qu'il se rangeait du côté des futures personnes retraitées en entérinant l'accord de Vancouver qui bonifie de façon importante le RRQ actuel. Il s'agit d'une victoire majeure pour les futures personnes retraitées. En prenant cette décision, le gouvernement a finalement entendu raison et a décidé de ne pas pénaliser tous les travailleurs et travailleuses, et de ne pas faire d'eux les personnes retraitées les plus pauvres au Canada. Bien que cette bonification soit nettement inférieure aux attentes formulées historiquement par la FTQ, la centrale s'est montrée satisfaite du contenu du projet de loi n° 149 puisqu'il proposait le maintien de l'équivalence entre le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ). La modification proposée dans ce projet de loi est certainement la plus importante depuis la création du RRQ, il y a 50 ans. La FTQ a réitéré que le RRQ est un outil efficace pour s'attaquer aux inégalités grandissantes au Québec et que sa bonification était donc incontournable. C'est donc mission accomplie !

NON AUX CLAUSES DE DISPARITÉ DE TRAITEMENT

Dans un contexte où les employeurs tentent à tout prix de se désengager des régimes de retraite, l'intégration de clauses de disparité de traitement dans le domaine des régimes de retraite et des assurances collectives est maintenant devenue un phénomène de plus en plus répandu qui touche particulièrement les jeunes



travailleurs et travailleuses. Cette problématique préoccupe depuis longtemps la FTQ, qui revendique l'interdiction de ces dernières. À la suite de nombreuses pressions des groupes sociaux, dont la FTQ, le gouvernement a mis sur pied en 2017 un groupe de travail dirigé par le ministre des Transports André Fortin, qui s'est penché sur la question des clauses de disparité de traitement (dites « clauses orphelin »).

Mme Dominique Vien, ministre responsable du Travail, a présenté en mars 2018 le projet de loi n°176, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives, afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail, qui intégrait notamment le principe de l'interdiction des clauses de disparité de traitement pour le futur uniquement. Bien que la FTQ se soit réjouie que l'on reconnaisse leur caractère discriminatoire, elle a dénoncé que leur interdiction ne s'applique pas à toutes les clauses de disparité de traitement. La FTQ n'a manqué aucune occasion de défendre le principe de l'équité intergénérationnelle et l'importance d'interdire ces clauses qui minent la solidarité syndicale. La centrale continue de maintenir la pression sur le gouvernement, tandis que la Coalition Avenir Québec s'était engagée à aller plus loin que les libéraux et à abolir toutes les clauses de disparité de traitement.

LES PRESTATIONS CIBLES, PAS UNE OPTION !

Depuis plusieurs années, l'idée de permettre la mise en place de régimes à prestations cibles fait son chemin dans l'environnement légal canadien. Plusieurs provinces, dont l'Alberta et le Nouveau-Brunswick, ont adopté des lois permettant la mise en place de tels régimes. Au Québec, les régimes à prestations cibles sont permis pour certaines entreprises du secteur du papier en raison d'une conjoncture financière précaire dans ce secteur.

Le gouvernement du Québec souhaite permettre l'accès à ces régimes de façon plus large. Il va de soi que le statu quo en matière de retraite n'est pas une option. Cependant, la FTQ a la ferme conviction que les régimes à prestations déterminées sont les meilleurs

outils pour assurer une sécurité financière à la retraite. Un transfert complet des risques vers les participants et les participantes n'est absolument pas justifié et elle est contraire au bon sens. Ainsi, la FTQ participe aux discussions entourant la mise en place de ces régimes en revendiquant que le modèle de financement adopté soit plus proche des besoins de ses membres.

Sur la scène fédérale, le projet de loi C-27, déposé fin 2016, a été fortement dénoncé par l'ensemble des syndicats canadiens et par la FTQ. Si ce projet de loi avait été adopté, les parties négociantes auraient eu la possibilité de mettre en place des régimes à prestations cibles avec conversion du service passé pour les régimes sous compétence fédérale. Une idée soumise par le gouvernement Harper et qui a été reprise par l'administration Trudeau, malgré ce qui avait été annoncé lors de la campagne électorale, en 2015. Un dossier à suivre dans les années à venir.

CRÉATION DU RÉSEAU CANADIEN POUR L'INTENDANCE DU CAPITAL

Depuis 2001, la FTQ appuie le principe de coordonner les efforts du mouvement syndical en matière de militantisme d'actionnariat. En août 2019, la FTQ a participé à la création d'un réseau syndical canadien pour l'intendance du capital des travailleurs et des travailleuses. Ce comité regroupe des organisations syndicales qui ont la volonté de faire en sorte que le capital des travailleurs et des travailleuses investi dans les caisses de retraite ne desserve pas les intérêts syndicaux. L'objectif à court terme serait de faire pression sur les gestionnaires de portefeuilles afin qu'ils intègrent les facteurs ESG dans leurs choix d'investissements.

LES ACTIVITÉS DE LA FTQ SUR LA RETRAITE

Devant l'imminence de l'adoption d'une bonification au RRQ et pour donner suite aux changements encadrant le financement des régimes du secteur privé, une journée d'information a été organisée en février 2018 afin de permettre aux militants et aux militantes de mieux comprendre les impacts de ces changements sur les régimes complémentaires de retraite.

Les perfectionnements annuels du réseau retraite furent aussi une occasion de rassembler les forces vives du dossier afin de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour tirer avantage de cette période de grande effervescence qui touche le cadre légal de régimes de retraite.

Ponctuellement, la FTQ a fait appel aux représentants et aux représentantes du dossier retraite des syndicats affiliés afin de les consulter sur différents projets de loi touchant la sécurité financière à la retraite.

S POUR SALAIRE MINIMUM À 15 \$ L'HEURE

Lancée en 2016, la campagne *Minimum 15 \$* a eu son lot de succès durant les trois dernières années. Les objectifs de la FTQ étaient multiples : sensibiliser les membres et la population à l'adoption d'un salaire minimum à 15 \$ l'heure, négocier des clauses de conventions collectives, se mobiliser avec les diverses coalitions et campagnes existantes et mobiliser les personnes ne gagnant pas 15 \$ l'heure.

La FTQ a mis sur pied un comité de travail pour orienter ses actions et mobiliser ses syndicats affiliés. Cette collaboration a permis de cibler les facteurs de réussite pour cette campagne. De ce fait, du matériel d'éducation, promotionnel, de mobilisation et argumentaire a été produit par les divers services de la FTQ. De leur côté, les syndicats affiliés ont répondu à l'appel en multipliant les demandes face aux employeurs aux tables de négociations.

La centrale a également mis en place une structure efficace de communications pour rejoindre la population et la convaincre du bien-fondé d'un salaire minimum à 15 \$ l'heure. Que ce soit par un appel à l'action sur les médias sociaux (ayant recueilli plus de 7 000 signatures), des publications sur une base régulière ou une présence constante dans les médias, la FTQ a réussi à convaincre et à maintenir l'enjeu du salaire minimum à 15 \$ l'heure dans la sphère publique.

Du côté des mobilisations, la FTQ s'est jointe à d'autres campagnes au Québec ayant le même objectif. Plusieurs mobilisations furent organisées, dont une semaine d'actions dans chacune des régions du Québec, qui s'est soldée par une marche de *15 km pour 15 \$* dans les rues de Montréal le 15 octobre 2017. La FTQ a par ailleurs



lancé le jeu-questionnaire *15 questions à 15 \$* pour susciter l'intérêt et le débat dans les milieux de travail et au sein de la population.

La FTQ a multiplié les stratégies pour mobiliser et mettre de l'avant les personnes ne gagnant pas 15 \$ de l'heure. Il reste évidemment beaucoup de travail à faire pour rejoindre la plupart de ces personnes, n'étant pas syndiquées.

Même si l'objectif ultime n'est pas atteint, il n'en demeure pas moins que la mobilisation et les efforts ont contribué à des avancées importantes. Le salaire minimum au Québec était à 10,75 \$ en 2016. À la suite des pressions et des efforts, il a été bonifié de 0,50 \$ en 2017 et de 0,75 \$ en 2018 pour atteindre le taux de 12 \$ l'heure. Ces hausses successives sont les plus importantes au Québec depuis l'instauration du salaire minimum en 1940. Le salaire minimum au Québec est présentement à 12,50 \$.

S POUR SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

JOURNÉE DE RENCONTRE AVEC LES DÉPUTÉS ET DÉPUTÉES, LE 1^{er} MAI 2019

La modernisation du régime de santé et de sécurité du travail était l'un des deux dossiers prioritaires qui ont été mis de l'avant par les 92 personnes déléguées qui ont participé à la troisième édition de cette activité, par laquelle 43 députés et députées du Québec ont été rencontrés.

Pour l'occasion, une note d'information sur la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail a été préparée, pour rappeler les enjeux importants auxquels fait face le régime actuellement et les solutions préconisées par la centrale : l'application de tous les mécanismes de prévention à l'ensemble des travailleurs et des travailleuses, une couverture par le régime d'indemnisation pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs et la déjudiciarisation du processus de réclamation.

À la suite de cette action, une motion qui engage le gouvernement à déposer son projet de loi dans l'année et à faire de la prévention le principal pilier de la future mouture du régime a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Cette motion invite le gouvernement à modifier également la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP) afin « d'actualiser la liste des maladies reconnues, d'y inclure certaines catégories de travailleurs actuellement exclues et d'y inclure des dispositions visant à réduire les délais de traitement des demandes d'indemnisation ».



MODERNISATION DU RÉGIME DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

En 2015, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a demandé au Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) de le conseiller en vue d'une réforme du régime québécois de santé et de sécurité du travail. Le CCTM a créé un sous-comité paritaire. Les quatre grandes centrales y sont représentées et ont élaboré ensemble la position syndicale. Les discussions au sein du sous-comité ont porté sur quatre volets du régime : la gouvernance, la réparation, la prévention et le financement. Le CCTM a déposé son rapport à la ministre du Travail de l'époque, Mme Dominique Vien, en juin 2017. Avec l'élection du gouvernement de la CAQ en 2018, ce rapport est resté sur la glace jusqu'à l'annonce du nouveau ministre, M. Jean Boulet, de la reprise des travaux pour la modernisation du régime. L'annonce devrait en être faite d'ici la fin de l'automne 2019.

CNESST ET RECHERCHES SCIENTIFIQUES

Les représentants de la FTQ et ses syndicats affiliés siègent au conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et sur différents comités de révision réglementaire, notamment celui chargé de la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail. Ce dernier travaille activement à revoir les normes d'exposition sur le bruit en milieu de travail, les articles portant sur la sécurité des machines, ainsi qu'à la révision de son Annexe 1 qui porte sur les valeurs d'exposition à diverses substances présentes dans les milieux de travail, notamment sur l'amiante. Les révisions réglementaires couvrent également certaines dispositions de la LATMP, notamment sur le Règlement sur l'assistance médicale. Finalement, la FTQ et ses affiliés sont présents aux différents comités touchant la révision de règlements

spécifiques à certains secteurs d'activité (mines, foresterie et travaux de construction).

La FTQ collabore aux travaux du conseil scientifique de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) dans le but de s'assurer de la pertinence, de la priorité, de la disponibilité des recherches subventionnées et de leurs résultats pour les travailleurs et travailleuses visés. La centrale veille aussi à la qualité de la représentation de ces derniers au sein des comités de suivi des différentes recherches. Pour l'année 2018 uniquement, la FTQ et ses affiliés contribuaient aux travaux de 35 projets de recherche différents. La centrale compte dans ses rangs des personnes compétentes ayant une connaissance fine des sujets de recherche et qui la mettent à contribution dans le déroulement des recherches et la diffusion des résultats dans les milieux en collaborant au développement d'outils de vulgarisation.

Dans le but d'alimenter le réseau « santé-sécurité » de la FTQ, un regard attentif est porté sur les recherches effectuées tant au Québec que dans d'autres juridictions. Le personnel de la FTQ est à l'affût des nouveautés juridiques ou réglementaires qui pourraient faire avancer la cause des travailleuses et des travailleurs québécois. La jurisprudence en santé et sécurité émanant des tribunaux québécois est aussi scrutée pour faciliter le travail des plaideurs et plaideuses des syndicats affiliés.

S POUR SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

À l'égard de la coopération internationale et malgré les coupures de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et du Congrès du travail du Canada (CTC), la FTQ a continué de collaborer étroitement avec ses affiliés et les organismes de coopération québécois à développer des programmes et des activités de soutien dans divers pays aux prises avec des inégalités et des violations graves des normes internationales du travail, comme en Haïti et en Afrique francophone. Une dizaine de missions ont été rendues possibles grâce à la contribution des Fonds dédiés à la coopération de certains syndicats, notamment le Syndicat des Métallos, le SFCP, l'AFPC et UNIFOR. Aussi, les affiliés ont pu assurer la poursuite des engagements passés dans certaines régions du monde particulièrement vulnérables comme Haïti, le Burkina Faso, le Tchad, la Colombie, le Pérou, le Mexique, le Bangladesh, la Palestine et ce, en collaboration avec d'autres partenaires clés comme le Centre de solidarité ouvrière (CISO) au sein duquel la FTQ a été très impliquée ces trois dernières années.

Les projets déjà ficelés pour Haïti, l'Afrique francophone, la Colombie et le Pérou sont toujours en attente de financement à ce jour.

Pour plus d'information sur les activités et grands dossiers menés par la FTQ en solidarité internationale au cours des trois dernières années, voir la section 5.8.


UN SOUS FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DEVENU CHRONIQUE AU CANADA DEPUIS 2012

Pour survivre, le Service de la solidarité internationale a dû intégrer une partie des tâches du Service des relations interculturelles, ce qui a constitué une charge de travail importante.

Les engagements du gouvernement Trudeau quant à l'aide publique au développement n'ont pas été à la hauteur des attentes et des promesses. Plus particulièrement, le partenariat en faveur du développement syndical, attaqué par le gouvernement Harper, n'a pas été rétabli depuis l'arrivée des libéraux. Un certain dialogue a été mis en place mais les programmes de financement d'Affaires mondiales Canada (AMC) – qui gère aujourd'hui les relations diplomatiques, le commerce international, le développement international et l'aide humanitaire du Canada – demeurent essentiellement axés sur le commerce et les grands projets, ce que la centrale déplore eu égard à la Loi canadienne sur la responsabilité en matière d'aide au développement, entrée en vigueur le 28 juin 2008.

Pour faire face au déficit de financement de plusieurs organisations de coopération internationale québécoises, la FTQ a appuyé sans hésiter une demande de l'Association québécoise de coopération internationale (AQOCI) auprès du Fonds de solidarité FTQ





pour développer un Fonds dédié à la coopération et aux activités génératrices de revenus dans les pays du Sud.

Une nouvelle initiative de l'AQOCI est née de la volonté de mettre les efforts en commun. Le Fonds d'investissement solidaire international du Québec (FISIQ) est donc un nouvel outil financier socialement responsable, mis sur pied en 2018 grâce à l'appui du Fonds de solidarité FTQ.

Répondant aux objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, le FISIQ mobilisera des ressources de divers acteurs économiques, faisant la promotion d'une nouvelle forme de financement innovante, complémentaire et additionnelle à l'appui déjà offert par les organismes de coopération internationale. Le 27 mai 2019, la ministre québécoise des Relations internationales et de la Francophonie a annoncé un financement de 3 M\$ à titre d'apport au capital du FISIQ. La réponse d'Affaires mondiales Canada pour une contrepartie est toujours attendue avant d'avancer dans ce beau projet.

5. LE SOUTIEN AUX AFFILIÉS

Le soutien aux affiliés constitue l'essentiel de la raison d'être et du travail réalisé par la FTQ, ses dirigeants et son personnel. En un sens, l'ensemble de ce rapport en est la traduction, pour les trois dernières années. Sans avoir la prétention d'être exhaustive, cette section permet tout de même de mettre en lumière les différents aspects du soutien aux affiliés par des exemples concrets tirés du travail de la centrale au cours du triennat : comment ce soutien se manifeste et se structure-t-il ? quels en sont les protagonistes ? quelle en est la portée ?

La FTQ a pour mission d'assurer la représentation politique des affiliés et de leur offrir un lieu commun de réflexion, de convergence et de mobilisation. Pour bien réaliser ce travail, ses dirigeants et son personnel consacrent une part importante de leur temps à consulter les affiliés.

Le soutien aux affiliés prend plusieurs autres formes également. Par exemple, se tenir prêts à coordonner ou à soutenir les mobilisations initiées par des affiliés est un défi quotidien pour les dirigeants et le personnel de la FTQ.

Le syndicalisme de la FTQ s'appuie sur l'éducation des membres. C'est pourquoi une partie importante de son soutien aux affiliés passe par la formation syndicale. L'appui au réseau de déléguées sociales et de délégués sociaux qui viennent en aide à leurs confrères et consœurs de travail est un autre aspect du soutien apporté par la centrale à ses affiliés.

Le travail de représentation politique s'appuie aussi sur de l'analyse et de la recherche documentaire. Dans le même esprit, la FTQ consacre également d'importants moyens à bien communiquer ses positions dans les médias et sur la toile électronique ou par le biais de publications destinées à mieux informer les membres.

Enfin, la FTQ contribue à développer des projets de solidarité internationale dans le but de soutenir l'action syndicale locale ou d'élargir les solidarités qui rendent son action politique plus forte.

5.1 La représentation politique

La représentation politique est la principale raison d'être de la FTQ. Lors de sa création, en 1957, les syndicats affiliés souhaitaient se doter d'une instance de convergence dotée d'un porte-parole. Dès ses débuts, la FTQ joue un rôle de représentation politique de ses affiliés, offrant à ceux-ci une meilleure interaction avec les différents paliers de gouvernement et les autres acteurs de la société (autres centrales syndicales, associations patronales, etc.).

Quelques années après sa création, la FTQ s'est dotée de deux porte-parole élus lors des congrès : le président et le secrétaire général. Aujourd'hui, les agendas de ces représentants sont devenus très chargés, car ceux-ci doivent non seulement interagir avec les gouvernements et les médias, mais également avec l'ensemble des partenaires sociaux et économiques (groupes d'intérêts ou de défense des droits, groupes communautaires, coalitions de groupes portant un projet politique, associations patronales, etc.), ainsi qu'avec l'ensemble des instances internes de la centrale ou des syndicats affiliés et avec le personnel dont ils ont la responsabilité. De plus, ils occupent d'importantes fonctions d'administrateurs du Fonds de solidarité FTQ, fonctions qu'ils ne peuvent négliger à aucun moment.

Pour donner une idée approximative de l'ampleur du travail de représentation de la FTQ, on retrouve à l'Annexe 4 des données sur les communications de la centrale. Plus de 300 communiqués de presse ont été produits depuis le dernier congrès pour couvrir l'ensemble des situations et des sujets sur lesquels l'avis de la FTQ a été donné.

La trentaine de mémoires publiés par la centrale depuis le dernier congrès témoigne également de l'abondance des dossiers abordés avec l'un ou l'autre des paliers de gouvernement, que ce soit en matière de législation et d'encadrement du travail, de retraite, de droits sociaux ou économiques, d'accords commerciaux internationaux, d'environnement, d'éducation et de formation, d'égalité entre les femmes et les hommes, de culture, d'immigration, etc. (voir la section 5.6 *Les mémoires publiés en soutien à la représentation*).

Ce serait toutefois une erreur de croire que seuls les deux porte-parole de la FTQ agissent dans le sens d'une représentation des intérêts socioéconomiques et politiques des membres. En réalité, pour obtenir une idée de la portée réelle de la présence de la FTQ dans notre société, il faut tenir compte de beaucoup d'éléments, par exemple :

- ▼ la présence de personnes représentant la FTQ sur plusieurs dizaines de comités, coalitions, groupes, conseils d'administration et autres instances de délibération, de coordination et de concertation aux quatre coins du Québec (l'Annexe 1 donne une liste non exhaustive de ces lieux où une ou plusieurs personnes représentent et « portent la parole » de la FTQ) ;
- ▼ la fréquence des mentions de la FTQ dans les médias (l'Annexe 4 donne plus de détails à ce sujet) ;

- ▼ la présence et l'action des 35 syndicats affiliés et de leurs porte-parole dans les milieux de travail et les communautés concernées aux quatre coins du Québec ;
- ▼ la participation du personnel, des représentants et représentantes des conseils régionaux ou d'autres représentants et représentantes de la FTQ dans de multiples événements de convergence ou de mobilisation organisés par la société civile comme, par exemple, lors de la préparation d'une marche pour le climat qui mobilise près de 550 000 personnes à travers le Québec.

Ainsi, on s'aperçoit que la force politique de la FTQ est le résultat d'une multitude d'actions et d'un engagement personnel de centaines de militantes et de militants qui donnent une portée impressionnante aux actions de la centrale !

5.2 La consultation des affiliés

Pas une journée ne se passe à la FTQ sans que les dirigeants et le personnel ne consultent les affiliés sur la

conduite des dossiers et les orientations de la centrale. C'est d'ailleurs un fait reconnu à l'extérieur de la centrale qui lui donne beaucoup de crédibilité publique : la FTQ connaît et comprend les milieux de travail.

Voici un rappel de plusieurs événements et moyens par lesquels la FTQ a consulté ses affiliés et entretenu un dialogue riche et constructif avec ses membres, sur divers enjeux de fond, au cours des trois dernières années. Les activités sont présentées en ordre alphabétique.

Biennale des femmes (2017)

La *Biennale des femmes* est une occasion privilégiée offerte aux militantes et aux travailleuses des syndicats affiliés de réfléchir et d'échanger sur un sujet qui les interpelle particulièrement. La 12^e *Rencontre biennale de réflexion en condition féminine* s'est tenue les 12 et 13 septembre 2017 sur le thème *Faisons partie du changement*. La majorité des quelque 225 militantes présentes en étaient à leur première participation.

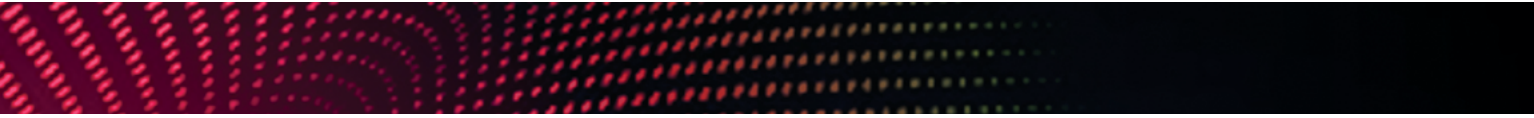
C'est sous le signe de l'action politique et de la mobilisation que s'est déroulée cette rencontre.

D'où vient la fonction de représentation politique de la FTQ?

RAPPEL DE L'ARTICLE 4 DES STATUTS DE LA FTQ :

« La Fédération se propose les fins et les moyens d'action suivants :

- a. promouvoir les intérêts professionnels de ses affiliés et œuvrer à la promotion sociale, économique, culturelle et politique des travailleurs et travailleuses du Québec;
- b. défendre les principes du syndicalisme libre;
- c. travailler à l'expansion du syndicalisme, de manière à faire bénéficier l'ensemble des travailleurs et travailleuses de son action;
- d. combattre toute forme de discrimination pour des raisons de race, de couleur, de sexe, de grossesse, d'orientation sexuelle, de l'identité ou de l'expression de genre, d'état civil, d'âge sauf dans les mesures prévues par la loi, de religion, de convictions politiques, de langue, d'origine ethnique ou nationale, de condition sociale, ou de handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap;
- e. travailler à l'avènement de la paix dans le monde, conformément aux principes du syndicalisme libre et démocratique;
- f. travailler à instaurer au Québec un régime de justice sociale, de dignité de l'individu et de liberté démocratique;
- g. promouvoir un syndicalisme qui s'appuie sur l'éducation de ses membres en développant des programmes de formation qui consolident le mouvement syndical au Québec et propagent un esprit de solidarité entre les affiliés;
- h. encourager l'achat de produits de fabrication syndicale et l'usage de services assurés par des personnes syndiquées, et propager l'identification de ces produits et services par l'étiquette syndicale ou autres symboles;
- i. défendre la liberté de l'information et encourager la presse syndicale de même que tout autre moyen d'assurer l'information des travailleurs et travailleuses;
- j. pratiquer un syndicalisme qui, tout en restant irréductiblement attaché au principe de la solidarité internationale des travailleurs et travailleuses, assume et fait siennes les particularités du Québec et les aspirations des travailleurs et travailleuses québécois;
- k. inciter ses membres à participer à la vie politique sous toutes ses formes et assurer une présence prépondérante des travailleurs et travailleuses partout où des décisions sont prises en leur nom, d'une part en parachevant leur formation sociale, politique et économique et, d'autre part, en les encourageant à militer au sein de regroupements populaires ou même de partis politiques susceptibles d'engendrer par leur action un changement en profondeur de l'organisation de notre société dans l'intérêt des travailleurs et travailleuses. »



En ouverture, Mme Françoise David a invité les militantes à se questionner sur les changements qu'elles voulaient comme femmes, comme syndicalistes et comme féministes. Elle a insisté sur l'importance des alliances pour travailler ensemble à ces changements. Le secrétaire général, Serge Cadieux, est par la suite venu souligner les enjeux des femmes dans les différentes campagnes que mène la centrale et a rappelé l'importance pour celles-ci de faire entendre leur voix et de participer activement à ces campagnes.

La Biennale a également permis d'explorer une large gamme de sujets, dont l'importance d'une hausse du salaire minimum à 15 \$ l'heure, les liens entre la violence conjugale et les milieux de travail, ainsi que la place des femmes et le pouvoir syndical à la FTQ. Les échanges ont été riches et nombreux, tant en atelier qu'en plénière.

Les participantes ont finalement rendu un vibrant hommage à Mme Carole Gingras, conseillère au service de la condition féminine, qui prenait sa retraite.

Colloque sur l'assurance médicaments (2018)

Plus de 400 personnes ont assisté au Colloque sur les régimes privés et public d'assurance médicaments, qui s'est tenu à Laval les 13 et 14 novembre 2018. Cet événement, qui découlait d'une résolution adoptée en 2016 lors du 31^e Congrès, avait comme objectifs de définir les contours d'un régime d'assurance médicaments qui correspond véritablement aux besoins des Québécois et des Québécoises, de pousser la réflexion un peu plus loin et de préciser nos demandes face aux gouvernements.

Un fort consensus s'est établi quant à la vision proposée par la FTQ pour l'établissement d'un régime public et universel d'assurance médicaments. Malgré l'opposition des lobbys (comme les assureurs et les entreprises pharmaceutiques), les participants et les participantes ont manifesté leur indignation et leur volonté de mener une lutte sociale. Plusieurs conférenciers et conférencières ont été invités à contribuer à la réflexion des affiliés. La présence massive des militants et des militantes et leur très forte participation aux ateliers témoignent de l'importance de cet enjeu.

Ce colloque a également permis d'appeler à une grande mobilisation en dévoilant le plan de la campagne pour un régime public et universel d'assurance médicaments, *La pièce manquante*, que la FTQ a lancée conjointement avec la CSN, le 9 septembre suivant et à laquelle la CSQ s'est jointe par la suite.

Tous les documents et présentations sont disponibles sur le site électronique de la FTQ.

Colloques en SST (2017, 2018)

Depuis le Congrès de 2016, la FTQ a tenu deux colloques, en octobre 2017 et 2018, traitant de prévention et d'indemnisation des lésions professionnelles. S'adressant à tous les membres intéressés par la SST, ces colloques ont abordé des sujets aussi variés que la sécurité des machines, les contaminants chimiques, l'intégration de la SST à l'action collective, le sens du travail et les effets de l'industrie 4.0, ainsi qu'une revue de la jurisprudence.

École des femmes (2019)

L'École des femmes est le fruit d'une résolution de Congrès, adoptée à la suite du constat suivant : « Bien que les femmes représentent 37 % des membres de la FTQ, elles demeurent globalement moins présentes dans les structures syndicales, dans les formations et les activités telles que les congrès et les conférences ». L'idée de l'École des femmes est née d'une urgence, celle d'offrir un lieu de formation spécifique aux femmes et permettant de surmonter certains des obstacles à leur présence dans les structures syndicales.

Les services de la condition féminine et de l'éducation ont travaillé conjointement pour planifier, élaborer et animer la 2^e édition de l'École des femmes, qui a eu lieu du 26 au 31 mai 2019, à Magog. L'activité a été couronnée de succès, puisqu'elle a permis de réunir 63 femmes, issues de 12 syndicats affiliés et provenant de plusieurs régions et de divers secteurs d'activités.

Les participantes étaient réparties en trois groupes : relève, leadership et santé et sécurité. Chacune des trois filières proposait, en plus des activités communes, des ateliers propres à sa thématique. Cette semaine de formation a permis aux participantes d'en apprendre davantage sur les enjeux féministes, mais elle a surtout permis de développer de nouvelles solidarités et de renforcer le réseau des femmes de la FTQ. Ce fut une semaine riche dans laquelle les participantes ont pu réfléchir, discuter et travailler au développement d'outils, d'actions et de pratiques qui permettront d'amplifier la voix des femmes au sein de la centrale.

Journée d'information sur la cyberdépendance (2019)

L'utilisation d'Internet a eu un impact important sur le quotidien. Chacun s'y réfère, presque comme un réflexe, pour chercher des réponses à ses questions, pour lire l'actualité et même pour entretenir ses relations interpersonnelles. Les Québécois et Québécoises passeraient en moyenne 25 heures par semaine sur Internet. Mais qu'en est-il lorsque cette utilisation a un

impact sur le travail? Quand faut-il parler de dépendance? La cyberdépendance est-elle uniquement une question de nombre d'heures? Ce sont là des questions auxquelles les membres du comité alcoolisme, toxicomanie et autres dépendances de la FTQ souhaitaient obtenir des réponses.

C'est ainsi que le 2 mai 2019, le service de l'éducation, en collaboration avec le comité, a tenu une journée d'information sur le sujet de la cyberdépendance. Cet événement a permis aux personnes présentes de se familiariser avec cette problématique et de s'outiller pour reconnaître les signes qu'une consœur ou un confrère aux prises avec la cyberdépendance pourrait présenter.

Journée de réflexion sur l'écofiscalité (2017)

Une journée de réflexion s'est tenue le 5 juin 2017 à Montréal sur le thème de l'écofiscalité. Son objectif était d'informer les militants et les militantes, de présenter les enjeux et de les consulter afin de préciser les orientations de la FTQ sur cette question. L'écofiscalité comprend diverses mesures fiscales qui visent à pénaliser les comportements polluants et à récompenser les comportements qui favorisent une réduction de l'empreinte écologique, voire même une carboneutralité (zéro émission). Il s'agit, par exemple, de la taxe sur l'essence, la taxe sur le carbone, du marché du carbone, des péages routiers, etc. Cette journée fait suite à une résolution de la Déclaration de politique sur les changements climatiques adoptée lors du 31^e Congrès de la FTQ en 2016. Une trentaine de personnes ont participé à cette activité, ce qui correspond aux objectifs initiaux.

Journée de réflexion sur la légalisation du cannabis (2017)

Le 29 mars 2017, le comité alcoolisme, toxicomanie et autres dépendances de la FTQ a tenu, en collaboration avec le service de l'éducation, une journée d'information sur la légalisation du cannabis et ses répercussions dans les milieux de travail. Près d'une centaine de représentantes et représentants syndicaux y ont assisté. Cette journée arrivait à point nommé puisque le gouvernement Trudeau annonçait deux jours plus tôt son intention de légaliser le cannabis à compter du 1^{er} juillet 2018, projet qui fut finalement adopté quelques mois plus tard, en octobre 2018.

Pour les personnes présentes à la journée, il était important d'aborder la question des tests de dépistage aléatoires, un fléau grandissant dans plusieurs milieux de travail. Les participants et participantes craignaient en effet que la légalisation ne devienne un prétexte pour

les employeurs d'imposer plus largement ces tests qui enfreignent le droit à la vie privée des travailleurs et travailleuses.

Devant l'intérêt marqué des personnes présentes, le comité alcoolisme, toxicomanie et autres dépendances a fait de cet enjeu un sujet prioritaire de son plan d'action annuel.

Rencontre nationale des DS (35^e anniversaire en 2018)

Lors du dernier Congrès de la FTQ, les délégués sociaux et déléguées sociales (DS) ont manifesté leur désir de se réunir tous les cinq ans, et ce, à une échelle nationale, et une résolution a été adoptée en ce sens. L'année 2018 allait donner l'occasion de tenir une telle rencontre nationale, puisqu'elle marquerait le 35^e anniversaire du réseau des DS et qu'il était important de le souligner. La FTQ a donc profité de la Journée de reconnaissance des DS, le 14 février 2018, pour lancer sa Conférence nationale, qui a réuni près de 300 déléguées sociales et délégués sociaux.

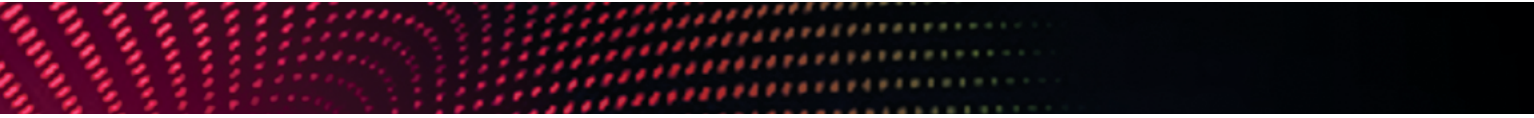
Les participants et participantes ont eu la chance d'échanger entre eux sur leurs réalités respectives. Un grand constat commun demeure : au fil des ans, la société et les milieux de travail ont bien évolué, mais les problèmes de consommation, de santé mentale, d'endettement et de violence persistent. Les membres vivent toujours des difficultés et personne n'est à l'abri de moments de détresse.

L'intervention des DS garde donc tout son sens et, encore aujourd'hui, le réseau demeure tout aussi nécessaire qu'il l'était lors de sa création dans les années 1980. Louis Laberge se plaisait à dire que le réseau des DS était une des réalisations de la FTQ dont il était le plus fier. 35 ans plus tard, il fait encore la fierté de la FTQ et reste un exemple extraordinaire de solidarité et d'entraide, les valeurs fondatrices du mouvement syndical.

Séminaire sur la formation syndicale (2019)

C'est sur le thème *Conjuguer : apprendre et agir* que la FTQ a tenu son deuxième Séminaire sur la formation syndicale les 9 et 10 avril 2019. Plus de 150 formateurs et formatrices, conseillers et conseillères, membres d'exécutifs locaux et de directions syndicales ont participé à cette réflexion collective sur le transfert des apprentissages dans l'action syndicale.

Ce n'est pas d'hier que l'on se préoccupe du transfert des apprentissages dans l'action syndicale. C'est en réalité l'une des principales préoccupations qui ont guidé la



mise en œuvre du projet pédagogique de la FTQ. Faire de la formation syndicale, c'est donner le goût et la capacité d'agir collectivement pour améliorer les conditions de vie et de travail de la population et de revendiquer une société plus juste, plus égalitaire et plus démocratique. Le séminaire a rappelé que chaque acteur syndical a un rôle à jouer pour favoriser le transfert dans l'action.

Les conférences, discussions en atelier et échanges en plénière ont permis de mieux comprendre le processus du transfert et de constater que nous appliquons dans nos pratiques actuelles des facteurs favorisant le passage à l'action chez les personnes qui suivent une formation, notamment en matière de pédagogie. Toutefois, il apparaît évident qu'il reste encore beaucoup à faire sur la planification et l'accompagnement des personnes.

Des initiatives mises en œuvre dans certaines unités syndicales ont été présentées, d'autres idées ont été avancées, discutées et débattues. On comprend que le transfert est important pour de bonnes représentations et une bonne défense de nos membres, pour bâtir et maintenir notre rapport de force. Il faut garder cette préoccupation en tête, de la conception à l'encadrement et au suivi lors du retour dans son milieu pour favoriser la mise en pratique de ces nouvelles connaissances et compétences.

Sommet pour une transition énergétique juste (2018)

La FTQ, le Fonds de solidarité FTQ et leurs partenaires (Greenpeace, Fondation David Suzuki, CSN, Fondation) ont convié l'ensemble de la société civile québécoise à un important exercice de réflexion collective et de dialogue social à l'occasion du *Sommet pour une transition énergétique juste*. C'est au Palais des congrès de Montréal que près de 300 personnes issues du milieu syndical, du mouvement environnemental, du milieu des affaires, de la finance, des groupes citoyens et des Premières Nations se sont réunies les 23 et 24 mai 2018. Provenant de toutes les régions du Québec, les participantes et participants ont fait le point sur la situation énergétique et climatique du Québec et échangé sur les principaux défis qui attendent la société québécoise sur la voie d'une « transition énergétique juste ». Le Sommet fut aussi l'occasion de discuter des perspectives de développement durable et des enjeux de justice sociale, ainsi que des pistes de travail à envisager et des opportunités à saisir pour mettre en œuvre des solutions concertées et structurantes pour l'avenir du Québec.

Au sortir du Sommet, un consensus fort s'est dégagé entre les organisations syndicales et environnementales, les employeurs, les investisseurs, la société civile, ainsi que le chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador quant à l'urgence que le gouvernement du Québec exerce un rôle de chef d'orchestre dans la mise en œuvre de la transition énergétique. Le Sommet a jeté les bases d'un réseau d'alliances stratégiques autour de la transition juste, qui poursuit sa mobilisation auprès du gouvernement.

Tournée régionale et rencontre nationale en développement économique local et régional (2018-2019)

Préoccupée par les changements climatiques et les effets sur les milieux de travail, sur l'emploi et sur les conditions de travail, la FTQ a organisé une tournée des régions sur le thème de la transition juste de l'économie. La transition juste, telle que nous l'avons définie au regard des défis énergétiques et climatiques, s'opère avec la participation des travailleurs et des travailleuses et leur fait une place dans la conception des solutions. La tournée visait donc à permettre aux participantes et aux participants de prendre conscience des effets des changements climatiques sur les milieux de travail et les emplois, de définir les entreprises responsables de la pollution qui affecte le climat et d'amorcer une réflexion sur le rôle syndical qu'ils et elles ont à jouer pour assurer une transition juste de l'économie. De plus, la FTQ a tenu des rencontres complémentaires pour répondre aux besoins spécifiques de certaines régions. Cette tournée s'est effectuée en collaboration avec le Fonds de solidarité FTQ et l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC). Environ 350 personnes, en provenance de presque toutes les régions administratives du Québec, y ont participé.

Cette tournée portant sur les enjeux de la transition juste de l'économie s'est conclue par une rencontre nationale traitant du développement local et régional et de l'économie. Tenue à Laval les 23 et 24 octobre 2019, cette rencontre qui rassemblait plus d'une centaine de personnes de l'ensemble des régions du Québec a permis, dans un premier temps, de compléter les informations abordées concernant les outils de transition juste et de permettre aux participantes et aux participants de se familiariser avec ces outils. Elle a de plus permis aux participantes et participants de se projeter dans l'avenir et de réfléchir au rôle qu'elles et ils ont à jouer, dans leur région, pour assurer que la transition de l'économie se fasse en tenant compte des travailleuses et des travailleurs et non à leur dépend.

5.3 Le soutien à la mobilisation

Un des rôles principaux de la FTQ est de susciter et de coordonner des mobilisations ou de soutenir celles des syndicats affiliés. Certaines personnes à la FTQ s'y consacrent quotidiennement et un comité de travail auquel participent des personnes représentantes des affiliés se réunit périodiquement pour en discuter (voir la section 6.5).

La FTQ s'est mobilisée au cours des trois dernières années. Il serait trop long de faire ici la liste de tous les conflits, toutes les campagnes ou tous les événements de mobilisation soutenus par la centrale. Que ce soit sur le plan régional ou national, voici un aperçu, non exhaustif, des principales actions et campagnes de mobilisation que la FTQ a organisées ou qu'elle a appuyées :

Mobilisations organisées par la FTQ

- ▼ 7 mars 2017 : Rassemblement Journée internationale des femmes, à Montréal, avec le Collectif du 8 mars
- ▼ 3 avril 2017 : Manif-action contre les paradis fiscaux, à Montréal, avec le collectif Échec aux paradis fiscaux
- ▼ 1^{er} mai 2017 : Journée internationale des travailleurs et des travailleuses, partout au Québec, en coalition
- ▼ 6 au 17 octobre 2017 : Semaine d'action pour un salaire minimum à 15 \$, partout au Québec, en coalition
- ▼ 27 janvier 2018 : Rassemblement citoyen sur l'ALÉNA, à Montréal, avec le RQIC
- ▼ 8 mars : Action éclair Journée internationale des femmes et Manifestation du 8 mars 2018 /Journée internationale des Femmes, à Montréal, avec le Collectif du 8 mars
- ▼ 13 au 17 mars 2018 : Forum Social Mondial, à Salvador de Bahia au Brésil, avec YMCA et l'AQOCI
- ▼ 28 avril : Journée internationale des travailleurs et des travailleuses, à Montréal, en coalition
- ▼ 8 mars 2019 : « Rozon, Salvail–Pour en finir avec le harcèlement au travail! », à Montréal, avec le Collectif du 8 mars
- ▼ 22 avril 2019 : Chaine humaine pour le Jour de la Terre, à Québec, avec l'organisme Jour de la Terre
- ▼ 27 avril 2019 : Manifestation pour le climat, à Montréal, avec la Planète s'invite au Parlement
- ▼ 28 avril 2019 : Jour de deuil national, à Québec
- ▼ 1^{er} mai 2019 : Fête internationale des travailleurs et des travailleuses, partout au Québec, en coalition



- ▼ 27 septembre 2019 : Journée de mobilisation mondiale pour le climat, partout au Québec, en coalition

Mobilisations organisées par les syndicats de la FTQ auxquelles celle-ci a contribué

- ▼ 28 avril 2017 : Manifestation rencontre des actionnaires CEZinc, à Toronto, organisée par le Syndicat des Métallos
- ▼ 29 avril 2017 : Journée de mobilisation contre Phénix, partout au Québec, organisée par l'AFPC
- ▼ 19 avril 2018 : Manifestation d'appui aux lockoutés d'ABI, à Montréal, organisée par le Syndicat des Métallos
- ▼ 28 novembre 2018 : Manifestation Appuyons les lockoutés d'ABI, à Montréal, organisée par le Syndicat des Métallos
- ▼ 25 mai 2019 : Marche familiale avec les lock-outés d'ABI, à Trois-Rivières, organisée par le Syndicat des Métallos

Mobilisations auxquelles la FTQ a contribué

- ▼ 30 avril 2017 : Grande marche pour la forêt, à Dolbeau-Mistassini, organisée par Alliance forêt boréale
- ▼ 27 septembre 2017 : Manifestation nationale & chaîne humaine « Engagez-vous pour le communautaire », à Québec, organisées par la campagne Engagez-vous pour le communautaire
- ▼ 28 octobre 2017 : Manifestation nationale « Évasion fiscale », Montréal, organisée par la Coalition Main Rouge
- ▼ 19 août 2018 : Défilé de la Fierté, Montréal, organisé par Fierté Montréal
- ▼ 2 au 29 septembre 2018 : Grande marche « De villes en villages pour le droit au logement », partout au Québec, organisée par le FRAPRU

- ▼ 18 novembre 2018 : Marche citoyenne pour la gestion de l'offre, Montréal, organisée par l'UPA
- ▼ 15 mars 2019 : Manifestation « Crise climatique: sonnons l'alarme », à Montréal, organisée par la Planète s'invite à l'université et Devoir Environnemental Climatique

5.4 L'offre de formation

Le syndicalisme de la FTQ s'appuie sur l'éducation et l'information des membres. C'est pourquoi une partie importante de son soutien aux affiliés passe par son offre de formation. Un catalogue complet de cette offre très riche et diversifiée est disponible en tout temps sur le site électronique de la centrale (visiter le <https://formation-syndicale.ftq.qc.ca>). Plutôt que de reproduire ici ce catalogue, cette section donne un rapide aperçu des mises à jour et des nouveaux cours développés et offerts ces trois dernières années, ainsi que du Collège FTQ-Fonds et d'autres événements de formation.

Les nouveaux cours de la FTQ

LA NÉGOCIATION COLLECTIVE ET LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE DE L'ENTREPRISE

Cette nouvelle formation avancée de deux semaines couvre toutes les dimensions de la négociation collective sous le mode d'une expérimentation pratique à partir d'un cas concret. Elle comprend l'étude de la théorie de la négociation, ainsi que l'évaluation concrète de la situation financière de l'entreprise et la définition d'une stratégie de négociation.

COMMENT DYNAMISER NOS SYNDICATS ?

La vie syndicale est parfois difficile. La plupart des militants et militantes qui s'engagent comme personnes déléguées, membres d'un comité ou d'un exécutif le font bénévolement pour négocier et régler les problèmes. L'appui et l'engagement des membres sont donc essentiels. Cette nouvelle formation permet d'explorer concrètement les stratégies à la portée des personnes militantes pour que leurs projets portent leurs fruits.

SÉMINAIRE DE PERFECTIONNEMENT PÉDAGOGIQUE SUR LES ENJEUX SOCIOÉCONOMIQUES

Cette nouvelle session vise à accroître les compétences d'animation des formateurs et des formatrices sur les enjeux socioéconomiques et politiques de l'heure. Ce séminaire leur permet également d'approfondir leurs connaissances des finances publiques, du phénomène de la mondialisation néolibérale, des choix politiques qui la soutiennent et des conséquences sur nos emplois, pour la société et notre action syndicale. L'objectif

général étant qu'ils et elles soient plus à l'aise de traiter de ces sujets et, surtout, d'animer des discussions et des débats autour de ces enjeux.

LA RETRAITE : UNE APPROCHE SYNDICALE/LE FINANCEMENT DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

À la suite des recommandations du Rapport D'Amours (2013), pratiquement tous les régimes à prestations déterminées ont eu ou auront à se restructurer d'une façon ou d'une autre quant à leur financement. Ce cours vise donc à permettre aux participants et participantes

Les cours de la FTQ mis à jour

Plusieurs formations ont été mises à jour ces trois dernières années pour ajuster l'approche syndicale, pour améliorer la pédagogie ou pour se conformer aux modifications législatives.

- ▼ Alerte aux décibels
- ▼ Communication et prise de parole dans nos syndicats
- ▼ Contestation à la CNESST
- ▼ Enquête d'accident
- ▼ Femmes et santé et sécurité du travail : mythes et défis syndicaux
- ▼ Harcèlement psychologique : prévention et indemnisation
- ▼ Introduction à la santé et sécurité du travail
- ▼ L'action sociale et politique : un outil d'action syndicale
- ▼ L'utilisation des médias sociaux dans nos structures syndicales
- ▼ La diversité culturelle dans un contexte syndical
- ▼ La retraite : une approche syndicale/ L'administration et la négociation de nos régimes de retraite
- ▼ Le délégué social et la déléguée sociale
- ▼ Les collectifs d'entraide
- ▼ Prévenir l'épuisement professionnel
- ▼ Réclamation à la CNESST
- ▼ S'outiller pour la résolution de conflits interpersonnels
- ▼ Séminaire sur l'accompagnement des formateurs et des formatrices (coaching)
- ▼ Violence en milieu de travail : prévention et indemnisation

d'évaluer la situation financière de leur régime de retraite à prestations déterminées, en utilisant les outils disponibles à cette fin, ainsi que d'identifier les options permettant d'assurer la pérennité de ce régime.

LA RETRAITE : UNE APPROCHE SYNDICALE/LE PLACEMENT DES ACTIFS D'UN RÉGIME DE RETRAITE

Tous les membres siégeant à un comité de retraite, que ce soit pour un régime à prestations déterminées (PD) ou à cotisation déterminée (CD), sont interpellés un jour ou l'autre par la question des placements des caisses de retraite. Il est important pour les fiduciaires d'avoir une compréhension suffisante des enjeux des caisses de retraite afin que ces dernières soient investies dans l'intérêt des travailleurs et des travailleuses. Cette formation vise à développer une compréhension en matière de placement dans les caisses de retraite afin de permettre aux participants et aux participantes de jouer un rôle actif au sein de leur comité de retraite et de leur comité de placement.

Le Collège FTQ-FONDS

Le Collège fait partie intégrante du projet éducatif de la FTQ. Il repose sur la conviction qu'il faut mettre l'économie au service du social, que la justice, la solidarité et la démocratie sont les fondements d'un monde plus humain. On y dispense des sessions intensives et d'approfondissement.

Les sessions intensives du Collège sont offertes, en alternance, aux personnes élues et aux conseillers et conseillères. Ces sessions visent à accroître les compétences de leadership des participants et des participantes, tout comme leurs connaissances, pour mieux influencer les transformations sociales, économiques et politiques du Québec. Elles contribuent également à développer leur pensée critique ainsi que leurs habiletés de communication et d'analyse stratégique. Des personnes-ressources issues du milieu universitaire y contribuent en apportant leur expertise sur les principaux enjeux qui touchent les syndicats : renouveau syndical, relations du travail, démocratie et politique, diversité, économie, environnement et mondialisation.

Au cours des trois dernières années, la FTQ a tenu une session intensive du Collège pour les conseillers et conseillères en 2017 et une pour les personnes élues en 2018. La dernière année a été marquée par la révision de la formule de la session intensive pour les conseillers et conseillères afin de favoriser une plus grande accessibilité, alors qu'une nouvelle mouture sera au programme en 2020.

Des sessions thématiques, dont la durée est variable, ont aussi été offertes et visaient à approfondir des questions économiques, sociales et politiques pertinentes à l'exercice des fonctions syndicales. Ces formations spécialisées offertes avec des experts des thématiques abordées permettaient de s'approprier les concepts théoriques pertinents et de développer la capacité stratégique d'argumenter et de contribuer activement au débat social.

Pour un portrait des activités du Collège au cours des trois dernières années, voir l'Annexe 3.

Les événements de formation annuels

La FTQ tient annuellement plusieurs événements de formation et d'information, parmi lesquels le Camp de formation des jeunes, le Séminaire annuel sur la retraite et les assurances ou le Séminaire annuel sur l'arbitrage de griefs.

CAMP DE FORMATION DES JEUNES

Le Camp de formation des jeunes a célébré son 17^e anniversaire en septembre 2019. Toujours aussi populaire, il réunit entre 100 et 130 jeunes chaque année, en retraite fermée, pendant trois jours. En collaboration avec le service de l'éducation, le comité concocte une programmation qui permet d'informer, de sensibiliser, d'outiller et de mobiliser sur de grands enjeux de société (finances publiques, démocratie, militantisme, politique, environnement, etc.).

Plusieurs grands dossiers ont été au programme des trois derniers camps de formation. En 2017, le camp portait sur la démocratie syndicale et la place des jeunes dans le mouvement. Les inégalités sociales et les élections provinciales étaient au programme de l'édition de 2018. Enfin, la toute dernière édition de 2019 portait sur la crise climatique et la transition à opérer dans les milieux de travail.

SÉMINAIRE SUR LE DROIT DU TRAVAIL ET L'ARBITRAGE DE GRIEFS DE LA FTQ

Au cours du triennat, les trois sessions du séminaire annuel sur le droit du travail et l'arbitrage de griefs ont permis de rassembler quelques centaines de militants et de militantes, conseillers syndicaux et conseillères syndicales, avocats et avocates afin d'apprendre et d'échanger sur les pratiques lors des arbitrages de griefs et devant les tribunaux administratifs en général. En plus de l'étude de la jurisprudence et du suivi de certains sujets d'actualité en matière de droit du travail, les séminaires ont permis d'approfondir quelques techniques de travail pour la préparation et le déroulement des auditions. Des attentes d'un arbitre de griefs lors d'une audition aux stratégies de la plaidoirie

devant un tribunal, les thèmes présentés ont été variés et fort appréciés.

SÉMINAIRE SUR LA RETRAITE ET LES ASSURANCES

Poursuivant la tradition, les sessions du séminaire annuel sur la retraite ont continué d'être très courues. Plusieurs conférencières et conférenciers ont été invités à contribuer à la réflexion des affiliés sur l'avenir du système de retraite, sur l'importance de la bonification des régimes publics, sur la nécessité d'interdire les clauses de disparité de traitement en matière d'assurances collectives ainsi que dans les régimes de retraite. La question de la protection des rentes des personnes retraitées en cas de faillite d'entreprises fut aussi abordée.

Ces dernières années, la thématique des assurances collectives a aussi été intégrée au séminaire. De la sorte, des politiciennes et des politiciens ont été invités à détailler leurs positions respectives en regard de la mise en place d'un régime d'assurance médicaments public et universel. Les vidéos des conférences sont disponibles sur le site électronique de la FTQ ou sur *YouTube*.

Autres évènements de formation

Au cours des trois dernières années, de nouveaux évènements sont venus s'ajouter à une offre de formation déjà très complète.

JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR LA SANTÉ MENTALE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Cette journée s'adressant aux conseillers et conseillères a été offerte à l'hiver 2018. Elle visait à développer les connaissances sur les atteintes à la santé mentale, les risques psychosociaux, les facteurs organisationnels de ces atteintes ainsi que sur la notion de travail et les éléments d'analyse. Aussi, les participants et participantes ont développé des connaissances sur les actions à mettre en place pour favoriser l'identification et la transformation des situations qui mettent les travailleurs et travailleuses sous tension.

ÉCOLE DES FEMMES

Tenue au printemps 2019, la 2^e édition de l'École des femmes a permis à plus de 60 participantes d'explorer plusieurs thématiques, notamment la place des femmes dans la société et dans l'économie québécoise, les défis sociaux, économiques et politiques auxquels elles font face, les stratégies et habiletés de communications, etc. Les participantes ont ainsi été amenées à réfléchir à l'importance de leur implication et de leur engagement pour développer une influence dans leur milieu respectif afin de contribuer à la consolidation d'une société prospère et solidaire.

5.5 Le réseau d'entraide syndical

Le réseau des déléguées sociales et des délégués sociaux (DS) est constitué de membres provenant de divers milieux de travail qui ont démontré de l'intérêt pour aider leurs confrères et consœurs en difficulté. Pour ces personnes, il s'agit d'une autre façon de s'impliquer dans la structure syndicale et d'exprimer leur solidarité dans le milieu. Le programme de DS correspond à un modèle particulier d'intervention par les pairs. La relation d'aide se passe d'égal à égal ; elle est libre, volontaire et confidentielle. Il s'agit d'un modèle complémentaire à l'intervention professionnelle puisqu'on traite des aspects absents de la relation d'aide professionnelle : intervention précoce, aide pour faire reconnaître l'existence ou l'émergence d'un problème, attitude de solidarité, etc.

La réputation du réseau n'est plus à faire, il est largement connu dans la structure FTQ. Or comme le travail des DS est confidentiel et souvent très délicat, il était difficile de le documenter. À cet effet, la FTQ s'était engagée en 2015 à présenter un portrait plus fin des actions de son réseau des DS. Cette année encore, ce sont plus de 1 000 formulaires qui ont été analysés pour la production du *Portrait d'intervention des DS* dont la 2^e édition sera lancée à l'occasion du 32^e Congrès de la FTQ, en novembre 2019.

Comme tous les ans, des rencontres régionales ont eu lieu partout au Québec pour soutenir le réseau. Ces rencontres permettent aux DS d'une même région d'échanger sur différentes thématiques liées à leurs interventions, de leur fournir de l'information et des outils pour mieux défendre et accompagner les membres en difficulté. Les conseils régionaux offrent également différentes formations de perfectionnement pour les DS. Le réseau jouit de la présence d'une personne à la coordination dans neuf Conseils régionaux, dont le poste est financé grâce à une entente de partenariat avec Centraide : Montréal, Québec et Chaudière-Appalaches, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec, Outaouais, Centre-du-Québec-Mauricie, Estrie, Laurentides-Lanaudière et Montérégie. Le Conseil régional du



Extrait du *Monde ouvrier* n° 125, mars-avril 2018

35^e ANNIVERSAIRE DU RÉSEAU DES DS **Prendre soin de notre monde, c'est aussi ça le mouvement syndical !**

Aujourd'hui, c'est plus de 3 000 délégués sociaux et déléguées sociales (DS) qui constituent ce réseau d'entraide syndicale présent dans toutes les régions du Québec.

Lors du dernier Congrès de la FTQ, les DS ont manifesté leur désir de se réunir tous les cinq ans à une échelle nationale.

Une résolution à cet effet a donc été adoptée et elle tombait à point puisque l'année 2018 marquait le 35^e anniversaire du réseau. La FTQ a donc profité de la Journée de reconnaissance des DS, le 14 février, pour lancer sa conférence nationale. Deux journées bien remplies ponctuées d'échanges entre les participants et les participantes, ainsi que des conférenciers et conférencières qui ont animé des ateliers ou des conférences sur divers sujets d'intérêt. Il a été question notamment de l'approche de réduction des méfaits

35 ans
Ça se fête !

dans un contexte de légalisation du cannabis, d'ententes de dernière chance, d'augmentation des risques psychosociaux en milieu de travail, etc.

Les délégués sociaux et déléguées sociales ont également eu la chance d'échanger avec leurs pairs sur leurs réalités. Cependant, un grand constat commun demeure : au fil des ans, la société et nos milieux de travail ont bien évolué, mais les problèmes de consommation, de santé mentale, d'endettement et de violence persistent.

Nos membres vivent toujours des difficultés et personne n'est à l'abri de moments de détresse.

L'intervention des DS garde donc tout son sens et, encore aujourd'hui, le réseau demeure tout aussi nécessaire qu'il l'était lors de sa création dans les années 1980.



Saguenay — Lac-Saint-Jean—Chibougamau—Chapais, quant à lui, a une entente avec la Croix-Rouge.

Enfin, la FTQ a poursuivi son engagement au sein du comité national FTQ-Centraide, qui se rencontre trois à quatre fois par année afin d'assurer de bonnes relations dans le cadre du partenariat entre les deux organismes et des ententes régionales qui en découlent.

Ajoutons que l'année 2018 marqua les 35 ans du Réseau qui furent soulignés par la tenue d'un événement qui rassembla près de 300 DS.

La FTQ tient à dire un IMMENSE MERCI à ses déléguées sociales et délégués sociaux, présents à tout instant pour sauver des vies et préserver la dignité des consœurs et confrères en difficulté !

5.6 Les mémoires publiés en soutien à la représentation

Les représentations politiques des porte-parole de la FTQ ne seraient pas les mêmes sans le minutieux travail d'analyse, de réflexion et d'écriture principalement réalisé par l'équipe du service de la recherche. Cette équipe prépare, entre autres, des « mémoires » et autres documents ou avis qui sont le plus souvent destinés à soutenir l'intervention des dirigeants et dirigeantes dans l'une ou l'autre des commissions parlementaires à Québec ou à Ottawa.

Voici la liste des mémoires publiés en soutien à ce travail de représentation politique au cours des trois dernières années. Un court résumé du mémoire est fourni lorsque la nouveauté des positions développées l'exigeait :

Mémoires publiés en 2016

16 novembre 2016 – Lettre-mémoire de la FTQ en réaction au projet de règlement sur les règles de preuve et de procédure du TAT

Mémoires publiés en 2017

18 janvier 2017 – Mémoire de la FTQ sur le document : Consolider le régime de rentes du Québec pour renforcer l'équité intergénérationnelle

Depuis 1998, le Régime de rentes du Québec (RRQ) fait l'objet d'une consultation tous les 6 ans dans le but d'évaluer les changements à y apporter afin de

s'assurer que ce dernier réponde bien aux besoins de la population. En 2017, après 50 ans d'existence du RRQ, il était temps de proposer une réelle bonification, telle que revendiquée par la FTQ et l'ensemble du mouvement syndical depuis 2008. Et ce, au même moment où le gouvernement fédéral ainsi que les autres provinces ont fait le constat de la nécessité de bonifier le régime actuel de façon substantielle.

Dans son document de consultation, le ministre Leitão propose plutôt une réforme sans envergure qui ferait en sorte que les personnes retraitées du Québec seraient les plus pauvres du Canada. Dans son mémoire, la FTQ dénonce l'insuffisance de la bonification proposée et invite le gouvernement à se rallier aux principes de l'entente de Vancouver afin que les Québécoises et Québécois n'héritent pas du pire régime de retraite public au Canada.

15 mai 2017 – Mémoire de la FTQ sur le projet de loi C-27, Loi modifiant la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension, présenté au ministère des Finances, Ottawa, Canada

2 juin 2017 – Lettre-mémoire de la FTQ présentée dans le cadre des consultations sur un possible accord de libre-échange avec la Chine

18 juillet 2017 – Mémoire de la FTQ sur la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)

À la suite de l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis, le Canada a été entraîné malgré lui dans une renégociation de l'ALÉNA. Dans ce contexte, la FTQ a déposé un mémoire dans le cadre d'une consultation en ligne d'Affaires mondiales Canada (sans audiences publiques). La centrale y expose notamment les principes devant guider le Canada dans ses futures renégociations. Elle y formule également plusieurs revendications pour que le nouvel accord puisse bénéficier aux travailleurs et travailleuses ainsi qu'à l'ensemble de la collectivité du Québec. Parmi ces revendications, on compte : l'introduction de clauses sur les droits du travail et syndicaux ; l'abolition du chapitre 11 sur les investissements ; l'exclusion des marchés publics des provinces et des États ; la protection de la culture et la diversité culturelle ; le respect des engagements en matière de climat et d'environnement ; le maintien du chapitre 19 portant sur les litiges liés aux pratiques déloyales ; la promotion d'un processus de renégociation transparent et ouvert ; le règlement du litige dans l'industrie du bois d'œuvre ; la sauvegarde du système de gestion de l'offre et, enfin, la recherche d'un juste équilibre entre réglementation et propriété intellectuelle.

18 août 2017 – Position de la FTQ présentée au Groupe de travail sur la question des clauses de disparité de traitement

7 septembre 2017 – Mémoire de la FTQ présenté au ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre de la Consultation régionale sur l'encadrement du cannabis au Québec

2 octobre 2017 – Mémoire de la FTQ présenté dans le cadre des consultations sur la Planification fiscale au moyen de sociétés privées

23 novembre 2017 – Mémoire de la FTQ sur le projet de loi n° 151, Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, présenté à la Commission de la culture et de l'éducation

28 novembre 2017 – Mémoire de la FTQ sur le projet de loi n° 149, Loi bonifiant le Régime de rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite, présenté à la Commission de l'économie et du travail

Ce projet de loi propose une bonification au Régime de rentes du Québec (RRQ) tel d'adoptée dans le reste du Canada. Bien que cette bonification soit nettement inférieure aux attentes formulées historiquement par la FTQ, celle-ci s'est montrée satisfaite du contenu du projet de loi puisqu'il proposait le maintien de l'équivalence entre le Régime de pensions du Canada (RPC) et le RRQ. La modification proposée dans ce projet de loi est certainement la plus importante depuis la création du RRQ, il y a 50 ans. La FTQ a réitéré le principe que le RRQ est un outil efficace pour s'attaquer aux inégalités grandissantes au Québec et que le bonifier était incontournable.

7 décembre 2017 – Mémoire de la FTQ présenté à la Commission de la santé et des services sociaux à l'occasion des consultations particulières sur le projet de loi n° 157, Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière.

Accompagnée de représentants du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), la FTQ présentait son mémoire sur la légalisation du cannabis devant les membres de la Commission de la santé et des services sociaux. La FTQ a invité le gouvernement à accorder une attention particulière aux milieux de travail dans l'élaboration de sa loi-cadre. Le secrétaire général a partagé ses craintes à l'effet que cette nouvelle législation ouvre grand la porte aux employeurs à exiger et à étendre mur à mur des tests de dépistage aléatoires, ainsi que des

politiques rigides de « tolérance zéro » qui briment le droit des travailleurs et des travailleuses à leur vie privée.

La FTQ a rappelé que les syndicats peuvent contribuer à la prévention en milieu de travail pour agir entre autres sur certaines causes qui amènent parfois les travailleurs et travailleuses à consommer du cannabis. Si l'organisation du travail peut être une des causes favorisant la consommation du cannabis, les syndicats peuvent certainement travailler en prévention, de concert avec les employeurs, pour tenter de régler le problème à la source. L'occasion se prêtait parfaitement pour rappeler au gouvernement que la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) comporte déjà plusieurs mécanismes et outils de prévention pouvant soutenir les personnes aux prises avec des problèmes de consommation dans les milieux de travail. Or, cette loi ne touche qu'environ 10 % des entreprises québécoises. La FTQ a donc réitéré sa position historique à l'effet d'assujettir toutes les entreprises de plus de 20 personnes aux dispositions sur la prévention de la LSST. Enfin, la FTQ a invité le gouvernement à prévoir dans la loi des structures d'entraide par les pairs, à l'image de son réseau de délégués sociaux et de déléguées sociales (DS), qui se sont révélées des moyens efficaces pour soutenir les milieux de travail.

8 décembre 2017 – Mémoire de la FTQ sur la transition énergétique en vue de l'élaboration du premier Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques (2018-2023)

Mémoires publiés en 2018

17 janvier 2018 – Mémoire de la FTQ sur le projet de loi n° 152, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine du travail afin principalement de donner suite à certaines recommandations de la Commission Charbonneau, présenté à la Commission de l'économie et du travail

31 janvier 2018 – Mémoire de la FTQ sur la modernisation des normes fédérales du travail, présenté à la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail du Canada, à l'occasion de la séance de mobilisation des syndicats et des organisations ouvrières

9 mars 2018 - Mémoire de la FTQ sur le Plan d'action concerté en formation professionnelle, présenté au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, Monsieur Sébastien Proulx

25 avril 2018 – Mémoire de la FTQ sur l'économie de plateformes, présenté au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, dans le cadre de consultations organisées par le Groupe de travail sur l'économie collaborative (GTEC)

D'entrée de jeu, la FTQ déplore la vision peu critique du Groupe de travail sur l'économie collaborative quant aux plateformes numériques, lesquelles pourraient entraîner d'importants impacts pour les travailleurs et les travailleuses. Pour la centrale, la prolifération de ces plateformes viendra accentuer le problème des inégalités. En effet, ces emplois sont marqués par la précarité, de faibles rémunérations, l'intensification du travail ainsi qu'un accès restreint aux protections sociales. La division globale du travail permise par ces technologies cause un nivellement vers le bas des conditions de travail et la nature même de ces plateformes tend à concentrer la richesse produite dans les mains de quelques individus. Par ailleurs, les travailleurs et les travailleuses de ces plateformes peuvent difficilement faire valoir leurs droits, se syndiquer et négocier leurs conditions de travail avec le cadre législatif actuel. À cet effet, la FTQ propose plusieurs solutions pour moderniser le modèle de relations du travail afin de garantir le droit d'association. En outre, le filet social n'est pas adapté à de telles transformations. Ces inquiétudes sont assez importantes pour que le gouvernement entreprenne un exercice de dialogue social sur le sujet.

17 mai 2018 – Mémoire portant sur le projet de loi n° 176, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail, présenté à la Commission de l'économie et du travail

Au fil des ans, la FTQ avait proposé d'importantes améliorations à la *Loi sur les normes du travail*, toujours dans le but de défendre l'ensemble des travailleurs et des travailleuses, qu'ils soient syndiqués ou non. Bien qu'incomplet, la FTQ a accueilli favorablement les avancées que le projet de loi n° 176 apporte à la LNT. Quatre grands enjeux ont retenu l'attention de la FTQ dans cette réforme. Le projet de loi répond à plusieurs des revendications de la FTQ en matière de conciliation travail-vie personnelle et clarifie certains mécanismes de prévention et de traitement des plaintes en matière de harcèlement sexuel ou psychologique au travail. Surtout, la FTQ s'est réjouie de l'interdiction faite aux employeurs d'instaurer, à l'avenir, des clauses de disparité de traitement (clauses « orphelin ») relatives aux régimes de retraite et aux avantages sociaux. Cependant, elle s'est indignée de l'amnistie offerte aux employeurs en leur permettant de maintenir des clauses existantes. Enfin, la FTQ a salué l'instauration d'un encadrement serré du recours aux agences de placement de personnel, l'institution d'une coresponsabilité entre l'agence et l'employeur en cas de litige pécuniaire, et

l'obligation pour les agences de payer les travailleurs et les travailleuses au même salaire que ceux qui œuvrent chez l'employeur. En ce qui concerne la main-d'œuvre étrangère temporaire, le projet de loi interdit certaines pratiques abusives telles que la confiscation, par les employeurs, des documents personnels ou l'imposition de frais indus, ce à quoi la FTQ a adhéré.

6 juin 2018 – Mémoire conjoint de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et du Syndicat des employées et employés professionnels et de bureau – Québec (SEPB Québec) déposé dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 400, Loi modifiant la Loi concernant la succession de l'honorable Trefflé Berthiaume et la compagnie de publication de La Presse Limitée

22 août 2018 – Lettre-mémoire conjointe FTQ-CSN dans le cadre de la consultation nationale sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance médicaments

11 décembre 2018 – Consultation portant sur les règles de décaissement : Prestations variables, présentée à Retraite Québec.

21 janvier 2019 – Mémoire de la FTQ sur les enjeux relatifs à l'application de la Loi sur l'équité salariale, présenté au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

27 février 2019 – Mémoire de la FTQ sur le projet de loi n° 10, Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale afin principalement d'améliorer l'évaluation du maintien de l'équité salariale, présenté au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

La FTQ a souligné que le projet de loi n'offrait qu'une réponse incomplète au jugement de la Cour suprême de mai 2018, qui reconnaissait le droit des femmes de recevoir des ajustements salariaux qui soient de nature à réparer le préjudice qu'elles avaient subi. La centrale a donc invité le gouvernement à améliorer, revoir, réviser et bonifier certains articles afin de favoriser une meilleure mise en œuvre de la *Loi sur l'équité salariale* (LÉS), et éviter de nouveaux recours judiciaires susceptibles de retarder encore la reconnaissance pour les femmes d'une rémunération reconnaissant la valeur réelle de leur emploi. En commission parlementaire, la FTQ a insisté sur les éléments hautement problématiques du projet de loi. Outre la révision de la périodicité pour réaliser le maintien de l'équité salariale qui devrait être diminuée à trois ans, la centrale a indiqué que la Loi devait impérativement prévoir une compensation rétroactive pour les femmes qui soit de nature pleinement réparatrice. À cet effet, la FTQ s'est fermement opposée à ce que les femmes

reçoivent une compensation sous forme d'indemnité forfaitaire qui ne comprendrait ni la rémunération flexible ni les avantages à valeur pécuniaire, parce que cela reviendrait à les priver d'avantages dont jouissent leurs collègues masculins. Le secrétaire général s'est dit particulièrement préoccupé par certaines des mesures transitoires. La FTQ a rappelé qu'en permettant que toutes plaintes déposées ou enquêtes entamées avant la sanction soient traitées en vertu de la LÉS telle qu'actuellement en vigueur, le projet de loi prive les femmes d'ajustements salariaux auxquels elles auraient eu droit, n'eût été la discrimination salariale systémique dont elles font l'objet, de même que de l'information qui leur permettrait de s'assurer que leur droit à la non-discrimination est bien reconnu. Finalement, la FTQ a souligné que sous sa formulation actuelle, le projet de loi ne permet pas de rééquilibrer le rapport de force entre les parties d'une manière qui soit favorable à l'atteinte de l'équité salariale.

7 mai 2019 – Mémoire conjoint de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, du Syndicat des Métallos, du Regroupement des travailleurs autonomes Métallos, de l'Association haïtienne des travailleurs du taxi et du Regroupement des propriétaires de taxi de Montréal sur le projet de loi n° 17, Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile, présenté à la Commission des transports et de l'environnement

16 mai 2019 – Mémoire de la FTQ sur l'avenir des médias d'information, présenté à la Commission de la culture et de l'éducation

17 juin 2019 – Lettre-mémoire FTQ. Contribution de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec aux réflexions de la Commission des transports et de l'environnement sur les enjeux du recyclage et de la valorisation locale du verre

22 juillet 2019 – Mémoire de la FTQ soumis dans le cadre de la consultation en vue de la planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022, présenté à la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale

17 septembre 2019 – Mémoire de la FTQ sur le projet de loi n° 33, Loi modifiant le Code du travail concernant le maintien des services essentiels dans les services publics et dans les secteurs public et parapublic, présenté à la Commission de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale du Québec

À la suite de la négociation des secteurs public et parapublic en 2016, les syndicats du réseau de la santé et des services sociaux ont contesté certaines dispositions

du Code du travail relatives à l'application des services essentiels, notamment ceux fixant des pourcentages de prestation de services dans les établissements. En août 2017, le Tribunal administratif du travail (TAT) avait déclaré constitutionnellement inopérantes ces dispositions, puisqu'elles brimaient l'exercice du droit de grève pour de nombreux travailleurs et travailleuses de ces établissements. Dès lors, le Code du travail devait être amendé pour mieux respecter la liberté constitutionnelle d'association. La FTQ s'est réjouie de constater que le projet de loi n° 33 soumis à cette fin répond en bonne partie aux attentes du milieu syndical. D'abord, il abolit les pourcentages de prestation de service en cas de grève dans les établissements de la santé et des services sociaux, et précise les mécanismes de concertation locale sur la définition des services essentiels, tant dans les services publics que dans les secteurs public et parapublic. Ensuite, le projet de loi clarifie le rôle du TAT et lui confère plus de latitude pour apprécier la situation particulière de chaque milieu et intervenir dans la mise en œuvre des services essentiels en cas de grève. Le TAT peut également accompagner les parties locales et les soutenir dans les négociations locales visant à convenir des services essentiels. Accompagné de représentants et représentantes du SFCP et du SQEES-298, le président de la FTQ a quand même profité de la commission parlementaire pour faire des suggestions sur plusieurs articles, et a livré une mise en garde contre la tentative gouvernementale d'élargir la notion de services publics à des entreprises privées, aux fins d'assujettissement aux dispositions relatives aux services essentiels en cas de grève.

31 octobre 2019 – Mémoire de la FTQ déposé dans le cadre de la consultation pour le Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC)

13 novembre 2019 – Mémoire de la FTQ sur le projet de loi n° 40, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, présenté à la Commission de la culture et de l'éducation

5.7 L'information et la documentation

La FTQ offre à ses syndicats affiliés le soutien de son service des communications. Voici ce qu'il ne faut pas manquer de savoir à ce sujet.

Un service de presse revu et amélioré

Au cours des trois dernières années, l'équipe du service des communications a entrepris une réorganisation des services de diffusion de nouvelles. En plus du soutien habituel pour les relations de presse, les affiliés qui

le désirent ont désormais accès, par un abonnement annuel ou à la pièce, à des services de diffusion de communiqués, de veille médiatique, de création de listes spécialisées de médias et de journalistes, de revue de presse ou de coupures de presse (pour tous les médias papier, télé, radio et web).

La mise en commun de tous ces services a déjà permis à plus d'un syndicat affilié d'obtenir des économies importantes sur, par exemple, son utilisation de services de diffusion de communiqués.

Une grille tarifaire et plus d'informations sont disponibles au service des communications.

La FTQ plus présente sur le web

Après avoir lancé, en mars 2015, un nouveau site web, l'équipe de la FTQ s'est employée à bonifier son contenu. Celui-ci a été pensé et conçu pour permettre à la centrale de communiquer plus efficacement avec une plateforme souple et moderne qui s'adapte à tous les types d'appareils utilisés pour aller sur le web (ordinateurs, tablettes, téléphones intelligents, etc.). De plus, les nouvelles diffusées sur les sites des syndicats affiliés se retrouvent, en temps réel, sur la page d'accueil de la FTQ : www.ftq.qc.ca

La FTQ est maintenant beaucoup plus présente sur les réseaux sociaux. Sa page *Facebook* a fait un bond remarquable. Depuis fin 2016, elle est passée de 7 000 abonnés à près de 20 000 ! La FTQ est également visible sur *Instagram*.

Le contenu produit par le service des communications a également fait l'objet de transformations. Le service s'est engagé dans la production accrue de contenu visuel, par exemple avec la diffusion régulière de chroniques métiers en vidéos et photos.

Les publications incontournables des trois dernières années

Voici une liste de publications à l'intention des membres et des syndicats affiliés. Pour se les procurer, rendez-vous sur la page du Centre de documentation du site de la FTQ : <https://ftq.qc.ca/centre-documentation>

Aide-mémoire syndical Pro-égalité femmes/hommes

Ce document suggère diverses pistes pour induire des changements positifs en faveur de l'égalité entre les sexes dans l'action syndicale.



Il présente des mesures visant à rendre les pratiques et le fonctionnement des instances et organisations plus égalitaires, à permettre d'instaurer une représentation des femmes proportionnelle à leur nombre dans les organisations, et à soutenir les femmes qui veulent s'engager syndicalement.



Bilan de la COP23, Convention-cadre des Nations unies sur les Changements climatiques, 6 au 17 novembre 2017, Bonn, Allemagne

Depuis 2015, les pays se donnent rendez-vous chaque année pour mettre en œuvre l'Accord de Paris qui entrera en vigueur en 2020. La COP23 avait pour

objectif d'inviter les États à élever leurs contributions nationales afin d'empêcher un réchauffement climatique dépassant 2°C, idéalement 1,5°C. Ce but n'a pas été atteint. Néanmoins, la FTQ, avec le CTC, a réussi à faire reconnaître l'importance d'une transition juste auprès du gouvernement du Canada à cette occasion, tout en établissant le dialogue avec les acteurs gouvernementaux québécois.

Bilan de la COP24, Convention-cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques, 2 au 16 décembre 2018, Katowice, Pologne

En octobre 2018, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié un rapport sur les conséquences d'une hausse de 1,5 °C de la température mondiale, menant au constat qu'un véritable coup de barre doit être donné d'ici 2030.



À défaut de quoi, la race humaine pourrait disparaître dans une centaine d'années. Dans ce contexte alarmant, où les cibles de réduction des émissions de GES des États doivent être haussées plus que jamais, la FTQ a poursuivi son objectif de faire inclure la notion de transition énergétique juste dans les contributions des États. Elle a participé aux discussions au sein de l'équipe canadienne de négociations tout en partageant l'expertise qu'elle a développée avec ses affiliés depuis quelques années.

Bilan du Forum social mondial, 13 au 17 mars 2018, Salvador de Bahia, Brésil



Une délégation de la société civile québécoise regroupant près de 70 personnes, dont 10 de la FTQ, a pris part à ce Forum social mondial (FSM). C'est sur un fond de contestation face à une répression grandissante que 80 000 personnes s'étaient donné rendez-vous à Salvador de Bahia au Brésil. Convaincue que ces grands rendez-

vous posent les jalons d'une volonté d'agir pour un monde plus juste et plus égalitaire, la FTQ a été active tout au long du forum, multipliant ses interventions sur, notamment, les changements climatiques, l'extractivisme, la transition numérique et le racisme systémique.

Bilan du Sommet pour une transition énergétique juste, 23 et 24 mai 2018, Palais des congrès de Montréal

Cet événement qui a réuni près de 300 personnes de divers horizons incluant employeurs, investisseurs, société civile, organisations syndicales et environnementales, ainsi que le chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, a permis de rassembler les forces vives du Québec interpellées par l'incontournable transition énergétique juste. Un appel urgent a été lancé au gouvernement du Québec en l'invitant à jouer son rôle de chef d'orchestre pour



mener efficacement cette transition. La nécessité d'en faire une priorité a largement fait consensus.

Brève histoire de l'OLF/OQLF : Mobilisation, incitation contrainte, accompagnement-Protocole de recherche UQAM, CSN, CSQ, FTQ

Ce rapport de recherche retrace l'histoire de



l'Office québécois de la langue française (OQLF), dont la fondation remonte à la création de l'Office de la langue française (OLF en 1961) à travers ses modifications successives entre cette période et aujourd'hui (Loi 101, Charte de la langue française, Loi 104, à la suite des États généraux). L'OQLF est l'institution centrale qui veille à la mise en œuvre de la politique linguistique du gouvernement québécois.

Disponible au service de la francisation FTQ et gratuit.



Dépliant Racisme systémique – De quoi parle-t-on? Pourquoi est-ce un enjeu syndical?

Les syndicats sont fondés sur les valeurs d'équité, de solidarité et de dignité. Ils luttent pour le respect des droits de toutes et de tous. C'est pourquoi ils travaillent à faire tomber les barrières qui empêchent certains groupes racisés de

participer au marché de l'emploi, mais aussi à la vie sociale et culturelle. Pour combattre le racisme systémique à tous les niveaux, ils doivent veiller à ce que les milieux de travail soient exempts de discrimination envers toutes les personnes. Ce dépliant informatif se veut un outil d'éducation syndicale.

Fiches argumentaires – La pièce manquante

Ces fiches argumentaires ont été produites dans le cadre de la campagne conjointe CSN-CSQ-FTQ pour un régime public et universel d'assurance médicaments. Elles abordent plusieurs thèmes, notamment les ratés du régime hybride québécois d'assurance médicaments, les impacts sur les milieux de travail, les abus de l'industrie pharmaceutique, les grands principes d'un régime public et universel ainsi que



les demandes des centrales syndicales dans le cadre des élections fédérales.

La transition juste au Québec – Guide argumentaire

Ce guide présente une synthèse de la réflexion et de la démarche entreprises par la FTQ en faveur d'une transition juste. Il propose également



des pistes d'action aux travailleurs et travailleuses qui désirent entreprendre dans leur milieu de travail un projet de transition énergétique juste.



Le Monde ouvrier

Fondé en 1916, *Le Monde ouvrier* est la plus ancienne publication syndicale au Québec et au Canada. Journal officiel de la FTQ, il est tiré à environ 40 000 exemplaires et distribué gratuitement. Ce périodique est un bon exemple du rôle majeur joué par la FTQ dans la circulation d'information.

Les conseils régionaux – À quoi ça sert?

Ce dépliant vise à sensibiliser les militants et militantes à l'importance de participer aux activités de leur conseil régional. Les conseils régionaux assurent la défense des intérêts des membres de la FTQ et de l'ensemble de la population régionale. C'est aussi un lieu de formation et d'action politique.



Les médicaments : pièce maîtresse de notre santé



Ce document d'appui a été présenté lors du Colloque sur les régimes privés et public d'assurance médicaments (novembre 2018). Il présente les multiples problèmes du régime hybride québécois d'assurance médicaments en plus de formuler des propositions pour la mise sur pied d'un régime public et universel d'assurance

médicaments qui correspond aux besoins de la population.

Nous faisons partie de la solution – Pour une transition juste de l'économie de notre région

Ce cahier à l'intention des participantes et des participants de la tournée sur la transition juste de l'économie (2018-2019) est aussi accompagné, pour

chacune des régions du Québec, d'un portrait des entreprises les plus polluantes et d'initiatives ou de pistes de travail locales qui visent à faire face aux changements climatiques.



Nouvelles

Le service de la condition féminine soutient le travail des comités locaux de conditions de vie et de travail des femmes par l'entremise du bulletin *Nouvelles*, publié trois fois par année.



Regard syndical sur l'écofiscalité : emplois, environnement et justice sociale – Document d'appui

La déclaration de politique de la FTQ sur les changements climatiques a mené à des discussions sur plusieurs enjeux auxquels le mouvement syndical est confronté.

C'est dans ce contexte que s'est tenue une journée de réflexion sur l'écofiscalité, le 5 juin 2017 à Montréal. Ce document d'appui à la réflexion présenté lors de cette journée aborde diverses mesures d'écofiscalité, particulièrement la tarification du carbone, et soulève plusieurs préoccupations en matière d'emplois et de justice sociale.

Travailler en français et Travailler en français en bref

Publié deux fois par année, le bulletin *Travailler en français* permet au service de la francisation de poursuivre son travail de soutien auprès des membres des comités de francisation.

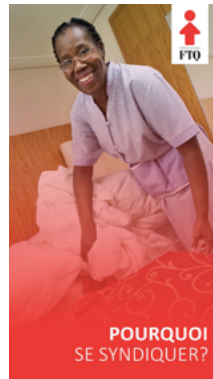


Le bulletin a pris dans les derniers mois un virage électronique. L'objectif étant de donner de façon plus fréquente des nouvelles sur les travaux du service de la francisation, mais aussi sur l'actualité linguistique. *Travailler en français en bref* est donc un outil supplémentaire pour la mobilisation des militants impliqués dans la francisation des milieux de travail.

Gratuit. Disponible au service de la francisation FTQ et sur <https://francisation.ftq.qc.ca/>

Pourquoi se syndiquer ?

Ce dépliant souligne l'importance pour les travailleurs et travailleuses de faire respecter leurs droits. Se syndiquer c'est briser l'isolement, améliorer ses conditions de travail et sa qualité de vie.



Recueil de bonnes pratiques

Ce document s'adresse à ceux et à celles qui s'intéressent à la promotion et la valorisation du français comme langue de travail. Conçu par le service de la francisation de la FTQ, il propose dix stratégies pour renforcer l'usage du français dans les entreprises. Ces stratégies sont basées sur



diverses histoires à succès et sur les apprentissages de militantes et de militants syndicaux impliqués dans la promotion de la langue française. Disponible au service de la francisation FTQ et gratuit.

Violence conjugale et milieux de travail : des arguments pour agir syndicalement



Ce document est un amalgame de clauses de convention collective à l'intention des équipes de négociation des syndicats affiliés. Il présente notamment des exemples concernant des congés payés, la protection de la sécurité d'emploi, des interventions en santé et

sécurité du travail, la présence d'intervenantes en milieu de travail pour aider les femmes victimes de violence conjugale, etc. Il a été récemment mis à jour pour inclure les changements de 2018 à la Loi sur les normes du travail et au Code canadien du travail, et a été bonifié d'idées d'actions syndicales à mener dans les milieux de travail (sensibilisation, information, formations, etc.).

Des vidéos de plus en plus nombreuses

Depuis le dernier congrès, pas moins d'une centaine de nouvelles vidéos sont venues s'ajouter à la section Vidéos du site web de la FTQ. Pour les visionner : <https://ftq.qc.ca/videos>

5.8 La solidarité internationale

Au chapitre du soutien aux affiliés, la FTQ consacre d'importants efforts à la solidarité internationale dans le but de contribuer à la sensibilisation du public québécois et à la défense des droits des travailleurs et des travailleuses, ici et ailleurs.

Que ce soit par des projets de coopération avec des syndicats ailleurs dans le monde ou bien par des soutiens internationaux lors de conflits locaux, la FTQ travaille à tisser des liens de solidarité qui représentent une réelle valeur ajoutée pour ses membres et pour le Québec.

Représentation à l'organisation internationale du travail (OIT)

Comme chaque année, la FTQ participe aux travaux de la Conférence internationale du travail (CIT) de l'OIT au côté du Congrès du travail du Canada (CTC), ainsi qu'aux différentes sessions préparatoires du Canada et du Québec. Les instruments juridiques internationaux sont développés aux moyens de Conventions et de Règlements ou de Déclarations faisant autorité. Cette année, dans un monde en pleine mutation, l'OIT soulignait son 100^e anniversaire par une Conférence à Paris à laquelle le Secrétaire général de la FTQ a participé.

Pour cette occasion, les États membres et les partenaires sociaux ont voulu rappeler l'importance du dialogue entre les parties, alors que le monde du travail subit une transformation accélérée en raison de nouvelles technologies, de l'apparition des chaînes de production mondialisées, de l'augmentation de la précarité du lien d'emploi et, de plus en plus, de la crise environnementale. Pour marquer le coup, une Déclaration du centenaire pour l'avenir du travail (semblable à celle adoptée à Philadelphie en 1944 à la fin de la Seconde Guerre mondiale) a été adoptée. Une des revendications syndicales était d'ajouter un cinquième droit fondamental, soit la santé et la sécurité du travail.

Il n'y a pas eu d'entente, mais la partie syndicale a obtenu qu'une résolution invitant l'OIT à « examiner dans les meilleurs délais » cet enjeu soit adoptée. Rappelons que l'OIT ne reconnaît que cinq conventions comme étant fondamentales, soit la liberté syndicale et le droit à la négociation collective, l'élimination du travail forcé, l'abolition effective du travail des enfants, l'amélioration de la condition de travail et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi.

LE CANADA RATIFIE LA « CONVENTION N° 98 » DE L'OIT : IL ÉTAIT TEMPS!

Concernant le droit à la libre négociation collective, il aura fallu plusieurs années et des décisions de la Cour suprême du Canada pour que celui-ci ratifie la Convention n°98 en 2017, et devienne le 165^e pays au monde à le faire, suivi par le Québec en 2018.

Cette ratification par le gouvernement Trudeau est un geste important, a souligné au cours d'une entrevue avec La Presse canadienne le président de la FTQ, Daniel Boyer. « Ça pourrait avoir des effets sur la facilité d'avoir accès à la syndicalisation. Et je vous dirais que ça vient encore concrétiser davantage le droit à la négociation et le droit d'exercer un rapport de forces adéquat pour mener à bien ces négociations-là, ce qui va jusqu'à exercer le droit de grève », a expliqué le président de la FTQ aux médias.

PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

La FTQ a pris part à certains travaux de la Conférence internationale du travail à Genève.

En 2017, plusieurs enjeux étaient à l'étude et la centrale a pris part aux travaux en commissions sur les suivants :

1. L'application des normes ;
2. Les migrations de main d'œuvre ;
3. L'emploi et le travail décent au service de la paix et la résilience (révision de la recommandation n° 71) ;
4. Discussion récurrente sur l'objectif stratégique des principes et droits fondamentaux au travail dans le cadre du suivi de la déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008 (abrogation de certaines conventions).

Cette dernière Commission a procédé à la révision des quatre objectifs stratégiques de l'agenda du travail décent qu'on retrouve dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable : emploi; protection sociale; dialogue social; principes et droits fondamentaux. Chaque objectif stratégique doit faire l'objet d'une discussion, à intervalles réguliers



(discussion récurrente), en vue de comprendre la situation et les besoins des Membres et évaluer les résultats des activités de l'OIT en regard de cet objectif. Il y a été question de la ratification et l'application des conventions fondamentales. À ce sujet, les carences en matière de liberté d'association, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ont été mises au jeu. Il en va de même des progrès accomplis dans la lutte contre le travail des enfants, la discrimination dans l'emploi et la profession. Les conclusions de cette Commission prévoient de renforcer les examens annuels prévus dans le cadre du suivi de la Déclaration de 1998 en vue de mieux aider les pays à ratifier les conventions ainsi qu'à mieux utiliser les Programmes par pays de promotion du travail décent en vue d'accroître les taux de ratification et de mise en œuvre des normes fondamentales du travail.

Les travaux de la Commission sur les migrations de main d'œuvre ont mené à plusieurs recommandations réaffirmant le rôle moteur de l'OIT en matière de migrations de main-d'œuvre sur la base du tripartisme et du cadre normatif de l'OIT, y compris en matière du développement du Pacte mondial pour les migrations.

La Commission sur l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience a conclu ses travaux sur une nouvelle norme qui donne des orientations sur le rôle de l'emploi et du travail décent dans la prévention, le redressement, la paix et la résilience en ce qui concerne les situations de crise. Cette norme reflète les piliers du travail décent, à savoir la protection sociale, le dialogue social, l'emploi et les principes et droits fondamentaux au travail.

En 2018 et 2019, la FTQ a participé aux travaux relatifs au renouvellement de la *Déclaration sur la justice sociale*

et la mondialisation, à une *Déclaration sur l'avenir de la coopération pour le développement à l'OIT* et à la *Déclaration sur le Dialogue social et l'avenir du travail*. La centrale a assisté aux discussions portant sur le thème de la violence et du harcèlement au travail, qui ont mené à l'adoption de la Convention n° 190 le 21 juin 2019. La FTQ a également assisté aux réflexions sur l'avenir du travail et aux discussions entourant l'adoption de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, lors de la même session.

En 2020, différents enjeux sont déjà annoncés qui mériteront l'attention de la centrale et de ses affiliés : inégalités dans le monde du travail (discussion générale); discussion récurrente sur l'objectif stratégique de la protection sociale (sécurité sociale) dans le cadre du suivi de la *Déclaration sur la justice sociale*; abrogation de huit conventions internationales du travail et retrait de neuf conventions et onze recommandations internationales du travail; suivi à la *Déclaration sur l'avenir du travail*.

Représentation au Forum social mondial

Du 13 au 17 mars 2018, le Forum social mondial (FSM) se déroulait à Salvador de Bahia, au Brésil. Pour y participer, le service de la solidarité internationale a collaboré de près avec le Collectif québécois du FSM. Deux ateliers importants ont été coorganisés avec les affiliés et les partenaires internationaux de la FTQ. L'un a porté sur la responsabilité sociale des entreprises multinationales et l'autre sur l'économie numérique.

ATELIER SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES : MONDIALISER NOS SOLIDARITÉS POUR CIVILISER LES ENTREPRISES EXTRACTIVES

La FTQ profite du FSM 2018 pour échanger sur les stratégies avec d'autres organisations syndicales ailleurs sur le continent et, en Europe, avec les organisations françaises et suisses qui militent pour une législation efficace sur le devoir de vigilance des États par rapport aux entreprises multinationales. Cet atelier s'inscrivait dans une suite logique de la réflexion amorcée au FSM à Montréal en 2016.

Le 17 janvier 2018, Affaires mondiales Canada (AMC) annonce le premier « Ombudsman » indépendant, qui doit avoir un mandat multisectoriel axé sur l'industrie minière dans un premier temps et ensuite sur l'industrie textile, avant d'être étendu à d'autres secteurs. Un groupe consultatif devrait en assurer la conduite et conseillera le gouvernement sur les questions liées à la protection des droits humains et du travail. Cet engagement a été pris pour donner suite à une vaste campagne de Développement et paix, du Syndicat des Métallos et plusieurs autres organisations, dont

la FTQ, qui réclamaient notamment un ombudsman qui pourrait vraiment donner une voix et faire justice aux communautés affectées par les activités des compagnies minières canadiennes.

Malheureusement, la proposition du gouvernement canadien est en porte-à-faux avec le caractère indépendant et contraignant attendu. Un peu moins d'un an et demi plus tard, l'association Développement et Paix se dit déçue par les limites des pouvoirs conférés à cet ombudsman et s'inquiète que des abus continuent d'être perpétrés. Le poste d'ombudsman avait pour but de remplacer le conseiller en responsabilité sociale des entreprises de l'industrie extractive, créé en 2009 et jugé inefficace. De fait, l'ombudsman canadien n'a pas les pouvoirs ni les moyens nécessaires pour assurer des enquêtes indépendantes qui vont exposer les faits et montrer s'il y a vraiment eu des violations des droits de la personne à l'encontre des communautés impactées, déplorent le CTC et les autres groupes de la société civile canadienne.

Pourtant quatre organisations des Nations-Unies ont demandé au Canada de tenir les compagnies canadiennes imputables de leurs opérations. Un appel de la Commission interaméricaine des droits de l'homme a demandé au Canada d'adopter des mesures pour prévenir les violations des droits humains trop fréquentes dans cette industrie. En juin 2016, 180 organisations d'Amérique latine ont signé et envoyé une lettre au premier ministre Trudeau demandant qu'il donne suite à la promesse de créer un poste d'ombudsman. Le travail reste à faire.

Heureusement, la Loi française sur le devoir de vigilance commence à donner des résultats. Cette Loi vise toute EMN qui opère en territoire de France. Pour la première fois, cette loi permet d'introduire une obligation de l'entreprise de prévoir et d'anticiper les risques d'atteintes aux droits humains que ses activités produisent. Jusque-là, il ne s'agissait que d'une initiative volontaire de l'entreprise. Les organisations syndicales viennent donc de gagner un peu de rapport de force dans le cadre du dialogue social pour imposer des outils de contrôle du respect des droits humains et du travail.

La Suisse et l'Allemagne travaillent avec les partenaires sociaux sur un projet de loi comparable à la Loi sur le devoir de vigilance. Un projet de traité à l'échelle des Nations unies est en négociations depuis 2014. Un avant-projet a été présenté en octobre 2018, à Genève, et pourrait aboutir à la signature d'un texte définitif à la fin 2019. C'est à surveiller.

ATELIER « IMPACT DE LA NUMÉRISATION SUR LE MONDE DU TRAVAIL : VISIONS ET EXPÉRIENCES SYNDICALES »

Cet atelier conjoint initié par la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB) a permis d'échanger sur les pratiques qui peuvent aider à aborder les avantages du progrès numérique et à encadrer, voire interdire, les mauvaises pratiques là où c'est possible. Il est peut-être possible de construire « un nouveau monde de solidarité », tel que prôné par le Forum Social Mondial.

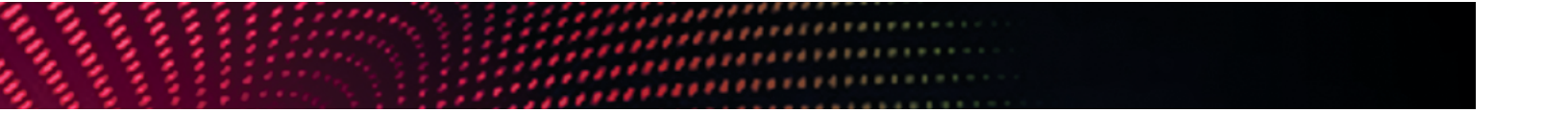
Sous prétexte d'amener du progrès et de révolutionner l'économie, les initiatives dites « d'économie de partage » entraînent surtout une dégradation des conditions de travail et une précarisation de l'emploi. À côté de « l'ubérisation » et des plateformes numériques, la robotisation frappe également les industries et même les petites et moyennes entreprises. Les robots libèrent les travailleurs de tâches pénibles et répétitives mais ne leur assurent pas de retrouver un emploi aussi facilement. Pourtant, ils permettent de réaliser des gains de productivité énormes sans une redistribution équitable. De plus, les plateformes numériques telles que *Uber*, *Deliveroo*, *Airbnb*, *Amazon Mechanical Turk*, sont des entreprises qui souvent contournent les lois en matière de droit social ou de droit fiscal.

Partout dans le monde, des luttes naissent pour contrer ces nouvelles formes d'aliénation. Uber risque de perdre son combat au Canada, en Espagne, en Belgique, en France, en Italie, etc. Deliveroo subit des grèves à répétition en Belgique, aux Pays-Bas, en Espagne, etc. Les travailleuses et les travailleurs des plateformes s'organisent et réclament de vrais droits et de meilleures conditions.

Les syndicats commencent à peine à s'organiser, à prendre position contre ces phénomènes déjà bien enracinés. Ils créent des plateformes pour les travailleuses et travailleurs du clic, comme en Allemagne, attaquent les plateformes en justice, comme en Angleterre, en France, en Belgique ou descendent sur le terrain pour épauler les luttes des coursiers, des chauffeurs Uber et autres travailleuses et travailleurs de l'ère numérique comme le souligne avec beaucoup de pertinence Yoann Jungling de la FTGB Liège-Huy-Waremme qui participe à la réflexion depuis l'atelier du FSM 2018.

Représentation à la Confédération syndicale internationale (CSI)

La FTQ a pris part aux Conseils généraux (à Bruxelles en 2017 et à Londres en 2018) qui ont précédé le 4^e Congrès mondial de la Confédération syndicale internationale (CSI), à Copenhague du 2 au 7 décembre 2018. Plus



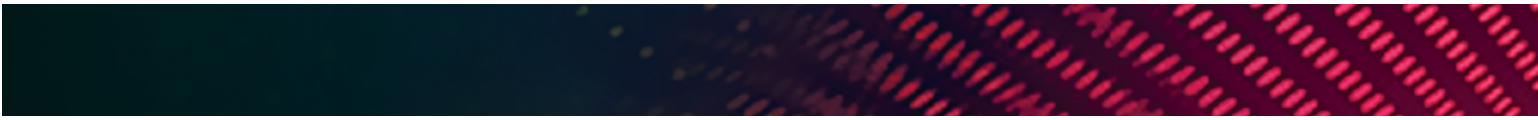
de 1 200 personnes ont pris part aux débats en vue d'élaborer les politiques et de définir les priorités du mouvement syndical international pour les quatre années à venir. Une crise de leadership s'est cristallisée autour des enjeux de la représentation inclusive. Le CTC et la FTQ ont souhaité appuyer une nouvelle équipe. Deux candidatures, à savoir celles de Susanna Camusso et de Sharan Burrow, ont été présentées au poste de secrétaire générale, Sharan Burrow étant élue finalement à une faible majorité.

Le nouveau Conseil général de la CSI a élu Ayuba Wabba, président du Nigerian Labour Congress, au poste de président de la CSI. Cathy Feingold de l'AFL-CIO-États-Unis et Karl-Petter Thorwaldsson de la LO-Suède ont été élus présidents adjoints. Owen Tudor, Víctor Báez et Mamadou Diallo ont été élus secrétaires généraux adjoints.

Le thème du Congrès, *Renforcer le pouvoir des travailleurs et des travailleuses et changer les règles*, visait à rappeler le rôle essentiel d'un mouvement syndical fort pour la paix, la démocratie et les droits des travailleurs et des travailleuses. Alors que le progrès technologique et les changements climatiques transforment le monde, et que les populations émigrent, poussées par le désespoir ou par choix, il importe plus que jamais d'assurer une transition juste.

À l'issue du Congrès, les syndicats se sont engagés à organiser plus de membres, responsabiliser les entreprises, assurer une transition juste face aux changements climatiques, développer des économies durables, renverser la tendance à la faible croissance salariale, combattre les inégalités, augmenter les salaires minimums, réduire l'écart de rémunération entre hommes et femmes, combattre la discrimination et le racisme et, finalement lancer des actions spécifiques contre la violence sexiste.

La déclaration adoptée par le Congrès comprend quatre piliers, à savoir : la paix, la démocratie et les droits ; la réglementation du pouvoir économique ; les transformations à l'échelle mondiale – des transitions justes ; et l'égalité. Cela définit le programme de la CSI pour les quatre années à venir.



6. LA FORCE DU NOMBRE : CES GENS QUI FONT LA FTQ

La FTQ est constituée de plus de 600 000 membres répartis en 5 000 syndicats locaux animés par des milliers de militantes et de militants qui, aux quatre coins du Québec, donnent temps, énergie et argent pour défendre leurs idéaux et les droits de leurs confrères et consœurs de travail.

La FTQ représente plus de quatre travailleuses et travailleurs syndiqués sur dix, ce qui en fait la principale centrale syndicale du Québec.

La FTQ rassemble 65 % des personnes syndiquées du secteur privé au Québec, près du tiers de ses membres proviennent du secteur public, dont pas moins de 63 % de toutes les personnes syndiquées dans la fonction publique fédérale au Québec⁴.

Autre caractéristique importante de la FTQ, elle rassemble 44 % des personnes syndiquées du secteur de la construction⁵.

La FTQ est également composée de près d'un millier de dirigeants, de dirigeantes, d'employées et d'employés répartis dans 35 grands syndicats affiliés qui représentent, négocient, plaident, informent, écoutent et veillent sur les intérêts de leurs membres.

Enfin, 50 employées et employés de la centrale complètent ce tableau et soutiennent quotidiennement l'activité intérieure de la FTQ : un Bureau composé d'un président et d'un secrétaire général et d'une quinzaine de vice-présidentes et de vice-présidents, un Conseil général d'environ 140 directeurs et directrices, 15 conseils régionaux, 15 comités permanents réunissant plus de 250 personnes.

4 . Selon des données compilées en 2016.

5 . *Idem*.

6.1 Les syndicats affiliés

-  Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC)
-  Alliance internationale des employés de scène, de théâtre et de cinéma (AIEST)
-  Association canadienne des métiers de la truelle, Section locale 100
-  Association des manœuvres inter-provinciaux, (AMI)
-  Association des métiers de l'acier du Québec, (AMAQ)
-  Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale (AIMTA)
-  Association nationale des mécaniciens industriels, Section locale 1981
-  Association nationale des peintres et métiers connexes, Section locale 99
-  Association nationale des travailleurs en réfrigération climatisation et protection incendie, Section locale 3
-  Association nationale des travailleurs en tuyauterie et calorifugeurs, Section locale 618
-  Fraternité des travailleurs et travailleuses du préhospitalier du Québec, section locale 592)
-  Fraternité Inter-Provinciale des Ouvriers en Électricité (FIOPE)
-  Fraternité nationale des charpentier-menuisiers, Section locale 9
-  Fraternité nationale des poseurs d'acier d'armature, Section locale 777
-  Fraternité nationale des poseurs de système intérieurs, revêtements souples et parqueteurs-sableurs, Section locale 2366
-  Fraternité provinciale des ouvriers en électricité (monteurs de lignes), Section locale 1676
-  FTQ-Construction
-  Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ)
-  L'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC)
-  Monteurs mécaniciens vitriers, Section locale 135
-  Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)
-  Syndicat des employés et employés professionnels-les et de bureau (SEPB)
-  Syndicat des pompiers et pompières du Québec (SPQ)
-  Syndicat des Teamsters
-  Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP)
-  Syndicat international des marins canadiens (SIM)
-  Syndicat international des travailleurs et travailleuses de la boulangerie, confiserie, tabac et meunerie (SITBCTM)
-  Syndicat interprovincial des ferblantiers et couvreurs, Section locale 2016
-  Syndicat québécois des employés et employés de service, section locale 298 (SQUEES-298)
-  Syndicat Unifor
-  Syndicats des Métallos
-  Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC)
-  Union des carreleurs et métiers connexes, Section locale 1
-  Union des employés et employées de service (UES-800)
-  Union des opérateurs de machinerie lourde - Grutiers, Section locale 791-G
-  Union des opérateurs de machinerie lourde, Section locale 791
-  Union internationale des travailleurs du verre, mouleurs, poterie, plastique et autres (VMP)

6.2 Le Bureau de direction



De gauche à droite, première rangée : Sylvie Nelson, SQEES-298; Daniel Boyer, président de la FTQ; Serge Cadieux, secrétaire général de la FTQ; Nancy Beauchamp, STTP. Deuxième rangée : Yvon Barrière, AFPC; Éric Boisjoly, FTQ-Construction; Louise Michaud, AIMTA; Pierrick Choinière-Lapointe, SEPB-Québec; Denis Dumouchel, CRFTQ du Suroît; Alain Croteau, Métallos; Denis Bolduc, SCFP. Absents de la photo : Anouk Collet, TUAC; Renaud Gagné, Unifor; David Chartrand, AIMTA; Gerry Boutin, Teamsters; Joëlle Ravary, SCFP; France Paradis, Unifor.

Le Bureau de la FTQ est composé d'une présidence et d'un secrétariat général, élus par le Congrès, ainsi que de vice-présidences proposées par les plus grands syndicats affiliés et ratifiées par le Congrès. S'ajoutent également trois vice-présidentes représentant les femmes ainsi qu'une vice-présidence représentant les conseils régionaux. C'est à cette instance, qui se réunit chaque mois, que se concrétise la coordination des interventions de la centrale, que se prennent les décisions sur la conduite des affaires politiques immédiates, que se vivent les collaborations, que s'arbitrent les différends et que se dégagent les consensus nécessaires pour le maintien de l'unité entre tous les membres de la famille FTQ.

La FTQ tient à saluer la contribution exceptionnelle des membres du Bureau qui ont quitté leurs fonctions au cours des trois dernières années :

- ▼ Richard Belhumeur, président, SQEES-298
- ▼ Sylvain Lapointe, directeur national de la région du Montréal métropolitain, STTP
- ▼ Kateri Lefebvre, directrice exécutive, SEPB-Québec
- ▼ Yves Ouellet, directeur général, FTQ-Construction
- ▼ Magali Picard, vice-présidente exécutive régionale, AFPC-Québec

6.3 Les membres du Conseil général 2016-2019

La FTQ est gouvernée, entre ses congrès, par un Conseil général qui se réunit au moins trois fois par année. Il est composé des membres du Bureau et de directeurs et directrices représentant les syndicats affiliés et les conseils régionaux FTQ. Leur rôle est considérable puisque ces personnes sont appelées à traiter les grands dossiers et orientations de la centrale de manière régulière, tandis que les congrès n'ont lieu qu'aux trois ans.

Pour cette raison et bien d'autres, la FTQ tient à les remercier pour leur engagement constant vis-à-vis de la FTQ et en faveur de la cause des travailleurs et des travailleuses qu'ils et elles représentent avec dignité.

Entre le 22 février 2017 et le 2 octobre 2019, le Conseil général s'est réuni à 9 reprises. En plus des membres du Bureau de la FTQ, les personnes suivantes y ont siégé à un moment ou à un autre :

Angers, Éric	Denis, Mario	Jolin, Michel	Poirier, Claude
Armstrong, Robert	Déry, Monique	Joubert,	Poirier, Roger
Arseneau, Pierre	Doucet, Stephen	Marc-Édouard	Porlier, Jean-Sébastien
Arseneault, Harold	Drapeau, Michel	Kent-Duval, Bobby	Proulx, Yanick
Aubut, Dorima	Dubé, Carl	L'Heureux, Marie-Andrée	Rancourt, Éric
Beaudin, Christian	Dubois, Yvon	Lachaine, Alain	Ranger, Marc
Bégin, Guillaume	Dubreuil, Sylvain	Lacroix, Nathalie	Renaud, Marc
Bélanger, Marc	Ducharme, Sylvain	Lacroix, Stéphane	Richer, Michel
Bergeron, Éric	Dupont, Serge	Lamoureux, Annick	Rochon, Lucie
Blais, Jonathan	Filato, Antonio	Lanneval, Georges	Robidoux, Marc
Bolduc, Dany	Filion, France	Lapalme, Manon	Robitaille, Alain
Bouchard, Benoît	Fontaine, Sébastien	Lapierre, Martin	Roy, Robert
Bourque, Joël	Fortin, Joanie	Lapierre, Nicolas	Simard, Sonya
Breton, Loïc	Fortin, Luc	Laramée, Éric	Simard, Stéphane
Brisson, Frédéric	Fréchette, Marc	Larcher, Raymond	St-Amand, Gabriel
Brodeur, Yvon	Gagné, Sylvain	Larouche, Roxane	St-Cyr, Marc
Brosseau,	Gagnon, Yannick	Leclair, Vincent	St-Jean, Dominique
Jean-Luc	Garceau, Nathalie	Lemay, Christian	St-Marseille, Claude
Cabral, Cristina	Germain, Guy	Lemieux, Dominic	St-Onge, Richard
Caluori, John	Germain, Myriam	Longtin, François	Tellier, Robert
Caron, Paul-André	Gilbert, Marie-Anne	Maheux, Léo	Théberge, Gino
Cartier, Lyne	Girard, Bernard	Maisonneuve, Mario	Thériault, Lucie
Cauchy, Clairandrée	Girard, Francine	Malette, Daniel	Tremblay, Noëlla
Charette, Sonia	Glogowski, Marc	Martel, Luc	Trottier, Denis
Chartrand, Jean	Gloutney, Patrick	Martin, Guy	Valiquette, Réal
Chartrand, Yanick	Gravel, Paul	Mercier, Arielle	
Cholette, Manon	Gravelle, Alain	Miller, Isabelle	
Clavette, Michel	Grenier, Jean-Philippe	Mingione, Nick	
Cloutier, Daniel	Guérette, Yves	Nadeau, Daniel	
Côté, Philippe	Guérin, Arnold	Neill, Carole	
Coursol, Alain	Harguindeguy, Esteben	Noël, Donald	
Cowell, Benoît	Harvey, Dany	Ortolano, Michel	
Crête, Richard	Héroux, Michel	Paquette, Maude	
Cyr, Bruno	Hurteau, Stéphane	Patry, François	
Daigneault, Stéphane	Jean, Stephan	Pépin, Daniel	
Degray, Pierre	John, Jocelyn	Pépin, Yvan	

6.4 La représentation régionale

Quotidiennement, dans toutes les régions du Québec, les conseils régionaux de la FTQ contribuent à l'amélioration du bien-être des membres et de la population de la région. Ils développent des liens d'entraide et de solidarité et interviennent pour :

- ▼ Soutenir les sections locales lors de négociations, de grèves ou de luttes diverses (santé et sécurité, fermeture d'entreprise, etc.) ;
- ▼ Favoriser l'échange d'informations et de stratégies entre les sections locales qui proviennent de secteurs différents ;
- ▼ Développer des services en commun, notamment en matière d'éducation ;
- ▼ Créer et appuyer des réseaux comme ceux des délégués sociaux et déléguées sociales, de santé et sécurité, de condition féminine, de jeunes, de syndicalistes à la retraite ;
- ▼ Travailler avec les groupes communautaires et développer des liens entre eux et les sections locales ;
- ▼ Représenter et défendre les intérêts des syndicats de la région auprès des instances publiques régionales ou locales et particulièrement dans les instances de développement socioéconomique régional.

Grâce à l'engagement et au militantisme de centaines de membres de la FTQ, les conseils régionaux sont au centre de la solidarité régionale. C'est pourquoi la FTQ incite fortement toutes les sections locales à s'affilier à leur conseil régional et à participer aux activités régionales.

Dans chaque région, un conseiller régional ou une conseillère régionale de la FTQ travaille à soutenir le Conseil régional et ses membres. Cette personne soutient les syndicats locaux en cas de conflit ou pour déployer les campagnes de la FTQ sur le terrain. Cette personne représente formellement la FTQ auprès des instances publiques locales et participe à animer le dialogue au sein de la société civile dans sa région.

Abitibi – Témiscamingue – Nord-du-Québec

À plus d'un titre, le Conseil régional FTQ en Abitibi–Témiscamingue–Nord-du-Québec est en action sur différents fronts, régionalise les campagnes nationales et intervient en appui aux différents affiliés en région.

Le Conseil est depuis plusieurs années très présent au sein du conseil d'administration de Centraide. L'annonce en 2017 de la restructuration de Centraide et l'impression d'une perte d'autonomie régionale aura été au cœur des préoccupations du Conseil régional. Celui-ci s'est engagé

activement afin de s'assurer que le changement proposé n'affecte en rien le partenariat qui l'unit à l'organisme.

Entre 2014 et 2017, le Conseil a été fort actif dans la mobilisation contre l'austérité libérale et les nombreuses coupes budgétaires vécues partout en région. L'année 2018 s'avérait fort importante pour le Conseil régional, et ce, pour deux raisons. La première : il s'agissait d'une année de congrès. La deuxième raison : c'était une année électorale, donc un moment fort pour mettre de l'avant une plateforme revendicative en vue de l'élection et un moment important pour préparer et mobiliser les affiliés en prévision de la campagne électorale.

Le congrès du Conseil régional, qui s'est déroulé à Amos en septembre 2018, aura permis aux membres de débattre de différents défis et enjeux régionaux et au Conseil régional de se positionner à leur sujet. L'enjeu des relations avec les différentes communautés autochtones vivant sur le territoire, par exemple, aura été l'occasion d'inviter Edith Cloutier, directrice générale du Centre d'Amitié autochtone, à échanger avec les délégués et déléguées. Et ce, dans le contexte du dossier fort médiatisé de la disparition des femmes autochtones et alors que la Commission Viens menait ses travaux, au même moment, à Val-D'Or.

Depuis la formation qui a eu lieu en avril 2019 sur la transition énergétique juste et le développement local et régional, le Conseil régional est actif afin de fédérer ses syndicats affiliés dans cette nécessaire transition et afin de proposer un nouveau modèle économique qui tienne compte de l'urgence d'agir. Un comité de travail a été formé afin de réfléchir à des mesures citoyennes pour favoriser la diminution des émissions de GES. Ce dossier occupera sans l'ombre d'un doute beaucoup de place dans les prochains mois.



Il en va de même pour la campagne en faveur d'un régime public et universel d'assurance médicaments et celle sur la modernisation de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

**Conseiller régional :
Gilles Chapadeau**

Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Sur ce très vaste territoire, l'économie est toujours dominée par l'agriculture et l'industrie forestière ainsi que, selon les secteurs, la pêche et le tourisme. À cause du grand nombre d'industries saisonnières que compte la région, l'amélioration du programme d'assurance-emploi est demeurée une priorité tout au long du triennat. Le Conseil régional s'est donc beaucoup investi dans la Coalition sur l'assurance-emploi du Bas-Saint-Laurent et ses activités, ce qui a permis de faire du problème du « trou noir » de l'assurance-emploi un enjeu politique incontournable.

Au cours des trois dernières années, plusieurs autres enjeux et activités ont occupé le CRFTQ-BSLGÎ. En 2017, le Conseil a apporté son soutien au SCFP dans le cadre de la campagne d'allégeance syndicale du réseau de la santé et des services sociaux. En mai, il a contribué aux activités visant à souligner le 60^e anniversaire de la grève de Murdochville. En novembre 2018, le congrès régional a réuni une cinquantaine de personnes pour discuter des enjeux syndicaux de la région et décider des orientations et priorités du Conseil pour les années à venir.

Le Conseil s'est également employé à animer les différentes campagnes de la FTQ dans la région, en mobilisant ses membres, notamment, sur la revendication du salaire minimum à 15 \$ l'heure, et sur celle d'un régime d'assurance médicaments public et universel, enjeux très importants pour la main-d'œuvre régionale. De plus, le Conseil a renouvelé son engagement dans la campagne de financement de Centraide Bas-Saint-Laurent en organisant chaque année la Journée Défi Centraide-FTQ, qui a permis de récolter plusieurs milliers de dollars. Chaque année, également, dans le cadre de la Journée internationale des femmes, le Conseil a organisé une activité « Vins et fromages » à laquelle une conférencière était invitée à animer une réflexion avec les membres sur les enjeux qui touchent les droits et la place des femmes dans la région.

Le Conseil contribue également au développement de la région par une présence à différentes instances touchant l'emploi, l'économie et le développement durable. Chaque année, des sessions de formation ont été offertes aux membres sur différents enjeux (harcèlement psychologique, délégué social et déléguée sociale, santé et sécurité du travail).



Enfin, le Conseil a apporté son soutien dans des conflits de travail, dont ceux des travailleurs et travailleuses de la Résidence des Bâisseurs de Matane (UES 800), qui a duré huit mois, et ceux de l'usine Crustacés de Gaspé (Unifor, local 1044), qui ont fait face à la fermeture de l'établissement par l'employeur durant plus de cinq mois.

Conseiller régional : Alain Harrisson

Côte-Nord

La région est composée de deux conseils régionaux : CRFTQ Haute-Côte-Nord–Manicouagan et CRFTQ Sept-Îles et Côte-Nord.

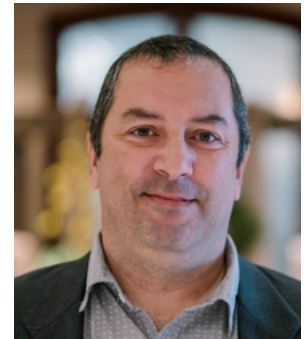
Une timide reprise de l'économie se fait sentir sur la Côte-Nord. Des entreprises ayant fermé leurs portes, comme Fabnor à Sept-Îles, reprennent du service avec d'autres investisseurs. D'autres, comme Béton Préfabriqué du Québec à Baie-Comeau, obtiennent de gros contrats qui assurent pour un temps une certaine stabilité. La situation est donc encourageante du côté de l'emploi.

L'équipe régionale a été sollicitée dans le dossier des emplois saisonniers. La FTQ a participé aux travaux de la table de concertation régionale sur l'emploi saisonnier de la Côte-Nord, dont le rapport a fait grand bruit par ses revendications. Or, le ministre Boulet annonçait le 15 avril 2019 qu'il mettrait en œuvre les 14 recommandations des Tables régionales, dont celle de la Côte-Nord. Celles-ci réclamaient notamment la création d'un fonds pour soutenir la diversification des activités.

La FTQ participe aussi aux travaux du regroupement des femmes de la Côte-Nord dans le dossier du navettage (*fly-in fly-out*) afin d'élaborer un guide de bonnes pratiques pour les entreprises qui utilisent ce système.

L'équipe régionale s'était également donné comme objectif d'offrir la formation de déléguées sociales et de délégués sociaux (DS) partout sur le territoire afin de renouveler l'équipe de DS. Après cinq séances de formation, c'est maintenant un réseau fort d'un peu plus de 80 DS qui sont maintenant à l'œuvre et qui soutiennent leurs consœurs et confrères dans la région. Fait à noter, les sections locales Métallos chez ArcelorMittal à Port-Cartier et à Fermont ont décidé de suivre conjointement la formation avec des membres de la direction et d'en faire une priorité paritaire dans l'entreprise.

Conseiller régional : Pascal Langlois



Estrie

L'année 2017 fut très active pour le Conseil régional de la FTQ Estrie. Celui-ci a mis un point d'honneur à marquer la Journée internationale des travailleurs et des travailleuses, et a participé à plusieurs activités de solidarité régionale. À la suite du maraudage dans le réseau de la santé, le SCFP 4475 a accru ses membres de 1200 à 5500 membres. Le Conseil régional lui a apporté son support pour la mise en place d'un nouvel exécutif, en dispensant de la formation et des sessions d'information sur le Conseil.

La journée du 28 avril fait également l'objet d'une mobilisation importante et constante dans la région. En 2017, environ 80 personnes issues de différents syndicats et organismes communautaires ont pris part à une marche funèbre jusqu'à l'édifice de la CNESST, pour y prononcer des témoignages et déposer un cercueil à la mémoire des travailleurs et travailleuses accidentés ou décédés au travail. Le Conseil est toujours engagé dans le projet de la Vigile SST, qui est composée de syndicats et de groupes communautaires axés sur la santé et la sécurité du travail pour les travailleurs et les travailleuses de la région. Un projet de monument devrait voir le jour en 2020 afin de commémorer cette journée et de créer un endroit de recueillement pour les familles et amis qui ont perdu un être cher au travail.

L'année 2018 a été marquée par quelques changements dans les pratiques du Conseil. Un comité a été mis sur pied pour réfléchir aux pratiques régionales en matière de mobilisation et d'activités de sensibilisation. Il vise à améliorer la capacité du Conseil à conscientiser le plus grand nombre de personnes possible sur les enjeux politiques, sociaux et régionaux. Une nouvelle formule d'activité du 1^{er} mai a été expérimentée en collaboration avec les organismes communautaires et les syndicats : la journée a débuté par un café offert gratuitement à plus de 500 travailleurs et travailleuses, et s'est poursuivie avec plusieurs activités au centre-ville de Sherbrooke. La journée s'est conclue par une manifestation devant les Résidences Soleil et une marche d'environ 1500 personnes.

Enfin, l'année 2019 était particulièrement importante. D'abord, la tenue du Congrès triennal, les 21 et 22 février, a réuni plusieurs nouveaux membres et un nouveau Bureau exécutif a été formé. De plus, plusieurs comités ont été remis en fonction. C'est aussi l'année du déménagement tant attendu du Conseil dans ses nouveaux locaux. Cela lui permet de continuer à servir les membres de façon plus adéquate, entre autres avec de nouvelles salles de formation et de réunion, car le Conseil donne entre 15 et 18 formations annuellement.

Le service de location de salles à prix modique est à nouveau disponible pour aider les affiliés lors de leurs événements, réunions et formations.

Enfin, au cours des trois dernières années, le Comité de la condition féminine a organisé des activités qui ont rassemblé de 60 à 100 militantes à chaque événement.

Conseiller régional : Ricky Lewis

Laurentides – Lanaudière

Au cours des trois dernières années, le Conseil a offert son soutien et était présent dans plusieurs conflits. Par exemple, chez Resco Canada (Métallos-6213), Brandon Transport (UES-800) et ABI (Métallos-9700).

L'équipe régionale, comme dans les autres régions, a travaillé aux grandes campagnes nationales. Une délégation a rencontré les députés de la région afin de les sensibiliser aux enjeux du salaire minimum à 15 \$ l'heure, des clauses de disparité de traitement dans les régimes de retraite et du régime public et universel d'assurance médicaments. Ce sont d'ailleurs des questions que le Conseil a mises de l'avant lors des élections provinciales de 2018 lorsqu'une coalition de syndicats a lancé une campagne préélectorale pour rappeler les dommages causés par les libéraux et informer des dégâts anticipés de la CAQ.

Le Conseil est présent dans diverses instances de développement socioéconomique comme les FLS, les Fonds régionaux ou les CRPMT. Les 8 et 9 mai 2019, une soixantaine de personnes ont pris part aux activités de la tournée régionale sur la transition énergétique juste.

Le Conseil est également très engagé socialement et organise chaque année une randonnée à vélo au profit des organismes Centraide de son territoire. D'ailleurs, le réseau de délégués sociaux et déléguées sociales s'est beaucoup développé dans la région, ces trois dernières années.

En 2019 s'est aussi tenu le congrès triennal du Conseil régional sur le thème *Construire l'avenir ensemble*, ce qui a permis de faire le bilan de l'action et de l'engagement du



CRFTQ-LL et d'échanger sur la façon dont le Conseil peut encourager et aider à une plus grande participation du mouvement syndical dans la société.

Conseillère régionale : Chantal Bertrand

Mauricie – Centre-du-Québec

Au cours des trois dernières années, le Conseil régional s'est investi dans des nombreuses actions de mobilisation et a apporté son support aux membres affiliés au Conseil, comme dans le conflit de travail intervenu à la Résidence 600 Bousquet à Drummondville, qui a duré neuf mois.

La région de la Mauricie a été marquée par des conflits de travail de très longue durée, qui ont lourdement perturbé le climat socio-économique de la région. Le plus long conflit de l'histoire de la région, d'une durée de 28 mois, fut déclenché chez Delastek à Shawinigan le 1^{er} avril 2015. Les travailleuses et travailleurs de Delastek ont reçu toute l'aide du Conseil régional et des sections locales affiliées, leur permettant ainsi de surmonter cette dure épreuve jusqu'au règlement intervenu en mars 2018.

Le lock-out de l'Aluminerie Bécancour Inc. (ABI), entre janvier 2018 et juillet 2019, fut sans doute le conflit de travail le plus médiatisé au Québec ces trois dernières années. Pendant 18 longs mois, les 1030 travailleuses et travailleurs en lock-out ont été constamment soutenus par le Conseil régional pour affronter le geste sauvage des propriétaires Alcoa et Rio Tinto, et poursuivre leur mobilisation.



La réforme du ministre libéral Gaétan Barrette a entraîné la fusion de 182 établissements de santé et de services sociaux pour qu'il n'en reste que 34. En raison de ce grand bouleversement de tout le réseau, un vote d'allégeance syndicale décisif s'est tenu en février 2017. Le Conseil régional s'est investi grandement avec le SCFP et le SQEES-298 dans cette campagne. Suite au vote, le Conseil régional a accusé des pertes de 1250 membres affiliés du SQEES-298 ainsi que 610 membres du SCFP section locale 5436.



Outre les grandes actions de mobilisation, le Conseil régional FTQ a souligné la journée internationale des femmes le 8 mars de chaque année, notamment par des soupers-conférences thématiques avec des pionnières qui ont marqué la région.

Étant membre fondateur de la Coalition des forces sociales Mauricie et Centre-du-Québec, le Conseil a organisé diverses actions pour souligner la Journée internationale des travailleurs et des travailleuses chaque année. Par exemple, des conférences de presse ou des rencontres avec les députés de la région ont permis de mettre de l'avant les revendications du salaire minimum à 15 \$ l'heure, de la bonification du RRQ et de l'interdiction des clauses de disparité de traitement. De plus, près de 300 personnes, citoyennes ou issues de différents mouvements sociaux, prenaient d'assaut les rues du centre-ville de Trois-Rivières afin de réclamer de meilleures conditions de travail et lutter contre la pauvreté.

Le Conseil régional FTQ participe chaque année au Carrefour santé et sécurité du travail Mauricie et Centre-du-Québec, à Drummondville. En participant à cet événement, le Conseil assure une visibilité dans le dossier de la prévention de la SST tout en partageant et en promouvant l'expérience et l'expertise syndicales en matière de formation en SST.

Conseiller régional : David Maden

Montérégie

Au cours des trois dernières années, le Conseil régional a fait face à d'importants défis et changements. D'abord, Daniel Demers, qui travaillait comme conseiller au service de la SST de la FTQ, est devenu conseiller régional pour la Montérégie, après le départ à la retraite de Serge Girard, ce qui a occasionné une période de transition.

Ensuite, en juin 2019, donnant suite à de nombreuses années de discussions, les militants et militantes des trois conseils de la région (Haute-Yamaska, Richelieu et du Suroît) ont voté unanimement en faveur de la création du Conseil Régional FTQ Montréal. Celui-ci s'est doté d'un Bureau de direction composé d'un président élu par l'ensemble des personnes présentes lors du congrès de fondation, soit Luc Martel, ainsi qu'une représentante des femmes en la personne de Pascale Saint-Antoine, élue par les déléguées, et deux directeurs nommés par chacune des régions.



L'aboutissement de ce projet a permis de se doter d'un service de secrétariat facilitant ainsi le travail de coordination des activités de mobilisation, de formation et d'information ainsi que la planification d'activités pour les membres de la Montréalégie et de soutien au réseau des délégués sociaux et déléguées sociales.

De plus, le Conseil fut actif lors d'activités telles que les dernières élections provinciale et fédérale, au cours desquelles les militants et militantes ont interpellé les candidats et candidates de leurs circonscriptions sur les revendications issues des plateformes électorales de la FTQ.

Le Conseil assure également une présence active à la coalition Solidarité Montréalégie ainsi qu'à l'intersyndicale COTON 46 dans la région du Suroît.

Pour sa part, la région de la Haute-Yamaska a maintenu sa tradition en organisant un souper pour souligner la Journée internationale des femmes ainsi qu'un brunch lors de la Journée internationale des travailleurs et des travailleuses.

Conseiller régional : Daniel Demers

Montréal métropolitain

Plusieurs luttes et de multiples causes en lien avec la justice sociale ont retenu l'attention de l'équipe du Conseil régional ainsi que du Bureau de direction. De plus, de nombreuses sections locales affiliées ont été contraintes d'avoir recours à la grève et à des moyens de pression multiples pour être en mesure d'obtenir des contrats de travail négociés qui soient acceptables pour leurs membres. Le Conseil régional a été, dans la mesure du possible, en appui avec celles-ci.

Ainsi, le Conseil a soutenu ses membres dans plusieurs conflits de travail, notamment l'IATSE 262 contre Cinéplex Divertissement, Unifor contre Kia Longueuil, le SCFP-1186 contre l'Université de Montréal, le SQEES-298 contre des directions de CHSLD privés, le SCFP-1244 contre l'UQÀM, ou encore les Métallos dans le lock-out d'ABI. Le fiasco du système de paie Phoenix qui a eu des répercussions désastreuses sur la vie de nombreuses personnes travaillant pour le gouvernement fédéral, affiliées à l'AFPC, a également mobilisé le Conseil de manière continue. Il faut aussi souligner le soutien apporté à quelques sections locales qui ont été aux prises avec les effets défavorables de la loi n° 10 du ministre libéral de la santé Gaétan Barrette et la campagne d'allégeance syndicale qui s'en est suivie.

Parmi les dossiers qui ont été portés par le Conseil régional en matière de justice sociale, il faut noter la revendication du salaire minimum à 15 \$ l'heure. Ainsi, le Conseil fut très actif au sein du collectif Unis pour le 15\$, qui inclut notamment différents groupes communautaires, syndicaux et étudiants tels que le CTI (Centre des travailleurs immigrants). Le Conseil a également collaboré à l'organisation de la marche *15 km pour 15 \$*, qui a permis de réunir une foule nombreuse dans les rues de Montréal en octobre 2017.

D'autres enjeux sociaux ont mobilisé des membres du Conseil, tels que la lutte du FRAPRU contre l'embourgeoisement et pour le droit à un logement décent et abordable. La question sensible du racisme systémique ainsi que l'opposition du Conseil au projet de loi n° 21 (laïcité) ont suscité une réflexion collective riche et respectueuse parmi les militantes et militants. Par ailleurs, l'appui du Conseil aux luttes féministes a pris des formes variées, à travers le mouvement *#MeToo*, la vigile annuelle pour les soeurs autochtones disparues et assassinées et le dossier de l'équité salariale. Le Conseil a poursuivi sa collaboration étroite avec ses alliés de la société civile tels que la Ligue des droits et libertés, Amnistie internationale, le Centre justice et foi, la Fédération des femmes du Québec ainsi que le Front de défense des non-syndiqués. Il faut ajouter à cela, la



participation du Conseil au Conseil intersyndical Montréal métropolitain (CIMM) qui, en plus de contribuer à l'organisation des traditionnelles marches du 1^{er} mai, a réussi à organiser des états généraux du syndicalisme, ce qui a été fort apprécié des membres. Enfin, le Conseil a effectué

un important travail de communication et de mobilisation dans le dossier de la lutte contre les changements climatiques et la transition juste, et a contribué activement au succès de la marche pour le climat du 27 septembre 2019, qui a mobilisé environ 500 000 personnes dans le centre-ville de Montréal.

Le service d'éducation du Conseil offre une vingtaine de formations parmi lesquelles : SST, délégué syndical, négociation et application de la convention collective. Sous la coordination du réseau des DS, des formations en lien avec le harcèlement psychologique et la prévention du suicide, par exemple, ont été offertes et fortement appréciées. Le réseau du Conseil compte plus de 1 900 personnes encadrées par des coordonnateurs d'expérience. De plus, le service Urgence-emploi offre depuis plus de 25 ans un support efficace aux sections locales qui veulent comprendre la santé financière de leur entreprise et qui font face à des fermetures et à des relocalisations annoncées ou effectives.

Conseiller régional : Patrick Rondeau

Outaouais

Au cours des trois dernières années, le Conseil régional FTQ de l'Outaouais a joué un rôle actif auprès de la société civile de la région, ainsi qu'auprès de ses affiliés. Ainsi, l'équipe régionale a organisé des activités chaque année pour souligner la Journée internationale des femmes, le 8 mars, ou pour participer à la Grande guignolée des médias et aux campagnes de financement de Centraide. L'équipe régionale s'est dépassée pour organiser des rencontres annuelles pour son Réseau des délégués sociaux et déléguées sociales ainsi que des journées thématiques annuelles en santé et sécurité du travail, en plus d'organiser une assemblée publique pour le salaire minimum 15 \$. Enfin, l'équipe régionale de l'Outaouais a fait sa part pour porter localement la grande mobilisation citoyenne La Planète s'invite au Parlement d'Ottawa.

Le Conseil a été très actif dans le cadre de la campagne d'allégeance syndicale qui a fait suite au mouvement



de fusion d'établissements dans le secteur de la santé et des services sociaux. Il a également apporté son soutien à la campagne d'allégeance menée par le syndicat des cols blancs de la Ville de Gatineau. C'est plus de 1 000 membres qui ont ainsi rejoint les rangs de la FTQ.

Enfin, le Conseil, par son Réseau des délégués sociaux et déléguées sociales, a mis en place un programme d'entraide monétaire nommé Programme Soutien Outaouais (PSO), qui vient en aide aux membres vivant des difficultés financières.

Conseiller régional : Dino Lemay

Québec – Chaudière-Appalaches

La région de Québec et Chaudière-Appalaches est souvent choisie pour de grandes manifestations. Avec le Parlement au centre de son territoire, elle a su se démarquer lors de plusieurs événements auxquels le Conseil a apporté sa contribution, que ce soit la Marche Planétaire pour le climat du 20 mai 2019 ou, depuis quelques années, chaque 28 avril, par la Journée internationale de commémoration des personnes décédées ou blessées au travail. Le Conseil a également apporté son soutien technique lors de la manifestation sociale contre la réunion du G-7 tenue en juin 2018.

Sur le plan syndical, l'équipe du Conseil régional apporte son soutien aux affiliés lors de manifestations comme celle récemment vécue avec les résidences des personnes âgées appartenant au groupe Chartwell (SQEES 298). Le Conseil est venu en aide à différents groupes de travailleurs et travailleuses en grève comme les caléchiens de Québec (TUAC), chez Techno Pompes (TUAC), à l'Université Laval (SCFP 2500), chez Poste Canada (STTP). Le Conseil a aussi appuyé les moyens de pression lors de la négociation collective de l'AFPC. Un support financier et technique a également été apporté aux travailleurs et travailleuses touchés par le conflit de travail d'ABI.

Le Conseil régional continue année après année de rassembler ses militants et militantes lors de nombreuses activités comme son déjeuner Brandy, la Journée internationale des droits des femmes, son tournoi Golfonds annuel, la Journée internationale des travailleurs et travailleuses du 1^{er} mai et son fabuleux Dîner de la dinde des avocats durant la période des Fêtes. Plusieurs fois par année, le Conseil a l'occasion de réunir ses membres à des dîners-conférences sur des thèmes choisis parmi les grands dossiers de la FTQ. Des formations sont également offertes chaque année à des centaines de travailleurs et travailleuses qui désirent parfaire leur connaissance du monde syndical.

Plusieurs activités ont été tenues dans le cadre de la Semaine de la relève syndicale. En collaboration avec l'AFPC, le conseil a aussi tenu une Journée contre l'homophobie et la transphobie, qui fut l'occasion de témoignages généreux et d'échanges riches de la part des personnes participantes. La conférence annuelle du



réseau des délégués sociales et des délégués sociaux est également très courue.

En matière de solidarité sociale, la campagne annuelle de Centraide occupe toujours une place importante dans les activités du Conseil. Cette année, elle fut inaugurée par un déjeuner « Une Crêpe

pour Centraide » et son succès promet plusieurs autres éditions. L'équipe régionale met enfin un point d'honneur à soutenir l'équipe des Paniers de Noël qui, année après année, apporte réconfort à plusieurs familles dans le besoin de la région.

Conseillère régionale : Dominique Couture

Saguenay – Lac-Saint-Jean et Haut-du-Lac-Saint-Jean – Chibougamau – Chapais

Deux conseils couvrent la région. Ces trois dernières années, l'action politique fut au centre de leur attention. En 2017 lors de l'élection fédérale partielle (provoquée par le départ du député conservateur Denis Lebel), les Conseils ont organisé un débat entre les personnes candidates dans la circonscription de Lac-Saint-Jean. Lors de l'élection québécoise de l'été 2018, les militants et militantes de la région se sont engagés en appuyant la campagne menée par six syndicats affiliés sur le thème *CAQ-LIBÉRAL on mérite mieux...c'est du pareil au même*. Enfin, en 2019, les Conseils ont posé des pancartes thématiques dans les circonscriptions de Jonquière et de Lac-Saint-Jean et ont rencontré les candidates et candidats à l'élection fédérale. L'équipe régionale s'est investie dans ces campagnes électorales dans le but de faire connaître les grands enjeux mis de l'avant par la FTQ, et d'informer et de former les membres à l'action politique.

Sur le plan social et communautaire, l'équipe régionale est à l'avant-plan des luttes locales et assure une présence constante dans les coalitions de la société civile, telle que Solidarité Populaire 02. Enfin, les deux Conseils ont soutenu les luttes des membres lors de négociations et ont été très actifs pour soutenir les travailleurs et travailleuses en lock-out d'ABI (Métallos 9700).

Les conseils régionaux ont bénéficié de la présence d'une stagiaire en marketing, en la personne de Natacha Bolduc, qui a grandement



aidé à dynamiser les communications internes et externes. Au Réseau des délégués sociaux et déléguées sociales, Christian Vaillancourt fut embauché pour assurer la coordination et poursuivre l'évolution de ce joyau qu'est le RDS. Un programme de formation continue et une emphase sur le réseautage sont actuellement priorités, avec le soutien notamment de la Croix-Rouge et de la Caisse d'économie des travailleurs de la métallurgie et des produits forestiers. Autre nouveau visage, Annie Desbiens s'est jointe à l'équipe à titre d'adjointe administrative ce qui a permis d'entamer une réorganisation progressive des pratiques, de revoir les moyens mobilisés et de réduire les coûts d'opération.

Les efforts en mobilisation ont été récompensés avec l'affiliation de nouveaux groupes. La formation demeure une motivation importante par sa qualité et le fait qu'elle se passe à moindre coût, parce qu'elle a lieu en région. Le nombre de formateurs et le nombre moyen de formations ont presque été doublés avec la nouvelle offre aux sections locales.

Une mise à jour très importante des statuts a été réalisée et le Conseil espère que ces changements auront des effets bénéfiques quant à la participation des syndicats et à sa représentativité.

Conseiller régional : Marc Maltais

6.5 Les comités permanents

Dans le but de nourrir la réflexion et la prise de décision, ou même de favoriser la coordination de ses actions, la FTQ compte sur l'appui d'une quinzaine de comités de travail spécialisés, auxquels sont déléguées des personnes représentantes des syndicats affiliés ou des conseils régionaux.

Les membres de ces comités contribuent activement à la qualité du travail réalisé par la centrale. Chaque comité est accompagné par un ou plusieurs « responsables politiques », c'est-à-dire des personnes membres du Bureau et chargées de relayer les préoccupations des comités auprès de ce dernier.

Même s'ils ne sont pas décisionnels, ces comités jouent un rôle important dans l'organigramme de la centrale. Le personnel de la FTQ agit en soutien pour préparer les rencontres et fournir les moyens nécessaires à la réalisation des projets des comités, qu'il s'agisse, notamment, de la recherche d'information, de la production d'avis ou de l'organisation d'événements.

Cette section présente les différents comités qui ont été actifs depuis le 31^e Congrès, et fait brièvement état de leurs principaux mandats et travaux. Ils sont présentés par ordre alphabétique.

Alcoolisme, toxicomanie et autres dépendances

Le comité alcoolisme, toxicomanie et autres dépendances intervient dans l'aide aux travailleuses et travailleurs souffrant de dépendances. Le comité se rencontre quatre fois par année pour discuter des problématiques vécues par les membres et de l'aide disponible. Ces trois dernières années, le comité a continué à sensibiliser les milieux de travail, à s'impliquer et à promouvoir la Semaine nationale de prévention de la toxicomanie dans les milieux de travail. En plus d'assurer un suivi systématique des données sur la toxicomanie et les problèmes vécus dans les milieux de travail, le comité s'est particulièrement intéressé aux nouvelles dépendances (cannabis, drogues de performance, cyberdépendance, etc.).

Les membres du comité ont également organisé deux journées d'information qui ont attiré plus d'une centaine de militants et de militantes. La première portait sur la légalisation du cannabis (29 mars 2017), un enjeu d'actualité qui préoccupait particulièrement les membres du comité, notamment, sur la question des tests de dépistage aléatoires. La deuxième journée portait sur le thème de la cyberdépendance (2 mai 2019). Les membres du comité tenaient à mieux comprendre ce phénomène qui commence à se manifester dans nos milieux de travail.

Responsables politiques : Serge Cadieux et Denis Dumouchel

Responsable technique : François Ouellet

Arbitrage de griefs

En plus de conseiller la FTQ sur toute question relative au sujet du droit du travail, le comité permanent sur l'arbitrage de griefs exerce son mandat avec pour objectif que les syndicats partagent leurs expériences et leurs pratiques. De cette manière, ils partagent des informations sur les arbitres et les décisions rendues, ainsi que sur les particularités des procédures de griefs et d'arbitrages négociées et implantées dans les différentes conventions collectives.

Les séminaires annuels marquent chaque année un moment de réflexion sur les pratiques et l'état de la jurisprudence. Ce sont également des moments privilégiés de partage d'expérience et de réseautage. Les choix des sujets lors de ces séminaires sont discutés lors des rencontres du comité.

Responsables politiques : Serge Cadieux, Anouk Collet, Renaud Gagné, Éric Boisjoly

Responsable technique : Serge Beaulieu

Assurance-emploi

Le comité a pour mandat de conseiller la FTQ et les syndicats affiliés sur les orientations, les interventions politiques ou publiques et les actions à prendre en matière d'assurance-emploi. Les membres du comité sont bien au fait de la réalité vécue par les chômeurs et chômeuses aux prises avec le programme d'assurance-emploi puisqu'ils agissent comme personnes-ressources sur l'application des mécanismes de ce programme pour leur syndicat ou leur région.

Depuis le dernier congrès, le comité a documenté et proposé des revendications visant à réformer le programme d'assurance-emploi du Canada. Le comité a également travaillé, en collaboration avec le service de l'éducation, à la production de recueils thématiques de jurisprudence dans le dossier de l'assurance-emploi.

Responsables politiques : Serge Cadieux, Denis Dumouchel, Yves Ouellet et Éric Boisjoly

Responsable technique : Jean Binet

Condition féminine

Le comité de la condition féminine de la FTQ (CCF-FTQ) se compose d'une vingtaine de responsables à la condition féminine issues des syndicats affiliés et des régions, ainsi que des trois vice-présidentes représentant les femmes au Bureau de la FTQ. Au cours des trois dernières années, le comité s'est réuni huit fois en rencontres régulières afin de travailler sur différents enjeux et événements, comme la violence conjugale, la présence des femmes à la FTQ, le 8 mars, la Biennale des femmes, le 6 décembre et l'École des femmes.

Le CCF-FTQ suit, de façon régulière, de nombreux dossiers, notamment ceux de la conciliation travail-vie personnelle, des services de garde éducatifs, des femmes dans les emplois traditionnellement masculins, de la santé et sécurité pour les femmes, de l'équité salariale et des travailleuses domestiques. De plus, le comité suit les différentes campagnes de la Centrale et travaille au développement des axes et des enjeux concernant les femmes, au sein de celles-ci. Par ailleurs, chaque année, certaines des membres du CCF-FTQ composent le jury pour le concours *Chapeau les filles!*

Enfin, le comité a joué un rôle consultatif auprès de la FTQ dans divers dossiers, pour mieux soutenir les travailleuses et les syndicats affiliés.

Responsables politiques : Serge Cadieux, Louise Michaud, France Paradis, Joëlle Ravary

Responsables techniques : Jessica Olivier-Nault et Isabelle Renaud



Diversité sexuelle, corporelle et de genre

Le comité pour les droits des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transgenres a changé de nom, en 2018, pour devenir le comité sur la diversité sexuelle, corporelle et de genre.

Son mandat consiste entre autres à combattre les préjugés, l'intimidation et la discrimination vécus par les personnes issues de la diversité sexuelle et de genre dans les milieux de travail et la société. À cette fin, le comité travaille à sensibiliser, informer et éduquer les membres des syndicats de la FTQ afin de permettre la préservation de l'égalité juridique et l'acceptation sociale des personnes issues de la diversité sexuelle et de genre. Il contribue enfin à promouvoir et favoriser l'implication des membres issus de la diversité sexuelle et de genre au sein des syndicats de la FTQ. Le comité se réunit environ cinq fois par année, notamment pour organiser les festivités de la Fierté en août de chaque année.

Au cours des trois dernières années, le comité a été présent aux activités des célébrations de la Fierté, à Montréal et à Québec, afin d'y représenter la FTQ et de rappeler tant aux personnes issues des diverses communautés qu'à la population que le travail pour la reconnaissance juridique et sociale n'est pas terminé, ni au Québec ni dans le reste du monde.

Responsables politiques : Daniel Boyer, Louise Michaud et Denis Bolduc

Responsable technique : Stéphane Hudon

Éducation

C'est dans la continuité que le comité d'éducation a travaillé à repolitiser la formation syndicale en soutenant le réseau de formateurs et formatrices, ainsi qu'à soutenir les grandes campagnes de la FTQ et ses affiliés en favorisant leur rayonnement et l'adhésion des membres et de la population. De plus, le comité d'éducation

a gardé le cap en vue de maintenir et d'accroître la participation des affiliés dans la réflexion sur nos pratiques, nos préoccupations et nos outils en formation syndicale. Finalement, le comité a participé activement, avec le service d'éducation de la FTQ, à l'organisation du Séminaire sur la formation syndicale portant sur le transfert des apprentissages et ayant pour thème *Conjuguer apprendre et agir*.

Le transfert des apprentissages est au cœur du projet pédagogique de la FTQ et sa réussite devient nécessaire dans l'atteinte du sentiment d'efficacité personnelle des personnes apprenantes. Dans un contexte où la centrale cherche à repolitiser la formation syndicale pour contrer les attaques de la droite, le comité d'éducation a consacré nombre de ses activités à la réflexion et au développement de moyens et d'activités de formation visant le transfert.

Responsables politiques : Serge Cadieux, Anouk Collet et David Chartrand

Responsables techniques : Jean Binet et Isabelle Coulombe

Environnement et développement durable

Le comité environnement et développement durable conseille la FTQ sur des enjeux, activités et pratiques liés à la lutte contre les changements climatiques et à la transition énergétique. Il favorise la diffusion de réflexions et d'outils en faveur d'une « transition juste » par la centrale et auprès des affiliés et des membres.

Ces trois dernières années, le comité s'est inspiré de la déclaration politique *Changeons le Québec, pas le climat* adoptée en 2016 pour mener ses travaux. Au niveau de la FTQ, le comité a préparé une journée de réflexion sur l'écofiscalité, a été consulté sur divers mémoires (recyclage du verre et Plan d'électrification et de lutte contre les changements climatiques) et a été mobilisé



lors de la tournée sur la transition juste organisée par la FTQ et le Fonds de solidarité FTQ en 2018-2019. Il a également été mis à contribution pour diverses actions, dont la marche historique pour le climat du 27 septembre 2019. Le comité a également été consulté dans l'élaboration du Sommet pour une transition énergétique juste qui s'est déroulé en mai 2018, à Montréal. Finalement, il a nourri la réflexion et les plans d'action de la FTQ lors de ses interventions au sein du Front commun pour la transition énergétique (FCTE) et lors des Conférences des parties (COP) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

Responsables politiques : Serge Cadieux, Denis Dumouchel, Alain Croteau et Pierrick Choinière-Lapointe

Responsables techniques : Patrick Rondeau et Wilfried Cordeau

Information

Les rencontres du comité d'information de la FTQ ont comme objectifs de favoriser le partage des expériences et des pratiques entre des personnes occupant les mêmes fonctions dans des services de communications, de prendre du recul sur leur travail et le monde des communications et d'offrir du perfectionnement sur mesure. Ces réunions sont l'occasion d'échanger sur les principaux enjeux ou campagnes sur lesquels la FTQ et les syndicats affiliés travaillent. C'est aussi un lieu privilégié pour développer des synergies entre la centrale et ses affiliés en échangeant sur les différentes expériences et stratégies de communication, tant internes qu'externes.

Depuis quatre ans, grâce au soutien du Collège FTQ-Fonds, le service des communications de la FTQ offre aux membres du comité d'information des sessions de formation sur mesure. C'est dans le cadre de ces rencontres que les membres du comité ont tiré la sonnette d'alarme dans le dossier de la crise des médias. Leur intervention au Conseil général de la FTQ est à l'origine de la journée de réflexion sur la crise des médias que la FTQ a tenue le 13 avril 2019 à l'ITHQ de Montréal.

Responsables politiques : Serge Cadieux, Denis Bolduc, Éric Boisjoly et Sylvie Nelson

Responsable technique : Jean Laverdière

Intégration au travail des personnes handicapées

Le mandat du comité consiste à organiser des événements et développer des outils de sensibilisation qui visent à combattre les préjugés et la discrimination vécus par les personnes en situation de handicap, dans l'objectif

de bâtir des milieux de travail plus inclusifs. Le comité avise aussi la FTQ en ce qui a trait aux politiques publiques qui concernent les personnes en situation de handicap.

En 2017, la FTQ a déposé un avis dans le cadre des consultations du gouvernement libéral sur la future *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2018-2022*. Or, un changement de gouvernement est intervenu avant même l'annonce de cette stratégie. Le nouveau ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a rapidement lancé sa propre stratégie pour 2019-2024, qui inclut plusieurs des recommandations faites par la FTQ en 2017. Le comité sur l'intégration au travail des personnes handicapées a fait l'étude de cette stratégie et s'est penché sur le rôle que la FTQ et ses affiliés peuvent jouer dans sa mise en œuvre, afin d'assurer que celle-ci soit tripartite. Lors des années à venir, le comité entend jouer un rôle de veille quant à cette stratégie.

Responsable politique : Daniel Boyer et Gerry Boutin

Responsable technique : Myriam Zaidi

Intégration au travail des personnes immigrantes

Ce comité a pour principal mandat de soutenir et d'accompagner l'intégration des personnes immigrantes dans les milieux de travail au moyen d'activités de formation et de sensibilisation. Il vise également à accroître la participation des travailleuses et travailleurs immigrants dans la structure syndicale en offrant d'abord aux directions des sections locales le soutien nécessaire.

Le comité s'est réuni à quelques reprises au cours du triennat et s'est penché sur des enjeux et des activités tels que la politique d'immigration, l'islamophobie, la laïcité, la Semaine contre le racisme et la discrimination, la Journée de la diaspora haïtienne et la commémoration du tremblement de terre du 12 janvier 2010.

Responsable politique : Daniel Boyer

Responsables techniques : Gilles Grondin

Jeunes

Le principal objectif du comité des jeunes de la FTQ est d'informer les jeunes travailleurs et travailleuses et de les conscientiser au syndicalisme, aux droits des travailleurs et travailleuses, mais aussi de susciter et de faciliter leur implication dans nos structures syndicales. Le comité reste à l'affût des dossiers jeunesse et avise la direction de la FTQ des enjeux qui touchent les jeunes, notamment en matière de formation syndicale, de recrutement, de santé et de sécurité et des conditions de vie des jeunes.



Avant-gardiste, le comité s'est doté d'une coprésidence mixte en 2017. Plusieurs dossiers ont été à l'ordre du jour ces trois dernières années notamment ceux de la conciliation travail-vie personnelle, de la lutte contre les changements climatiques et de la participation des jeunes aux élections, tant fédérales que québécoises.

Le comité a également maintenu sa lutte assidue contre les clauses de disparité de traitement afin d'assurer une équité intergénérationnelle dans les milieux de travail. Il a naturellement continué la promotion de la campagne pour un salaire minimum à 15 \$ l'heure dont il a été l'instigateur.

Responsables politiques : Daniel Boyer, David Chartrand, Sylvie Nelson et Éric Boisjoly
Responsable technique : Rima Chaaban

Mobilisation

Le comité de mobilisation de la FTQ a été actif au cours des trois dernières années afin de coordonner les efforts de la centrale et des syndicats dans le cadre des campagnes, des manifestations et des grands événements.

L'objectif de ce comité est la circulation de l'information et l'échange sur les pratiques de mobilisation. Au cours des trois dernières années, il a été actif dans une multitude de dossiers dont la plupart des mobilisations mentionnées à la section 5.3.

Responsable technique : Patrick Rondeau

Promotion du français

Le mandat du comité est de conseiller la direction de la FTQ sur les orientations, les interventions et les actions à prendre en matière de francisation. Les membres du comité se réunissent environ trois fois par année pour faire le point sur les enjeux liés à la défense et à la promotion du français. Le comité soutient l'action de la FTQ et collabore à la réalisation des objectifs en matière d'information, de formation et de mobilisation. Il s'assure que les positions syndicales soient largement diffusées

et présentes sur diverses tribunes syndicales ou externes (publication spécialisée, colloque, conférence) et dans les médias. Il exerce son rôle-conseil par voie de rapport, de résolutions, d'avis, de recommandations aux instances de la FTQ.

Au cours du triennat, le comité a suivi de près les différents rapports ou sondages publiés sur l'état de la situation du français au Québec, et pris connaissance de l'état d'avancement des dossiers du service de la francisation.

Responsables politiques : Daniel Boyer et Louise Michaud

Responsable technique : Gilles Grondin

Régimes de retraite et d'assurances

Le mandat du comité retraite et assurances collectives est d'appuyer l'action de la FTQ et de ses affiliés afin de promouvoir la sécurité du revenu à la retraite et les assurances collectives.

Les dossiers de la retraite et des assurances sont d'actualité en raison notamment de la réforme des systèmes de retraite québécois et canadien, mais aussi à cause de la crise qui a frappé de plein fouet les régimes d'assurances collectives en raison de la flambée du coût des différentes protections assurées et des demandes patronales pour réduire ces avantages.

Les organisations syndicales sont donc sollicitées afin de contribuer à la réflexion entourant ces réformes : que ce soit par la production de mémoires ou par une présence directe dans les forums. Il leur faut également soutenir les militants et militantes qui siègent aux comités de retraite ou d'assurances collectives et ceux qui les négocient afin que les représentants des travailleurs et des travailleuses puissent défendre adéquatement les intérêts de leurs membres. Le comité joue un rôle conseil de premier plan pour répondre à ces exigences. Enfin le comité a aussi comme mandat de soutenir le bureau de la FTQ dans la prise de décisions touchant ces enjeux.

Depuis le dernier congrès, le comité retraite et assurances s'est rencontré de façon régulière dans le cadre de ses activités en plus des rencontres *ad hoc* sur différents sujets d'actualité et des mémoires à écrire. Chaque année, le réseau élargi « retraite et assurances » a pu participer à un lac-à-l'épaule de trois jours en lien avec l'actualité relative aux dossiers.

Responsables politiques : Serge Cadieux, David Chartrand, Alain Croteau, Renaud Gagné et Pierrick Choinière-Lapointe

Responsable technique : Marie-Josée Naud

Santé et sécurité du travail

Le comité de la santé et de la sécurité du travail (SST) de la FTQ est reconnu pour la compétence et les connaissances pointues de ses membres. Il se réunit quatre fois par année et donne l'occasion à ses membres d'échanger sur les pratiques, sur l'évolution de la jurisprudence en santé et sécurité, ainsi que sur les activités du réseau de la SST au sein de la centrale.

Le comité est mis à contribution pour l'organisation des événements annuels de la FTQ en SST, tels que la journée de commémoration du 28 avril et le colloque annuel. Il a également été consulté tout au long des trois dernières années sur différentes révisions réglementaires, notamment celle sur le bruit en milieu de travail et plusieurs autres concernant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST). Des sous-comités ont été mis en place afin de donner des orientations sur des sujets émergents comme la légalisation du cannabis et ses effets dans les milieux de travail. Finalement, le comité a contribué à la réflexion sur la modernisation du régime de SST qui est attendue pour la fin de l'année 2019.

**Responsables politiques : Serge Cadieux,
Denis Bolduc, Éric Boisjoly et Alain Croteau**
**Responsables techniques : Annie Landry et
François Ouellet**

Solidarité internationale

Le comité de la solidarité internationale regroupe des membres représentant une douzaine d'affiliés de la FTQ. Il s'est réuni en moyenne deux fois par année pour soutenir les projets et activités de la centrale touchant la solidarité internationale (ex. : mobilisation sur les enjeux de la mondialisation, participation au Forum social mondial, campagnes de solidarité sur les normes internationales du travail, projets de coopération syndicale, missions, etc.) et pour recommander des orientations et actions aux différentes instances de la centrale.

L'apport du comité aux travaux et activités de la centrale a été particulièrement positif, alors que la rareté des subventions et ressources dédiées à la solidarité internationale se fait lourdement sentir dans le milieu de la coopération internationale. Dans ce contexte, les décisions d'investissement des affiliés dans un projet de la FTQ ou du Centre international de solidarité ouvrière (CISO) se prennent au niveau canadien, si bien que les activités du comité ont été coordonnées avec les affiliés, ainsi qu'avec le comité consultatif du CTC sur le développement international.

**Responsable politique : Daniel Boyer et
Pierrick Choinière-Lapointe**
Responsable technique : Isabelle Gareau

Les membres des comités permanents 2016-2019

Les comités permanents de la FTQ constituent des lieux de participation et d'influence privilégiés au sein de la centrale. Ils dynamisent la vie syndicale et les débats, grâce à l'expertise des membres qui les composent et à leur expérience du terrain. Espaces d'engagement, ils favorisent aussi la formation des militants et des militantes et contribuent à l'émergence d'une relève syndicale.

Depuis le 31^e Congrès de la FTQ, ce sont près de 300 personnes qui ont activement contribué à faire vivre ces espaces de concertation. Au cours des trois dernières années, on compte des dizaines de rencontres et des centaines d'heures de travail actif au sein de ces comités. Leur contribution à la vie démocratique et syndicale, ainsi qu'à l'expertise de la centrale est inestimable. C'est pourquoi la FTQ tient à remercier le dévouement de toutes ces personnes qui ont donné généreusement temps, énergie et idées pour faire avancer la cause des travailleuses et des travailleurs :

Apéléte Adoukonou	Stéphane Boisclair	Philippe Côté	Alain Duguay
Réda Ait Ali	Éric Boisjoly	Sophie Côté	Michel Duguay
Chantal Allard	Jacinthe Boisvert	Benoit Courchesne	Michel Dupont
Sylvain Allard	Andrée Bouchard	Martin Courville	Serge Dupont
Véronique Allard	Carole Bouchard	Caroline Couture	Gisèle Dupuis
Harold Arsenault	Sylvain Bouchard	Dominique Couture	Serge Dupuis
Yanick Asselin	Raymond Boucher	Marc Cyr	Toufic El-Daher
Michel Aubin	Benoit Bourgeois	Thao Dao	Manouchka Étienne
Mario Ayala	Sophie Bourgeois	Yannick Daudelin	Tania Faye
Dominique Aylwin	Bernard Boutin	Mario Delisle	Louise Ferland
Irini-Loana Badita	Samuel Boutin-Plouffe	Alexandre Demers	Rosannie Filato
Cruceana	Julie Boyer	Jean Denis	France Fillion
Benoit Baillargeon	Huguette Breton	Monique Déry	Luc Fortin
Mike Barney	Loïc Breton	Carole-Agnès Désabrais	Stéphanie Fréchette
Sébastien Barraud	Yvon Brodeur	Hugo Desgagné	Pierrette Frigon
Frank Beaudin	Doris Brunelle	Shanou Désilets	Julie Gabriel
Suzy Beaudry	Cristina Cabral	Érik Desjardins	Cynthia Gagnier
Julie Beaulieu	Daniel Cadotte	Jean-Sébastien	Céline Giguère
Yves Beaupré	Denise Cameron	Deslauriers	Anny Gilbert
Chantal Bélanger	Manon Camiré	Sylvain Desrochers	Marie-Anne Gilbert
Richard Belhumeur	Jorge Camones	Jean Désy	Magali Giroux
Réjean Bellemare	Lyne Cartier	Jean-Pierre Devost	Benoit Goyette
René Bellemare	Antonio Castro	Luigi Difruscio	Richard Goyette
Guillaume Benoit	Clairandree Cauchy	René Diotte	Louise Grenier
Zoheir Benjamaa	Yves Chaloux	Lisa Djevahirdjian	Pierre Grenier
Brigitte Bergeron	Marc Champagne	Carlin Doutre	Styve Grenier
Christian Bergeron	Yves Champagne	Richard Doyle	Jean-François Grenon
Kim Bergeron	Pierrick Charrette	Steve Drizos	Jonathan Groulx
Antoine Berthelot	Stéphane Chartrand	Patrick Dubé	Patrick Guay
Manon Bertrand	Simon Christin	Christian Dubois	Guyline Guénette
Kathleen Bertrand	Josée Cioffi	Karine Dubois	Arnold Guérin
Bourgault	Mathieu Clermont	Danielle Dubuc	Mario Guertin
Nathalie Bérubé	Daniel Cloutier	Michel Ducap	Thioro Gueye
Pierre-André Blanchard	Vincent Constantineau	Jonathan Duchesneau	Nathaly Guillemette
Sébastien Boies	Françoise Côté	Alain Dugré	Jean-François Hamel

Benoit Hamilton	Bertrand Lavoie	Julie Mosetti-Geoffrey	Stéphane Simard
Julie Handfield	Raphaël Lavoie	Alain Murray	Loubov Sitshov
Karima Handis	Marc Laurent	Kathia Alexandra Narcisse	Brigitte Sottile
Esteben Harguindeguy	Isabelle Laurin	Paule-Ange Néron	Cathy St-Amand
Dany Harvey	Pascal Lauzon	Maxime Nicole	Pascale St-Antoine
Patrice Harvey	Stéphane Lebel	Donald Noël	Dominique St-Jean
Carole Haywood	Patrick Leblanc	Benjamin Otis	Philippe St-Jean
Julie Hébert	Maria Lebron	Denis Ouellet	Richard St-Onge
Royse Henderson	Vincent Leclair	Vicky Painchaud	Esther St-Louis
Louissette Hinton	Manon Leclerc	Patricia Paquette	Daniel St-Pierre
Jovanka Ivic	Danielle Legault	France Paradis	Ainsley Sturton
André Jacob	Jérémi Legault	Dave Parent	Benjamin Sweeney
Nicholas Jean	Sylvain Lemay	François Patry	Laure Tastayre
Immegryde Jean Marie	Anny Lesage	David Patry-Cloutier	Robert Tellier
Rejouis	Laurent Lévesque	Marc Periard	Hugo Tessier
Josée Jenkins	Simon Lévesque	Elizabeth Perreault	Djimy Théodore
Carole Jodoin	Benoit Locas	Richard Perreault	Lucie Thériault
Philippe Jolin	Pascale Lo Mascolo	Bogidar Pérucich	Sonia Thériault
Jocelyn John	Luc Madgin	Raymond Phaneuf	Raymond Thibert
Marc-Edouard Joubert	Sylvie Majeau	Helena P. Oliveira	Marc Thomas
Nirmolendu Kar	Marie Malchelosses	Jean-Sébastien Porlier	Pierre Tourville
Jean-Pierre Kathleen	Daniel Mallette	Jacques Poulin	Christian Tremblay
Karine Kergoat	Claude Maltais	Noëlla Poulin	Gérald Tremblay
Zivanka Kovalski	Marc Maltais	Steeve Poulin	Noëlla Tremblay
Marie-Andrée L'Heureux	Philippe Marino	Lucie Pratte	Jérôme Truchon-Lemieux
Jean-François Labonté	Guillaume Marcotte	Lucie Pronovost	Christian Vaillancourt
Stéphane Lacroix	Pierre Marcotte	Maude Raïche	Jonathan Vallée-Payette
Étienne Lafleur	Geneviève Marsan	Isabelle Renaud	Daniel Vallée
Damien Lafontaine	Bernise Martel	Alexandre Ricard	Stéphane Vallée
Gilles Lafortune	Luc Martel	Simon Richard	Silvy Vaudry
Alain Lambert	Pierre Martel	Johanne Ringuette	Marie-Hélène Vermette
Annick Lamoureux	David Martin	Marie-Céline Rose	Cathy Verret
Annie Landry	Jean-Stéphane Mayer	Stéphane Ross	Joël Vigeant
Hugo Landry	Lyse Ménard	Isabelle Roy	Hugues Villeneuve
Manon Lapalme	Simon Ménard	Nancy Roy	Pierre Zalums
Benoit Lapointe	Arielle Mercier	Pierre Roy	
Marie-Danielle Lapointe	Vincent Mercille-Barrette	Valérie Roy	
Philippe Lapointe	Nathalie Meunier	Maxime Sabourin	
Sylvain Lapointe	Réjean Michaud	Virginie Sauvé-Lemay	
Pierrick Lapointe- Choinière	Gilbert Michetti	Éliane Scofield	
Julio Lara	Robert Miron	Yannick Scott	
Raymond Larcher	Louise Molloy	François Senneville	
Louis Larivière	Mathieu Moody	Annick Sévigny	
Roxane Larouche	Luc Morasse	Éric Shepherd	
Sonia Lavigne	Gaël Morin-Greene	Marc Simard	
	Diane Morin	Hélène Simard	

6.6 Le personnel et les services

Parmi les gens qui font de la FTQ ce qu'elle est, le personnel joue un rôle de premier plan. Il n'est pas rare que des personnes qui ne connaissent pas cette centrale s'imaginent un énorme appareil de centaines de personnes. Or, il n'en est rien : la FTQ se déploie à l'échelle du Québec avec un personnel de moins de 50 personnes. Cette équipe, faite de gens dévoués, intègres et compétents, se répartit en différents services et fonctions, les voici en ordre alphabétique.

Communications

Responsable d'informer les membres et le grand public, le service des communications veille à la diffusion des positions et des actions de la centrale et de ses syndicats affiliés. Il soutient également le travail de diffusion de l'information des syndicats affiliés et siège sur différentes coalitions. Il coordonne également les travaux du comité d'information de la FTQ.

Le service coordonne les relations de presse afin de faire connaître les positions de la centrale auprès des médias. Il utilise également les plateformes numériques, dont le portail Internet et les réseaux sociaux, pour rejoindre les membres et le grand public.

Le journal *Le Monde ouvrier*, la plus ancienne publication syndicale au Québec, paraît cinq fois par année à plus de 40 000 exemplaires. Au cours des dernières années, le service a produit plusieurs capsules vidéo sur différents enjeux de fond et d'actualité.

Il y a eu du mouvement de personnel au service des communications ces trois dernières années. Isabelle Gareau a été nommée conseillère politique par intérim en août 2019 et a été remplacée temporairement par Alexis Boyer-Lafontaine. En congé de maternité, Catherine Veillette est actuellement remplacée par Yuriko Hattori, du service de la recherche.



Comptabilité et soutien informatique

Le service de la comptabilité assure la gestion des finances de la FTQ : la tenue de livres, la gestion de la paie, les encaissements et la facturation. Cette équipe soutient le travail du secrétaire général qui a comme responsabilités la gestion du personnel et l'application de la convention collective. Elle doit également veiller à tenir à jour la liste des affiliés et la perception des cotisations, pour approximativement 5 000 sections locales et les 35 syndicats nationaux que compte la FTQ.

De son côté, Steve Joyal, assure le soutien informatique nécessaire au fonctionnement des systèmes informatiques et téléphoniques de la centrale.

L'équipe de la comptabilité a connu plusieurs mouvements de personnel, ces trois dernières années. Marise Drouin, directrice du service, a pris sa retraite après 35 années à la centrale et a été remplacée par Anne-Marie Nadeau en mai 2017. Celle-ci possède une longue expérience dans le domaine de la gestion financière et de la comptabilité, dont sept ans au sein du cabinet comptable Deloitte et plus de 20 ans à la direction des finances chez Renaud-Bray. Pour sa part, Stéphanie Bergeron, commis comptable, a pris en janvier 2019 le relais de Chantal Bertrand, qui est devenue conseillère pour la région Laurentides-Lanaudière au début de l'année 2019. Auparavant, Stéphanie a travaillé notamment comme secrétaire comptable au Conseil régional FTQ Montréal Métropolitain, ainsi qu'au Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec (SCFP-2000). Giovanni Bernadotte a apporté son concours à l'équipe comme commis comptable à temps partiel jusqu'en octobre 2018. C'est maintenant Mathilde Caramagno qui lui succède, en plus d'exercer la fonction d'adjointe administrative au service de la condition féminine. Avant son arrivée à la FTQ, Mathilde a travaillé plusieurs années comme agente d'administration pour une association faisant la promotion de la recherche collégiale.



Condition féminine et équité salariale

Le service de la condition féminine et de l'équité salariale travaille à défendre les droits des femmes et à s'assurer, par ses actions féministes engagées, de donner une voix à toutes les femmes que la FTQ représente afin de favoriser une meilleure égalité et d'améliorer leurs conditions de travail et de vie.

Le service représente la Centrale auprès de divers partenaires, organismes et coalitions de manière à porter la voix des femmes membres et à faire écho aux revendications de la FTQ dans son ensemble. Pour ce qui concerne spécifiquement les femmes, il élabore les positions structurantes de la Centrale, il coordonne les dossiers et il organise l'ensemble des activités. Il prépare notamment les interventions de la FTQ en matière d'équité salariale, de conciliation travail-vie personnelle, d'accès à l'égalité, y compris dans les structures syndicales, de présence des femmes dans les emplois traditionnellement masculins, de violences faites aux femmes (incluant la violence conjugale), et d'égalité entre les sexes.

De manière à intégrer la dimension du genre à toutes les actions de la centrale et à anticiper les effets précis de celles-ci sur les femmes, le service de la condition féminine et de l'équité salariale collabore avec l'ensemble des services de la FTQ. De plus, le service agit comme soutien technique auprès des trois vice-présidentes représentant les femmes, du comité de la condition féminine de la FTQ et du groupe de travail FTQ en équité salariale. Il est aussi responsable de plusieurs événements, notamment ceux du 8 mars et du 6 décembre, la rencontre biennale de réflexion en condition féminine, l'École des femmes et l'activité en condition féminine au congrès de la FTQ.

Le service de la condition féminine et de l'équité salariale offre, sur une base continue, du soutien aux syndicats affiliés ou aux régions qui en font la demande, pour la

mise sur pied ou le maintien de leur comité syndical de la condition féminine. Au cours des trois dernières années, ce fut le cas pour la région de Laurentides-Lanaudière et pour les syndicats suivants : IPFPC, Métallos, SQEES-298, Unifor, TUAC et Teamsters.

Il y a eu du changement au cours des deux dernières années au service de la condition féminine et de l'équité salariale. Après 35 ans de travail au service, Carole Gingras a pris sa retraite en septembre 2017. Elle a été remplacée par Jessica Olivier-Nault, en mai 2018. Avant de se joindre à la FTQ en octobre 2017, Jessica a effectué divers mandats de recherche, particulièrement au Conseil provincial des affaires sociales du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

En juin 2018, Marthe Messier, secrétaire au service depuis 12 ans, quittait également pour une retraite bien méritée. Après quelques mois où Nicole Leblanc a assuré le soutien administratif, Mathilde Caramagno a pris la relève en avril 2019 à titre d'adjointe administrative aux services de la condition féminine et de l'équité salariale et de commis-comptable au service de la comptabilité.

En juin 2019, c'était au tour de Sylvie Lépine de tirer sa révérence après 25 ans de service à la condition féminine. En remplacement, Isabelle Renaud, jusque-là responsable de l'éducation à l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC-Québec), s'est jointe à l'équipe en août 2019. Conseillère syndicale depuis plusieurs années, Isabelle a participé à la syndicalisation et à la négociation de conventions collectives pour son syndicat du secteur universitaire. De 2004 à 2014, elle a milité au sein du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain à titre de vice-présidente représentante des travailleurs et des travailleuses de Laval.

Direction

L'équipe de la direction a pour fonction de soutenir les deux dirigeants élus (président et secrétaire général) dans leur travail quotidien, qui est fait de réunions, d'entrevues avec les médias, de déplacements



à l'extérieur de Montréal, de nombreux appels téléphoniques, de préparation des instances régulières ou exceptionnelles, de coordination de nombreux dossiers et activités, de rédaction de lettres, de rapports, de procès-verbaux, etc.

L'équipe de direction a également connu quelques changements dans la dernière année. À la suite du 31^e Congrès, en 2016, et du départ à la retraite de Johanne Deschamps, Atim León, du service des communications et Sylvain Martin ont été nommés conseillers politiques.

Engagé syndicalement depuis 1987, Sylvain a exercé plusieurs rôles et fonctions au sein de sa section locale des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA-777), et s'est beaucoup investi dans l'éducation syndicale et professionnelle des travailleurs et travailleuses, tant au sein du conseil régional FTQ de la Haute-Yamaska qu'au service d'éducation des TCA-Québec. Depuis 2001, Sylvain a exercé plusieurs fonctions de représentation et de direction au sein des structures québécoises des TCA, avant d'être nommé directeur adjoint d'Unifor pour le Québec à sa création en 2013.

En août 2019, Atim León a quitté la FTQ après 14 années de service et Isabelle Gareau, du service des communications, lui a succédé à titre de conseillère politique, par intérim. Pour leur part, Danielle Ouellet et Francine Vigeant, adjointes à la direction, ont tour à tour pris leur retraite en 2018 après, respectivement, plus de 35 et plus de 40 années de service. Ce sont aujourd'hui Josée Daoust et Isabelle Touchette qui leur ont succédé à titre d'adjointes à la direction.

Avant d'entrer au service de la FTQ en avril 2018 à titre d'adjointe administrative pour le secrétaire général, Isabelle Touchette a été coordonnatrice à l'administration et aux programmes de financement au Fonds Harold Greenberg chez Astral Media, et a travaillé au CHUM comme adjointe de direction pour la direction des communications, puis adjointe à la direction générale.

Éducation

Le service de l'éducation forme les formateurs et les formatrices pour les syndicats affiliés et les conseils régionaux. Il veille à leur perfectionnement pédagogique, à la mise à jour des cours et à réunir régulièrement le comité d'éducation de la FTQ avec l'aide duquel les orientations et les choix de cours sont discutés. Il est également responsable de la coordination du Collège FTQ-Fonds qui offre de la formation avancée ou spécialisée. S'ajoute à ses fonctions la coordination de divers réseaux tels que celui des délégués sociaux et des déléguées sociales, des membres siégeant à des caisses de retraite et des représentants de la FTQ siégeant à



des organismes régionaux et locaux de développement socioéconomique ou faisant partie de la Commission des partenaires du marché du travail.

Au cours de l'année 2017, Émilie Favre a remplacé Line Bolduc au secrétariat du Collège FTQ-Fonds à la suite de son départ à la retraite. Plus tard durant cette même année, Karine Chouinard a remplacé Émilie Favre durant son congé de maternité. En 2018, Myriam Zaidi s'est jointe comme conseillère à l'équipe du service d'éducation, en remplacement de Louise Miller, partie à la retraite après 28 années de service à la FTQ. Passionnée d'éducation populaire, Myriam a une formation universitaire en éducation des adultes. En tant que militante pour la justice sociale, elle s'est impliquée dans les mouvements des femmes et étudiants. Elle a été membre du syndicat Unifor et de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), et a toujours eu à cœur les droits des travailleurs et travailleuses. Depuis 2019, en plus de son travail à la réception, Nicole Leblanc s'occupe du secrétariat du Collège FTQ-Fonds avec le départ d'Émilie Favre.

Francisation

Le service de la francisation élabore des activités de sensibilisation, d'information et de formation à l'intention des travailleurs et travailleuses, particulièrement les membres des comités de francisation, de manière à les inciter à participer à la francisation de leur milieu de travail et, le cas échéant, à mieux les préparer à exercer leur rôle au sein des comités de francisation. Entre autres, l'équipe du service prépare des cours et offre de la formation sur les rôles et les mandats des membres des comités de francisation, coordonne des tables sectorielles (télécommunications, aérospatiale et automobile), publie le bulletin Travailler en français, organise un colloque annuel sur le thème du français au travail, anime la Semaine du français au travail, anime les



réseaux sociaux et le portail Web languedutravail.org, produit des vidéos et des campagnes de sensibilisation à l'intention des travailleuses et travailleurs syndiqués.

Au cours des trois dernières

années, la composition du service de la francisation a été renouvelée. Rima Chaaban ayant rejoint le service de l'éducation l'été précédent, Malorie Flon l'a remplacée au début 2017, en tant que conseillère à la francisation. Depuis l'automne 2017, c'est Gilles Grondin qui assume cette responsabilité, alors qu'Alexandre Leduc, devenu titulaire du poste, a été élu député à l'Assemblée nationale du Québec en octobre 2018. Titulaire d'une maîtrise en relations industrielles, Gilles Grondin possède plusieurs années d'expérience en gestion stratégique et en animation politique. Durant 20 ans, il a assumé la direction générale du Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ), ce qui lui a permis de développer une expertise significative dans les dossiers liés à la francisation et à la promotion du français au Québec.

Pour sa part, Nicole Leblanc a pris le relais de Karine Chouinard en tant qu'adjointe administrative du service, depuis avril 2019, tout en s'occupant de la réception.

Imprimerie

L'imprimerie est un service essentiel à la FTQ. Les besoins en la matière sont importants : documents pour les instances, cahiers de formation, publications



en tous genres, dépliants, affiches, etc. Mais l'équipe de l'imprimerie fait beaucoup plus puisqu'elle gère les stocks de matériels promotionnels qui accompagnent inévitablement les multiples campagnes de la FTQ. Cette équipe est également mobilisée lors de tous les grands déploiements de la centrale (colloques, congrès, manifestations, etc.) pour participer à la logistique des événements.

Recherche et documentation

Le service de la recherche accomplit diverses tâches de recherche et d'analyse critique des différents enjeux sociaux et économiques touchant la société québécoise (budgets gouvernementaux, santé et services sociaux, changements climatiques, pauvreté), le marché du travail (politique industrielle durable, création d'emplois, vieillissement de la main-d'œuvre) et les relations du travail (tribunaux et organismes du travail, modifications législatives). Le service prépare les documents d'analyse et de réflexion qui alimentent les débats et les prises de position au sein de la centrale. Il est responsable de la rédaction de bon nombre de documents : avis, mémoires, déclarations de politique, documents d'information, de congrès ou de colloque. Enfin, une part importante de son travail consiste à soutenir le travail des dirigeants et dirigeantes dans la mise en œuvre des priorités de la centrale et sur les grands dossiers de société, notamment par la préparation de notes et la rédaction de discours.

Le Centre de documentation regroupe les publications de la FTQ et des documents provenant de tous les horizons sur les politiques sociales et économiques, sur les droits des travailleurs et travailleuses, ainsi que l'ensemble des thèmes abordés par la centrale au cours de ses activités. Un répertoire du Fonds des archives de la FTQ regroupe des procès-verbaux des réunions des instances (Congrès, Bureau et Conseil général), des rapports d'activité et des prises de position sur différents sujets. Le Centre de documentation est le gardien de l'histoire de la FTQ, de l'évolution de ses positions politiques, une information essentielle pour définir les politiques d'aujourd'hui. Les services offerts par le Centre de documentation sont suspendus depuis le départ de la documentaliste, en 2015.

Plusieurs mouvements de personnel ont touché l'équipe du service de la recherche. En 2017, Jessica Olivier-Nault a remplacé Colin L'Ériger pendant son congé de paternité. En avril 2018, elle a obtenu un poste permanent au service de la condition féminine. La même année, Wilfried Cordeau a remplacé Alexandre Leduc pendant son congé de paternité. Ce dernier a obtenu un poste de conseiller au service de la francisation en 2018 et a



ensuite été élu député d'Hochelaga-Maisonneuve lors des élections québécoises d'octobre 2018. Toujours en 2018, Wilfried Cordeau s'est joint de façon permanente à l'équipe de la FTQ à titre de conseiller syndical au service de la recherche. Ayant quitté l'enseignement pour le monde syndical, Wilfried a travaillé durant 10 ans à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) comme conseiller aux communications et, surtout, à la vie politique. Engagé, il cumule diverses expériences dans la presse alternative, les mouvements étudiant et communautaire ainsi que la politique.

Adjointe administrative du service, Yuriko Hattori est passée au service des communications pour remplacer Catherine Veillette durant son congé de maternité. Cette première a été remplacée par Mouna Kamel. Celle-ci a auparavant occupé divers emplois d'adjointe, dont celui d'adjointe administrative à la vice-présidence principale aux technologies de l'information, à la gestion de projets et à l'administration au Fonds de solidarité FTQ. De 2010 à 2017, elle a occupé le poste de directrice des opérations au sein de deux groupes distincts, soit Photoderma et Sherazaad.

En septembre dernier, la FTQ annonçait par ailleurs la création d'un quatrième poste de conseiller ou conseillère à la recherche, qui sera pourvu incessamment.

Réception

La réception est la porte d'entrée de la FTQ et la personne réceptionniste est, souvent, la première et la seule personne à qui parleront les milliers de personnes qui appellent chaque année à la FTQ. Émilie Favre a assuré le service à la réception jusqu'en 2017. Cette responsabilité incombe depuis août 2017 à Nicole Leblanc, qui assume aussi, depuis l'automne 2018, la fonction d'adjointe au service de la francisation, au service de la solidarité, au dossier des personnes immigrantes ainsi qu'au Collège FTQ-Fonds. Auparavant,

Nicole a travaillé plusieurs années au sein de cabinets d'avocats spécialisés en droit du travail et, plus récemment, en ressources humaines au sein d'une entreprise comptant plus de 1 400 employés.

Recrutement

Le conseiller au recrutement prend en charge les demandes d'affiliation adressées directement à la centrale. Il soutient également les affiliés lors des campagnes d'organisation syndicale.

Au début 2019, le conseiller au recrutement, Robert Émond, a pris sa retraite, après 34 années passées au service de la FTQ, dont vingt à ce poste, qui a été aboli après son départ.

Régionaux

L'équipe est formée de dix conseillers régionaux affectés à des territoires considérables, qui couvrent parfois plus d'un conseil régional. Représentants officiels de la FTQ dans leur région, ils sont aussi au service des conseils régionaux dont ils appuient le travail. Ils sont touche-à-tout, polyvalents, capables d'intervenir au pied levé sur toutes les questions qui touchent les membres et les syndicats affiliés de la FTQ dans leur région. Ils ont la responsabilité de diffuser les politiques de la FTQ, de susciter des activités de mobilisation, et assurent une présence constante de la FTQ aux tables locales et régionales où se discutent les enjeux de main-d'oeuvre et de développement socioéconomique. Les « régionaux » sont présents lorsqu'une section locale vit un conflit et quand des mises à pied ou des fermetures surviennent. Ils coordonnent alors les efforts de solidarité pour les travailleurs et travailleuses qui se retrouvent à la rue (voir section 6.4).

L'équipe des « régionaux » a connu quelques changements depuis le dernier congrès. En juin 2018, Serge Girard, a pris sa retraite du poste de conseiller régional de Montérégie, qu'il occupait depuis 1996. Il a été remplacé par Daniel Demers, qui était jusque-là conseiller au service de la santé et de la sécurité à la FTQ.

En juin 2018, Réjean Bellemare, conseiller régional pour la région Laurentides-Lanaudière, a quitté ce poste qu'il occupait depuis 2010 pour se joindre au Fonds immobilier de solidarité. C'est Chantal Bertrand qui a pris sa relève. Entrée dans la grande famille FTQ en 1997 comme secrétaire au Conseil régional FTQ Laurentides-Lanaudière, Chantal a par la suite occupé le poste de secrétaire au service de la recherche de la FTQ et, depuis 2010, celui de commis-comptable au service de la comptabilité de la FTQ.

À la fin 2018, c'était au tour de Claude Maltais, conseiller régional FTQ de Québec – Chaudière-Appalaches depuis 2009, de partir pour la retraite. C'est la consœur Dominique Couture qui a pris le relai en mars 2019. Dominique a travaillé durant près de 25 ans au service aux membres de l'UES 800. Après 10 ans au service du recrutement, elle y a aussi œuvré à la négociation dans différents secteurs. Dominique a également été vice-présidente au Conseil régional FTQ Québec et Chaudière-Appalaches et représentante au comité de la condition féminine FTQ pour cette région.

Santé et sécurité du travail, environnement et transition énergétique juste

Le service de la santé et de la sécurité du travail appuie et encadre le travail de plusieurs centaines de militants et de militantes qui interviennent dans ce dossier au sein de la centrale. Il appuie techniquement les travaux du comité FTQ sur la santé et la sécurité du travail et les lésions professionnelles et organise régulièrement des événements pour animer le réseau interne de la FTQ en matière de SST et pour faire circuler les connaissances. La prévention par l'élimination des dangers à la source occupe une place importante dans son travail. Son équipe représente la FTQ à de nombreux comités paritaires ou gouvernementaux. Le service assure aussi la rédaction d'articles en SST dans la section *À la source* du *Monde ouvrier*. Touchant différents sujets tant en prévention qu'en réparation, les nombreux articles illustrent la réalité de la SST telle qu'elle est vécue par les membres de la FTQ. La contribution des syndicats affiliés y est précieuse et riche. Enfin, au cours de l'année 2019, le service s'est vu confier deux responsabilités additionnelles, soit celles du comité alcoolisme, toxicomanies et autres dépendances et celle du réseau d'entraide syndicale (déléguées sociales et délégués sociaux).



L'équipe a connu plusieurs changements dans la dernière moitié du triennat. Denise Cameron, conseillère des TUAC à la retraite, a apporté son soutien et son expertise en SST au service, sur une base temporaire, jusqu'en décembre

2018. En septembre 2018, Daniel Demers a quitté le service pour occuper le poste de conseiller régional en Montérégie. C'est Annie Landry qui le remplace depuis septembre 2018. Annie a été présidente du Syndicat des Étudiant-e-s salarié-e-s de l'Université de Montréal (SÉSUM) avant d'être embauchée comme conseillère syndicale au Syndicat des employés de la recherche de l'Université de Montréal (SERUM), tous deux affiliés à l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC). De 2009 à 2018, elle a notamment été responsable du dossier de la santé et de la sécurité, des relations de travail, des communications et de la mobilisation.

François Ouellet s'est joint à l'équipe au mois de janvier 2019. Depuis 2006, il travaillait comme professionnel scientifique à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST). Il a également derrière lui une expérience de travail en recherche sur les questions de santé mentale au travail puis sur le lien entre l'organisation du travail et la SST dans différents secteurs d'activité. François a occupé diverses fonctions syndicales au sein de la section locale 2957 du SCFP à l'IRSST.

En septembre dernier, la FTQ annonçait par ailleurs la création d'un nouveau poste de conseiller ou conseillère à l'environnement et à la transition énergétique juste, rattaché au service de la santé et de la sécurité au travail. Ce poste a été attribué à Patrick Rondeau, jusqu'ici conseiller régional pour Montréal métropolitain.

Solidarité internationale

Le mandat et les activités du service de la solidarité internationale de la FTQ reposent sur trois axes et sont tributaires d'un financement conséquent avec ce mandat. Il s'agit essentiellement de la coopération en faveur du développement international avec les organisations syndicales étrangères, de la représentation de la FTQ à diverses instances locales, régionales et internationales et des activités de recherche, de mobilisation, d'information de coordination et de formation des membres affiliés à la FTQ sur les enjeux internationaux de justice sociale. Cette orientation est issue de la Déclaration de politique de la FTQ adoptée en 1984 et réitérée à maintes reprises au cours des années 1990, et qui vise à intensifier l'action de la FTQ sur le plan international, au sein du mouvement syndical international, et ce, de façon particulière dans l'espace francophone.

Depuis l'automne 2018, c'est Nicole Leblanc qui agit comme adjointe administrative de ce service. Pour sa part, Denise Gagnon, conseillère à la solidarité

internationale depuis 2008, a pris sa retraite en octobre 2019, après 30 ans de service à la FTQ. Ce poste a été aboli après son départ. En contrepartie, cela permet la création d'un nouveau poste de conseiller ou conseillère à l'environnement et à la transition énergétique juste.

La FTQ reconnaissante

Les convictions syndicales, sociales et politiques, ainsi que l'engagement profond des membres du personnel de la FTQ envers la justice sociale, notamment, sont une source de fierté pour la centrale qui est heureuse de pouvoir compter sur une telle force pour faire avancer les intérêts de ses membres. La volonté de servir le bien commun et l'intérêt public est très forte et s'incarne parfois dans l'engagement partisan. La FTQ est heureuse de souligner la contribution de certains des membres de son personnel à la vie publique et tient à les féliciter pour leur engagement.

ALEXANDRE LEDUC ÉLU DANS HOCHELAGA-MAISONNEUVE

Le 1^{er} octobre 2018, Alexandre Leduc a été élu député de Hochelaga-Maisonneuve. Il siège aujourd'hui à l'Assemblée nationale du Québec sous la bannière de Québec solidaire. Alexandre avait été embauché au service de la recherche de la FTQ en 2015 après avoir travaillé quelques années à l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC). Il a fait ses premières armes dans la défense des travailleurs et travailleuses en fondant le Syndicat des salarié-e-s du Musée Stewart où il agissait comme guide-animateur. Au cours de sa maîtrise en histoire, il a été président du Syndicat des étudiantes et étudiants employé-e-s de l'UQAM (SÉTUE) et a fondé une fédération des syndicats d'étudiantes et étudiants employés. Depuis le printemps 2018, Alexandre est titulaire du poste de conseiller au service de la francisation.

Les départs à la retraite

Au cours des trois dernières années, plusieurs membres du personnel de la FTQ ont pris leur retraite, parfois après plus de 35 ou même 40 années de services. Sans leur dévouement quotidien, la centrale ne serait pas la même aujourd'hui. Au nom de ses membres, la FTQ tient à saluer la contribution remarquable de ces confrères et consœurs et à leur souhaiter une très belle retraite.

LINE BOLDUC

Line a travaillé 18 ans à la FTQ à diverses fonctions de secrétariat. D'abord embauchée pour faire un remplacement au service de la solidarité internationale en 1998, elle a été affectée au Collège FTQ-Fonds, dont elle a contribué de près à structurer la planification,

l'organisation et le déroulement dès sa première édition, en 1999. Depuis 2011, les activités du Collège ayant été réduites, Line a aussi assuré le soutien au service de la francisation, où elle a apporté son expertise à l'organisation de la Semaine du français, de la Foire du livre et dans la conception des jeux linguistiques. Line a marqué les esprits comme une femme de principes, compétente, intègre et dévouée qui n'a pas reculé devant les défis et mandats variés reliés aux activités novatrices du Collège.

RÉJEAN BELLEMARE

Réjean a commencé son parcours syndical en 1988 en tant que conseiller au service de la recherche du Syndicat des Métallos. En 1999, il s'est joint au service de la recherche de la FTQ, travaillant principalement les dossiers de la retraite et des avantages sociaux. En 2010, il est devenu conseiller régional de la FTQ dans Laurentides-Lanaudière (FTQ-LL). Réjean a su y faire sa marque en misant sur l'engagement des militantes et des militants pour dynamiser les actions de la FTQ-LL, et en développant des liens étroits avec les organisations syndicales, communautaires et économiques des deux régions. Réjean a pris sa retraite au mois de juin 2019 sans toutefois quitter la grande famille de la FTQ, puisqu'il est désormais conseiller au Fonds immobilier de solidarité.

JOHANNE DESCHAMPS

D'abord militante au SFCP, Johanne a travaillé pendant plus de 35 ans dans le mouvement syndical. Responsable de la formation syndicale au Conseil régional FTQ Montréal métropolitain de 1982 à 1987 (anciennement le CTM), elle entre au service de l'éducation de la FTQ en 1987 comme conseillère et devient directrice du service en 1995. Elle y contribue au développement du Collège FTQ-Fonds, développe de nombreuses formations et forme des centaines de militants et de militantes dans plusieurs domaines de l'action syndicale, ainsi que des centaines de formatrices et de formateurs syndicaux, devenus des leaders dans leur organisation. En 2008, Johanne devient conseillère dans la région Laurentides-Lanaudière, avant d'être la première femme nommée au poste de conseillère politique de la FTQ en 2010. Femme de tête et de cœur, sa compétence et son expérience ont permis d'élargir les liens avec les différents acteurs de la société civile : groupes communautaires, mouvements sociaux, étudiants, etc. Johanne a marqué l'équipe de la FTQ à la fois par ses convictions sociales et politiques, sa générosité, son engagement et sa personnalité.

JEAN DUSSAULT

Au début 2018, Jean Dussault a pris une retraite bien méritée comme directeur du service de la santé et sécurité du travail (SST) de la FTQ. À la suite d'une formation de technicien en aérospatiale, Jean a travaillé 22 ans chez Rolls-Royce Canada. Il y a occupé différentes fonctions syndicales : délégué, vice-président, membre du comité de négociation, etc. Mais son plus grand intérêt a toujours penché vers les dossiers de santé-sécurité et d'éducation syndicale. Il a agi à titre de représentant à la prévention et aussi comme représentant syndical afin de représenter les personnes accidentées du travail devant les tribunaux administratifs. Formateur pendant près de 20 ans, il a été responsable de l'éducation pour le syndicat des machinistes (AIMTA). Il a également été membre du comité exécutif et responsable du comité SST au Conseil régional FTQ Montréal métropolitain. Embauché au sein de l'équipe de l'éducation de la FTQ en 1998, il s'est occupé en particulier de la formation des plaideurs et plaideuses, des responsables à la prévention, ainsi que des formateurs et formatrices en SST. De plus, il continue à faire avancer la recherche en participant en tant que membre au conseil scientifique de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail.

CAROLE GINGRAS

Après 35 ans de bons et loyaux services à la direction du service de la condition féminine de la FTQ, Carole a pris sa retraite en juin 2017. Son parcours et son expérience au Conseil provincial de l'Union des employés de commerce (TUAC) pour lequel elle a siégé au comité de la condition féminine de la FTQ – qu'elle a aussi présidé – l'avaient « prédestinée » au service de la condition féminine de la FTQ, qu'elle a dirigé dès sa création en 1982. Son sens aigu de la justice, son leadership, sa vigilance, sa détermination et sa persévérance auront certainement permis à Carole de positionner ce service et la condition des femmes comme éléments essentiels dans les activités et les luttes de la centrale. Aux côtés des militantes FTQ et des alliées du mouvement des femmes, Carole a été de toutes les batailles qui ont marqué l'histoire récente du Québec, depuis celles qui touchent la reconnaissance de la place des femmes au sein de la FTQ jusqu'à l'obtention de politiques publiques permettant de réduire les injustices sociales et économiques dont les femmes sont victimes (Loi sur l'équité salariale, retrait préventif pour les femmes enceintes, réseau des CPE, création du Régime québécois d'assurance parentale, etc.). Pendant ces

35 années, elle a dignement travaillé avec et pour les femmes de la FTQ et les a fièrement représentées partout.

SERGE GIRARD

La Montérégie espérait depuis longtemps avoir « son » permanent régional quand Serge est entré en fonction comme conseiller régional en 1996. Il était auparavant président de la section locale 8917 du Syndicat des Métallos et président du Conseil du travail de Saint-Jean et région. Les trois conseils régionaux en Montérégie (Richelieu, Haute-Yamaska et du Suroît) ont tenu à souligner son dévouement à faire la promotion des valeurs syndicales, à développer cette solidarité qui lui est si chère et à soutenir leurs actions. Serge a pris sa retraite en juin 2018.

ROBERT ÉMOND

Après 44 années passées dans le milieu syndical, dont 34 à la FTQ, Robert a pris au début 2019 une retraite bien méritée. Diplômé de l'École des métiers de Montréal comme machiniste, Robert a travaillé dix ans à la mine de Fermont et a occupé plusieurs postes au Syndicat des Métallos, dont celui de vice-président de la section locale 5778 durant sept ans. Embauché à la FTQ en 1985, il y a exercé diverses fonctions, dont celles de conseiller régional dans Laurentides-Lanaudière et conseiller au service d'organisation (Comcor). Depuis vingt ans, il occupait le poste de conseiller au recrutement.

SYLVIE LÉPINE

Sylvie a pris sa retraite en mai 2019 après 25 années comme conseillère au service de la condition féminine de la FTQ. Elle a été embauchée en 1994 dans le cadre du programme de partenariat patronal-syndical de Travail Canada. Militante engagée pour les droits des femmes, Sylvie a commencé sa carrière dans des ministères fédéraux, pratiquement toujours en lien avec les dossiers des femmes. Elle a également travaillé au département d'études des femmes à l'Université d'Ottawa. Femme passionnée qui n'a jamais ménagé ses énergies et son temps, Sylvie a travaillé sur de nombreux enjeux, entre autres, l'accès à l'égalité, la place des femmes dans les structures syndicales, les femmes dans les emplois traditionnellement masculins, l'équité salariale, la conciliation travail-famille, les États généraux du féminisme et bien d'autres. Elle a également agi comme soutien auprès de la direction de la centrale, des syndicats affiliés, du comité des femmes de la FTQ et du groupe de travail FTQ en équité salariale.

CLAUDE MALTAIS

En 1974, Claude est entré à l'usine d'Abitibi-Bowater à Beaupré, municipalité dans laquelle il s'est investi dans plusieurs organismes. À partir de 1989, il occupe diverses fonctions au sein de l'exécutif de la section locale 138 du Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP), dont la présidence. Engagé dans sa région, Claude a également été président du conseil régional de Québec et Chaudière-Appalaches de 2000 à 2009 et vice-président de la FTQ représentant les conseils régionaux de 2005 à 2009, avant d'être nommé conseiller régional FTQ, poste qu'il a occupé jusqu'à sa retraite, à la fin de l'année 2018. Toujours prêt à aider les membres et ses collègues, dans sa région comme aux quatre coins du Québec, Claude a toujours eu à cœur le développement socioéconomique et il a su mobiliser avec une efficacité hors du commun les membres de sa région. Sa grande disponibilité et ses nombreux contacts lui donnaient une efficacité redoutable quand venait le temps d'organiser des manifestations et de coordonner une foule d'activités syndicales dans la région.

MARTHE MESSIER

Marthe est entrée au service de la condition féminine en 2006, où elle a occupé le poste d'adjointe administrative jusqu'à la fin de sa carrière, en juin 2018. Elle avait auparavant occupé différents postes au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) après avoir travaillé aux Services judiciaires criminels du ministère de la Justice à Longueuil. Minutieuse et consciencieuse dans son travail, notamment à travers toutes les rencontres de la Biennale des femmes qu'elle a organisées, Marthe a fait preuve de professionnalisme en tout temps. Toujours prête à donner un coup de main aux autres, elle avait toujours le sourire ainsi que de bons mots pour ses collègues. Pour sa retraite, Marthe nourrissait de nombreux projets artistiques.

LOUISE MILLER

À la fin des années 1960, Louise participe à la création du syndicat du collègue Sainte-Marie, devenu le syndicat des employé-e-s de l'UQAM, le SEUQAM (SCFP-1294). Forte de son expérience en éducation populaire, elle entre à la FTQ en 1990 comme chargée de projet pour l'alphabétisation en entreprise. Au cours des 28 années qu'elle a consacrées au service de l'éducation, Louise a brillamment contribué à développer et parfaire l'approche pédagogique de la centrale, et à porter le dossier de la formation continue et professionnelle. Ces dernières années, elle grandement contribué à développer la filière de formation d'analyse économique et financière d'une entreprise. Depuis la fin des années 1990 jusqu'à sa retraite, Louise a dignement représenté la FTQ auprès de ce qui est devenu la Commission des

partenaires du marché du travail, au développement de laquelle elle a contribué de près grâce à son expertise et sa rigueur, largement reconnues et appréciées au sein de la CPMT. Son écoute, son humanité et son empathie ont fait de Louise une compagne de travail et de lutte estimée de tous et toutes.

DANIELLE OUELLET

Danielle Ouellet est entrée à la FTQ comme réceptionniste en juin 1979. Quelques années plus tard, elle s'est jointe au service de l'éducation, avec lequel elle a travaillé durant près de 25 ans. Tous les conseillers et toutes les conseillères qui ont travaillé avec elle en gardent le souvenir d'une collègue généreuse de son temps, drôle, toujours de bonne humeur et prête à aider tout le monde. Attachée aux valeurs syndicales, dont la solidarité, Danielle a exercé la fonction de vice-présidente du SEP-574 pour l'unité FTQ de 2002 à 2007. De 2007 jusqu'à la fin de sa carrière, elle a occupé le poste d'adjointe du secrétaire général de la FTQ. C'est au printemps 2018 que Danielle a pris sa retraite, après 39 années de bons et loyaux services à la centrale.

La FTQ en deuil

C'est toujours avec tristesse que la FTQ accueille la nouvelle d'une disparition. Nombreuses sont les personnes dévouées et marquantes qui, malheureusement, nous quittent toujours trop tôt. En deuil, la FTQ tient à souligner la contribution de certaines d'entre elles, et à honorer leur mémoire.

MARIE-CLAUDE DESCHÊNES


Marie-Claude Deschênes a travaillé plus de 25 ans à la FTQ comme secrétaire de direction. Marie-Claude a entre autres été la secrétaire du président Louis Laberge.

SERGE LEBLANC

La FTQ salue la mémoire du confrère Serge Leblanc, décédé à l'âge de 65 ans. Militant syndical de longue date, Serge, atteint de paralysie cérébrale, a consacré sa vie à l'intégration des personnes handicapées. Il a été un pilier de projets et d'organismes importants pour le milieu, tels *Travaillons ensemble* ou encore le *Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées* (ROSEPH), et au sein de la FTQ.

PIERRE RICHARD

Pierre Richard était responsable de l'information à la FTQ de novembre 1973 jusqu'en 1984. C'est sous sa direction que *Le Monde ouvrier* s'est transformé en



véritable instrument de mobilisation, bien branché sur les syndicats affiliés et leurs membres. En même temps, il a développé un véritable service des communications, tout aussi dédié à la promotion de l'information interne qu'à l'information publique et aux campagnes sociopolitiques menées par la FTQ.

FRANCINE VIGEANT

C'est avec une grande tristesse que l'équipe de la FTQ a appris, l'été dernier, le décès de son ancienne collègue, Francine Vigeant, des suites d'un grave cancer. Appréciée de toutes et de tous, elle a consacré sa carrière professionnelle, soit plus de 40 ans, à la FTQ. Ainsi, Francine a connu tous les présidents de la centrale à l'exception de Roger Provost. Militante de la première heure, elle a dévoué son temps à la défense des intérêts des travailleurs et des travailleuses. Personne au grand professionnalisme, elle a occupé de nombreux postes en tant que secrétaire aux services des communications, de la santé et la sécurité au travail, de la recherche et, de 2006 jusqu'à sa retraite au printemps 2018, en tant qu'adjointe administrative du président.

7. LA SITUATION FINANCIÈRE

La situation financière de la FTQ est tributaire de l'évolution des cotisations versées par les syndicats affiliés ainsi que du financement provenant de sources non syndicales pour des projets spécifiques.

Hausse des revenus

Depuis les trois dernières années, les revenus annuels de la centrale sont en progression. Les états financiers vérifiés au 30 juin 2017 indiquent des revenus de 12 482 989 \$, augmentant à 12 497 509 \$ en 2018, puis à 13 137 023 \$ au 30 juin 2019.

Les revenus ont donc augmenté de 8,8 % sur 3 ans, en excluant les revenus du congrès de 2016.

Plusieurs facteurs expliquent cette hausse des revenus :

- ▼ en 2017, des revenus supplémentaires de 407 700 \$, provenant des inscriptions et des commandites reçues pour le congrès de 2016, ont été inscrits. Ces revenus ne se retrouvent pas dans les deux années subséquentes ;
- ▼ en 2018, la cotisation mensuelle de 1,40 \$ est passée à 1,50 \$ au 1^{er} juillet 2017, conformément aux décisions prises lors du congrès 2016, ce qui explique en majeure partie l'augmentation des revenus ;
- ▼ en 2019, la cotisation de 1,50 \$ a été augmentée à 1,52 \$, contribuant ainsi à une augmentation des revenus. Notons aussi que l'approche du congrès est un incitatif positif au paiement des cotisations.

Baisse des dépenses

Au 30 juin 2017, les dépenses étaient de 11 263 514 \$, incluant les 448 691 \$ attribués au congrès de 2016, donc des dépenses nettes de 10 814 823 \$. Un an plus tard, elles étaient de 11 300 772 \$, puis de 10 645 549 \$, au 30 juin 2019.

Les salaires et les charges sociales représentent les deux tiers des dépenses de la centrale. Le dernier tiers est engagé pour le fonctionnement et les activités (frais d'occupation, relations publiques, frais généraux, etc.).

Les dépenses de 2018 ont augmenté de 485 950 \$ et ce chiffre exclut les dépenses encourues pour le congrès de 2016. Cette hausse s'explique par trois éléments, soit les rénovations effectuées à la tour FTQ (à Montréal) pour environ 295 000 \$, les salaires représentant 374 000 \$ et les frais généraux s'élevant à 176 000 \$. Ce qui représente une hausse d'environ 4,5 %. En 2019, les dépenses ont diminué de 655 223 \$ par rapport à 2018 en raison de deux éléments principaux, soit l'absence de rénovations donc une diminution de 295 000 \$ et une diminution de la charge salariale de 328 000 \$.

Analyse de la situation

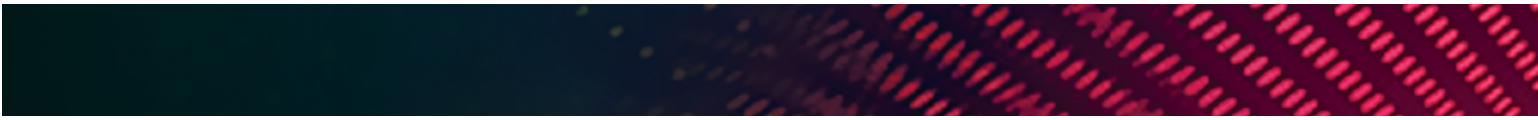
Au cours des trois dernières années, les résultats nets de la FTQ, qui représentent les revenus moins les dépenses, sont à la hausse. La centrale est passée d'un résultat net de 1 219 475 \$ au 30 juin 2017 à 1 196 737 \$ en 2018, puis à 2 491 474 \$ au 30 juin 2019. Il est à noter que pour 2019 une provision pour les avantages sociaux futurs, qui n'apparaît pas à l'état des revenus et dépenses, mais à l'état de l'avoir et au bilan, vient réduire l'avoir et augmenter le passif de 1 848 800 \$.

La hausse des résultats nets s'explique par le fait qu'au cours des trois dernières années, les dépenses ont baissé et les revenus ont augmenté, donc deux facteurs positifs. Les revenus ont augmenté principalement grâce à la hausse des cotisations, adoptée lors du dernier congrès, ainsi qu'à une saine gestion appliquée aux dépenses dans le souci de maintenir l'équilibre financier.

Les décisions de gestion sont influencées par des facteurs ayant des impacts importants sur les résultats dont voici quelques exemples :

- ▼ les coûts d'opération mensuels de la FTQ sont d'environ 900 000 \$, ce qui signifie que la centrale n'a pas plus d'un mois d'avance en réserve ;
- ▼ l'incertitude périodique face au renouvellement, à la diminution ou à la disparition des sources de financement externes, nécessaires pour soutenir plusieurs projets spécifiques ;
- ▼ la nécessité de contrôler la dette pour avantages sociaux futurs, qui représente plus de 60 % de la dette totale de la FTQ (40 % en 2016).

En conclusion, la FTQ se trouve dans une meilleure situation qu'auparavant, suite à la décision prise lors du dernier congrès d'augmenter les cotisations, afin de pouvoir continuer d'offrir les mêmes services aux affiliés et d'assurer la même présence dans les débats publics que pour les années antérieures. Nous devons cependant demeurer vigilants, puisque la stabilité financière demeure une préoccupation importante, si nous désirons assurer la pérennité de notre centrale syndicale.



8. LA SITUATION DES FEMMES À LA FTQ

Introduction

Cette mise à jour de la situation des femmes à la FTQ répond à l'exigence du *Rapport final du comité mixte sur le portrait des femmes à la FTQ et chez ses affiliés*⁶, adopté à l'unanimité au congrès de 2013. Ce rapport reprenait les recommandations du rapport d'étape de 2010 et identifiait sept autres recommandations pour favoriser la présence et la participation des femmes à la FTQ.

Au congrès de 2016, une mise à jour de la situation des femmes à la FTQ a été présentée dans le rapport du secrétaire général. En 2017, et afin de donner suite à une recommandation⁷ du *Rapport final du comité mixte sur le portrait des femmes à la FTQ et chez ses affiliés*, un aide-mémoire syndical proégalité a été présenté lors de la Biennale 2017. Ce document suggérait diverses pistes pour induire des changements positifs en faveur de l'égalité entre les sexes, ainsi que des mesures visant à rendre nos pratiques et notre fonctionnement plus égalitaires, à permettre d'instaurer une représentation des femmes proportionnelle à leur nombre dans nos organisations respectives et à soutenir les femmes qui veulent s'impliquer syndicalement.

Par ailleurs, conformément à la recommandation n° 5 du *Rapport final du comité mixte sur le portrait des femmes à la FTQ et chez ses affiliés*, la FTQ⁸ a tenu la deuxième édition de l'École des femmes, en mai 2019. L'École a pour objectif de favoriser le réseautage, la formation et le mentorat chez les femmes syndiquées à la FTQ, de stimuler leur intérêt et de favoriser la relève syndicale au féminin. L'activité a été couronnée de succès, puisqu'elle a permis de réunir 63 femmes, issues de 12 syndicats affiliés et provenant de plusieurs régions et de divers secteurs d'activités.

Mise à jour des données statistiques sur la présence des femmes à la FTQ

Les données de cette mise à jour sont analysées en fonction de la dernière évaluation globale des effectifs de la FTQ. Laquelle concluait, en 2010, que les femmes représentaient environ 37 % des membres de la centrale. Les données présentées dans cette mise à jour se rapportent à la période se terminant le 1^{er} juin 2019.

6. FTQ, *Rapport final du comité mixte sur le portrait des femmes à la FTQ et chez ses affiliés*, recommandation n° 3, 2013, p. 33

7. *Idem*, recommandation n° 5.

8. Grâce au soutien financier du Fonds de solidarité FTQ.

Principales conclusions de cette mise à jour

A. INSTANCES DÉCISIONNELLES

La présence des femmes dans les deux instances décisionnelles les plus importantes entre les congrès, soit le Bureau et le Conseil général, s'est accrue de façon marquée pour le premier et a légèrement diminué pour le second. La proportion de femmes au Bureau de la FTQ était, en juin 2019, supérieure à la proportion de femmes dans l'effectif global. Il s'agit d'une excellente nouvelle qui, il faut l'espérer, agira comme inspiration et moteur pour faciliter l'implication et l'engagement d'une relève féminine. Cependant, les avancées sont fragiles et les reculs sont toujours possibles. Ainsi, nos efforts collectifs doivent être maintenus.

La proportion de femmes au Conseil général varie dans le temps. Il subsiste toujours un écart important entre leur représentation à cette instance, près de 25% en juin 2019, et leur présence dans les effectifs. Or, les membres du Conseil général sont nommés par les syndicats nationaux et les conseils régionaux. Il est donc tout à fait possible d'augmenter la participation des femmes. On ne saurait trop souligner l'importance pour les syndicats nationaux et les conseils régionaux de s'engager en ce sens.

La progression historique de la présence des femmes au Congrès de la FTQ semble quant à elle s'être stabilisée au cours des dernières années. Elle oscille toujours entre 25 % et 30 %. Il faudra identifier de quelles manières remettre en marche cette progression de façon à atteindre une participation des femmes qui soit plus représentative de leur présence dans les effectifs.

B. INSTANCES DE CONSULTATION OU DE RÉFLEXION

Dans les comités, la présence des femmes est assez inégale. On remarque toutefois une progression positive de la présence des femmes dans près de la moitié des comités permanents entre 2010 et 2019. Il faut se réjouir de ce que les stratégies syndicales proactives aient permis une meilleure intégration des femmes dans ce type d'instances. Cependant, leur présence dans certains comités continue d'être inférieure à l'objectif de 37 %.

Par ailleurs, les femmes continuent d'être sous-représentées dans certaines activités de réflexion ou de consultation de la FTQ. Pourtant, assurer une meilleure représentativité des femmes contribue à la vitalité de nos instances de même qu'à une prise en compte plus efficiente des enjeux qui les concernent directement. Ainsi, il faut poursuivre les efforts pour accroître la

participation des femmes. Soulignons cependant que leur participation est en hausse au Colloque en santé et sécurité du travail de même qu'au Camp de formation des jeunes. Il s'agit là d'une excellente nouvelle.

C. FORMATIONS

La formation de la relève féminine est déterminante dans le cheminement et la progression des femmes dans les structures syndicales. Pourtant, d'importants défis subsistent. Les femmes continuent d'être sous-représentées au Collège FTQ-Fonds. La présence des femmes dans les cours spécialisés continue d'accuser un retard par rapport à l'objectif de participation équivalent au poids démographique des femmes dans nos rangs. Bien que la participation des femmes dans certaines formations progresse, il demeure important de poursuivre les efforts collectifs en la matière.

D. PERSONNEL DE LA FTQ

Dans le *Rapport du secrétaire général* de 2016, la direction de la centrale disait souhaiter l'embauche de plus de femmes conseillères. L'objectif a été atteint, puisque les femmes représentent maintenant près de 42 % de l'équipe des conseillers et des conseillères à la FTQ.

A. Instances décisionnelles

TABLEAU 1

Nombre d'hommes et de femmes, et pourcentage de femmes déléguées dans les congrès de la FTQ
Évolution historique (1973 à 2016)

	Hommes	Femmes	Total	Femmes (%)
1973	—	—	—	10,0
1989	941	314	1255	25,0
2010	1249	473	1722	27,5
2013	1102	369	1471	25,1
2016	595	231	826	28,0

Remarques

- ▼ En ce qui concerne les congrès, les données présentées se rapportent au nombre de personnes déléguées. Ainsi, après un faible recul au congrès de 2013, la proportion de femmes déléguées a atteint 28 % au congrès de 2016. Bien qu'en croissance, cette proportion continue d'accuser un retard sur l'objectif de représentativité des femmes proportionnelle à leur présence dans les effectifs de la centrale (tableau 1).
- ▼ Entre 2010 et 2019, la situation au Bureau a changé. Outre les trois vice-présidentes représentant

TABLEAU 2

Nombre d'hommes et de femmes, et pourcentage de femmes au Bureau et au Conseil général de la FTQ (2010 à 2019)

	Hommes	Femmes	Total	Femmes (%)
Bureau 2010	15	3	18	16,7
2013	13	5	18	27,8
2016	12	5	17	29,4
2019	10	7	17	41,2
Conseil général 2010	116	24	140	17,1
2013	110	29	139	20,9
2016	107	36	143	25,2
2019	104	34	138	24,6

les femmes, au 1^{er} juin 2019, le Bureau compte quatre femmes à la tête de leur syndicat. Ainsi, une augmentation féminine significative de la présence des femmes au Bureau est observable dans le temps, passant de près de 17 % en 2010 à 41 % en 2019. Il s'agit d'un sommet historique dont la FTQ se réjouit. Il demeure cependant nécessaire de reconnaître que le plafond de verre auquel les femmes se butent demeure, y compris dans nos rangs, et qu'en ce sens nos efforts collectifs doivent demeurer constants (tableau 2).

- ▼ La présence des femmes au Conseil général accuse un léger recul en 2019, puisque moins du quart des personnes déléguées sont des femmes. Malgré une relative progression dans le temps, il demeure primordial d'accroître les efforts en la matière. Une meilleure représentativité des femmes ayant été reconnue, dès le congrès de 2013, comme une condition favorable à la concrétisation des valeurs syndicales d'équité et de démocratie. Il faut rappeler que les membres du Conseil général sont des personnes déléguées par les affiliés. La FTQ invite donc les syndicats affiliés à porter une attention toute particulière à la composition de cette instance (tableau 2).

Remarques (tableau 3)

Bien que la présence des femmes dans les comités varie considérablement dans le temps, le tableau 3 indique une progression positive de la présence des femmes dans environ la moitié des comités entre 2010 et 2019.

9. FTQ, Rapport final du comité mixte sur le portrait des femmes à la FTQ et chez ses affiliés, recommandation n° 3, 2013, p. 35

B. Instances de consultation ou de réflexion

TABLEAU 3

Pourcentage de femmes dans les comités FTQ / Évolution entre 2010 et 2019

	2010 ¹ (%)	2013 ¹ (%)	2016 ¹ (%)	2019 (%)
Condition féminine	100,0	100,0	100,0	93,3
Alcoolisme, toxicomanies et autres dépendances	41,7	38,1	52,4	36,4
Arbitrage de griefs	13,3	26,7	33,3	40,0
Assurance-emploi	—	31,6	31,3	20,0
Diversité sexuelle, corporelle et de genre	40,0	16,7	33,3	11,1
Éducation	37,5	38,9	38,1	33,3
Emploi ²	23,5	38,5	—	—
Environnement et développement durable	7,7	16,7	23,1	28,6
Information	35,3	46,2	40,0	43,8
Intégration au travail des personnes handicapées	33,3	43,8	35,7	35,7
Intégration au travail des personnes immigrantes	20,0	20,0	21,4	21,4
Jeunes	40,0	32,0	23,8	40,0
Organisation du travail ²	13,3	23,1	—	—
Promotion du français	—	33,3	45,5	66,7
Régimes de retraite et d'assurances	0,0	11,1	17,6	35,3
Santé et sécurité du travail	40,0	36,1	39,4	43,8
Solidarité internationale	42,9	35,7	30,8	38,5
Temps libre, loisirs et vacances ²	33,3	—	—	—
Participation moyenne dans les comités actifs avec condition féminine	32,6	34,6	37,7	39,2
sans condition féminine	28,1	30,5	33,3	35,3

1. Données tirées de la liste des membres des comités permanents : 2010 à 2016.

2. Ces comités n'existent plus

Cette progression est observable également dans les domaines identifiés comme étant historiquement masculins, notamment les comités :

- ▼ arbitrage de griefs;
- ▼ environnement et développement durable;
- ▼ régimes de retraite et d'assurances.

En incluant le comité de la condition féminine de la FTQ (CCF-FTQ), presque entièrement féminin, la participation moyenne des femmes dans les comités actifs est passée de 32,6 % en 2010 à 39,2 % en 2019, dépassant légèrement la représentativité des femmes dans l'effectif

global de la FTQ (37 %), ce qui est encourageant. Même en excluant le CCF-FTQ du calcul, la participation moyenne des femmes aux divers comités est en hausse, passant de 28,1 % en 2010 à 35,3 % en 2019.

Une attention toute particulière doit être portée dans les comités suivants où les femmes demeurent sous-représentées :

- ▼ assurance-emploi;
- ▼ diversité sexuelle, corporelle et de genre;
- ▼ environnement et développement durable;
- ▼ intégration au travail des personnes immigrantes.

TABLEAU 4

Pourcentage de femmes dans les activités FTQ
Rencontres, séminaires, journées de réflexion, 2016 à 2019

	2016	2017	2018	2019
Biennale des femmes	—	99,0	—	—
Camp d'orientation des jeunes de la FTQ	—	27,6	—	—
Camp de formation des jeunes (annuel)	30,8	27,8	39,2	—
Colloque en santé et sécurité du travail (annuel)	— ²	24,8	31,2	—
Colloque sur les régimes privés et public d'assurance médicaments	—	—	30,5	— ¹
Conférence nationale de DS (au cinq ans)	—	—	43,4	—
Journée d'information – Légalisation du cannabis	—	34,4	—	— ¹
Journée d'information et de réflexion sur la cybergépendance	—	—	—	52,3 ¹
Journée de réflexion sur l'assurance médicaments	23,0	—	—	— ¹
Journées de réflexion sur la santé mentale	—	—	53,6	— ¹
Module sur les stratégies face aux enjeux économiques et politiques actuels	8,3	—	—	— ¹
Perfectionnement PL-149 – Bonification RRQ	—	—	34,1	— ¹
Rencontre des membres des comités de francisation (annuelle)	26,6	26,1	25,6	—
Rencontres régionales des délégués sociaux et déléguées sociales CRFTQ	42,3	42,5	40,9	43,3
Rencontres régionales en développement local et régional (DLR)	—	36,7	18,2	16,7
Séminaire sur l'éducation syndicale (au trois ans)	30,9	—	—	29,9
Séminaire sur l'encadrement	20,0	—	—	—
Séminaire sur la retraite (annuel)	—	18,8	24,1	23,1
Séminaire sur le droit du travail et l'arbitrage de griefs (annuel)	—	31,8	38,2	29,9
Séminaire sur le perfectionnement pédagogique	—	0,0	25,0	—
Session de réflexion des directions syndicales (au deux ans)	—	29,5	—	16,7
Session intensive pour personnes élues	33,3	—	23,5	—
Sommet pour une transition énergétique juste	—	—	32,2	— ¹
Tournée régionale – Changements climatiques	—	17,2	—	— ¹
Tournée régionale – Transition juste	—	—	—	21,7 ¹

1. Activité ponctuelle.

2. N'a pas eu lieu en raison du congrès FTQ.

Remarques (tableau 4)

- ▼ Le tableau 4 indique que les femmes tendent à être sur-représentées dans les activités touchant des dossiers dits « sociaux » alors que leur représentation dans les activités « techniques/économiques » demeure inférieure à leur présence globale à la FTQ (37 %).
- ▼ Ainsi, les femmes ont participé en grand nombre à la Journée d'information et de réflexion sur la cyberdépendance et à la Journée de réflexion sur la santé mentale, de même qu'aux rencontres régionales des déléguées sociales et délégués sociaux.
- ▼ Cependant, des efforts prononcés sont requis, notamment lors des rencontres régionales en développement local et régional (DLR), des séminaires sur la retraite et des sessions de réflexion des directions syndicales, puisque la participation des femmes y demeure faible.

C. Formation

TABLEAU 5

Pourcentage de femmes dans les formations offertes par la FTQ et le Collège FTQ – Fonds 2013 à 2019 (jusqu'à juin inclusivement)

	2017 (%)	2018 (%)	2019 (%)
Formations FTQ			
Formation et perfectionnement des formateurs et formatrices	17,6	50,0	32,1
Formation de base – retraite	27,1	24,1	18,4
Collège FTQ – Fonds			
Participants et participantes	28,2	32,4	23,1
Conférenciers et conférencières	46,7	36,4	—

TABLEAU 6

Pourcentage de femmes dans les cours spécialisés offerts par la FTQ depuis le congrès de 2016

Cours spécialisés	2017 (%)	2018 (%)	2019 (%)
Actions en prévention : ergonomie et contaminants	—	23,5	—
Calcul des coûts dans le processus de négociation	66,7	00,0	28,6
Comprendre le fonctionnement d'une entreprise et sa situation financière	25,4	26,0	23,1
Comment dynamiser nos syndicats?	—	37,5	37,9
Comprendre pour agir en assurances collectives	33,3	40,0	16,7
Évaluation des tâches 1	57,4	50,0	57,4
L'administration et la négociation ET Placements dans une caisse de retraite (Pour Rio Tinto Alcan)	—	7,7	—
La négociation collective et le contexte économique de l'entreprise	20,0	—	18,8
La retraite : une approche syndicale – Le financement des caisses de retraite	17,4	—	—
La retraite : une approche syndicale – Les placements dans une caisse de retraite	15,2	25,0	—
Le rôle syndical dans les comités de francisation	—	—	16,7
Négocier le RRFS-FTQ	50,0	25,0	25,0
Plaideures et plaideurs au TAT	16,7	45,8	55,0
Règles de preuve et procédure	27,3	45,2	40,9

TABLEAU 7

Pourcentage de femmes dans les autres cours offerts (une seule année) par la FTQ depuis le congrès de 2016

Autres cours	2016-2017 (%)	2017-2018 (%)	2018-2019 (%)
École des femmes	—	—	100,0
Diversité culturelle dans un contexte syndical	—	—	61,5

Remarques

- ▼ La sous-représentation des femmes au Collège FTQ – Fonds est importante. Pourtant, il s'agit d'un lieu de formation privilégiée pour développer un leadership syndical fort et articulé. Les personnes qui participent développent des outils pour donner du poids aux revendications sociales du mouvement syndical et renforcer la présence syndicale dans la société québécoise. En ce sens, les directions syndicales doivent s'assurer d'offrir cette possibilité équitablement et de façon conséquente avec le poids démographique des femmes. La FTQ invite les directions syndicales à porter une attention toute particulière à cet enjeu (tableau 5).
- ▼ Bien que la présence des femmes dans les formations de formatrices et de formateurs varie dans le temps, en 2019, leur participation se rapprochait de l'objectif de 37 % (tableau 5).
- ▼ Le tableau 6 montre des variations importantes de la présence des femmes dans les cours spécialisés offerts par la FTQ, selon le type de formation et la période. Globalement, les femmes sont sur-représentées dans les cours concernant les enjeux d'équité, et largement sous-représentés dans les cours liés à la négociation collective, de même que dans le dossier des assurances collectives. La formation jouant un rôle déterminant dans la capacité des femmes de faire entendre leur voix, la FTQ rappelle l'importance pour les directions syndicales de favoriser la participation des femmes dans l'ensemble des formations.

D. Personnel de la FTQ

TABLEAU 8

Nombre d'hommes et de femmes, et pourcentage de femmes qui occupent un poste de personnes conseillères syndicales à la FTQ, 2010 à 2019

	Hommes	Femmes	Total	Femmes (%)
2010	25	15	40	37,5
2013	20	15	35	42,8
2016	23	9	32	28,1
2019	18	13	31	41,9

Remarque

- ▼ À la suite du constat de recul fait en 2016, les nouvelles embauches ont permis de ramener le pourcentage de femmes conseillères à la FTQ à 41,9 % (tableau 8).

9. LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ

Le Fonds a célébré l'an dernier ses 35 ans d'existence. De nombreuses activités de célébration ont été organisées, dont la tenue de la rencontre nationale annuelle des Responsables locaux et de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du Fonds à Québec. Nous avons ainsi eu l'occasion de célébrer nos succès et de constater que le Fonds est solidement ancré dans le tissu économique du Québec. Qu'il s'agisse du nombre d'actionnaires-épargnants, du nombre d'entreprises partenaires, des emplois que le Fonds contribue à soutenir ou à créer, des sommes qu'il investit dans les entreprises d'ici, tous les indicateurs sont à la hausse et en progression constante.

Une excellente performance économique

Le Fonds a connu, au cours des trois dernières années, d'excellents résultats financiers. En 2017, 2018 et 2019¹⁰, ses activités ont généré des rendements annuels à l'actionnaire de 9,1 %, 7,5 % et 7,8 % respectivement. La valeur de l'action du Fonds est passée de 37,88 \$ en 2017 à 43,90 \$ en 2019. L'actif net du Fonds, qui s'établissait à 13,1 milliards de dollars en 2017, s'élève maintenant à 15,6 milliards de dollars¹¹.

Un produit d'épargne qui gagne en popularité

Le Fonds a accueilli durant la période 2017-2019 plus de 137 000 nouveaux épargnants, ce qui a porté le total de ses actionnaires à 694 357 au 31 mai 2019. Depuis cette date, ce nombre a continué de progresser, si bien que nous avons maintenant franchi le cap des 700 000 actionnaires! Près de la moitié d'entre eux sont des travailleuses et des travailleurs syndiqués.

Le succès du Fonds auprès de ces épargnants est en grande partie attribuable au travail de nos quelque 1 700 responsables locaux (RL). Partout au Québec, les RL ont continué de s'investir pour sensibiliser leurs collègues à l'importance de préparer la retraite et des avantages d'investir dans le Fonds de solidarité FTQ. Au cours des trois dernières années, ils ont consacré l'équivalent de 28 744 jours à la promotion du Fonds en milieu de travail. Sans conteste, les RL demeurent l'une des plus grandes forces du Fonds et ils contribuent de façon importante à sa popularité auprès des épargnants du Québec.

FlexiFonds : appuyer la mission du Fonds même à la retraite

Au cours de la dernière année, le Fonds a entrepris d'élaborer des solutions pour mieux accompagner ses actionnaires à toutes les étapes de leur vie. Plus



particulièrement, le Fonds souhaitait offrir des produits aux épargnants qui arrivent à l'étape de la retraite et qui doivent transférer leurs actions du Fonds dans des produits mieux adaptés à leur réalité financière. Dans cette optique, le Fonds a créé trois fonds communs de placement, complémentaires au produit d'épargne qu'il offrait déjà.

Réunis sous la bannière FlexiFonds, chacun des fonds (Prudent, Équilibré et Croissance) est constitué de 70 % d'actifs ayant un lien avec l'économie du Québec, dont 30 % d'actions de catégorie C du Fonds de solidarité FTQ. Avec FlexiFonds, les actionnaires qui arrivent à l'étape de la retraite peuvent continuer à soutenir la mission du Fonds et l'économie d'ici, tout en respectant le niveau de risque qui leur convient le mieux.

Investir toujours plus dans les entreprises d'ici

Grâce aux sommes qu'il recueille auprès des épargnants, le Fonds investit dans les entreprises d'ici afin de soutenir la création et le maintien d'emplois de qualité et ainsi dynamiser l'économie de toutes les régions du Québec. Au cours des trois dernières années, le Fonds a investi 3,2 milliards de dollars, soit une augmentation de plus de 70 % par rapport à la période triennale précédente. Au 31 mai 2019, la valeur de tous les investissements du Fonds dans les entreprises du Québec – en grande majorité des PME de moins de 100 employés – s'élevait à 10 milliards de dollars. Le Fonds contribue ainsi à soutenir plus de 215 000 emplois de qualité.

Soucieux de voir ses entreprises partenaires demeurer compétitives tant au Québec que sur la scène internationale, le Fonds a également mis en place une série d'initiatives visant à stimuler et soutenir l'innovation, tant par des programmes de financement adaptés que par un accompagnement sur mesure. Fort des nombreux projets et apprentissages réalisés dans ce domaine, le Fonds vise maintenant à élargir son offre d'accompagnement afin d'aider ses entreprises partenaires à réaliser avec succès les transitions technologiques, énergétiques et humaines qui marqueront la prochaine décennie. À cet égard, le centre de formation économique du Fonds sera appelé à jouer un rôle clé afin de faciliter des transitions réussies, tant pour les entreprises que pour les travailleuses et les travailleurs.

10. Exercices terminés les 31 mai

11. Au 31 mai 2019

En plus de soutenir les entreprises, le Fonds participe au développement du parc immobilier du Québec. Au cours des trois dernières années¹², le Fonds immobilier de solidarité a autorisé des investissements de l'ordre de 553 millions de dollars afin de soutenir la réalisation de projets de construction résidentiels et commerciaux, et aussi à des projets voués au logement social, communautaire et abordable.

Un Fonds engagé dans la lutte contre les changements climatiques

Répondant à l'appel lancé par la FTQ dans le cadre de sa déclaration sur les changements climatiques de 2016, le Fonds s'est engagé dans une démarche pour réduire l'empreinte carbone de nos activités et contribuer à la lutte au réchauffement du climat. Après s'être départi de ses investissements dans le secteur du charbon, le Fonds s'est doté l'an dernier d'un plan à quatre volets visant à 1) réduire l'intensité carbone de ses investissements; 2) accompagner les entreprises dans la transition vers une économie sobre en carbone; 3) investir dans celles qui offriront des technologies pour faciliter cette transition; 4) agir en leader d'une transition juste pour les communautés et les travailleurs.

Le Fonds est bien engagé dans l'atteinte des objectifs qu'il s'est donnés. En matière d'intensité carbone notamment, le Fonds avait annoncé sa volonté de réduire celle de ses investissements dans les sociétés cotées en bourse de 25 % d'ici 2025. Après une année seulement, l'intensité carbone de ces investissements est passée de 71 à 61 tonnes équivalent CO₂ pour chaque million de dollars investi. Ceci représente une réduction de 14 %. Le Fonds poursuit activement ses efforts afin de réduire l'empreinte environnementale de ses activités et d'investir dans des entreprises technologiques qui aideront le Québec à rendre son économie plus sobre en carbone.

Agir en leader d'une transition juste

En plus de travailler à réduire l'impact environnemental de ses propres activités, le Fonds s'est engagé à promouvoir et à stimuler une transition énergétique juste, qui tient compte des communautés, des travailleuses et des travailleurs.

C'est dans cet esprit qu'en mai 2019, le Fonds organisait, en collaboration avec la FTQ et d'autres acteurs des milieux environnemental, patronal et politique, le Sommet pour une transition énergétique juste. Au terme de l'événement, les quelque 300 participants à l'événement, y compris le Fonds, ont demandé au gouvernement

du Québec d'accélérer le processus de transition et de s'assurer que cette transition soit juste, pour les communautés et pour les travailleurs.

Dans le cadre de la COP24, le Fonds s'est joint au premier groupe d'investisseurs qui ont signé une déclaration internationale pour une transition énergétique juste. Cette initiative regroupe plus de 100 grands investisseurs dont les actifs sous gestion totalisent 5 000 milliards de dollars américains. Le Fonds était la seule organisation canadienne à siéger au comité consultatif qui a rédigé la déclaration.

Pour agir localement, le Fonds s'est associé à la FTQ et à l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) afin de réaliser une tournée panquébécoise sur le thème de la transition énergétique juste. Les rencontres, qui se sont tenues dans 10 villes, étaient ouvertes à toutes les personnes qui s'intéressent au développement économique de leur région, et qui veulent mieux comprendre les impacts et les opportunités qui découleront de la transition.

Le Fonds est donc bien engagé dans la démarche de réduction de son empreinte environnementale. Et en raison de la place qu'il occupe aujourd'hui dans le tissu économique et social du Québec, il compte parmi les acteurs les mieux placés pour porter les valeurs de la FTQ et aider la société à relever les défis des prochaines années.

12. Exercices terminés les 31 décembre 2016, 2017 et 2018

10. LE RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL (RRFS-FTQ)

Bien que la création de ce type de régime (régime de retraite par financement salarial) ne soit possible que depuis 2007, c'est dès le début des années 2000 que la FTQ approche Retraite Québec (Régie des rentes du Québec à l'époque) avec l'idée d'élaborer et de mettre en place une alternative avantageuse à la prolifération des régimes à cotisations déterminées.

Le Régime de retraite par financement salarial de la FTQ, communément appelé le RRFS-FTQ, est entré en vigueur le 1^{er} juin 2008 et n'a jamais cessé de croître depuis sa création.

Ce régime de retraite a été conçu par la FTQ pour offrir une alternative concrète face à l'accélération des fermetures de régimes de retraite à prestations déterminées qui se font remplacer par des régimes à cotisations déterminées. Unir des milliers de travailleurs et de travailleuses dans un projet collectif pour s'assurer d'une retraite décente, voilà un autre pari réussi par la FTQ.

Ce régime de retraite permet aux syndicats affiliés qui n'ont pas accès à un régime de retraite à prestations déterminées auprès de leur employeur d'avoir accès à un meilleur régime de retraite qu'un régime d'accumulation de capital (régime à cotisations déterminées ou simple REER collectif ou RVER).

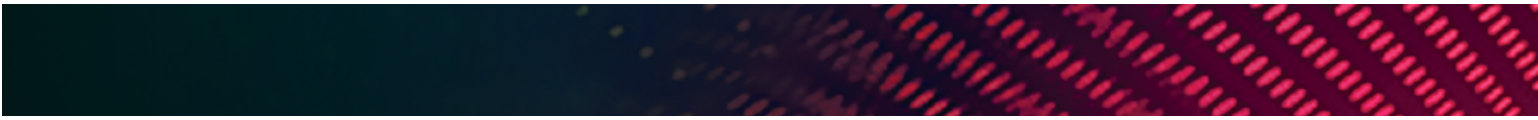
Le RRFS-FTQ est un régime à prestations déterminées, multiemployeurs, dans lequel les niveaux de cotisation et d'accumulation de rentes sont personnalisés pour chacun des groupes. Certains groupes y cotisent 3 % de leur salaire, alors que d'autres y cotisent 18 % ou plus. Chaque groupe choisit son niveau de cotisation, et donc son niveau de rente à la retraite. Des règles particulières de financement visent à garantir le versement de la rente accumulée par chacun des participants et chacune des participantes pour toute la durée de leur retraite, à créer une marge de sécurité qui permettra de limiter les fluctuations des cotisations dans le futur et à permettre également d'indexer ponctuellement les rentes accumulées par toutes les personnes participantes lorsque le régime est en bonne santé financière.

Le RRFS est un régime à prestations déterminées entièrement sous contrôle syndical. Un comité de retraite, composé de membres provenant de plusieurs syndicats de la FTQ et d'autres élus à l'assemblée annuelle des participants et des participantes, administre le régime avec l'aide d'actuaire reconnus.



De 2016 à 2019, le régime a poursuivi sa croissance passant de 9 753 participants et participantes en janvier 2016 à 13 102 en août 2019, alors que l'actif sous gestion est passé de 90 millions à plus de 234 millions de dollars pour la même période. Les participants et participantes travaillent auprès de plus de 150 employeurs différents de tous les secteurs économiques sous juridiction provinciale. Depuis janvier 2016, cinq professionnels et professionnelles ont été embauchés afin d'offrir un service de qualité, à un juste coût, aux participants et aux participantes du régime.

Le régime a été modifié en 2019 afin de permettre aux participants du régime de faire du rachat de service passé en cours de participation. Ainsi, les participants qui ont du service rachetable, principalement la période de temps entre leur embauche chez leur employeur et l'adhésion de leur groupe au RRFS-FTQ, peuvent racheter ces années dans le régime et ainsi augmenter la rente qui sera payable à leur retraite. Les participants ont ainsi la possibilité de convertir des montants détenus dans des régimes d'accumulation de capital en une rente garantie et ce à bien meilleur coût qu'auprès d'une compagnie d'assurance.



ANNEXE 1 LA REPRÉSENTATION ET LE DIALOGUE SOCIAL

Cette annexe présente une liste non exhaustive des lieux où siègent des personnes représentant la FTQ. Elle permet de mieux saisir la présence de la centrale sur le territoire du Québec sur les sujets les plus variés.

La FTQ privilégie une politique de présence dans les institutions démocratiques et dans les divers organismes créés par l'État. Cette présence implique que l'État reconnaisse le rôle de la centrale comme partenaire ou acteur social important et l'invite à participer en différents lieux.

Cette politique de présence s'applique également aux autres lieux où se tient le dialogue démocratique de notre société. Que ce soit autour de tables de concertation réunies pour servir une cause conjoncturelle ou bien dans des organismes bien financés et structurés, la FTQ est présente partout où sa participation peut contribuer à promouvoir ou bâtir une société québécoise à l'image des valeurs qu'elle défend.

Un rapide tour d'horizon permet de voir que, bon an mal an, la FTQ est présente sur des dizaines de comités, conseils d'administration, tables de concertation, coalitions ponctuelles et autres lieux de ce type. Mais ceci ne signifie pas pour autant que le dialogue social se porte à merveille au Québec ! En réalité, depuis le règne libéral au gouvernement du Québec, le dialogue social¹³ a fait l'objet d'importants reculs, dont les effets se font encore sentir. Le terrain, fragilisé, doit donc être encore travaillé par la centrale et ses représentants à plusieurs égards.

Dans certains domaines d'activité, comme le développement économique local et régional, tout est à rebâtir. Dans d'autres, comme l'environnement et la transition énergétique, la centrale se positionne petit à petit et contribue à créer de nouveaux espaces de confiance et de concertation. La promotion et la défense des intérêts des travailleurs et des travailleuses exigent donc patience, diplomatie et persévérance. Les avancées dans de nombreux dossiers sont aussi à ce prix !

Organismes publics et parapublics

Plusieurs organes de concertation et de participation ont été obtenus de haute lutte au cours des dernières décennies. Ceux-ci permettent au mouvement syndical en général et à la FTQ en particulier de dialoguer avec

leurs partenaires sociaux en vue de dégager une compréhension commune des enjeux et parfois des consensus, de contribuer à une réflexion éclairée des décideurs publics et institutionnels, et même d'influencer l'élaboration et la mise en œuvre de certaines politiques publiques. Auprès de ces organismes, la centrale joue un rôle actif en assurant une présence, une préparation de ses interventions et un positionnement original et constant pour porter la voix de ses membres et faire valoir leurs intérêts.

1. COMITÉ CONSULTATIF DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE (CCTM)

Le CCTM exerce des compétences statutaires en matière de législation du travail. Les rapports collectifs de travail, l'arbitrage de griefs ou la santé et sécurité du travail sont au centre de ses compétences. Il a pour mission de donner son avis au ministre du Travail. Il est également consulté dans le cadre du processus menant à l'adoption de conventions internationales de l'Organisation internationale du travail (OIT). La présence de la FTQ au CCTM permet de travailler à l'atteinte de consensus, avec la partie patronale, dans le but de faire avancer le droit du travail. Il permet également d'identifier les sujets sur lesquels le consensus est improbable. Au cours des trois dernières années, le CCTM a travaillé sur plusieurs dossiers d'intérêt pour le mouvement syndical. En juin 2017, il a déposé à la ministre responsable du Travail son rapport sur la modernisation du régime québécois en matière de santé et de sécurité du travail. Ensuite, le Comité a préparé des avis, notamment, sur la tarification des arbitres et sur l'obligation d'être inscrit sur la liste du CCTM pour agir comme arbitre au Québec. Enfin, un avis portant sur le traitement, par le Tribunal administratif du travail (TAT), des requêtes en vertu de l'article 47.2 du Code du travail a été mis à jour.

2. COMMISSION DE LA FORMATION DES ADULTES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (CSÉ)

Le CSÉ donne des avis au ministre de l'Éducation. Cette commission du CSÉ aborde les enjeux de l'éducation des adultes et de la formation continue. Les membres des commissions ne représentent pas leur organisme, mais des « catégories d'adultes ». Les centrales sont invitées à nommer une personne pour un mandat de deux ans en alternance entre la CSN et la FTQ. Au cours des trois dernières années, la FTQ a siégé à cette commission de manière ininterrompue.

13. Tel que défini par l'Organisation internationale du travail (OIT), le dialogue social inclut tous types de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs et travailleuses sur des questions relatives à la politique économique et sociale présentant un intérêt commun. Un des buts premiers du dialogue social est de générer des consensus sur ces politiques.

3. COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CNESST)

La CNESST a comme mandat la promotion des droits et obligations en matière de travail. La FTQ est présente au conseil d'administration, ainsi qu'à différents comités réglementaires et comités-conseils de l'organisme qui traitent, entre autres, des normes du travail, des normes internationales du travail, de l'implantation et du maintien de l'équité salariale, de la prévention de la santé et de la sécurité du travail et également de l'indemnisation des victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Elle a aussi pour fonction l'administration de ces différents régimes.

4. COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL (CPMT)

La CPMT a été mise en place en 1998. Elle est composée de membres représentant la main-d'œuvre (les grandes centrales syndicales), les entreprises (les grandes associations patronales) ainsi que les organismes communautaires concernés par le domaine de l'emploi. S'ajoutent aux partenaires des représentants des réseaux de l'éducation et de plusieurs ministères. La Commission est directement associée à Emploi-Québec et relève du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Son rôle est, d'une part, de conseiller le ministre sur les grandes orientations de la politique active du marché du travail, ainsi que sur les services d'emplois et, d'autre part, de voir à l'application de la Loi sur le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (communément appelée « loi du 1 % »).

Depuis ses débuts, la FTQ est très impliquée à la Commission et dans ses instances. Ainsi, le président de la FTQ, de même qu'un ou une vice-présidente, sont membres de l'assemblée délibérante, l'équivalent d'un conseil d'administration. Le président est aussi membre du comité exécutif. Une personne conseillère est affectée au suivi des dossiers de la Commission et elle représente la FTQ sur les groupes de travail constitués par la Commission.

La FTQ est aussi présente dans les 17 conseils régionaux des partenaires du marché du travail, où plus de 40 personnes sont impliquées, dont les conseillers régionaux de la FTQ. Enfin, plus de 60 personnes représentent les syndicats affiliés dans 27 comités sectoriels de main-d'œuvre et cinq personnes participent activement aux travaux des comités consultatifs qui se penchent sur les besoins spécifiques des catégories sociales plus défavorisées sur le plan de l'emploi (femmes, jeunes, personnes immigrantes et personnes de 45 ans et plus).

Depuis le dernier congrès, certains changements sont intervenus au sein de la Commission, au gouvernement, ainsi que dans la politique gouvernementale. D'abord, la Commission a accueilli une nouvelle présidente, M^e Audrey Murray, qui s'est rapidement mise à la tâche. En février 2017, le Rendez-vous national de la main-d'œuvre a fait converger les réflexions des partenaires sur un certain nombre de défis et de priorités d'actions, qui ont permis au gouvernement libéral de présenter en mai 2018 sa *Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023*. Celle-ci a contribué à structurer les travaux et priorités de la Commission au cours des deux dernières années, et a été reprise dans son essence et ses mesures par le nouveau gouvernement. La Commission a également procédé à une évaluation de suivi sur la mise en application de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, et déposé auprès du ministre du Travail, comme la loi l'y oblige, un rapport quinquennal pour la période 2013-2018, débouchant sur des pistes de réflexion et des perspectives d'avenir.

Parmi les grands dossiers des dernières années, des travaux importants ont été réalisés afin d'améliorer l'adéquation entre la formation et l'emploi, afin de faire en sorte que les programmes de formation des réseaux de l'éducation préparent encore mieux les jeunes à entrer sur un marché du travail en constante transformation. Comme syndicat, la centrale continue à exiger que l'on agisse aussi afin d'améliorer les compétences des personnes déjà en emploi et que l'on réactive la politique gouvernementale d'éducation des adultes et de la formation continue.

5. INSTITUT DE RECHERCHE ROBERT-SAUVÉ EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ DU TRAVAIL (IRSST)

Implanté au Québec depuis 1980, l'IRSST est un organisme de recherche scientifique auquel participe la FTQ qui siège à son comité scientifique. Sa mission émane de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), qui a pour objet l'identification des risques et l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs et des travailleuses. Pour ce faire, il contribue par la recherche à la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles, ainsi qu'à la réadaptation physique des travailleurs et des travailleuses qui en sont victimes. Il assure la diffusion des connaissances et joue un rôle de référence scientifique, d'expertise laboratoire et d'expertise au réseau public en prévention de la santé et de la sécurité du travail, à la CNESST, aux associations sectorielles paritaires (ASP), ainsi qu'au ministère de la Santé et des Services sociaux et son réseau.

6. OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (OQLF)

L'OQLF est un organisme d'État institué par la *Charte de la langue française* qui veille à ce que le français soit la langue normale et habituelle du travail, des communications, du commerce, des affaires et de l'administration. Il enrichit la terminologie et offre des outils et des services linguistiques. L'Office assure le respect de la Charte et surveille l'évolution de la situation linguistique au Québec. Ses membres ont pour principale fonction de se réunir en conseil pour exercer certains pouvoirs confiés par la loi et qui touchent notamment la francisation des entreprises et de l'administration. La FTQ est membre de l'Office depuis l'adoption de la Charte de langue française, en août 1977.

7. RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC (RAMQ)

Instituée en 1969, la RAMQ a été créée lors de la mise en place du régime public d'assurance-maladie. Depuis sa création, elle a participé au bon fonctionnement du système de santé québécois et contribué à son évolution. Parmi ses responsabilités actuelles, on retrouve l'administration des régimes publics d'assurance-maladie et d'assurance médicaments. À ce titre, elle rémunère les professionnels de la santé et gère l'admissibilité des personnes aux différents programmes. La FTQ occupe un siège de représentant du monde du travail sur le conseil d'administration.

8. RETRAITE QUÉBEC

Retraite Québec relève du ministre des Finances et est responsable de l'application de plusieurs lois. En vertu de sa loi constitutive, la *Loi sur Retraite Québec*, l'organisation a pour fonction : d'administrer le Régime de rentes du Québec ; de promouvoir la planification financière de la retraite ; d'administrer les régimes de retraite ou d'assurances du secteur public. Au regard de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Loi RCR), Retraite Québec s'assure que l'administration et le fonctionnement de ces régimes sont conformes à cette loi. De plus, en vertu des dispositions qui lui incombent dans la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite* (Loi RVER), Retraite Québec s'assure que l'administration et le fonctionnement de ces régimes sont conformes à cette loi. Enfin, sous la responsabilité du ministre de la Famille, en vertu de la *Loi sur les impôts du Québec*, Retraite Québec administre le programme de Soutien aux enfants (SAE).

Dans les dernières années, les principaux enjeux ont consisté à compléter l'intégration des opérations à la suite de la fusion de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) et de la

Régie des rentes du Québec, survenue en janvier 2016, ainsi que le déploiement d'un pôle d'expertise en matière de retraite.

Autres organismes publics ou parapublics

- ▼ Bureau d'évaluation médicale du CCTM
- ▼ Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec
- ▼ Comité consultatif sur les normes du travail (CCNT) d'Emploi et Développement social Canada (EDSC)
- ▼ Comité sur les normes internationales du travail du CCTM
- ▼ Comité tripartite canadien d'Affaires mondiales Canada
- ▼ Services aux collectivités de l'UQAM
- ▼ Unité des consultations et de l'évaluation d'impacts au Secrétariat des accords commerciaux à Affaires mondiales Canada

Autres lieux de concertation et de mobilisation de la société civile

En plus des organismes publics et parapublics au sein desquels la FTQ est active, celle-ci participe de près à la concertation et à la mobilisation de la société civile dans une multitude d'organisations, coalitions, tables de concertation, et autres comités dédiés à la promotion et à la défense de droits et projets sociaux, politiques, économiques, culturels ou même environnementaux. Auprès de ces alliés sociaux, la centrale contribue à dégager une compréhension commune des enjeux et à établir des consensus, à formuler des pistes de solution rassembleuses, à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action efficaces et à mobiliser les populations ciblées par les différentes causes. La centrale joue un rôle variable dans ces espaces de concertation, assurant toujours une présence active, soutenue par une préparation rigoureuse, et un positionnement original et constant pour porter la voix de ses membres et faire valoir leurs intérêts. Selon que les enjeux et les activités répondent à ses priorités d'action, la centrale apporte également un soutien financier et organisationnel plus ou moins important à certaines organisations ou coalitions lorsque cela lui permet également d'atteindre des objectifs correspondant ou complémentaires à son propre plan d'action.

INTERNATIONAUX

- ▼ Comité de la Francophonie syndicale internationale de la Confédération syndicale internationale (CSI)
- ▼ Conférence internationale du travail (CIT) de l'OIT 2017 et 2018
- ▼ Réseau syndical de coopération au développement (RSCD) de la CSI
- ▼ Trade Unions for Energy Democracy

NATIONAUX

- ▼ Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD)
- ▼ Association des intervenants en dépendance du Québec (AIDQ)
- ▼ Association québécoise de prévention du suicide (AQPS)
- ▼ Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)
- ▼ Caisse Desjardins des travailleuses et travailleurs unis
- ▼ Campagne sur l'assurance médicaments (FTQ-CSN-CSQ)
- ▼ Centre international de solidarité ouvrière (CISO)
- ▼ Chantier de l'économie sociale
- ▼ Coalition culture et médias
- ▼ Coalition du 1^{er} mai
- ▼ Coalition québécoise sur les travailleuses dans l'industrie de la construction
- ▼ Coalition sur la conciliation famille-travail-études
- ▼ Collectif 8 mars
- ▼ Collectif Échec aux paradis fiscaux
- ▼ Collectif pour une stratégie nationale en prévention du suicide
- ▼ Collectif québécois pour le Forum social mondial 2018
- ▼ Collectif québécois sur le Forum social mondial
- ▼ Comité consultatif de l'environnement du CTC
- ▼ Comité consultatif de la condition féminine du CTC
- ▼ Comité consultatif des droits de la personne du CTC
- ▼ Comité consultatif sur le développement international du CTC (CCDI-CTC)
- ▼ Comité national du concours Chapeau, les filles !

- ▼ Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI)
- ▼ Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)
- ▼ Coordination du Québec pour la Marche mondiale des Femmes (CQMMF)
- ▼ CWC (Comité syndical international sur le capital des travailleurs)
- ▼ Fondation Léo-Cormier
- ▼ Fondation Salvador Allende
- ▼ Forum Afrique-Canada
- ▼ Front commun pour la transition énergétique (FCTÉ)
- ▼ Front de défense des non-syndiqués (FDNS)
- ▼ Groupe d'orientation politique pour les Amériques (GOPA)
- ▼ Groupe de travail sur la Colombie
- ▼ Institut de coopération en éducation des adultes (ICÉA)
- ▼ Institut de recherche en économie contemporaine (IREC)
- ▼ Ligue Nationale d'Improvisation (LNI)
- ▼ Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN)
- ▼ Observatoire de la retraite (OR), rattaché à l'IREC
- ▼ Organisations unies pour l'indépendance (OUI Québec)
- ▼ Pas de démocratie sans voix (PDSV)
- ▼ Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire
- ▼ Qualifications Québec
- ▼ Réseau Action Climat – Canada
- ▼ Réseau canadien pour l'intendance du capital (RCIC)
- ▼ Réseau québécois de lutte à l'analphabétisme
- ▼ Table de concertation en santé et sécurité du travail des travailleuses et travailleurs migrants
- ▼ Table de proximité des caisses de groupe Desjardins
- ▼ Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie des réseaux de l'éducation
- ▼ Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS)
- ▼ Web-TV

RÉGIONAUX

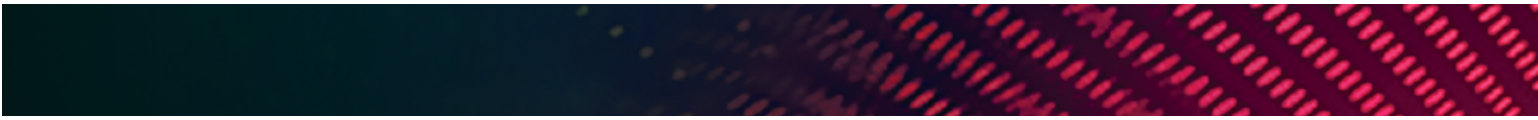
- ▼ Conseils régionaux des partenaires du marché du travail
- ▼ Corporation de développement communautaire (CDC) ou Corporation de développement économique et communautaire (CDEC) dans plusieurs régions et villes
- ▼ Centraides régionaux

Dans chaque région, la FTQ est également présente à d'autres tables de concertation régionales ou locales concernant la mobilisation de la société civile ou l'emploi et l'économie locale, par exemple :

- ▼ Action chômage Bas-Saint-Laurent–Gaspésie
- ▼ Carrefour SST de la Mauricie et du Centre-du-Québec
- ▼ Coalition des forces sociales Mauricie et Centre-du-Québec
- ▼ Coalition Solidarité Montérégie pour les services publics
- ▼ Comité intersyndical Montréal Métropolitain (CIMM)
- ▼ Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal (CESIM)
- ▼ Conseil emploi métropole
- ▼ Conseil régional de l'environnement de Montréal
- ▼ Développement économique de la Côte-de-Beaupré
- ▼ Équité Outaouais
- ▼ Réseau Vigilance Lanaudière
- ▼ Solidarité populaire Estrie
- ▼ Table intersyndicale de l'Outaouais
- ▼ Vigile santé sécurité du travail (VSST)
- ▼ Solidarité populaire 02
- ▼ Récif02
- ▼ Collectif 8 mars du Saguenay
- ▼ Centre de thérapie La futaie
- ▼ Centre de soins palliatifs du Saguenay
- ▼ Coalition sur l'assurance emploi du Bas-St-Laurent

Fonds de solidarité FTQ

Enfin, la FTQ est représentée sur plusieurs dizaines de conseils d'administration et de comités reliés au Fonds de solidarité FTQ, par exemple, sur les comités et conseils des Fonds locaux d'investissement ou des Fonds régionaux d'investissement.



Requêtes en accréditation (novembre 2016 à octobre 2019)

AFPC : École nationale d'administration publique (ENAP) (Québec) – Tous les établissements, Université de Montréal – Tous les établissements, Université Laval – Tous les établissements, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest de l'Île-de-Montréal – Verdun, Centre de recherche de l'hôpital Douglas – Tous les établissements, Université McGill (Association du personnel non enseignant de l'Université McGill) – Tous les établissements.

AIEST : Université du Québec à Montréal – Centre Pierre-Péladeau, Montréal, Gaudreau Environnement inc. – Drummondville, Composites VCI inc. – Saint-Lin.

AIMTA : Aerotek Aviation – Ville Saint-Laurent, Aerospace Welding inc. – Blainville, Sky Café – Dorval, Goodrich Aerospace Canada Ltd. – Mirabel, Swissport Canada – Dorval, Tékalia Aéronautik – Montréal, Gestion Transport A. Laberge & Fils inc. – Mont-Saint-Grégoire, Gaudreau Environnement inc. – Bécancour, Lefebvre transport – Lévis – Montréal, les employés d'Aerotek des usines montréalaises de Bombardier et d'Airbus, Lefebvre transport – Lévis – Montréal, Les employés d'Aerotek des usines montréalaises de Bombardier et d'Airbus, AAA Canada – Montréal, Clean – Drummondville.

FIPOE : Glatfelter Gatineau Itée – Gatineau, Descimco inc. – Saint-Romuald, 7762763 Canada inc. (Les Entreprises Kepasc) – Les Entreprises Kepasc pour la province de Québec.

FPOE-1696 : Émondage & abattage Dionne inc. – Émondage & Abattage Dionne inc. pour la province de Québec.

FTPQ-592 : Groupe Radisson inc. (Ambulance Trois-Saumons inc.) – Saint-Jean-Port-Joli, Ambulances Saint-Hyacinthe, une division de Dessercom inc – Saint-Hyacinthe, Ambulance Windsor, une division de Dessercom inc. – Windsor, Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec – Saguenay et Québec

FTQ-CONSTRUCTION : Corporation de sécurité Garda World – Montréal, Béton Adam inc. – St-Thomas, Saguenay Volkswagen – Chicoutimi, Optique point com – Saint-Jérôme.

MÉTALLOS : ENERGI Solutions de Fenestration – Terrebonne, Axia services – Laval, Gestion entreprises Prestige inc. – Dorval, Les Industries G.R.C. inc. – Jonquière, Restaurant Saint-Hubert – Saint-Georges-de-Beauce, Para-Net buanderie & nettoyage paratex – Québec, Services Chapais Énergie inc. – Chapais,

Groupe de Sécurité Garda SENC – Bécancour, Groupe de Sécurité Garda SENC – Tout le territoire du Québec, Allied Universal security services of Canada – Tout le territoire du Québec, Pélican international inc. – Salaberry-de-Valleyfield, Laurie-Raphaël-restaurant-boutique – Montréal, Allied Universal Security Services of Canada – Pointe-Claire – Lachine – Saint-Laurent – Dorval – Montréal – Ancienne-Lorette – Laval, Sural Aluminium (Intral inc.) – Victoriaville, Agence de sécurité Mirado inc. – Amos – Senneterre – Ville Marie – Val-d'Or – La Sarre – Rouyn-Noranda, Société en Commandite Complexe du Fort Sécurité du Fort – Montréal, Trimax Sécurité – Montréal – Laval, Veolia infrastructure services Canada S.E.C. – Montréal, Groupe Côté Inox inc. – Saint-Lazare de Bellechasse, Canadian Royalties inc. – Projet Nunavik Nickel, 2843-5816 Québec inc. Portes Lambton – Lambton, COH Projets et Services inc. – Larouche, Station Innu enr. – Sept-îles, Orica Canada inc. – Mont-Wright Fermont – Fire Lake Fermont, Métal 7 inc. – Sept-Îles, Orica Canada inc. – Vimy Ridge, Groupe Côté Inox – Saint-Lazare-de-Bellechasse, Société coopérative agricole de l'Île-aux-Grues – L'Isle-aux-Grues, Camions Rouanda inc. – Rouyn-Noranda, Acuity Holdings, Inc. – Dorval, Services de sécurité Allied Universal du Canada – Mirabel – Salaberry-de-Valleyfield, Runic Sport (Division Mondor) – Saint-Jean-sur-Richelieu, Van-Action (2005) Inc. – Laval, La Maison du Pharillon – Montréal, 9215-7510 Québec inc. Ampac, une filiale de ProAmpac – Terrebonne, Transport Padlayat inc. – Projet Nunavik Nickel, A & J.L. Bourgeois Ltée – Contrecoeur, Hôtel Quality Inn Sept-Îles – Sept-Îles, Trans-Sol Aviation Service inc. – Sept-Îles, Avjet Holding inc. – Sept-Îles, Groupe de sécurité Garda SENC – Montréal, Métal 7 inc. – Sept-Îles, Ciment McInnis inc. – Port-Daniel-Gascons, 9252-8488 Québec inc. (Rénovation Marcoux) – Port-Daniel-Gascons, Carrières McInnis inc. – Port-Daniel-Gascons, Ciment McInnis inc. – Port-Daniel-Gascons, Les Solutions Tradesystem – St-Jean-sur-Richelieu, Machinerie A.P. inc. – Vaudreuil-Dorion, Lincoln Electric Company of Canada LP – Montréal, Enquête et Conseil Stratégique inc. – Saint-Jérôme, Praxair Canada inc. – Saint-Hubert, Caisse Desjardins de Port-Cartier – Baie-Trinité, GF Urecon Itée – Coteau-du-Lac, Aluma Systems inc – Port-Daniel-Gascon, Groupe Pro-Fab inc. – Vallée-Jonction, Bioénergie AE Côte-Nord Canada inc. – Port-Cartier, La Buanderie Blanchelle inc. – Saint-Jean-sur-Richelieu, Praxair Canada inc. – Saint-Hubert, Services de sécurité Allied Universal du Canada – Boucherville, C.V.A.C. Analytech inc. – Montréal, AerRianta International (Amérique du Nord) inc. – Québec, Innvest Hotels I LP opérant sous le nom Sept-Îles Comfort Inn – Sept-Îles, Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel – Tous les employés de

bureau, salariés au sens du Code du travail, Innvest Hôtels GP Ltd opérant sous le nom de Comfort Inn Baie-Comeau – Baie-Comeau, Mount Stephen Club (9166-1389 Québec inc.) et 9166-9093 Québec inc. – Montréal, Trimax Sécurité inc. – Musée national des Beaux-Arts de Québec, Sani-Manic Côte-Nord inc. – Baie-Comeau – Sept-Îles, Lafarge Canada inc. – Saint-Constant, Wilfrid Poirier Itée – Gatineau, Groupe BMR inc – Entrepôt de Longueuil et entrepôt de Boucherville, Ville de Port-Cartier – Tous les établissements, 9140-2958 Québec Inc. Logements Côte-Nord – Tous les établissements de Sept-Îles, ArcelorMittal Infrastructure Canada s.e.n.c. – Port-Cartier, Citadelle, Coopérative de producteurs de sirop d'érable – Plessisville, Mines Abcourt inc. – Amos, Arcelor-Mittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c. – Port-Cartier, Allied Universal Security Services of Canada – Lachine, Brenntag Canada Inc. – Beauharnois, Groupe Dutailier inc. – Sainte-Pie, Aldes Canada – Saint-Léonard-D'Aston, Enquête Conseil Stratégique (E.C.S.) / établissement visé : Rio Tinto Alcan situé à Jonquière, Synagri S.E.C. – Contrecoeur, Production sécurité inc. – Rimouski, Blanchette & Blanchette inc. – Weedon, Office municipal d'habitation de La Sarre – La Sarre, Maison des organismes communautaires de Sept-Îles (MOCSI) – Sept-Îles, Rio Tinto Fer et Titane inc. – Sorel-Tracy, Convoyeur Continental & Usinage Itée – Thetford Mines, Trimax Sécurité inc. – Aquarium de Québec, Gestion 500 Place d'Armes inc. – Montréal, Centre de la petite enfance Touchatouille inc. – Port-Cartier, Syndicat de la copropriété TDC – Montréal, Trimax Sécurité inc. – Saint-Laurent, Production sécurité inc. – Lévis – Sainte-Foy – Québec (Lebourgneuf), Axia services – Saint-Jérôme – Trois-Rivières, Office municipal d'habitation de La Sarre – La Sarre, Maison des organismes communautaires de Sept-Îles (MOCSI) – Sept-Îles, Rio Tinto Fer et Titane inc. – Sorel-Tracy, Convoyeur Continental & Usinage Itée – Thetford Mines, Trimax Sécurité inc. – Aquarium de Québec, Gestion 500 Place d'Armes inc. – Montréal, Centre de la petite enfance Touchatouille inc. – Port-Cartier, Syndicat de la copropriété TDC – Montréal, Trimax Sécurité inc. – Saint-Laurent, Production sécurité inc. – Lévis – Sainte-Foy – Québec (Lebourgneuf), Axia services – Saint-Jérôme – Trois-Rivières, Scierie St-Fabien inc. – Saint-Fabien, Production Sécurité inc. – SQDC Mirabel, Praxair Canada inc. – Saint-Laurent, Brenntag Canada inc. – Beauharnois, Production sécurité inc. – Québec, Canadian Royalties inc. – Montréal, Axia services – Montréal, Boiseries B.G. – Saint-Rémi, Nortek Air Solutions Québec, inc. – Montréal, Falco Technologies inc. – La Prairie, Portes Gensteel inc. – Saint-Laurent, Production sécurité inc. – Joliette, Compagnie d'Arrimage de Québec Itée (QSL)/Quebec Stevedoring Company limited – Québec, Centre de Recyclage

Universel Itée – Val-d'Or, Centre d'action bénévole de la M.R.C. de Coaticook – Coaticook, Centre Investigation & Sécurité Canada Inc. – Montréal, Château Bonne Entente – Québec, Les Emballages MontCorr – Coteau-du-Lac, Multi Recyclage s.d. inc. – Laval, Normec Industries Inc. – Sept-Îles, Pétrisol – Lévis, Portes Gensteel – Saint-Laurent, Production Sécurité Inc. – Blainville, Joliette, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Jérôme, Suspendem Inc. – Gaspé, Toyota Île Perrot – Pincourt.

SCFP : Co-Rena inc. (Centre Sportif Gaétan Boucher) – Saint-Hubert, Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et de Sainte-Catherine – Tous les établissements, Tourisme Alma Lac-Saint-Jean – Tous les établissements, Parc Six Flags Montréal, S.E.C. – Montréal, Aréna Marcel Larocque inc. – St-Jean-sur-Richelieu, Hydro-Québec – Tous les établissements, La Capitale services conseils inc. – Tous établissements au Québec, La Capitale immobilière MFQ inc. – Tous les établissements au Québec, La Capitale assurances générales inc. – Tous les établissements au Québec, La Capitale assureur de l'administration publique inc. – Tous les établissements au Québec, La Capitale assurances et gestion du patrimoine inc. – Tous les établissements au Québec, Municipalité de Petite-Rivière Saint-François – Tous les établissements, Ville de Magog – Tous les établissements (brigadiers et brigadières scolaires), Termont Montréal Inc. – Montréal, Autocars Skyport – Dorval, CISSS du Bas-Saint-Laurent, CISSS de la Montérégie-Ouest, CIUSSS de l'Estrie – CHUS, CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, Centre universitaire de santé McGill – Toutes les installations situées dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue où travaillent les employés de l'employeur, Municipalité de Sainte-Clothilde-de-Châteauguay – Tous les établissements, ville de Dolbeau-Mistassini – Tous les établissements, Centre de crise de Québec – Québec, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean – Baie-James, Municipalité de Saint-Aimé des Lacs – Tous les établissements, Le Journal de Québec, une division de MédiaQMI Inc. – Québec, Le Journal de Québec.com, une Division de QMI Média – Établissement de Québec, Média QMI – Établissement de Québec, Québécois Groupe Média – Établissement de Québec, La Société des casinos du Québec inc. – Gatineau, Ville de Gatineau – Tous les établissements, Université de Montréal – Montréal, Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge – Tous les établissements, Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur – Tous les établissements, Ville d'Alma – Toutes les piscines, Syndicat de

professionnelles et professionnels du Gouvernement du Québec – Tous les établissements, Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc – Tous les établissements, Municipalité de la Rédemption – Tous les établissements, Ville de Blainville – Tous les établissements sur le territoire de l'employeur, Croix-Rouge canadienne, division du Québec – Tous les établissements, Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie – Tous les établissements, Bureau du coroner du Québec – Tous les établissements, Bureau du coroner du Québec – Tous les établissements, Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie – Aréna du Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie, Ville d'Alma – Tous les établissements, Municipalité de Saint-Calixte – Saint-Calixte, Ville de Candiac – Tous les établissements, Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan – Tous les établissements, Municipalité de Saint-Michel – Tous les établissements, Promotion Saguenay inc. – Chicoutimi – Tous les établissements, Régie intermunicipale de l'Aréna régional de la Rivière-du-Nord – Saint-Jérôme, Société québécoise du cannabis (SQDC) – Saint-Jean-sur-Richelieu – Drummondville – Québec (Lebourgneuf), Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan – Tous les établissements, Location Lou-Cam plus inc. – Tous les établissements, Centre de la petite enfance la Rose des vents – Tous les établissements, Université de Montréal – Tous les établissements sur son territoire, CHU de Québec–Université Laval – Toutes les installations situées dans la région de Montréal où travaillent les employés de l'employeur, Société québécoise du cannabis – Saint-Jean-sur-Richelieu – Drummondville – Lévis – Québec (Lebourgneuf), Centre de la petite enfance la Rose des vents – Tous les établissements, Université de Montréal – Tous les établissements sur son territoire, CHU de Québec–Université Laval – Toutes les installations situées dans la région de Montréal où travaillent les employés de l'employeur, Société québécoise du cannabis – Saint-Jean-sur-Richelieu – Drummondville – Lévis – Québec (Lebourgneuf), Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire – Tous les établissements, Garderie Mon Lac inc. – Blainville – Tous les établissements, Bureau des enquêtes indépendantes – Longueuil – Tous les établissements visés, Société québécoise du cannabis – Tous les établissements du Centre-du-Québec – Tous les établissements de Québec et Chaudière-Appalaches, Municipalité de Canton de Low – Tous les établissements, Société québécoise du cannabis – Brossard, Centre de villégiature Dam-en-Terre – Alma, SQDC – Montréal, Sainte-Agathe, Saint-Jérôme, Sherbrooke, Ville de Sherbrooke – Sherbrooke, Ville de Thetford Mines – Thetford Mines.

SEPB : Caisse Desjardins de la Vallée des Patriotes – Saint-Denis-sur-Richelieu – Saint-Jude – Sainte-Madeleine – La Présentation, Fédération des Caisses Desjardins du Québec – Montréal, Caisse Desjardins du Val-Saint-François – Tous les établissements, Caisse Desjardins du Plateau-Mont-Royal – Montréal, Caisse Desjardins du Sud-Ouest de Montréal – Montréal, Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de La Mitis – Mont-Joli – Métis-sur-Mer – Saint-Angèle-de-Mérici – Price – Saint-Moïse – Baie-des-Sables, Caisse Desjardins de Beauharnois – Saint-Louis de Gonzague, Caisse Desjardins de l'Éducation – Tous ses établissements, Savoir-faire Linux inc. – Montréal, Régime de retraite par financement salarial de la FTQ – Tous les établissements, Caisse Desjardins de Chibougamau – Siège social à Chibougamau – Centre de services Chapais, Société de transport de Montréal – Tous ses établissements, Greenpeace Canada – Tous ses établissements au Québec, Novexco inc – Laval, Caisse Desjardins de l'Île-des-Soeurs-Verdun – Tous ses établissements, Desjardins Entreprises-Bas-Saint-Laurent – Rimouski – Matane – Amqui, Librairie Renaud-Bray inc., Municipalité de Saint-Mathieu – Tous les établissements, Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly – Tous les établissements, Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce – Tous ses établissements, Caisse Desjardins de Beauce-Centre – Tous ses établissements, Caisse Desjardins du Centre-Nord de Montréal – Tous ses établissements, Groupe Services partagés Desjardins inc. – Complexe Desjardins (Montréal) – Saint-Laurent, La Librairie de Verdun – Montréal, Caisse Desjardins de la région de Saint-Hyacinthe – Tous ses établissements : Saint-Liboire, Saint-Dominique, Saint-Damase, Caisse Desjardins du Centre-Nord de Montréal – Tous ses établissements, Groupe Services partagés Desjardins inc. – Complexe Desjardins (Montréal) – Saint-Laurent, La Librairie de Verdun – Montréal, Caisse Desjardins de la région de Saint-Hyacinthe – Tous ses établissements : Saint-Liboire, Saint-Dominique, Saint-Damase, Groupe Archambault inc. – Montréal, Caisse Desjardins de Pointe-aux-Trembles – Tous ses établissements (rue Sherbrooke et boulevard Saint-Jean-Baptiste), Ordre des chimistes du Québec – Tous ses établissements, Caisse Desjardins de l'Ouest-de-l'Île – Pointe-Claire, Caisse Desjardins de Québec – Québec, Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent – Mont-Joli, Librairie Monet – Montréal.

SPQ : Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury – Tous les établissements utilisés comme postes ou casernes, Municipalité de Morin-Heights – Tous ses établissements étant utilisés comme poste ou caserne, Municipalité de Saint-Charles-Borromée

– Tous les établissements étant utilisés comme poste ou caserne, Ville de Marieville – Tous les établissements étant utilisés comme poste ou caserne, Ville de Mont-Joli – Tous ses établissements étant utilisés comme poste ou caserne, Ville de Shannon – Tous ses établissements étant utilisés comme poste ou caserne, Ville de L'Île-Perrot – Tous ses établissements étant utilisés comme poste ou caserne, Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu – Tous ses établissements étant utilisés comme poste ou caserne, Ville de L'Île-Perrot – Tous ses établissements étant utilisés comme poste ou caserne, Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu – Tous ses établissements étant utilisés comme poste ou caserne, Ville de Châteauguay, Ville de La Malbaie, Ville de Mont-Tremblant, Ville de Rigaud.

SQEEs-298 : Résidence pour aînés Lev-Tov inc. – Montréal, Les Habitations Panet inc. – Saint-Fabien-de-Panet, CPE Petite académie Lanaudière – Repentigny, Société en commandite L'Image d'Outremont – Outremont, 9101-2658 Québec inc. – Bécancour, Groupe Champlain inc. – Toutes les installations de l'employeur situées dans la région Lanaudière, Centre d'hébergement de la Villa-les-Tilleuls inc. – Laval, Résidence L'Image d'Outremont – Montréal, Groupe Champlain (Le Château) – Berthierville, CISSS de Chaudière-Appalaches, CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, Centre d'hébergement de la Villa-les-Tilleuls inc. – Laval, Jardin de la Patrie inc. – Montréal, Société en commandite Vent de l'Ouest – Sainte-Geneviève, Société en commandite Baie-Saint-Paul – Baie-Saint-Paul, 9111-2425 Québec inc. Manoir Duberger enr. – Québec, Centre de la petite enfance La Joyeuse Équipée – Sainte-Sophie, Manoir Joie de vivre – Sainte-Thérèse, Société de la Place des Arts de Montréal – Montréal, 9199-1703 Québec inc. (Habitations Antoine-Labelle) – Mont-Laurier, Société en commandite Vanier – Québec, Zoothérapie Québec – Montréal, 9111-2425 Québec inc. Manoir Duberger enr. – Québec, 9341-7186 Québec inc. – Saint-Mathias-sur-Richelieu, La maison Legault inc. – Québec, 9108-9458 Québec inc. (L'Émérite de Brossard) – Brossard, HCN-Revera Lessee (Émérite de Brossard) LP – Brossard, Office municipal d'habitation de Saint-Honoré – Saint-Honoré, 9126-0455 Québec inc. Garderie les petits seigneurs – Lévis, La Congrégation des sœurs de Notre-Dame du Bon Conseil de Chicoutimi – Saguenay, Centre de Crise de l'Ouest de l'Île, Résidence l'Oiseau Bleu Saint-Georges – Saint-Georges, Résidence des Laurentides inc. – Sainte-Agathe-des-Monts, Société en commandite L'Image d'Outremont – Outremont, Société en commandite L'Image d'Outremont – Outremont, Mécanogo inc. – Saint-Charles-Borromée, Corporation Terre des jeunes inc. – Sainte-Julienne,

Association des parents et des handicapés de la Rive-Sud métropolitaine (APHRSM) – Longueuil, CSH L'Oasis St-Jean inc. – Mississauga, Ontario, Maison des aînés de Saint-Timothée Inc. – Saint-Timothée.

TEAMSTERS : Autobus Campeau Bus Lines – Gatineau, Les Résidences Soleil Manoir – Brossard, Sani-Estrie inc. – Sherbrooke, Autobus Acton inc. – Saint-Théodore d'Acton, Marketing SR inc. – Saint-Lazare, Les Services G & K (Québec) inc. – Sainte-Foy, Bonduelle Canada inc. – Saint-Denis-sur-Richelieu, L'Aréna du Rocket inc. – Laval, Veolia Infrastructure Services Canada inc. – Montréal, Services alimentaire Domco limitée – Fire Lake aéroport, Gestion ADC (1996) inc. – Résidence de LG4 opérée et maintenue par Hydro-Québec, Baie-James (Québec) – Résidence de LG3 opérée et maintenue par Hydro-Québec, Baie-James (Québec) – Résidence de L.A.1 et Brisay opérée et maintenue par Hydro-Québec, Baie-James (Québec), ville de Saint-Lin-Laurentides – Tous les piscines gérées par la ville de Saint-Lin-Laurentides – Tous les établissements, L'Aréna du Rocket inc. – Laval, Sodexo Québec ltée – Fermont, Aramark Québec inc. – Manic 5 et Hart Jaunes opérée et maintenue par Hydro-Québec, SGS Canada inc. – Montréal, Coopérative de Solidarité Collecte, Transport, Valorisation Mauricie – Shawinigan, Sani Terre Environnement inc. – Tous les établissements de l'employeur, Bombardier Transport Canada inc. – Tous les établissements de Bombardier Transport Canada inc. dans la province de Québec, Indépendance 65 + inc. – Témiscamingue, Groupe Compass (Québec) ltée – Brossard, Les Jardins de la Cité – Drummondville – Dorval, Produits chimiques G.H. ltée – Saint-Hyacinthe, Résidence Paul-Raymond inc. – Rawdon, Hôtel Monville – Québec, Gestion ADC (1996) inc. – Campement de la Mémiscau opérée et maintenue par Hydro-Québec, Baie James, Téo Taxi inc. – Tous les sites de Téo Taxi, Autobus Lasalle inc. – Drummondville, Hyundai du Saguenay (9351-9999 Québec inc.) – Hyundai du Saguenay, Autobus Intersco – Verchère, Alimentation l'Épicier inc. – Montréal, Intertek Testing Services (ITS) Canada LTD. – Lévis, Stationnement Métropolitain inc. – Montréal, L'Aréna du Rocket inc. – Laval, Aliments Sunchef inc. – Montréal, Autobus Campeau inc. – Lachute, Signalisation de l'Estrie inc. – Sherbrooke, Tidan inc. – Québec, Ville de Saint-Lin-Laurentides – Toutes les piscines gérées par la ville de St-Lin-Laurentides, Ville de Saint-Lin-Laurentides – Tous les établissements de l'employeur, Covia Canada Ltée – Mirabel, Autobus Campeau inc. – Lachute – Morin-Heights, Tidan inc. – Montréal, Ville de Saint-Lin-Laurentides, Groupe Compass (Québec) ltée, opérant sous la raison sociale Chartwells – Montréal (Cégep de Rosemont), Sintra inc. – Rimouski, Autobus Campeau inc. – Lachute –

Morin-Heights, Groupe Compass (Québec) Itée, opérant sous la raison sociale Chartwells – Montréal (Cégep de Rosemont), Les jardins de la cité – Drummondville, Hôtel Centre-Ville – Montmagny, Hôtel Centre-Ville – Montmagny, Machinerie Provinciales inc. – St-Mathieu-de-Beloeil, Canada Bread Company Ltd – Etobicoke, Ontario, Centre d'hébergement et de soins de longue durée du Groupe Santé Arbec – Saint-Jérôme, Keurig Canada – Montréal, L'Oréal Canada inc. – Saint-Laurent, Matco Ravary – Boucherville, Plombco inc. – Salaberry-de-Valleyfield, Promark-Télécon – Montréal, Service Alimentaire Laniel Saint-Laurent – Montréal, Société de la Place des Arts de Montréal – Montréal.

TUAC : 9304-1796 Québec inc. Scarolie's Pasta Emporium – Pointe-Claire, Spécialités Lassonde inc. – Boisbriand, La Pâtisserie de Gascogne inc. – Rosemère, Longue Pointe Chrysler Dodge Jeep Ram Itée – Saint-Léonard, Groupe Colabor inc. (Viandes Décarie) – Montréal, Super C, une division de Metro Richelieu inc. – Baie St-Paul, Aliments Bulk Barn Limitée – Shawinigan, 9345-1334 Québec inc. (Auberge de la Montagne Coupée) – Saint-Jean-de-Matha, Electronics Boutique Canada inc. – Montréal, Yoplait Liberté Canada cie – Saint-Hyacinthe, Marché Stéphane Beaulieu inc. – Sainte-Julienne, Hyundai Gatineau – Gatineau, Super C, une division de Metro Richelieu inc. – Sainte-Annes-des-Plaines Gestion Pro-Park Canada inc. – Québec, Indigo Parc Canada inc. – Québec, Indigo Parc Canada inc. – Montréal, Loblaws inc., faisant affaires sous Provigo – Montréal, Les Services G & K (Québec) inc. – Granby, Distribution Marc Boivin inc. – Rimouski, 1006823 B.C. Ltd (Hôtel Tadoussac) – Tadoussac, Alimentation Sylvain Boyer inc. – La Sarre, Olymel société en commandite – Saint-Henri, Les Contenants I.M.L. d'Amérique du Nord inc., Les Emballages Lacroix inc. – Saint-Placide, Indigo Parc Canada inc. – Montréal, Les Contenants I.M.L. d'Amérique du Nord inc. – Saint-Placide, Les Emballages Lacroix inc. – Saint-Placide, Hôtel Holiday Inn & Suites Montréal Centre-ville – Montréal, La compagnie Moruzzi Itée – Montréal, Matério Laurentiens – Saint-Hippolyte, Italbec International inc. – Montréal, 7094205 Canada inc. Marché Val-des-Monts – Gatineau, CIOT Montréal inc. – Montréal, Brossard Chevrolet – Brossard, Cintas Canada limitée – Granby, 9766677 Canada inc. – Cantley, Marché Lambert et frères inc. – Carignan, Garderie Les Contes Enchantés inc., Garderie Les Contes Enchantés II inc., Garderie de L'Ange Rumielle, Garderie Angelus inc. – Saint-Césaire – Marieville, Garderie L'Ange Rumielle inc., Garderie Angelus inc. – Marieville, Garderie Les Contes Enchantés inc., Garderie Les Contes Enchantés II inc. – Saint-Césaire, Le groupe Jean Coutu (PJC) inc. – Longueuil – Varennes, Rona inc. – Alma, Sobeys

Québec inc. – Québec, Auberge des Peupliers Cap-à-l'Aigle inc. – Cap-à-l'Aigle, Buanderie H.M.R., KBL s.e.c. – Québec, Mégaburo inc. – Drummondville, IGA des Chenaux Famille Paquette – Trois-Rivières, Alimentation Serro inc. (Métro) – Québec, Stonix, Granit & Marbre inc. – Laval, Agromex inc. – Henryville, Les Céramiques Royal Itée – Saint-Léonard, Château marbre et granit – Saint-Léonard, Granicor inc. – Saint-Augustin-de-Desmaures, Opérations de détail, une division de Metro Richelieu inc. – Québec, Asselin & Asselin Arpenteurs-Géomètres inc. – Rimouski, Énergies Sonic inc. – Brossard, Prorec inc. – Saint-Hyacinthe, Les Serres Lefort inc. – Sainte-Clotilde, Super C, une division de Metro Richelieu inc. – Saint-Constant – Sainte-Anne-des-Plaines, Atelier Stone Age – Montréal, Marché Lamontagne & Fille inc. – Saint-Félicien, 9203-8009 Québec inc. – Drummondville, The Semex Alliance – Sainte-Madeleine, 9317-3953 Québec inc. – Trois-Rivières, Riobel inc. – Saint-Jérôme, 9307-3146 Québec inc. AC Marriott Montréal – Montréal, GSF Canada inc. – Châteauguay – Napierville, Taxis Coop Québec 525-5191 – Québec, Famille Crégheur (St-Lin-Laurentides) inc. – Saint-Lin-Laurentides, Loblaws inc., faisant affaires sous Provigo – Victoriaville, Canneberges Atoka inc. – Manseau, Rendez-vous de l'ouest bar et grill – Pointe-Claire, Loblaws inc., faisant affaires sous Provigo – Marieville, 9318-2822 Québec inc. (Le Marché Végétarien) – Trois-Rivières, Emballage Avico inc. – Québec, Alimentation Benoit Robert inc. (9152- 2821 Québec inc.) – Trois-Rivières, Transbordement Saint-Hyacinthe inc. – Saint-Hyacinthe, 9003-6005 Québec inc. (Marché TAU – Aliments naturels et biologiques) – Blainville, Projet Sol – Montréal, 9129-4710 Québec inc. (Distribution S.I.) – Saguenay, Sobeys MC – Farnham, Entreprises Doco inc. – Saint-Jean-sur-Richelieu, 9295-1185 Québec inc., Cuisines Doco – Saint-Jean-sur-Richelieu, Les Systèmes Techno-Pompes inc. – Québec, 9295-1185 Québec inc., Cuisines Doco, Entreprises Doco inc. – Saint-Jean-sur-Richelieu, Les Immeubles Roussin Itée – Québec, Panneaux Optimum inc. – Saint-Léonard-d'Aston, Société québécoise du cannabis (SQDC) – Rimouski – Montréal (Rosemont) – Québec (Sainte-Foy) – Mirabel – Trois-Rivières, Société en commandite Le Quartier St-Jean – Saint-Jean-sur-Richelieu, Lev-Fab inc – Saint-Jérôme, Plastube inc. – Granby, Super marché Plouffe inc. – Bedford, Marché Sénécal inc. – Saint-Léonard, Épicerie Jean-Marie Tremblay & Fils inc. – Dolbeau-Mistassini, Épicerie Jean-Marie Tremblay & Fils inc. – Dolbeau-Mistassini, Aliments Triumph – Québec, 2875446 Canada inc. Alimentation Limbour (Aliments Limbour) – Gatineau, Les Structures G.B. Itée – Rimouski, Carnaval de Québec inc. – Québec, 9116-5183 Québec inc. (Intermarché Gentilly) – Bécancour, Sobeys Capital incorporée – Saint-Pascal, Opérations de détail, une division de Metro

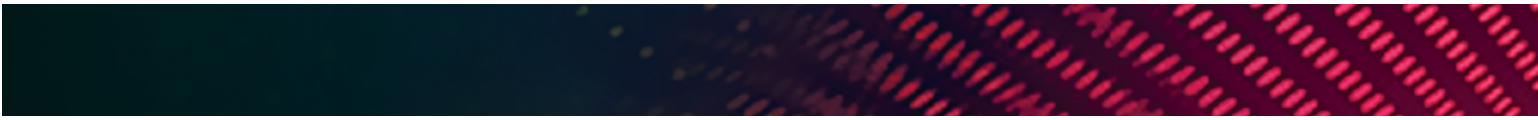
Richelieu inc – Mont-Joli, Indigo Parc Canada inc. – Montréal, Indigo Parc Canada inc. (Le Cartier) – Québec, Groupe Compass (Québec) Itée – Montréal (Hôpital Maisonneuve-Rosemont), Épicerie Jean-Marie Tremblay & Fils inc. – Dolbeau-Mistassini, Aliments Triumph – Québec, 2875446 Canada inc. Alimentation Limbour (Aliments Limbour) – Gatineau, Les Structures G.B. Itée – Rimouski, Carnaval de Québec inc. – Québec, 9116-5183 Québec inc. (Intermarché Gentilly) – Bécancour, Sobeys Capital incorporée – Saint-Pascal, Opérations de détail, une division de Metro Richelieu inc – Mont-Joli, Indigo Parc Canada inc. – Montréal, Indigo Parc Canada inc. (Le Cartier) – Québec, Groupe Compass (Québec) Itée – Montréal (Hôpital Maisonneuve-Rosemont), Taxis Coop Québec 525-5191 – Québec, SQDC Mirabel – Mirabel, Alimentation Coop Port-Cartier – Port-Cartier, Aliments Triomphe division Olymel SEC – Blainville, Résidence Saint-Jean-sur-Richelieu inc. – Saint-Jean-sur-Richelieu, Ciment Québec inc – Châteauguay (Béton Mercier), Megaburo inc. – Alma, Thetford Mines, Roberval, La Tuque, St-Félicien, Association de chasse et pêche des Nymphes inc. – Saint-Zénon – Mandeville, Viandex inc. – Québec, Corporation municipale Saint-Gabriel-Lalemant – Saint-Gabriel-Lalemant, Enveloppe Laurentide Inc. – Saint-Laurent, Gestion Centurion – Saint-Narcisse, Hull Chrysler Dodge Jeep Ram – Gatineau, Juliette et chocolat – Montréal, Lanau-Bus, S.E.C. – Repentigny et Joliette, Longue-Pointe Chrysler Dodge Jeep Ram Ltée – Saint-Léonard, Marché D. Boutin – Saint-Félicien, Mazda Chambly – Chambly, Novembal Canada Inc. – Rawdon.

UES 800 : GSI-Prestige – Gatineau, GDI Services (Québec) S.E.C. – Aréna de Brossard, Raamco International Properties Canadian Limited – Longueuil, Centre de l'auto St-Gabriel inc. – Saint-Gabriel-de-Brandon, Voodoo Objets Promotionnels inc. – Sherbrooke, Technologies Enduride inc. – Québec, Métal 7 inc. – Québec, Enduride Canada USA inc. – Québec, Conseil régional FTQ Mauricie et Centre-du-Québec – Trois-Rivières, Conseil régional FTQ Estrie – Sherbrooke, Conseil régional FTQ Montréal Métropolitain – Montréal, Les Investissements Monit inc. – Montréal, Conseil régional FTQ-Estrie – Sherbrooke, Services d'entretien ménager Evripos Itée – Gatineau – Tous les contrats relevant du territoire décrit au décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal et amendements, Canada Goose Inc. – Boisbriand, Gestion Banjanica inc. – Longueuil, GSI Prestige inc. – Tous les contrats dans le secteur hôtelier situés sur le territoire couvert par le Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics, région de Montréal, c. D-2 r.39, GSI Prestige inc. – Tous les contrats dans le secteur hôtelier situés sur le territoire couvert par le Décret sur

le personnel d'entretien d'édifices publics, région de Québec, c. D-2 r.40, 9397949 Canada inc. – Chicoutimi, Maisons chez Lise inc. – Longueuil, Veolia Transdev inc. – Tous les ports d'attache de l'employeur qui sont couverts par le circuit 59, 9276-2640 Québec inc. (Entretien Allstars) – Pour l'établissement Centre commercial Domaine à Montréal, 2850-5352 Québec inc. (Restaurant Le Bordelais, Hôtel Universel) – Alma, – Maison Chez Lise inc. – Longueuil, 9355-2966 Québec inc. (Centre Multi-Sports du Collège Français) – Longueuil, 9355-2966 Québec inc. – Tous les établissements sis à l'intérieur du territoire couvert par le Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal, Raamco International Properties Canadian Limited – LaSalle, Transdev Québec inc. (Répartiteur) – Sherbrooke, 9169-1022 Québec inc. (Sheraton) – Saint-Hyacinthe, Indigo Parc Canada inc. – Dorval, 9362-1266 Québec inc. (Centre Multi-Sports du Collège Français) – Longueuil, Centre sportif Saint-Lin-Laurentides inc. – Tous les établissements, 9169-1022 Québec inc. (Hôtel Birks Montréal) – Montréal, 9381-7849 Québec inc. (Boston Pizza Saguenay) – Saguenay, Collège LaSalle – Montréal, Entretien Phénix inc. – Saint-Hyacinthe, 8415994 Canada inc. (Art of where) – Montréal, Indigo Parc Canada inc. – Dorval (Aéroport International Pierre-Elliott-Trudeau), Collège LaSalle – Montréal, Entretien Phénix inc. – Saint-Hyacinthe, Autobus Transbell inc. – Cap-de-la-Madeleine, Garage Laurent Bellemare inc. – Trois-Rivières, Toure Cleaning Services Ltd. – Tous les contrats situés sur le territoire couvert par le Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics, région de Québec, c. D-2 r.16, Groupe conseil St-Denis inc. – Montréal, ACMON Inc. – Laval, Gestions Zéro 1 Mtl inc. – Laval, Société immobilière Courbec inc. et Gestion Courbec inc. – Montréal.

UNIFOR : Messageries Dynamiques, division de Réseau Québecor Média inc. – Laval, Groupe Ecco boîtes pliantes Itée – Saint-Hyacinthe, Étiquettes Miramont Itée – Saint-Hyacinthe, Alliance international des employés de scène, théâtre, techniciens de l'image, artistes et métiers connexes des États-Unis, ses territoires et du Canada, Section locale 514 – Montréal, Optique Nikon Canada inc. – Montréal, Forex inc. – Mont-Laurier, 2754-0566 Québec inc. Transport Mario Côté Enr. – Alma, Nolicam Location de camions inc. Division Axcio – Jonquière, Automobiles des Hêtres inc. (Hyundai Shawinigan) – Shawinigan, Serres Toundra inc. – Saint-Félicien, 9127-0538 Québec inc. (Mauricie Toyota inc.) – Shawinigan, Les services Paramount (Marriott de l'Aéroport de Montréal) – Dorval, Les services Paramount – Dorval, Le Marriott de l'Aéroport de Montréal – Dorval, Métro Richelieu inc. – Siège social – Centre Mérite 1 – Montréal,

Novatech Canada inc. – Sainte-Julie, Aérotek – Dorval
 – Saint-Laurent – Pointe-Claire, Demers, manufacturier
 d'ambulances inc. – Beloeil, Groupe Lebel (2004) inc.
 – Dégelis, Arbec, Usine Parent – La Tuque, Air Liquide
 Canada inc. – Bécancour, PF Résolu Canada inc. Usine
 Kénogami – Jonquière, Cooper-Standard Automobile
 Canada Limitée – Sherbrooke, Derichebourg Canada
 Environnement inc. – Gatineau, Granules L.G. inc. –
 Saint-Félicien, Fenomax, Thermotech – Mont-Laurier,
 ALBI Hyundai Laval Vimont 9350-2631 Québec inc. –
 Laval, Usine de congélation de Newport inc. – Newport,
 Gouvernement mi'gmaq de Listuguj – Listuguj, Rio Tinto
 Alcan Inc. – Grande-Baie, Le Centre Sheraton Limited
 Partnership (Le Centre Sheraton) – Montréal, Gestion
 Poudrier inc./Fenomax – Mont-Laurier, 9112-1905
 Québec inc./Thermotech – Mont-Laurier, Les Crustacés
 de Gaspé Itée – Grande-Rivière, Bombardier inc. Centre
 de finition Montréal – Dorval – Saint-Laurent – Pointe-
 Claire, Les Industries Caron (Meubles) inc. – Montmagny,
 Boulevard Métropolitain Automobile inc. – Montréal,
 Projet Flora Agritech inc. – Bécancour, La Tribune, une
 division de 3834310 Canada inc. – Sherbrooke, Longue
 Pointe Chrysler Dodge Jeep RAM Itée – Saint-Léonard,
 Granules L.G. inc. – Saint-Félicien, Vopak Terminaux de
 l'Est du Canada – Montréal-Est, Projet Flora Agritech
 inc. – Bécancour, Emballages Mitchel-Lincoln Itée –
 Saint-Pie, Groupe Lignarex inc. – La Baie, 2945-9344
 Québec inc. (Duval Mazda) – Boucherville, Hospitalité R.
 D. (Aéroport) inc. (Hôtel Crowne Plaza Aéroport Montréal)
 – Montréal, Qualum inc. – Boucherville, TransportYopier
 – La Doré, Nolicam Location de camions inc. – Saguenay,
 Complexe de l'auto Park Avenue inc – Sainte-Julie, Lallier
 Automobile (Montréal) inc. – Montréal, Mercedes-Benz
 Montréal-Est – Montréal, Laboratoires Oméga Limitée
 – Montréal, Garage Civic limitée Honda Des Sources –
 Dorval, PF Résolu Canada inc. – Normandin, Arbec – La
 Tuque, Bestar inc. – Sherbrooke, Caisse d'économie
 Desjardins de la Métallurgie et des Produits forestiers
 (Saguenay-Lac-St-Jean) – Alma et Jonquière, Flora
 Agritech inc. – Bécancour, Métatube – La Baie, Nissan de
 Brossard – Brossard.



ANNEXE 3 PORTRAIT DE LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DE FORMATION 2016-2019

Formation de formateurs et de formatrices pour les cours de base

	Nombre sessions	Hommes	Femmes	Total participants-es
Introduction à la santé et sécurité du travail	3	37	11	48
Le délégué social et la déléguée sociale	1	5	3	8
Le délégué syndical et la déléguée syndicale	3	38	31	69
Total	7	80	45	125

Perfectionnements des formateurs et des formatrices

	Nombre sessions	Hommes	Femmes	Total participants-es
Perfectionnement pédagogique sur les enjeux sociopolitiques	3	28	14	42
Perfectionnement PL-149–Bonification RRQ	1	27	14	41
Perfectionnement réseau retraite	3	106	25	131
Prendre en main sa retraite	1	21	12	33
Prévention du suicide : L'action syndicale en milieu de travail	1	5	3	8
Séminaire sur le coaching	1	7	6	13
Séminaire sur le perfectionnement pédagogique	1	9	3	12
S'outiller pour la résolution de conflits interpersonnels	1	7	4	11
Total	12	210	81	291

Formations spécialisées

	Nombre sessions	Hommes	Femmes	Total participants-es
Actions en prévention : ergonomie et contaminants	1	13	4	17
Camp des jeunes	3	230	114	344
Comment dynamiser nos syndicats?	2	28	17	45
Comprendre le fonctionnement d'une entreprise et sa situation financière	20	191	65	256
Comprendre pour agir en assurances collectives	3	30	10	40
Développement socioéconomique local et régional (DLR)	4	79	24	103
École des femmes	1	0	76	76
Évaluation des tâches 1	9	69	84	153
Journée de réflexion – Santé mentale et organisation du travail : quelles actions du conseiller syndical et de la conseillère syndicale?	2	51	53	104
Journée d'information–Légalisation du cannabis	1	68	32	100
Journée d'information et de réflexion sur la cyberdépendance	1	33	36	69
La négociation collective et le contexte économique de l'entreprise	2	24	13	37
La retraite : une approche syndicale : Le financement des caisses de retraite à prestations déterminées	2	36	12	48
La retraite : une approche syndicale : Les placements dans une caisse de retraite	4	49	18	67
L'administration et la négociation + Placements dans les régimes de retraite	1	11	1	12
Le calcul des coûts dans le processus de négociation	4	27	10	37
Négocier le RRFS-FTQ	4	11	4	15
Plaideurs et plaideuses au TAT	3	37	25	62
Règles de preuve et de procédure	3	46	29	75
Séminaire annuel sur la retraite	3	584	168	752
Séminaire sur la formation syndicale	1	111	47	158
Séminaire sur le droit du travail et l'arbitrage de griefs	3	319	164	483
Tournée régionale : DLR–Changements climatiques	1	24	5	29
Tournée régionale : DLR–Transition juste	10	280	82	362
Total	88	2351	1093	3444

Formations de base

	Nombre sessions	Hommes	Femmes	Total participants-es
Introduction aux avantages sociaux – retraite et assurances	3	49	4	53
La retraite : une approche syndicale : L'administration et la négociation de nos régimes de retraite	9	67	35	102
Total	12	116	39	155

Formations en francisation

	Nombre sessions	Hommes	Femmes	Total participants-es
Le rôle syndical dans les comités de francisation	1	8	2	10
Rencontre annuelle des membres des comités de francisation	3	206	77	283
Total	4	214	79	293

Formations du Collège FTQ-Fonds

Modules

Pour aborder les questions économiques, sociales et politiques avec le soutien de personnes-ressources de l'extérieur, des modules de formation de deux à trois jours ont été offerts tant aux conseillers et conseillères qu'aux personnes élues.

	Année(s)	Hommes	Femmes	Total participants-es
Fiscalité 101	2017	9	9	18
Le discours de la droite et son impact sur le développement socioéconomique	2017	13	3	16
Comment dynamiser nos syndicats?	2017	11	11	22
La nouvelle CNESST et le nouveau TAT : un an d'expérience	2017	29	8	37
Comprendre les finances publiques	2019	10	1	11

Sessions thématiques

Certaines sessions de formation ont été proposées pour offrir des occasions de ressourcement et de formation continue sur des thèmes ciblés comme la communication ou le développement social et économique des régions, par exemple.

	2017			2018			2019		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Session de formation sur les communications	8	6	14	10	7	17	10	5	15
Session de réflexion des conseillers régionaux FTQ	24	1	25						
Session de réflexion des directions syndicales	31	13	44				35	7	42
École des femmes							0	62	62

Sessions intensives

Pour approfondir différentes questions autour du marché du travail et de l'emploi afin de mieux comprendre le circuit économique québécois et analyser les enjeux de la transition juste pour les travailleuses et les travailleurs, des formations de 5 semaines en résidence sont offertes, en alternance, aux conseillères et conseillers et aux personnes élues.

	Année(s)	Hommes	Femmes	Total participants-es
Conseillers et conseillères	2017	9	7	16
Dirigeants et dirigeantes	2017	12	5	17

ANNEXE 4 DONNÉES SUR LES COMMUNICATIONS

Diffusion de communiqués

Année	Communiqués	Avis aux médias
2017	79	15
2018	99	27
2019*	84	31
Total	262	73

(jusqu'au 15 novembre 2019)

Facebook

STATISTIQUES DU 1^{er} NOVEMBRE 2016 AU 31 OCTOBRE 2019

Le nombre de *J'aime* sur la page Facebook de la FTQ a presque triplé en 3 ans : 7 922 à 19 777

Trois exemples de publications sur Facebook qui ont généré beaucoup d'attention :



<https://business.facebook.com/laFTQ/photos/a.184619048249394/210266901977711/?type=3&theater>

533 J'aime et
292 partages



<https://business.facebook.com/laFTQ/photos/a.184619048249394/1708496805861603/?type=3&theater>

1700 J'aime et
842 partages



<https://www.facebook.com/156235841087715/posts/384232465712716>

3700 J'aime et
688 partages

Mentions de la FTQ dans les médias

STATISTIQUES DU 1^{er} NOVEMBRE 2016 AU 31 OCTOBRE 2019

▼ 19 182 mentions en provenance de la radio et de la télévision du Québec;

▼ 13 499 mentions en provenance des grands quotidiens, des hebdomadaires, des magazines, des revues et de la presse web.

Ces données proviennent de Eureka et comprennent les reprises des bulletins de nouvelles.

Statistiques sur les sites Web

La FTQ anime un site web national, 3 sites thématiques (femmes, éducation, francisation), 11 sites régionaux, 2 micro-sites de campagnes et offre l'hébergement au site du RRFs-FTQ.

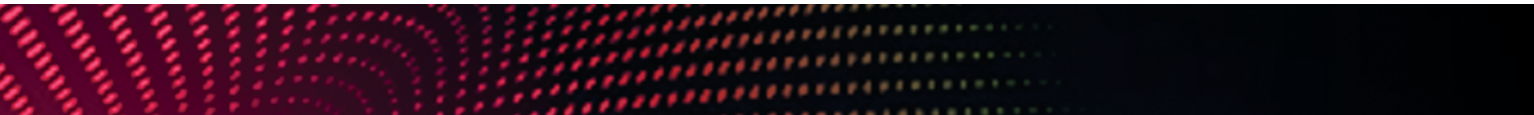
VUES UNIQUES DEPUIS LE LANCEMENT DU NOUVEAU SITE (1^{er} NOVEMBRE 2016 AU 31 OCTOBRE 2019)

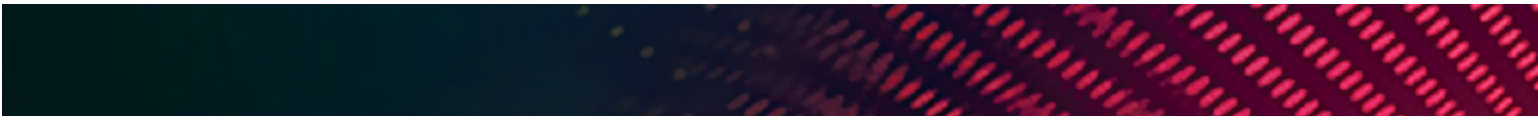
Site	Vues uniques
https://ftq.qc.ca	716 100
https://femmes.ftq.qc.ca	39 677
https://formation-syndicale.ftq.qc.ca	53 494
https://francisation.ftq.qc.ca	19 170
https://abiti-nordqc.ftq.qc.ca	3 420
https://bsl-gaspesie.ftq.qc.ca	3 017
https://cotenord.ftq.qc.ca	2 713
https://estrie.ftq.qc.ca	3 704
https://ftq-l.ftq.qc.ca	7 989
https://mauriciecentreqc.ftq.qc.ca	8 504
https://monteregie.ftq.qc.ca	6 079
https://montrealmetro.ftq.qc.ca	40 157
https://outaouais.ftq.qc.ca	7 588
https://quebec-chaudiereappalaches.ftq.qc.ca	11 226
https://saglac-chibougameauchapais.ftq.qc.ca	4 108
https://rrfs.ftq.qc.ca	37 907

Ces données proviennent de Google Analytics.

Publications

Publication	Numéros	Tirage
Monde ouvrier	Du n° 199 (janvier-février 2017) au n° 132 (septembre-décembre 2019)	505 600
NouvElles	Du n° 1, vol 26 (hiver 2017) au n° 1, vol. 28 (hiver 2019)	18 000
Travailler en français	Du volume 39 (hiver 2017) au volume 41 (hiver 2018)	30 000







FONDS

de solidarité FTQ



Desjardins
Caisse des Travailleuses
et Travailleurs unis



SAI
LES SERVICES ACTUARIELS

SSQ *Groupe
financier*



PHILION LEBLANC BEAUDRY
AVOCATS s.a.



ROY BÉLANGER
AVOCATS



Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec

FTQ

ftq.qc.ca

565, boulevard Crémazie Est
Bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone • 514 383-8000
Sans frais • 1 877 897-0057
Télécopieur • 514 383-8000